TITUTS SOLVAY
LÉOPOLD, BRUXELLES)

INSTITUT
SOCIOLOGIE

BULLETIN MENSUEL

ARCHIVES SOCIOLOGIQUES, publiées par E. WAXWEILER.

Contributions nouvelles, nos 269-286.

Chronique mensuelle, par D. WARNOTTE.

Réunions des groupes d'études.

N° 17. — Novembre-Décembre 1911

ÉPOSITAIRES :
CH et THRON
xelles et Leipzig

RCEL RIVIÈRE
is.

SOCIÉTÉ ANONYME
M. WEISSENBRUCH
IMPRIMEUR DU ROI

Table des Matières.

Novembre-Décembre 1911.

Contributions nouvelles
aux
Archives Sociologiques

publiées par Emile Waxweiler

Les contributions aux Archives sociologiques *de l'Institut ne sont ni des comptes rendus bibliographiques, ni des analyses critiques. Le programme général en a été exposé dans le* Bulletin *n° 1.*

Les contributions aux Archives sociologiques *sont réparties entre les rubriques suivantes :*

Introduction à la Sociologie humaine.

I. Énergétique et biologie générale dans leurs rapports avec la sociologie.
II. Éthologie des rapports inter-individuels chez les êtres vivants autres que les hommes.
III. Physiologie et psychologie humaines et comparées dans leurs rapports avec la sociologie.

Sociologie humaine.

I. L'accommodation sociale.
II. L'organisation sociale.
III. Doctrine et méthode.

ERRATUM

—

« Archives sociologiques », n° 267, *Bulletin* 16, p. 5, 7e ligne, au lieu de *Völkerwirtschaft*, lire *Oikenwirtschaft*

INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE HUMAINE.

III. — PHYSIOLOGIE ET PSYCHOLOGIE HUMAINES ET COMPARÉES DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA SOCIOLOGIE.

Utilisation réduite de la structure cérébrale par la plupart des individus.

A propos de :

G. K. WALKER, *Gehirngewicht und Intelligenz.*

et de :

B. G. WILDER, *Exhibition of preliminary note upon a brain of about one half the average size from a white man of ordinary weight and intelligence. — The journal of nervous and mental diseases,* vol. 38, nº 2, 1911.

WILDER, BURT GREEN. Né en 1841. Fit ses études à l'Université HARVARD. Docteur en médecine (1866). Médecin militaire dans l'armée fédérale, puis assistant au Musée d'anatomie comparée (1866-1868). Professeur de neurologie à l'Université Cornell depuis 1867. Principaux travaux : *What young people should know* (1874); *Anatomical technology* (1882); *Emergencies* (1888); *Health Notes for students* (1890); *The brain of the sheep* (1903). Articles — notamment sur le cerveau — dans différents périodiques.

On a souvent cité, parmi les preuves du rapport existant entre le cerveau et le fonctionnement intellectuel, les variations de poids subies par les hémisphères cérébraux dans la série animale, chez les primitifs, les simples d'esprit, les adultes civilisés, et même les hommes de génie ou de grande culture. On a beaucoup argué aussi des pesées cérébrales pour établir une infériorité irréductible, soit de la femme vis-à-vis de l'homme, soit de certaines races vis-à-vis d'autres.

Pour mériter quelque crédit, les faits qui servent de base à ces argumentations doivent être passés au crible d'une critique serrée : une foule de causes d'erreur entourent la constatation même du fait.

Je ne voudrais point rouvrir ici ce procès, il me suffira de rappeler en passant que, par exemple, la quantité de liquide, humeur ou sang, imbibant le cerveau au moment où l'on recueille celui-ci, modifie d'une façon notable le résultat de la pesée; elle est sans rapport avec les capacités intellectuelles du sujet et ne dépend que des conditions pathologiques ayant précédé la mort. Il convient aussi de tenir compte de la taille et de l'âge des sujets, ainsi que de nombreux autres facteurs sur lesquels je ne veux pas m'étendre, car on les a souvent mis en évidence.

Cependant la corrélation entre le développement cérébral et le développement mental paraît établie par tant d'autres preuves que l'on est encore tenté de considérer que le poids, lui, aussi a une signification absolue et qu'un cerveau de poids inférieur implique nécessairement une culture et des capacités intellectuelles minimes ou insuffisantes. Je pense que c'est aller au delà des faits.

On connaît en effet des hommes d'une intelligence supérieure dont le cerveau avait néanmoins un poids légèrement inférieur à la moyenne de leur race: Gambetta, par exemple; tandis qu'on a pu observer par contre un cerveau de 2,200 grammes chez un homme qui n'avait déployé aucune capacité mentale particulière pendant sa vie. (Rustan cité par Walker.)

Dans cet ordre d'idées nous croyons intéressant de signaler ci-dessous un fait des plus curieux rapporté par Wilder concernant un homme qui parut normal à tous points de vue durant sa vie, bien qu'il ne disposât que d'un cerveau pesant 680 grammes. La pièce fut présentée à la réunion du mois de mai 1910 de l'*American Neurological Association*, à Washington.

Voici le cas :

Le 10 octobre 1907, Daniel Lyon mourait d'asphyxie par œdème de la glotte. C'était un Irlandais, âgé de 45 ans, de 5 $1/2$ pieds de taille et qui pesait 145 livres anglaises. On n'a de lui ni photographie,

ni mesure de chapeau. Aucun parent n'a pu être retrouvé et on ne sait s'il en est encore en vie. Au moment de sa maladie, il vivait à New-York City, au 409E, 17e rue, et sa profession était gardien (*watchman*) pour le compte de la *New York Contracting Company* au *Pennsylvania Terminal*, 34e rue. Le représentant légal de cette compagnie écrit que, sous aucun rapport, Lyon n'offrait rien de défectueux ou de particulier, ni physiquement ni mentalement. Il lisait, écrivait, était considéré comme étant en possession de toutes ses facultés.

Peu après sa mort, le cerveau fut enlevé en présence du médecin légiste, Dr Philip O. Hanlon, du Dr J. H. Larkin, professeur de pathologie au Collège des médecins et des chirurgiens, qui le passa à M. Burst G. Wilder à fin d'examen et d'étude.

On ne fit aucune mensuration de la tête, mais celle-ci n'a pas semblé présenter quelque chose de particulier ni au point de vue de sa forme ni de sa grandeur. Le cerveau remplissait la cavité cranienne. Aucun excès de liquide ni signe de compression. Le cerveau pesait exactement 680 grammes. On le plaça immédiatement dans une solution de formaline à 10 p. m., où il resta deux ans avant d'être remis à l'histologiste.

Lorsque celui-ci le reçut, le 13 janvier 1910, le cerveau pesait 714 grammes, s'étant légèrement augmenté par l'imbibition dans le formol. Mais après immersion dans l'alcool, il revint à 682 grammes, le 7 février, et à 511 grammes, le 6 avril.

Après section du pédoncule, le cerveau proprement dit ne pesait que 404 grammes, l'autre pièce pesait 108 grammes. Le rapport entre les deux portions de la masse encéphalique est donc de moins de 4 à 1 au lieu du rapport de 7 ou 8 à 1.

Le cervelet paraît normal comme forme et volume, tandis que le cerveau n'a qu'environ la moitié du poids ordinaire et présente des particularités sous plusieurs rapports.

Différentes déformations constatées sont attribuées par l'auteur au séjour dans le liquide conservateur. Ayant fait ce départ, Burst G. Wilder énumère une série de particularités qui ne peuvent être le résultat d'artifices de technique.

Les lobes occipitaux sont très minces, et la coupe du lobe droit démontre que la corne occipitale du ventricule latéral est courte et étroite; le cunéus est étroit des deux côtés; les lobes temporaux, au contraire, sont bien développés. Des deux côtés, l'insula de Reil est visible en partie, mais cette particularité existe sur le cerveau d'un philosophe (Chauncey Wright) et n'est pas rare sur des cerveaux normaux.

Ayant découvert complètement la région insulaire de l'hémisphère gauche, l'auteur constate que l'insula est petite, qu'elle ne présente aucune scissure vraie et qu'elle ressemble à une crête arrondie qui s'incurve à angle aigu autour d'une profonde cavité du côté dorsal.

L'auteur ne peut affirmer s'il y a une déficience marquée de la circonvolution de Broca. Le précunéus est bien développé sur les deux hémisphères. Des coupes de l'hémisphère droit à quatre niveaux différents montrent une petitesse anormale des cavités, et une diminution de volume qui porte plutôt sur la substance blanche que sur l'écorce grise.

Aucun des deux sillons centraux n'atteint le bord supérieur de l'hémisphère. Le sillon postcentral droit rejoint la scissure de Sylvius et le gauche, le sillon occipital, mais la nature et la profondeur des connexions n'ont pas été établies. Le sillon postrhinal est exceptionnellement long et distinct des deux côtés.

Même dans les parties où ce cerveau est petit, il reste distinctement humain.

La vallée intercérébelleuse médiane est plus profonde que chez n'importe quel singe, tandis que la commissure thalamique est relativement plus petite. Les scissures occipitale et calcarine sont profondément continues, tandis que chez les singes, sauf rare exception, elles manquent de s'unir. Même l'insula, déficiente comme elle est, n'a pas de ressemblance avec celle des singes, et la circonvolution frontale est d'un type humain.

L'auteur se réserve de publier un rapport plus détaillé après l'examen histologique, mais il croit pouvoir dire déjà que ce cas montre qu'une intelligence humaine ordinaire peut se manifester par les moyens d'un cerveau n'ayant que la moitié du poids usuel, « ne dépassant le poids du cerveau de certains singes que de 480 grammes et ne représentant pas même le double de celui d'un cerveau d'idiot congénital, c'est-à-dire d'un être humain pratiquement sans cerveau ».

On peut ajouter que ce cerveau d'ouvrier américain pesait 317 grammes de moins que le poids moyen de deux cerveaux de femmes Bushman (997 grammes), cité par G. K. Walker. Évidemment, nous n'avons aucune mesure précise de la valeur intellectuelle de cet homme. Mais enfin, il a vécu comme un autre homme de sa classe sociale sans se faire

remarquer. Son cerveau léger a fait face à toutes les adaptations nécessaires à son comportement social. C'est beaucoup.

Le fait est-il si étonnant? Assurément. Est-il inconciliable avec les idées reçues? Je ne le crois pas. Le cerveau est un organe extraordinairement complexe. De grandes parties de cet organe, la substance blanche par exemple, les couches optiques, le corps strié, n'ont que de lointains rapports avec l'activité mentale; c'est la structure corticale qu'il importe de connaître en pareil cas. Il est à présumer qu'elle a subi, elle aussi, une certaine réduction.

D'autres constatations corroborent du reste les conclusions que comporte le fait signalé par Wilder. On a été parfois bien étonné de trouver le cerveau d'apparence normale chez des individus qui manifestement avaient présenté un développement mental tout à fait réduit. Pareils faits ont été opposés bien des fois à ceux qui veulent faire du cerveau l'organe de la pensée.

Ces observations perdraient leur caractère paradoxal si l'on considérait qu'il est vraisemblable que la plupart des gens normaux n'utilisent pas plus de la moitié de la structure cérébrale mise à leur disposition, le reste demeure en friche, et ils ne seraient pas différents, si au lieu d'un cerveau de 1,300 à 1,600 grammes, ils se contentaient d'un cerveau de 680 gr. comme l'ouvrier américain cité ci-dessus.

Il ne suffit pas d'avoir une structure cérébrale, il faut encore la mettre en valeur.

Malheureusement, nous ignorons à l'heure actuelle ce qui caractérise, au point de vue histologique ou chimique, les cellules cérébrales effectivement mises en activité, utilement exploitées par l'individu.

Il semble aussi, d'après ces constatations, que l'on devrait pouvoir étendre quasi indéfiniment la culture intellectuelle d'un individu normalement constitué au point de vue cérébral.

Si nous n'y parvenons pas, c'est vraisemblablement que nous ne savons pas encore nous y prendre. Nos connaissances du mécanisme physiologique des acquisitions mentales sont à peine ébauchées.

269—

En tout état de cause, l'étude histologique de cerveaux semblables à celui dont nous venons de commenter l'observation paraît de nature à dissiper bien des contradictions apparentes des connaissances actuelles de la physiologie cérébrale.

[illegible]

SOCIOLOGIE HUMAINE.

I. — L'ACCOMMODATION SOCIALE.

Neutralisation et libération des troupes par la peur des effets d'un tir réglé.

A propos de :

Colonel J. Paloque. *L'artillerie dans la bataille.* — Paris, Octave Doin et fils, 1912, 453 pages, 5 francs.

Paloque, J. Sorti en 1878 de l'École polytechnique. Professeur en 1886 à l'École d'application de l'artillerie et du génie à Fontainebleau. Chef de service à la Commission d'expériences de Versailles en 1897. Après un séjour dans les corps de troupe comme capitaine et chef d'escadron, nommé professeur du cours de tactique appliquée d'artillerie à l'École supérieure de guerre. Principaux travaux : *Étude sur la balistique* (1896), *L'artillerie de campagne* (1909).

Dans le domaine de la guerre, tactique et technique sont en perpétuelle réaction réciproque et les progrès de l'une déterminent de nouveaux progrès de l'autre. Elles évoluent donc parallèlement.

La machine de guerre ne peut être considérée indépendamment de l'homme qui la manie et de ceux contre qui elle est employée.

Le livre du colonel Paloque est une éloquente démonstration de ces vérités.

Je n'en veux retenir qu'un passage qui met en relief ces réactions réciproques et fait en même temps apparaître une

des causes psychologiques de la décroissance des pertes à la guerre, malgré les progrès de l'armement. (Voir mon article des « Archives » n° 186, *Bulletin* de février 1911.)

Se trouvant exposée aux coups d'un engin de destruction puissant, telle l'artillerie actuelle à tir rapide, l'infanterie non protégée par sa propre artillerie qui contre-battrait les batteries adverses est obligée de se protéger elle-même; or, il ne lui est pas possible de répondre aux coups de l'ennemi qui l'accable : elle cherche à lui échapper.

Voici des tirailleurs occupant la ligne de feu d'une tranchée; ils tâchent d'arrêter, par un tir ajusté, la marche de l'infanterie assaillante.

Mais apportant leur concours à leur infanterie pour briser l'obstacle qui l'arrête, des batteries ennemies règlent leur tir contre la tranchée. Brusquement, les balles de shrapnell pleuvent sur les tirailleurs et en abattent en un clin d'œil un tel nombre que les autres se terrent au fond de la tranchée, où les balles ne parviennent pas. L'effet produit, les batteries peuvent, à la rigueur, cesser leur tir : l'obstacle est momentanément brisé; mais à une nouvelle apparition des tirailleurs, l'artillerie récidive : chacun de disparaître encore au fond de l'abri en s'y maintenant plus prudemment et plus longtemps que la première fois.

Que l'artillerie, au lieu de cesser tout à fait son feu, rende plus impressionnante la menace en le continuant lentement, par un tir « arythmé » : les occupants de la tranchée, bien que poussés à se lever pour parer à la menace de l'infanterie assaillante qui s'approche, n'oseront plus bouger : « la peur du shrapnell » — si bien constatée en Mandchourie — les a pris : voilà une troupe indisponible.

Ainsi une artillerie qui reste libre de son action obtient un résultat tout nouveau, à peu près inconnu dans le passé : le résultat matériel de son tir est non de tuer les défenseurs — il n'en tue que fort peu —, mais de les faire abriter tous.

C'est là une propriété caractéristique de la nouvelle artillerie et le colonel PALOQUE l'appelle « pouvoir de neutralisation ». . . . .

Cette propriété est due à l' « action morale » provoquée par la vue des effets de l' « action matérielle ». La troupe soumise à cette action est neutralisée pour un temps qui peut même se prolonger bien au delà du moment de la cessation du feu « neutralisateur ».

La réaction de l'homme est donc ici « négative », mais pourtant elle détermine le procédé technique d'exécution, le tir lent « arythmé », qui maintient la neutralisation.

Une réaction « active » : sortie de la tranchée pour chercher d'autres abris mieux dissimulés ou contre lesquels le tir de l'artillerie n'est pas réglé, provoquerait instantanément l'emploi d'un nouveau procédé d'exécution : un tir « rapide », qui causerait de telles pertes que les tirailleurs n'oseront probablement pas l'affronter.

Une autre réaction plus active et plus efficace serait l'intervention de batteries amies, qui, prenant l'artillerie adverse à partie, la forceraient à détourner son tir ou ôteraient à celui-ci toute son efficacité, car une artillerie contre-battue devient incapable d'ajuster son tir (effet moral des coups reçus). Les tirailleurs de la tranchée redeviendraient disponibles, grâce au concours (liaison des armes, coordination des efforts) de l'artillerie amie : ils seraient libérés, et j'appellerai « pouvoir de libération », cette autre propriété caractéristique de l'artillerie nouvelle que j'oppose au « pouvoir de neutralisation ».

L'action morale provoquée par la vue des effets de l'action matérielle échapperait, paraît-il, aux effets de l'accoutumance. « La loi d'amortissement » des effets des excitations serait ici en défaut.

Des officiers japonais disaient au capitaine Duval :

... Si effroyable est la tension des nerfs qu'on ne s'y fait pas ; on est encore moins aguerri à la dernière bataille qu'à la première (p. 77) !

... De même que les sujets nerveux deviennent de plus en plus faciles à hypnotiser, de même les troupes qui ont subi les effets des obus deviennent de plus en plus faciles à neutraliser les fantassins s'abaissant et tirant en l'air, les artilleurs se collant à leurs boucliers et tirant moins vite ou cessant de tirer.

Le pouvoir de neutralisation est né surtout de la puissance du shrapnel et de la rapidité du tir, qui ont montré des pertes énormes éprouvées en des temps très courts, et qui ont permis *de faire l'éducation de l'ennemi* en *punissant* ses rentrées en action par des rafales d'une extrême violence ; en *récompensant* son inaction par du tir lent ou même, presque, par le silence, mais en marquant qu'on surveille toujours.

De là l'explication de cet aphorisme :

Plus meurtrières deviennent les armes, moins sanglantes deviennent les guerres (p. 77).

On comprend dès lors que le pouvoir de neutralisation de l'artillerie à tir rapide — ou des armes en général — croisse non seulement à mesure que la bataille dure, mais à mesure que la campagne dure : l'effet moral cherché s'obtient de plus en plus vite et l'on marche vers le dénouement, sans qu'il soit nécessaire d'occasionner de grandes pertes matérielles.

Commandant Fastrez.

Sur les facteurs inconscients de l'attraction sociale.

A propos de :

L. D. Hartson, *The psychology of the club; a study in social psychology.* — *The Pedagogical Seminary,* vol. XVIII, n° 3, 1911, pp. 353-414.

Hartson, Louis Dunton. Né en 1885. Fit ses études à l'Université de New-York, à Columbia et à Clark University. Docteur en philosophie. Professeur de psychologie et de pédagogie à Grinnell College (1911). Principaux travaux : Contributions au *Pedagogical Seminary.*

Dans l'étude d'ensemble que Hartson consacre aux associations, aux « clubs » comme il les appelle (voir *Bulletin,* n° 16, « Chronique », p. 529), il analyse très sommairement, au chapitre Ier de la partie réservée à l'interprétation des faits (pp. 380-391), les facteurs mentaux qui conduisent les individus à se grouper (*the dynamic mental forces which produce the club*).

Dans toutes les associations, dit-il, l'action réciproque des individus échangeant leurs expériences leur procure une satisfaction spéciale : c'est un sentiment qui donne leur cohésion aux liens sociaux :

> ...In all societies, this interaction of individuals upon other individuals as they impart their experience and receive in turn the experience of others, produces a satisfaction which is the chief cement binding clubs together (p. 389).

Hartson appelle ce sentiment la « sociabilité », qu'il distingue du grégarisme de Baldwin (p. 338) et aussi de la sympathie, parce que « la sociabilité présuppose l'expérience idéationnelle aussi bien que l'expérience émotionnelle » (p. 386).

On n'est peut-être pas fort avancé dans l'explication des faits d'association quand on dit qu'ils sont dus à l'action de la sociabilité. Sans doute est-on sur une voie plus féconde lorsque, avec WAXWEILER, on prolonge l'analyse jusqu'à la notion purement objective de similitude de réaction qu'il a appelée la *synéthie* (*Esquisse d'une sociologie*, p. 137) et qui lui a permis de donner de l'*agrégation des pareils* une explication plus précise (p. 180; voir aussi les paragraphes de l'*Esquisse* consacrés aux *Tendances sociales de l'adolescent*, à sa *Plasticité sociale*, à la *Discrimination sociale*, aux *Dispositions sociales* et aux *Désirs sociaux*).

* * *

Je voudrais, pour ma part, montrer que, dans l'attraction mutuelle des individus, les influences décisives échappent souvent au contrôle de la conscience et sortent des régions profondes de la personnalité.

Le plus souvent, la pénétration inter-individuelle se réalise par le langage. Mais les signes verbaux, qui chez une personne s'associent aux représentations mentales complexes et infiniment nuancées qu'elle veut traduire, faillissent souvent à éveiller chez son interlocuteur des représentations analogues. L'expression verbale est pauvre si on la compare à la richesse de la conscience; ses termes sont le plus souvent improprement choisis, enchaînés d'une façon incohérente. Des aspects essentiels de la pensée ne sont point traduits et restent sous-entendus.

Lorsqu'une phrase se détache d'un système d'idées qui précisément passait dans le champ de ma conscience, elle n'a de signification, dans mon esprit, que par rapport à ma préoccupation momentanée ou à mon émotion. Elle s'appuie sur tout un complexe qui précisément me possède et dont la clarté m'illumine; mais elle surprend mon interlocuteur, sans doute, bien loin de ma pensée, et, suivant ses dispositions, il pourra rattacher la proposition que j'énonçais dans toute sa primitive évidence, à un choix nombreux de notions différentes. Si dès le début nous n'accordons pas nos points de

vue, tandis que je continuerai dans ma conviction, lui suivra une voie divergente.

Car je suis moi-même suggestionné par les idées sur lesquelles mon attention est fixée et souvent le malentendu apparaîtra tardivement. Plutôt que de prendre un exemple personnel dont je devrais exposer le détail, je citerai un cas littéraire, dont les circonstances sont présentes à l'esprit de chacun. Philippe, dans *Le Jardin de Bérénice*, s'est créé des sentimentalités nouvelles, en essayant du contact avec les groupes humains. Il fait part à son ami Simon, dont il s'était depuis un temps séparé, du résultat de ses expériences. Il fut interrompu au milieu de son récit :

« Un formidable malentendu se révélait entre nous. Ne croyait-il pas que je visitais les hommes de la région, grands propriétaires, chefs d'usine, notaires! »

Au contraire, tout le système imaginé par Philippe consistait, et cela seul lui donnait sa portée, à ne se soucier que du peuple et de la masse.

Des indices insignifiants en eux-mêmes, une exclamation différente de celle que nous attendions, peuvent faire éclater un désaccord plus grave. Je songeais avec admiration à une personne qui me tient à cœur, à laquelle ma sensibilité est liée, et vous m'avez répondu qu'elle est « originale », « exaltée », « habile », ou même, — mais je n'ai pas trouvé dans votre voix l'intonation, la chaleur et la sincérité que je souhaitais — qu'elle est « intéressante ». Ces paroles ont suffi pour me faire apparaître brusquement la divergence irréductible et l'opposition irrémédiable de nos personnalités. Nous sommes moins séparés les uns des autres par des cultures différentes que par des sensibilités étrangères. Nous atteignons ici la notion que Barrès a mise en lumière sous l'épithète de « Barbares ». Ah! que m'importe, disait-il, la qualité d'âme de qui contredit une sensibilité » (*Sous l'œil des Barbares*, p. 23). « Les « barbares » sont des êtres qui de « la vie possèdent un rêve opposé à celui qu'il s'en compose » (*ibid*, p. 23). Lui-même a incarné le « barbare » dans la personne de Charles Martin du *Jardin de Bérénice*. Philippe avait gravi le sommet de la tour Constance qui domine Aigues-

Mortes. Il s'était attardé à recueillir la signification profonde et l'enseignement de l'immense horizon qui s'étendait à ses pieds et qui était le décor indispensable dans lequel sa sensibilité était contenue.

Or, Charles Martin survint et Philippe fit sa connaisance.

« J'ai manqué mon train, un peu volontairement, voilà une heure que je suis dans la tour, disait Philippe.

— Avouez que vous avez dormi là-haut », me dit M. Martin. A ce ton, je reconnus immédiatement un de ces garçons qui se piquent d'esprit positif (p. 50).

En vérité, nous sommes éblouis intérieurement par l'éclat de notre conscience et nous ne parvenons à nous rencontrer dans nos paroles que comme des aveugles qui, à tâtons, essaient de se rejoindre au milieu de leurs ténèbres. Souvent nous nous croyons côte à côte et un brusque éclair nous montre distants à perte de vue l'un de l'autre. Comment nous comprendre, comment harmoniser nos représentations et obtenir les adaptations émotives continuelles, qui nous sont indispensables, si nous ne possédons pas, outre un domaine commun d'expériences, une sensibilité parente et une orientation analogue de l'attention ?

Il en résulte que beaucoup d'esprits n'obtiendront la satisfaction la plus précieuse, qu'avec ceux qui les rejoignent en de nombreux contacts. C'est vers eux que leur sensibilité les guidera. Ainsi, le principe qui conditionne les directions dans lesquelles s'exercent les attractions entre les hommes, est un principe électif. Chacun possède des relations de prédilection, qu'il choisit de préférence à toutes autres, et cette sélection est à l'œuvre incessamment, à l'occasion de toutes les démarches. Quand vous me dites une chose profonde, je me reporte instinctivement à mes expériences émotives, et si je découvre des correspondances et des similitudes, qui sont une confirmation de ma personnalité, je me sentirai incliné vers vous par un sentiment de confiance et de solidarité.

Comme le dit un psychologue américain, J. W. L. Jones, qui a analysé la sociabilité et la sympathie :

... So far as the sympathy alone is concerned I perceive only that

something in another which is like myself in my own experience. (*Sociability and Sympathy*, p. 11.)

Et encore :

... The sympathizer is wholly bound up in the one sympathized with, not because he is what he is, but because in the first instance the one symphatized with became indentified with the one sympathizing. (*Ibid.*, p. 12.)

Mais, plus notre sensibilité s'affine, mieux elle perçoit les divergences des personnalités et éprouve le malaise qui en résulte.

Nos semblables nous apparaissent sous un aspect extrêmement complexe. L'impression qu'ils nous font est le résultat de cette multitude d'indices sous lesquels ils se révèlent à nous. P. Hartenberg a systématisé ces indices dans un essai de physiognomonie scientifique, intitulé *Physionomie et caractère*. Quelle que soit la valeur de cette tentative de détermination des traits habituels du caractère d'après les traits habituels de la physionomie, il n'en reste pas moins que les jugements que nous portons sur les hommes s'inspirent, pour une forte part, de l'apparence physique. En voici un témoignage apporté par Ribot :

... A. L., quoiqu'il fût un politicien assez connu, n'était guère pour moi qu'un nom, jusqu'au jour où je l'ai vu de mes propres yeux. Son *facies* m'inspira tout d'abord une forte aversion. Depuis, à chaque rencontre, l'anthipathie grandissait et prenait un nouvel aspect : c'était ses opinions politiques, son cléricalisme avéré, sa richesse qui semblait insulter ma médiocrité, etc. Peu à peu, il m'est devenu absolument odieux, et pourtant je ne lui ai jamais parlé. (*Problèmes de psychologie affective*, p. 103.)

Sans doute, les rapports intellectuels avec un individu nous donnent des enseignements plus directs sur sa personnalité. Mais nous avons établi des concordances entre les indices physiques et les indices moraux ; nous les avons combinés. « Quand on veut regarder de près les sentiments, dit Paulhan, et les analyser en écartant un peu les conventions ordinaires, on les aperçoit singulièrement enchevêtrés et d'une nature

bien plus nuancée, bien plus douteuse aussi parfois : en tout cas, bien plus malaisée à séparer de ceux qui leur restent le plus opposés. » (*L'échange économique et l'échange affectif*, *Revue philosophique*, 1908, p. 374.)

Nos expériences extrêmement multiples nous ont ouvert des intuitions délicates. Un regard rapide, embrassant toute la personne, ou bien l'attention fixée sur un signe caractéristique, suffit à nous donner des avertissements confus qui se résolvent en une attraction ou une répulsion : car notre attitude est conditionnée par cette impression vague.

Avec celui-ci, nous aurons confiance et nous éprouverons de la sécurité; nous nous sentirons à l'aise, nos pensées seront stimulées, et nous les exprimerons à mesure qu'elles traverseront notre esprit; nos paroles couleront de source, sans effort. Avec celui-là, au contraire, nous serons en méfiance, nous balbutierons, nous serons intimidés sans raisons apparentes et nous éprouverons la gêne des idées non exprimées. (Voir Waxweiler, *Esquisse d'une sociologie*, p. 152.)

Nous avons la tendance d'agir à l'égard de nos semblables de façon à leur imposer une image de nous-mêmes que nous avons conçue dans notre esprit. L'impression que nous voulons faire — et dont nous sommes souvent anxieux de connaître le résultat — varie avec les individus, suivant les nuances les plus délicates. Il semble qu'elle soit adaptée à chacun d'eux; fréquemment, nous n'avons d'autre intention que de nous montrer conformes à eux mêmes. « Nous avons l'un et l'autre vêtu un personnage, disait Barrès. J'affectais en tous lieux d'être parent aux autres et je ne m'interrompis jamais de les dédaigner secrètement. Ce me fut toujours une torture d'avoir la physionomie mobile et les yeux expressifs. » (*Un homme libre*, p. 21.)

Bien que nous éprouvions le besoin de communiquer tous nos sentiments et nos pensées, nous les conformons, en général, à l'illusion que nous voulons produire. Nous n'osons paraître au naturel et révéler les parties les plus intimes de notre esprit, celles qui dévoilent le plus entièrement la personnalité, qu'à un choix très limité d'amis en qui nous avons

confiance, parce que nous les sentons conformes à nous-mêmes. Malgré l'impulsion interne qui nous pousse, nous éprouvons une timidité, et, parfois, une véritable angoisse, à exprimer certaines pensées. Il semble qu'il y ait là un dualisme entre deux tendances antagonistes : l'une dynamique, l'autre inhibitrice. Nous devons être persuadés que nous trouverons un soutien et une approbation, que nous éveillerons de la sympathie et qu'ainsi nous connaîtrons cette satisfaction qui amplifie la joie et adoucit la peine, dont parle Mc. Dougall (*Social psychology*, p. 168, cité par Hartson).

Si, dans cette révélation de nous-mêmes, nous nous sommes trompés, nous aurons exposé notre personnalité à la moquerie, au ridicule, aux sarcasmes, voire à la haine. Aussi sommes-nous toujours en défiance. « Nous cachons quelque chose à la plupart des hommes et nous ignorons nous-mêmes ce que nous leur cachons.» (Maeterlinck, *Le trésor des humbles*, p. 50.)

Mais l'épreuve suprême, s'il faut en croire le mystique, est celle du silence : nous la redoutons. « Nous usons une grande partie de notre vie à rechercher les lieux où le silence ne règne pas. » (*Ibid.*, p 14.) Et quand nous nous y soumettons, c'est que nous nous sommes résignés à ne plus illusionner ni suggestionner, à ne plus dissimuler ni nous dérober, mais à nous livrer naturellement et sans défense. Il semble qu'alors nous révélons les secrets les plus profonds que les mots se refusent à dire.

Je rappellerai, en terminant, des réflexions empruntées encore à Maeterlinck, dont Ansiaux signalait un jour le « mysticisme inter-psychologique » comme une source d'observations pour le sociologiste. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 1906-1907, p. 629.)

«Il se passe, dit-il, entre deux êtres qui se rencontrent pour la première fois, d'étranges secrets de la vie et de la mort; et bien d'autres secrets qui n'ont pas encore de nom, mais qui s'emparent immédiatement de notre attitude, de nos regards et de notre visage, et, lorsque nous serrons les mains d'un ami, notre âme a des indiscrétions qui ne s'arrêtent pas sur le seuil de cette vie... Nous ne sommes jamais avec les autres tels que

nous sommes avec nous-mêmes, ni même tels que nous sommes avec eux dans l'obscurité, et nos regards se transforment selon le passé et l'avenir qu'ils aperçoivent, et c'est pourquoi nous vivons malgré nous sur nos gardes. » (*Le trésor des humbles*, pp. 50-31.)

Il semble que ces paroles traduisent la délicatesse suprême de l'attraction sociale, dont les manifestations variées s'échelonnent, depuis l'impulsion indifférente vers le grand nombre jusqu'à la pénétration intime de personnalités élues.

F. Van Langenhove.

Le rôle du langage et l'influence du milieu social sur l'équipement mental.

A propos de :

M. Morlé, *L'influence de l'état social sur le degré de l'intelligence des enfants.* — *Bulletin de la Société libre pour l'étude psychologique de l'enfant*, 12e année, n° 1, 1911, pp. 8-15.

Il est établi que dans les classes pauvres l'enfant est généralement moins grand, moins lourd, qu'il a la tête moins développée et donne un effort moindre au dynamomètre que l'enfant des classes riches.

Cette infériorité s'étend également sinon à l'intelligence en général, du moins à l'outillage mental : fait compréhensible aussi, si l'on songe que les conditions hygiéniques, intellectuelles et morales du milieu doivent infailliblement réagir sur l'épanouissement des aptitudes cérébrales de l'enfant.

Jusqu'à quel point cette réaction se produit-elle? dans quelle mesure y a-t-il différence entre les deux groupes d'enfants? C'est ce que l'épreuve par les tests de Binet et Simon a permis de mettre en évidence avec une certaine objectivité.

En effet, ces tests, dont la valeur comme procédé de détermination de l'âge intellectuel a été vérifiée de divers côtés, ont démontré, par simple comparaison des résultats obtenus dans des écoles fréquentées par des élèves de la classe pauvre et dans d'autres fréquentées par des élèves de la classe aisée et cultivée, que ceux-ci l'emportent presque invariablement sur ceux-là et les distancent en moyenne de trois quarts d'année à un an et demi.

En collaboration avec Boulenger et Smelten nous avons examiné ainsi des élèves d'une école d'un quartier populaire de Bruxelles (1) et, en collaboration avec Mlle Degand, des enfants

(1) De Croly, Boulenger et Smelten, *Les tests de Binet et Simon appliqués à 80 enfants d'école primaire.* (C. R. du Congrès international d'hygiène scolaire, section I, Londres, 1907.)

fréquentant des élèves d'une école d'un quartier riche (1). Les premiers étaient en retard sur les seconds d'environ un an et demi à deux ans en moyenne et ils étaient également en retard sur les petits Parisiens qui avaient servi à Binet et Simon à dresser leur « échelle ».

Binet faisant l'analyse de ces résultats (2) a insisté tout particulièrement sur cette différence et a provoqué des recherches de contrôle dont l'une a été faite par Morlé, l'autre par Mme Thévenot, dans des écoles de Paris.

Ces recherches ont abouti à des conclusions analogues : ainsi, Morlé a observé que sur 30 enfants d'une école primaire pauvre, soumis à l'épreuve des tests, 4 sont en avance et 12 sont en retard, tandis que sur un même nombre d'enfants d'une école primaire aisée, il y en a 16 en avance et 4 en retard ; ceci concordait d'ailleurs assez bien avec la situation de ces mêmes élèves dans leurs classes ; en effet, chez les premiers, 5 sont en avance et 7 en retard ; chez les seconds, 14 sont en avance et 3 en retard.

Ces faits sont incontestables, mais je voudrais insister sur une interprétation qui, d'ailleurs, met en évidence un défaut des tests de Binet et Simon : Binet lui-même montre que c'est surtout dans les épreuves où intervient le langage — et ce sont celles-là qui dominent — que les enfants de la classe aisée l'emportent sur les autres.

Or, nous apercevons ici sur le vif dans quelle direction dominante le milieu aisé agit sur les enfants ; nous voyons du même coup quel grand rôle le langage joue dans l'équipement mental et combien il a d'importance dans les procédés rapides que nous utilisons pour juger nos semblables.

S'il est hors de doute que l'homme ne vaut pas seulement par la facilité qu'il a de comprendre et d'utiliser la parole, il est certain que dans les rapports entre les hommes, le langage est un outil de premier ordre et que l'intelligence a constam-

---

(1) De Croly et Degand, « La mesure de l'intelligence chez des enfants normaux. » (*Archives de psychol.*, 1910, t. IX, no 34, p. 81.)

(2) Binet, « Mesure du niveau intellectuel. » (*Année psychologique*, 1911, p. 187.)

ment besoin de cet outil pour assimiler les idées exprimées et pour rendre celles qu'elle élabore.

J'ajoute que cette vérité ne va pas le moins du monde à l'encontre des idées pédagogiques courantes, qui font de l'activité et particulièrement de l'activité manuelle le pivot de l'éducation mentale à l'école. Ce procédé éducatif a une valeur fondamentale pour favoriser l'épanouissement des aptitudes ; mais il n'en est pas moins vrai que ces aptitudes une fois développées auront souvent besoin de l'outil-langage pour se manifester.

Le tout est de bien s'entendre sur ce point et de ne pas cultiver exclusivement ou avant tout l'aptitude verbale ni de s'illusionner sur la valeur réelle de ceux qui la possèdent.

O. De Croly.

Caractère analogique de l'argot des malfaiteurs.

A propos de :

A. Dauzat, *Les argots des malfaiteurs, leurs procédés de formation et leur évolution.* — (*Revue du mois*, 10 octobre 1911.)

Dauzat, Albert. Voir la notice biographique « Archives » n° 55, *Bulletin* d'avril 1910.

De récentes lectures nous ont convaincu que le rôle de l'imitation dans le langage, qui devrait être un truisme en linguistique, ne reçoit pas encore dans cette science la place qui lui revient. On nous pardonnera de répéter un thème connu, de dire toujours la même chose « parce que c'est toujours la même chose ».

L'*Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* d'A. Meillet, professeur au Collège de France (1908), qui eut les honneurs, bien rares pour un ouvrage français de philologie comparée, d'une traduction allemande, contient, par exemple, cette affirmation invraisemblable que « dans la « France du Nord les enfants sont nés, à partir d'un certain « moment, *différant pour chaque localité*, *incapables* de prononcer *l* mouillée et y ont constitué le *y* qui en tient aujourd'hui la place dans les parlers français... On peut observer « tel parler où les générations anciennes ont *l* mouillée, où « les enfants de 1850 1855, par exemple, ont tendu à substituer « *y* à *l* mouillée et où ceux de 1855-1860 ne connaissent plus « *l* mouillée prononcée par leurs aînés » (p. 7). C'est toujours l'idée, à laquelle nous ont habitués les néo-grammairiens que la généralité d'un changement phonique dépend de l'action d'une même cause agissant en même temps chez tous les membres de la communauté linguistique. Et pourtant voici, du même auteur, un aveu flagrant en faveur d'une hypothèse différente :

« Au moment où l'innovation apparaît, *il arrive parfois* « *qu'elle se manifeste d'abord dans quelques mots seulement*,

« mais comme au fond elle porte sur le procédé d'articula-
« tion et non sur tel ou tel mot, elle ne manque bientôt dans
« aucun cas et pour les longues périodes qu'étudie la gram-
« maire comparée, *ce flottement des premières générations où*
« *se manifeste l'innovation est dépourvu d'intérêt* » (p. 12).
D'un intérêt capital au contraire pour quiconque entend expliquer, interpréter les faits et pas seulement les enregistrer automatiquement.

On comprend donc que nous accueillions avec empressement tout argument sérieux qui renforce la thèse des changements imitatifs.

Nous en trouvons un dans l'étude récente de Dauzat sur l' « Argot des malfaiteurs ». Il ne concerne pas la phonétique, il est vrai, mais plutôt la dérivation, le vocabulaire et la morphologie.

Tout d'abord, l'enquête à laquelle s'est livré Dauzat, dans un cours professé cette année à l'Ecole pratique des hautes études de Paris, a eu ce résultat imprévu de faire s'évanouir ce fantôme, cette légende : « l'argot soi-disant artificiel, né d'un contact social, d'un pacte entre des malfaiteurs voulant se créer une langue hermétique, inintelligible aux honnêtes gens ». L'argot n'est pas une formation aberrante,
« mais une formation normale et spontanée, qui s'est opérée
« par les mêmes procédés que celle des autres langages... S'il
« y a un but cryptologique vaguement entrevu, les moyens
« sont absolument inconscients et l'évolution de l'argot obéit
« aux lois générales qui président à la transformation inces-
« sante de la parole » (p. 445).

Certes, l'argot des malfaiteurs est une langue différenciée du langage ordinaire, « une des nombreuses langues spéciales que créent des besoins collectifs spéciaux ». Et pourtant rien n'est plus difficile que de dégager « une mentalité argotique » (p. 455). Sous ce rapport, l'auteur ne risque aucune conclusion et c'est précisément le côté négatif de son étude qui nous intéresse.

Dauzat nous montre les procédés normaux à l'œuvre, d'abord dans les changements de sens. « L'argot espagnol
« avait appelé la jupe *campana* (cloche) quatre siècles avant la

« jupe-cloche des couturiers parisiens. Et n'est-il pas curieux « que les malfaiteurs turinois, pour désigner les noms des « mois, ont eu recours aux mêmes innovations d'idées que « les auteurs du calendrier révolutionnaire? » (p. 455).

Lorsqu'un mot prend une signification normale, ses synonymes antérieurs peuvent l'acquérir également. Par exemple, en ancien argot, le mot *harpe* ayant passé au sens de « barreau de prison », l'expression « pincer de la harpe » (être prisonnier) amena aussitôt par analogie « pincer de la guitare » et « jouer du violon ». C'est ce que l'auteur, après Marcel Schwob et Guiyeysse, appelle la dérivation synonymique.

Mais c'est surtout dans la dérivation proprement dite que les procédés argotiques sont moins arbitraires et moins spéciaux qu'on ne l'avait laissé croire. On nous avait représenté les malfaiteurs maquillant les mots ordinaires par transposition (*arsouille* pour *souillard)* ou par anagramme, comme dans *loufoque* tiré de *fou* en rejetant l'*f* initiale à la fin du mot, préposant une *l* et ajoutant un suffixe *oque*. En réalité, ces jeux d'esprit sont des cas isolés On nous avait montré les mêmes individus fabriquant des mots normaux en piquant çà et là dans le vocabulaire des radicaux connus et les flanquant de suffixes nouveaux *-ot*, *-in*, *-on*, *uche*, etc., comme le typographe choisit dans des cases les caractères d'imprimerie.

Or, les choses ne se passent pas plus ainsi que dans la langue ordinaire, où *gendarmerie*, par exemple, n'a pas été composé mécaniquement de *gendarme* plus un suffixe, mais s'est formé tout d'une pièce par analogie des mots *boulangerie*, *boucherie* où l'*r* appartenait au radical (comp. *papetier*, *briquetier*, par analogie de *potier*, *sabotier*; allem. *Härfner*, de *Harfe*, par analogie de *Gärtner* ou d'un autre mot contenant une *n* au radical). De même, les suffixes argotiques *-oche* et *-uche*, issus de l'italien (car les suffixes eux-mêmes sont empruntés), ont été renforcés respectivement en *boche* et *muche*.

Ici donc comme dans la langue des « honnêtes gens », la loi souveraine est l'analogie ou, suivant l'expression de Tarde, l'imitation de soi-même.

P. de Reul.

Comment les masses entretiennent la médiocrité sociale.

A propos de :

J. Ingegnieros, *El hombre mediocre*. — *Archivos de psiquiatria y criminologia*, 1911, septembre à décembre, p. 611-749.

Ingegnieros, José. Professeur à l'Université de Buenos-Ayres. Directeur de l'Institut de criminologie au pénitentier national de Buenos-Ayres. Président de la société de psychologie de Buenos-Ayres. Principaux travaux : *La psicopatologia en el arte*. — *Simulacion de la locura*. — *La simulacion en la lucha por la vida*. — *Le langage musical et ses troubles hystériques* (1907). — *Classificazione dei delinquenti*. — *Al margen de la ciencia*. — *Evolucion sociologica argentina*. Directeur des *Archivos de psiquiatria y criminologia aplicadas à las ciencias afines*.

Jusqu'à présent, la « médiocrité » avait échappé à l'investigation scientifique. Dédaignée des artistes et des philosophes, tels que Nordau, Schopenhauer et Nietzsche, qui ne l'avaient évoquée que pour en faire l'objet de sarcasmes et la rejeter aussitôt dans un oubli dédaigneux, la médiocrité méritait un examen plus attentif. Son principal intérêt est d'ordre sociologique et c'est précisément à ce point de vue qu'Ingegnieros s'est placé pour l'étudier. Son travail est en quelque sorte original et inaugure peut-être une série de recherches dans un domaine particulier.

La matière est très délicate. Dans son analyse, Ingegnieros rencontre successivement des notions aussi essentiellement relatives que la morale, l'honnêteté, la vertu, le devoir, la supériorité, etc. Qu'est-ce qu'un homme supérieur? Des personnes de culture élevée peuvent rester primitives par certains traits de leur caractère. Qu'est-ce qu'un homme inférieur? Est-ce autre chose qu'un ignorant? Bien qu'il reconnaisse la relativité des termes précités et les rattache avec

raison à des croyances d'ordre social particulièrement mobiles et fuyantes, il se laisse entraîner lui-même à des jugements qui sont aussi d'une relativité excessive. Chacun de nous a éprouvé la difficulté qu'il y aurait pour lui à vivre d'une autre vie que la sienne, lorsque ses croyances l'incitent à considérer ce mode d'existence hypothétique comme inférieur au sien. Par cela même, il devient difficile de porter sur les situations sociales des jugements qui soient autre chose que des jugements relatifs et l'on risque en rapprochant des choses relatives de ne créer qu'une relation nouvelle. INGEGNIEROS n'a pu, me semble-t-il, échapper que par intervalles à ce danger. Il remarque bien que « pour le psychologue, il importe peu de savoir si la médiocrité est bonne ou mauvaise ; c'est l'affaire du moraliste ». « L'existence d'hommes médiocres, dit-il, se présente à notre expérience comme un fait naturel au même titre que les génies ou les imbéciles » (p. 612). Mais alors pourquoi fait-il de l'homme médiocre un tableau où il insiste si dédaigneusement sur les couleurs rebutantes, en consacrant, par exemple, tout un chapitre à la médiocrité morale, un autre à l'envie, à la haine, etc. ? Son portrait de l'homme médiocre n'en est pas moins fort exactement tracé :

... Il y a des hommes mentalement inférieurs à l'échelle moyenne de leur race, de leur temps et de leur classe sociale ; il y en a aussi de supérieurs. Entre les uns et les autres oscille une grande masse qui vit dans la pénombre sans se signaler par des infériorités ou des supériorités manifestes.

Les psychologues ne s'occupent généralement pas de ces esprits insipides et incolores ; l'art les méprise ; l'histoire ignore leurs noms. Pris individuellement, ils sont peu intéressants ; c'est en vain qu'on chercherait en eux un caractère défini, un trait ferme, une marque apparente Il existe une vaste bibliographie des inférieurs, des inadaptés, des insuffisants, depuis le criminel jusqu'au délirant, depuis l'arriéré jusqu'à l'idiot. Il existe aussi une abondante littérature du génie et du talent, sans compter que l'histoire entière et l'art entier concourent à maintenir chez les hommes le culte des individus supérieurs.

Cependant, les uns et les autres sont des exceptions. Le type ordinaire n'est ni celui du génie ni celui de l'idiot. Ce n'est ni le talent ni l'imbécillité. L'homme ordinaire, celui dont il y a des

milliers d'exemplaires autour de nous, celui qui prospère et se reproduit dans le silence et les ténèbres, c'est l'homme médiocre, un être dont les fonctions intellectuelles ne retiennent pas l'observateur. Sa biographie suspecte échappe à l'histoire et son effigie n'attend pas la consécration du bronze. Pourquoi ne le mettrions-nous pas sur notre table d'autopsie pour savoir qui il est, comment il est, ce qu'il fait, ce qu'il pense, à quoi il sert (pp. 612-613) ?

L'homme médiocre ne représente ni le type normal, ni le type inférieur. Il a au-dessus de lui des individus plus évolués, supérieurs :

... L'homme inférieur est inhabile à imiter et ne sait s'adapter. L'homme médiocre est imitatif et s'adapte parfaitement.

L'homme supérieur ne se borne pas à imiter; il invente, il est original, imaginatif et souvent inadapté.

Les éléments qui concourent à former la personnalité sociale — l'hérédité, l'imitation et la variation — permettent de grouper les membres d'une société quelconque en trois grandes catégories.

Ceux qui sont insuffisamment adaptés possèdent la mentalité de l'espèce humaine à laquelle ils appartiennent, sans acquérir celle du groupe social dans lequel ils vivent; ils ne peuvent se hausser à ce niveau moyen à cause de leur incapacité d'imitation. Ils sont condamnés à vivre hors de la civilisation et de la morale de leur groupe et dans beaucoup de cas hors de la légalité. Ce sont les hommes inférieurs, qui se caractérisent par leur incapacité à penser comme la société.

Ceux qui sont adaptés possèdent la mentalité du groupe ; grâce à l'éducation, ils empruntent au milieu où ils vivent tout ce qui est déjà reconnu comme utile dans la lutte pour la vie. Sur la personnalité purement biologique se constitue la personnalité sociale. De même que l'homme inférieur pense avec un minimum qui correspond à l'espèce humaine, l'homme médiocre pense toujours avec un minimum qui correspond à son groupe social. Ceux qui imitent parfaitement, les hommes médiocres, pensent avec le cerveau de ceux qui les entourent... (pp. 617-618). L'homme médiocre est un être qui pense avec le cerveau des autres » (p. 619).

Ici, on voit apparaître la tendance à transformer l'analyse objective en un jugement défavorable. Cette tendance s'ac-

centue au cours de l'étude. Le rôle que Ingegnieros attribue aux masses n'est-il pas plutôt ironique?

... Il (l'homme médiocre) est nécessaire à la société comme les mots sont nécessaires au style; il ne s'en suit pas qu'il suffise d'aligner des mots pour être un styliste. La médiocrité est dans le dictionnaire; le style est une création originale. Il faut des hommes médiocres pour soutenir la société, comme il faut du ciment pour soutenir une mosaïque byzantine, mais le ciment n'est pas la mosaïque... En fait, l'homme médiocre ne cède pas facilement aux instigations des hommes supérieurs; mais son inertie même est la meilleure garantie de ce que les idées acceptées par lui conviennent au bien-être social. Son grand défaut est qu'on le rencontre sans devoir le chercher; il est en nombre immense... (p. 625).

L'homme médiocre n'invente rien, c'est certain, il ne dérange rien, ne brise rien, ne crée rien; mais, en revanche, il garde jalousement l'armature que la société a forgée durant des siècles sous la forme d'usages et de routines, défend ce capital commun contre les entreprises des individus inadaptables (p. 626).

Je vois au contraire, quant à moi, dans le rôle social des masses précisément la raison d'être des individualités médiocres.

J'ai déjà noté dans des articles des « Archives » (v. n°s 217 et 236) certains aspects des masses notamment dans les sociétés contemporaines. C'est là que je voudrais chercher l'explication sociologique de la médiocrité.

A première vue, les grandes masses urbaines de notre époque semblent former un ensemble homogène. Cependant lorsqu'on examine séparément les unités dont elles se composent, on constate de très grandes variétés. S'il est vrai que ces variétés s'appliquent à des caractères secondaires, il n'en est pas moins certain qu'il y a là autant de forces latentes et que beaucoup d'individus ne se développent pas une originalité simplement parce qu'ils en sont retenus par leur groupe. Je suis donc d'accord avec Ingegnieros pour constater chez les unités qui composent les masses ou les foules un excès d'imitation. Cette imitation porte principalement sur ce qui est apparent, public; sur tout ce qui est l'objet d'un engouement, d'une mode. L'organisation commerciale moderne a

largement profité de ces dispositions. L'art de créer des « courants » en faveur d'un produit déterminé est connu et possède des principes propres. (Cf., par exemple, Cannon, *The carcer of the Investigator*, Chronique du *Bulletin* de juin-octobre 1911, p. 527.) Il en a été de même en matière artistique, politique. Souvent aussi, on évite de faire certaines choses qui pourraient créer des mouvements d'opinion défavorables. S'il y a une politique de la masse, c'est donc que celle-ci existe

Dans une organisation sociale où le travail est divisé de façon qu'un grand nombre de personnes exercent des fonctions semblables, où les différentes activités sociales sont dirigées dans des directions uniformes et se réalisent à l'aide de moyens uniformes, il est naturel qu'il se constitue de vastes collectivités d'hommes caractérisés par des adaptations communes, c'est-à-dire, pour reprendre la notion introduite par Waxweiler (*Esquisse d'une sociologie*, p. 137), de vastes groupements « synéthiques ». Partageant leur temps entre la satisfaction des nécessités économiques et les plaisirs qui sont destinés à équilibrer la dépense d'énergie productive, la plupart des hommes ne peuvent s'isoler assez pour développer les côtés originaux de leur caractère. La société contemporaine est un tissu de rapports compliqués qui ont pour effet d'établir une grande dépendance entre les individus. C'est le sentiment de cette dépendance qui les incite à se modeler sur leur entourage, de façon à réduire les chances de conflit.

Ainsi une double raison, le manque de temps et une grande interdépendance des individus, contrarie la naissance ou le développement des tendances personnelles. Il n'est pas nécessaire d'insister; chacun se représentera aisément ces banalités de la vie courante.

Je rappelais plus haut le mot d'Ingegnieros que « l'homme de la masse pense avec le cerveau des autres ». La vérité, c'est qu'il est surtout indifférent. Cette indifférence s'explique par ce qui vient d'être dit et, en outre, par cette considération que tous les éléments de la culture auxquels un sujet supérieur peut attacher de l'intérêt se spécialisent de plus en plus et prennent toujours davantage un caractère scientifique, c'est-à-dire que pour être compris et appréciés, ils demandent une prépara-

tion. L'école est insuffisante à donner cette préparation. Les études supérieures ne sont accessibles qu'à un petit nombre; de plus, elles ne sont pas orientées dans le sens d'un développement nécessaire des facultés originales. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de s'étonner que la masse vit d'idées toutes faites qu'elle accepte sans contrôle. La presse, de son côté, verse dans le public des flots d'idées contradictoires dont la plupart ne peuvent se vérifier quant à leur origine, leur valeur propre ni leur portée, de sorte qu'en dehors des croyances qui se maintiennent grâce à une technique spéciale, dont l'application est en quelque sorte surveillée, l'individu est réellement contraint de se réfugier pour le surplus dans une expectative prudente qui le conduit à l'indifférence.

Assurément, cette indifférence est regrettable à tous les points de vue auxquels se place Ingegnieros dans sa longue étude de la médiocrité qu'il ressent, lui, comme une chose désespérante et odieuse; mais, elle n'est que le résultat de l'adaptation des populations actuelles à leurs conditions d'existence et spécialement à leur nombre même.

Aujourd'hui comme autrefois, la masse sert de support aux idées qui lui viennent des sphères supérieures. Aucune idée ne peut se répandre si elle n'a point de partisans. Peut-être fallait-il autrefois les acquérir par persuasion ou par contrainte. Je rappellerai à ce sujet le passage singulier de la *République athénienne* d'Aristote, où le philosophe rapporte un trait intéressant de la politique de Solon :

> ... Voyant que la ville était déchirée par de fréquentes séditions et que beaucoup de citoyens, par nonchalance, s'abstenaient de prendre parti et attendaient l'événement, Solon fit une loi spéciale à leur adresse : elle portait que tout citoyen qui, en temps de sédition, ne prendrait pas les armes et ne se rangerait pas à l'une ou l'autre faction, serait frappé d'atimie et déchu de ses droits de citoyen. (Traduction de Th. Reinach, Paris, 1891, p. 17.)

De nos jours, l'action politique, conçue dans le sens le plus large du terme, se base le plus souvent sur le consentement présumé de la masse. Les prétendus intérêts des groupes

ne se déterminent le plus souvent qu'au cours de l'évolution de la doctrine qui les a invoqués d'abord sans les connaître expérimentalement et qui les remanie ensuite suivant les contingences. J'ai suffisamment montré dans un article sur la masse et les meneurs politiques (« Archives » n° **236**) les éléments simples de l'action politique. C'est un des domaines où il est le plus facile de s'orienter, à raison peut-être du caractère positif des intérêts économiques en jeu. Il en est autrement en matière artistique et scientifique, car si, en fait d'art, la pénétration des idées nouvelles est encore relativement aisée grâce à l'imitation, en matière scientifique, le rôle de l'imitation est réduit à un minimum.

On voit que l'existence des masses soulève des problèmes particuliers pour chacun des modes d'activité que peuvent revêtir les initiatives. Il me semble que ces problèmes devraient solliciter l'attention des sociologistes. Certains auteurs les aperçoivent d'ailleurs nettement (voyez, par exemple, les ouvrages analysés dans la « Chronique » du *Bulletin* n° 14, p. 339 : A. Cohen, *Die geistige Arbeit und ihre Vergeltung*, et dans celle du *Bulletin* n° 16, p. 678 : W.B. Cannon).

Voici quelques autres questions encore dont la solution dépend de la connaissance des masses : Quelle idée les masses se font-elles de la valeur (confusion de la valeur avec le prix payé, etc.)? Quel rôle les masses jouent-elles dans la constitution du prestige? Quel est l'importance et le rôle de l'élément féminin dans les masses? A quoi se réduit le mécanisme du dépassement mutuel dans les masses?

En prenant une attitude sentimentale vis-à-vis de ces problèmes, on ne pourra que les obscurcir et en contrarier l'explication.

D. Warnotte.

Le recours à la guerre et le sentiment de la supériorité nationale.

A propos de :

G. DEL VECCHIO, *Il fenomeno della guerra e l'idea della pace*, 2e éd. — Torino, fratelli Bocca, 1911, 99 pages, 5 francs.

DEL VECCHIO, GIORGIO. Né en 1878. Fit ses études aux Universités de Gènes et de Rome (1896-1900), — docteur en droit en 1900 — puis à Berlin. Enseigna, à titre de *libero docente*, la philosophie du droit aux Universités de Gènes et de Bologne. Professeur à Ferrare (1903-1906) ; professeur extraordinaire à Sassari (1906-1909), puis à Messine (1909) ; professeur ordinaire de la philosophie du droit à cette dernière université depuis 1910. Principaux travaux : *I presupposti filosofici della nozione del diritto* (1905) ; *Il concetto del diritto* (1906) ; *Il concetto della natura e il principio del diritto* (1908) ; *L'evoluzione dell' ospitalità* (1902) ; *la Dichiarazione dei diritti del uomo e del cittadino nella rivoluzione francese* (1903) ; *Sulle teorie del contratto sociale* (1906) ; *Sull' idea di una scienza del diritto universale comparato* (1909). Articles dans *Rivista italiana di sociologia*, etc.

Le meilleur chapitre du livre de DEL VECCHIO sur le phénomène de la guerre et l'idée de la paix me paraît être celui qui traite des conséquences de la guerre (pp. 35-48).

L'auteur n'a pas eu de peine à démontrer qu'en cas de conflit armé entre nations ce n'est pas nécessairement celle qui a le plus de culture qui doit l'emporter. Ses arguments sont intéressants, mais en traitant cette question de la paix et de la guerre, je voudrais aller plus loin encore et montrer que dans un système politique, tel que le système européen, la notion de la supériorité internationale n'existant que dans le sentiment public, la guerre se trouve être, dans certains cas, le seul aboutissement d'un désaccord persistant entre deux expressions opposées de ce sentiment.

D'abord, il est rare qu'on reconnaisse en bloc la supériorité d'une nation sur une autre. On oppose, par exemple, la suprématie scientifique de l'une à la primauté artistique de l'autre. Ensuite, l'idée de supériorité est le plus souvent, et à son origine presque toujours, une prétention affirmée précisément par la nation qui se déclare supérieure. La supériorité nationale constitue ainsi simplement une manifestation extérieure de toutes les croyances élaborées au sein d'un groupe politique déterminé. (Cf. « Archives » nos 42, 64, 238 et 269.)

Si les peuples européens se déclarent supérieurs à d'autres, par exemple aux nègres, c'est que les premiers sont arrivés à un état de culture qui leur permet d'élaborer une abstraction de l'espèce ; mais il est bien évident que la question de supériorité est parfaitement vaine *en soi*, puisque précisément il n'existe pas encore en politique de commune mesure à laquelle les civilisations opposées puissent être rapportées. La notion de force militaire, à laquelle on a voulu faire jouer ce rôle de commune mesure est insuffisante. Ou bien la différence entre les contingents armés est tellement disproportionnée que l'application de la force n'est qu'une parade, ou bien il existe une sorte d'équilibre entre eux. En pareil cas, la décision appartient non seulement à la technique militaire la plus parfaite, mais encore à une foule de circonstances où ce que nous appelons le hasard joue un rôle très considérable. Ici encore, c'est la nation victorieuse qui se déclare la plus forte, attitude dont la partie vaincue s'efforce d'ailleurs de neutraliser les effets en s'attachant à démontrer que cette puissance n'est que partielle, que la lutte a été inégale, que la victoire a été remportée par surprise, que la supériorité des armes n'implique nullement la supériorité de culture. (Voir les nombreuses histoires des guerres modernes en Europe.) Enfin, la force n'est que l'expression transitoire d'un état instable ; le peuple vaincu peut préparer sa revanche ; le peuple victorieux peut ne pas profiter de sa victoire et tomber en décadence.

La supériorité est donc une croyance affirmée par une nation, contestée par d'autres, au moins en partie. Lorsque la nation qui se croit supérieure en rencontre une autre qui émet

la même prétention ou plus exactement une prétention analogue *également ressentie*, chacune des parties en présence tend à exiger de l'autre ou des autres la reconnaissance effective de cette suprématie. Dans un tel cas, elles sont portées à recourir à la guerre, qui a pour effet d'entraîner l' « aveu » que fait de sa défaite la partie succombante. Tel me paraît être le caractère des guerres entre puissances dites « égales ».

Je dois insister sur la condition que je viens d'énoncer en disant que de part et d'autre la prétention doit être *également ressentie*. Dans les guerres entre peuples appartenant à des stades de culture différents, le sentiment de la supériorité est loin d'être aussi élaboré. Il arrive même qu'il fasse entièrement défaut, au moins chez un des antagonistes. Ce dernier défend sa foi, son territoire, ses pâturages, ses villages ou tout autre chose essentielle à l'existence des individus qui le composent. Dans ce cas, l'autre fait simplement une guerre de conquête. Je laisse de côté cette forme de guerre pour m'en tenir spécialement aux conflits entre nations qui se croient également supérieures, de telle façon que chacune d'elles sait que les prétentions qu'elle émet sont appréciées par l'autre à leur juste valeur et avec toutes leurs conséquences possibles. Arrivées à ce degré de précision et de compréhension réciproque, les prétentions opposées ne peuvent coexister longtemps. La guerre est un moyen, une technique, qui permet de liquider ces situations embarrassantes.

C'est même, semble-t-il, le seul moyen, si l'on ne peut se résoudre à prolonger l'incertitude. Chaque peuple se dit seul juge de son idéal, de ce qu'il appelle son honneur national. Il en est d'ailleurs de même entre individus : ceux-ci recourent, il est vrai, aux tribunaux, parce que le règlement individuel des comptes leur est interdit ; mais la partie qui gagne son procès espère, en interprétant abusivement son triomphe, tirer encore une prétendue supériorité de la sentence du juge. Le règlement judiciaire des conflits entre individus ne met donc pas fin aux rivalités existant entre eux, lorsque leurs individualités sont intéressées dans le litige. (Cf. mon article des « Archives », n° 81.)

De même, dans le droit international, les recours à l'arbi-

trage qui se multiplient aujourd'hui n'impliquent pas la fin des grandes querelles pour la supériorité nationale : ils tiennent à des conditions de fait : la complexité croissante des rapports entre États à l'époque contemporaine (surtout dans ce qu'on appelle l'expansion économique) a tellement multiplié les causes de guerre que les États en sont venus pour ne pas compromettre trop souvent leur direction, leurs tendances politiques, par des conflits armés, à concéder l'introduction de l'arbitrage ou à conclure des traités en vue du règlement de litiges considérés comme secondaires. Je n'insisterai pas sur l'intérêt évident que les petites puissances ont à faire régler leurs différends par cette voie. Il faut, précisément, remarquer que les « puissances » proprement dites n'ont encore rien abandonné en ce qui concerne les conflits où leur personnalité (leur honneur national, comme disent les traités) est directement intéressée. Elles n'ont rien concédé parce qu'elles ne le peuvent pas et que, pour ce genre de conflits, la guerre est la seule technique possible. Dans les autres cas, l'arbitrage est un moyen de résoudre provisoirement une difficulté. Chaque État se soumet à la sentence, sans rien abandonner de sa personnalité, par laquelle s'expriment, en somme, tous les éléments de la culture, de la vie économique, juridique et politique du peuple.

Or, ces personnalités nationales s'affirment et s'accentuent avec le développement même de la culture. Ici DEL VECCHIO a raison quand il écrit :

... La diversité des caractères nationaux constitue en soi une cause d'antagonisme que l'augmentation des rapports entre nations tend à rendre plus aiguë encore. Comme chacune d'elles a une culture propre qui se décèle dans toutes les manifestations de son existence, il en résulte que le développement même de la culture ne peut manquer d'être accompagné d'un renforcement de la conscience nationale; c'est précisément ce que montre l'expérience historique, même celle de notre temps (p. 25).

Dans son livre *Le rôle sociologique de la guerre* (1907), le capitaine CONSTANTIN remarque à ce propos que, d'une façon

générale, « les hommes sont toujours plus frappés par les dissemblances que par les similitudes » :

. . Parce que des hommes de races différentes vivant côte à côte, parce que les divers peuples apprennent tous les jours à mieux se connaître, ce n'est pas une raison pour qu'ils éprouvent de la sympathie les uns envers les autres. Quelle que soit leur connaissance dans leurs façons respectives de penser et de sentir, comme de leur manière de vivre, les hommes sont toujours plus frappés par les dissemblances que par les similitudes. Si grand aussi que soient leur amour de la justice, leur souci de l'impartialité, ils ne peuvent, pour juger des actes et des mobiles, se placer en même temps au point de vue qui correspond à leurs coutumes, à leur éducation, à leurs formes sociales propres et à ceux qui conviennent dans des milieux où tout est différent. Il en résulte qu'il leur est impossible de comparer avec une équité absolue leur conduite et leur mentalité avec celles d'autrui. (CONSTANTIN, p. 137.)

Comme je l'ai montré dans différents articles des « Archives » déjà cités, dans tout patriotisme, dans tout nationalisme, il y a une idée d'opposition sans laquelle le sentiment national ne pourrait se développer aussi aisément. Les considérations du capitaine CONSTANTIN confirment cette thèse. Je dois faire remarquer cependant que si les prétentions nationales ne peuvent être appréciées pour les raisons qu'il indique, ce n'est pas tant parce que les nations ne peuvent estimer comme il convient à la fois leurs propres mobiles et ceux des autres nations. Je crois au contraire que les antipathies nationales sont d'autant plus fortes que chaque État se rend mieux compte de la portée des actes et des mobiles des autres États et qu'il entend les devancer dans la réalisation de certains plans.

Même, comme BECK le montre très heureusement dans le passage suivant d'une étude sur JEANNE D'ARC (parue dans *La société nouvelle*, juillet 1908), les emprunts de culture entre États n'empêchent pas ceux-ci de continuer à se différencier :

... L'originalité d'une nation lui permet une œuvre spécifique, et par conséquent irremplaçable. Les progrès techniques des moyens

de communications morales et matérielles, l'esprit d'imitation, l'influence souvent unificatrice de la raison et, dans certains domaines, de l'intérêt bien compris, la disparition de singularités plus apparentes que réelles, tout cela augmente la ressemblance des nations entre elles sans aucunement empêcher, d'autre part, leur différenciation croissante, conforme à l'ordre du devenir. Ces deux mouvements parallèles peuvent continuer à se développer simultanément. A l'originalité d'une nation correspond nécessairement, lorsque cette originalité peut s'adapter au milieu mondial, une mission, c'est-à-dire une œuvre douée d'un caractère unique, et empruntant l'aspect du devoir au fait que nous sommes seuls capables de l'accomplir (p. 55).

C'est parfois du conflit des missions de cette nature que dérive la guerre, laquelle apparaît ainsi à certaines nations comme une sorte de moyen de réaliser leur continuité historique. Si l'on supprime l'idée nationale, on libère du même coup la contrainte qu'elle impose à des oppositions individuelles plus ou moins étendues. En fait, lorsqu'on étudie les conséquences de la paix au cours des périodes où elle règne pendant un temps assez long, on constate justement qu'elle permet à des oppositions secondaires de se faire jour. C'est pendant les périodes de paix qu'on parle de régionalisme, de décentralisation, de renaissances dialectales, communales, provinciales, de groupements d'intérêts économiques géographiquement déterminés, etc. Dans la politique mondiale d'aujourd'hui, un émiettement de cette sorte ne peut que compromettre l'avenir de l'ensemble. Le nationalisme, au contraire, est précisément une forme d'adaptation à cette politique mondiale ; il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il soit particulièrement développé chez les nations qui sont assez puissantes pour la pratiquer.

Et la rivalité des nationalismes familiarise les peuples à l'idée que seule la guerre peut leur apporter la sanction de supériorité qu'ils s'impatientent de ne pas posséder.

D. Warnotte.

SOCIOLOGIE HUMAINE.

II. — L'ORGANISATION SOCIALE.

Sur le rôle de l'administration dans les sociétés primitives.

A propos de :

J. Roscoe, *The Baganda. An account of their native customs and beliefs.* — London, Macmillan and Co, 1911, 547 pages, 20 fr.

Roscoe, the Rev. John. Né en 1861. Fit ses études d'ingénieur dans un établissement privé, puis étudia au « Church missionary College ». Exerça les fonctions de missionnaire pendant vingt-cinq ans au service de la « Church missionary Society » dans l'Ouganda. Principal de l'école théologique à Mango Kampala. Depuis deux ans professeur d'anthropologie au conseil des études anthropologiques (Anthropological Board of Studies) à l'Université de Cambridge. Pasteur de Holy Trinity Church à Cambridge. Principaux travaux : *Notes on the manners and customs of the Baganda*; *Python worship in Uganda*; *The Bahima, a cow tribe of Encole in the Uganda protectorate*, — dans le *Journal of the Royal anthropological Institute.*

Avant d'utiliser pour une note sociologique le livre de Roscoe, je dois signaler que s'il est composé d'après les informations des anciens, des notables et des magiciens baganda, et non d'après des observations personnelles, il n'en présente pas moins une grande valeur documentaire. L'auteur a, en effet, gagné la confiance absolue de ses informateurs, ainsi qu'il le précise en ces termes :

... When I first entered Uganda, Christianity was rapidly gaining ground, and for several years it was not possible to gather much

trustworthy information owing to the difficulty, in the first instance, of learning the language, which had still to be reduced to writing, and afterwards of obtaining the confidence of the natives, which had to be gained before their religious secrets were divulged. Again, the old men who knew most about the former religious customs were not numerous, war and famine had killed most of them. I owe a debt of gratitude to my friend, Sir Apolo Kagwa, K.C M.G., Prime Minister and Regent of Uganda, in whose house most of my information was collected. He spared no pains to bring old people whom I should otherwise have failed to see, and who would have refused to give information to an Englishman, had not Sir Apolo induced them to do so. Often Sir Apolo had men carried sixty and sometimes a hundred miles, and entertained them for several weeks at a time that I might have opportunities of seeing and questioning them, and writing out their accounts. Through Sir Apolo's kindness, too, I have been able to see priests and mediums from most of the old temples, and the principal men from each clan, from whom I have been able to take notes of the customs which were peculiar to their clans, and to gain a better understanding of the general customs of all the clans. Again, medicine-men versed in the past customs have been brought to me and warned to speak the truth and hide nothing. In addition to this Sir Apolo himself has not only placed his large store of knowledge at my disposal, but has been ever ready to prosecute the most careful enquiry into any difficulty that arose in the path of investigation. It is sad to think that only one or two of the numerous men with whom I spent hours of happy work are alive, the others have passed away (pp. x-xi).

J'ajouterai d'ailleurs que l'organisation des Baganda se présente sous un aspect si rigoureusement élaboré qu'elle ne pourrait vraiment être l'œuvre de l'imagination.

Un trait de cette organisation m'a surtout frappée : c'est la systématisation des règles administratives poussée à un degré de coordination rarement atteint chez les primitifs. Il me paraît intéressant de m'y arrêter pour chercher certains facteurs qui conditionnent cette systématisation.

*
* *

Les Baganda ont un roi qui vit dans sa résidence entouré de nombreux dignitaires, de ses femmes et de ses esclaves. A

côté de sa cour se trouvent celles de la reine, sa sœur, et de sa mère (pp. 236-237). Tous les hauts dignitaires règlent leur train de vie suivant le même protocole. C'est ainsi que le premier ministre du roi, comme le roi lui-même, est tenu à des obligations qui semblent liées à sa dignité même : il ne lui conviendrait pas de s'approvisionner chez les fournisseurs ordinaires; il est *sensé* en avoir des particuliers, spécialement désignés pour servir sa personne. Il a une garde, des huissiers; les gens de son entourage sont classés d'après des principes de préséance (p. 235). Il possède, comme la reine et la mère du roi, des domaines propres, dispersés dans toutes les parties du royaume, exempts de tout impôt, où il a le droit de vie et de mort sur ses subordonnés et qu'il administre par l'intermédiaire de ses propres serviteurs (pp. 235, 236, 237). L'administration régionale reflète tout naturellement l'administration centrale, les chefs-lieux ressemblant plutôt à la capitale en miniature qu'à un village (p. 240). Comme les affaires de l'Etat et les fonctions spéciales que les gouverneurs remplissent auprès du roi exigent leur présence continuelle à la cour, ils laissent dans les provinces des représentants qui prennent pour la circonstance leurs titres, ainsi que les droits et prérogatives du titulaire (p. 246). Dans chaque région il y en a deux à six. Le plus important de ces vice-gouverneurs a le titre de *mamyuka*; il est supérieur aux autres en rang et a certains droits de contrôle sur eux en matière administrative. Après lui vient le *sabadu*, qui a sa place à la cour un peu plus bas que le *mamyuka*. Le quatrième fonctionnaire sur l'échelle administrative provinciale porte le nom de *sabagabo* et le cinquième celui de *sabawali*; ceux-là sont reçus à la cour avec moins d'honneur que les deux premiers. Tous ces dignitaires ont à leur charge l'administration de régions très étendues. Une quantité de sous-chefs et de petits fonctionnaires se trouvent sous leurs ordres et usent les uns vis-à-vis des autres exactement du même protocole (pp. 248-257). D'ailleurs, malgré l'inégalité devant les règles de préséance, tous les fonctionnaires relèvent du roi; les plus hauts comme leurs subordonnés sont nommés et destitués par lui et lui rendent compte de la marche des affaires (p. 240).

Tel est le système administratif si savamment ordonné des Baganda.

On peut se demander quelle en est la raison d'être?

***

Il est visible, d'abord, qu'il ne répond pas aux nécessités de la défense extérieure : le roi baganda n'a pas d'armée permanente, ni par conséquent de chefs militaires. Les expéditions en vue de butin et la défense du pays se font au moyen des rassemblements des paysans organisés par un fonctionnaire civil quelconque (pp. 348-349). Ces troupes provisoires sont licenciées après la fin des opérations militaires. La même méthode est d'ailleurs observée chez d'autres primitifs, qui ne possèdent aucun gouvernement céntralisé.

L'administration n'a pas davantage pour fonction de consolider ou de développer l'organisation interne de la communauté. Les Baganda, en effet, comme je l'expose dans un article qui suit, ont su conserver presque intégralement leur organisation groupale. Tout Baganda appartient à un groupement « kika » et maintient avec lui des rapports dans lesquels l'administration n'intervient aucunement. Les règles de succession des biens, le mariage, les principes de la continuité du groupe à travers les générations — choses essentielles dans la vie du primitif — ne sont pas assurés par l'administration et sont hors de sa compétence. Ces manifestations sociales constituent une série d'usages dérivés des adaptations successives et non pas imposés du dehors.

Par contre, le rôle de l'administration apparaît comme intimement lié à la perception périodique des impôts.

Le roi fixe la date des payements. Un percepteur est désigné pour chaque province. Cinq autres percepteurs lui sont adjoints en qualité de représentants des deux premiers ministres, de la reine, de la mère du roi et du gouverneur en chef. Les six fonctionnaires se partagent la province. Ils font une visite aux principaux sous-chefs et envoient des messages aux fonctionnaires subalternes La première chose consiste à s'assurer du nombre d'habitants et, d'accord avec l'administrateur de la région, d'établir approximativement

le montant de la somme que la population recensée pourrait payer. Après quoi, les agents du gouvernement se mettent à la besogne. Les impôts sont payés en bétail, en tissus d'écorce de bois, en cauris et en outils agricoles. Chaque paysan en doit une quantité déterminée. La quête dure quelquefois des mois, car les tissus et les outils demandent d'abord à être fabriqués, et les troupeaux rassemblés. Lorsque tout est terminé, le convoi se met en marche pour la capitale, où le total des impôts rentrants est vérifié, recompté par le premier ministre et, enfin, distribué en payement des rentes et des appointements qui sont dus. La moitié en revient au roi; les deux premiers ministres, la reine et la mère du roi ont droit à une partie et chaque gouverneur de province touche une quantité déterminée pour lui et ses subordonnés (pp. 244-245).

On voit aussitôt que la réalisation de ces opérations fiscales exige une technique administrative sans laquelle elles ne seraient pas possibles.

Dans le même ordre d'idées, l'établissement des chemins s'impose pour faciliter les communications entre les divers points du pays et le centre (p. 239). Ces travaux publics créent pour l'administration et la fiscalité un nouveau domaine d'intervention. L'ordre pour l'enrôlement des ouvriers part du premier ministre et est communiqué par voie hiérarchique dans toutes les parties du royaume. Un entrepreneur nommé par le roi est chargé de conduire les travaux Ce dernier, qui est en même temps un haut fonctionnaire, touche des émoluments, mais cède sa mission à un surveillant à qui tout individu appelé à la corvée est obligé de payer une taxe en cauris ou en produits du sol. Avant de s'être acquitté de cet impôt, l'ouvrier n'est pas autorisé à entreprendre sa tâche. En même temps, la loi ne lui accorde pour l'accomplir qu'un délai déterminé; ce délai passé, l'ouvrier, s'il est en faute, est passible d'une amende. Dans le cas où cette amende n'est pas payée non plus, le surveillant a le droit d'effectuer une saisie sur sa femme et ses enfants (p. 242).

Les nouvelles contributions ainsi réalisées sont distribuées entre le roi qui en prélève à son profit deux tiers, les ministres, les chefs des régions et le surveillant (pp. 241-243).

Une fois créée et orientée dans la direction fiscale, l'administration multiplie ses ingérences. Ainsi, le gouvernement baganda fait payer les frais de justice absolument de la même façon que les travaux publics. Les administrateurs sont en même temps magistrats, le paysan leur communique ses plaintes et ils ne s'en occupent que moyennant une taxe fixée pour chaque cas. Les deux parties doivent acquitter ce payement avant la mise en train de la procédure. A chaque appel d'une cour à une autre, le plaignant est frappé d'une taxe supplémentaire (p. 261).

* * *

L'administration paraît bien ainsi remplir avant tout une fonction économique. Aussitôt que, pour une cause historique quelconque, une population est assujettie à payer des redevances à ceux qui la dominent, une technique spéciale doit être créée.

Nous avons vu qu'un effet atteint dans cette voie devient à son tour un point de renforcement pour tout le mécanisme. Le réseau de routes conditionne la possibilité même de l'existence du pouvoir administratif, et une fois créé, facilite la transmission des ordres et leur exécution plus précise. La justice exercée par des fonctionnaires du gouvernement met les administrés dans une dépendance plus forte vis-à-vis de lui et contribue davantage à leur exploitation. Ainsi, la force et la cohésion même du système administratif résident dans la complication de ses rouages, qui s'insèrent parmi les multiples manifestations de la vie sociale du groupe.

Un système administratif aussi bien élaboré est une chose plutôt rare chez les primitifs. Cependant, on aurait tort de penser que chez des primitifs dépourvus d'administration l'organisation sociale ne soit pas très forte.

Le plus souvent, le gouvernement du groupe est entre les mains d'un ou de plusieurs individus, et la fonction gouvernementale s'empare des rapports et des besoins sociaux qui,

suivant les données de l'organisation, se présentent comme essentiels aux yeux des membres du groupe. C'est ainsi que chez les Dyaks de Bornéo (E. Gomes, *Sea Dyaks*, p. 88), le *headman* est chargé d'assurer l'ordre dans la communauté, de régler des dissensions et d'infliger des amendes. Son pouvoir est tout de persuasion; de la force de son caractère dépend le nombre de gens qu'il va réunir autour de lui. La vie matérielle et les activités qui dérivent des croyances ne sont pas subordonnées à son contrôle. Chez les Indiens Seri, au contraire, le chef est responsable du bien-être de son groupe. L'alimentation de la communauté, la défense extérieure sont à sa charge. En même temps il a des devoirs d'une autre nature : il lui incombe de protéger les siens contre les influences de mauvais esprits; il a le pouvoir d'apaiser les eaux de la mer, car il est le favorisé des puissances de l'air, de la terre et des eaux. (*Seri-Indians; Bureau of American Ethnology*, 17, part I, pp. 276-277.) Chez les Salich, les anciens n'ont d'autre fonction que la surveillance des intérêts matériels de la communauté. (Hilltout, *Natives of British North America*, p. 158.) Enfin, si nous observons les Australiens, nous trouvons que le groupe remet surtout entre les mains des anciens la réglementation des rapports sexuels et la transmission des traditions.

Mais en dehors de ces rapports sociaux absorbés par l'autorité publique, il reste encore bien des manifestations qui n'ont leur sanction que dans les croyances. Il peut en être ainsi même des impératifs sociaux les plus nécessaires à l'ordre dans le groupe. Chez les Euahlayi (tribu australienne), par exemple, le meurtrier est exécuté non pas par sentence judiciaire, mais par un procédé magique strictement individuel et qui consiste en une série d'actes d'une nature spéciale, accompagnés d'incantations où l'on prononce le nom de l'ennemi, le motif du châtiment, et le moyen par lequel l'incantateur entend se débarrasser du coupable (mort violente, maladie, etc.). (Langloh Parker, *Euahlayi*, p. 31.) Non moins efficaces pour l'équilibre social sont les prohibitions de tous genres se rapportant aux rapports sexuels, à la distribution de la nourriture, à la propriété individuelle et

collective, etc. Les tabous paraissent suffisants pour assurer à eux seuls l'ordre dans le groupe.

L'administration, dans les sociétés primitives, n'est, on le voit, qu'indirectement liée à l'exercice de l'autorité publique.

N. Ivanitzky.

Influences de deux formes diverses de la croyance aux morts sur l'organisation sociale primitive.

A propos de :

J. Roscoe, *The Baganda*. An account of their customs and beliefs. — London, Macmillan, 1911, 547 pages, 20 francs.

(Voir la notice biographique à l'article précédent.)

Les Baganda vivent sous une forte administration centrale, mais ils ont conservé leurs divisions par groupement à base de communauté d'origine. Dans les « kika » — le nom de ces divisions — l'union et la solidarité des membres sont assurées par la croyance aux ancêtres morts qui forment avec leurs descendants vivants une chaîne ininterrompue de générations successives. Le lien entre elles est très intime. Un chef de groupe baganda parlera des événements passés comme s'il y avait été présent et y avait pris part. Il s'identifie à tel point avec ses prédécesseurs qu'en parlant de lui-même il dira qu'il avait conduit une expédition qui avait eu lieu il y a cent ans, ou qu'il est le père d'une personne morte depuis bien longtemps (p. 136). La succession au « chieftainship » de la division n'est pas héréditaire, car, par rapport au chef disparu, les membres du groupe se considèrent tous sur le même pied, ils sont tous ses enfants civils, si je puis m'exprimer ainsi, et la place est au plus capable (pp. 12-13).

Dans aucune circonstance de la vie, le Baganda ne perd contact avec les siens. Où qu'il soit, il a toujours un moyen de se faire reconnaître par les gens de son « kika » : c'est son nom Chaque division possède une série de noms qui constituent son patrimoine. Une appellation quelconque sert d'habitude dans la vie journalière, et le nom patronymique, le nom ancestral de l'individu, est tenu secret. Dans les occasions ordinaires, le Baganda éprouve une répugnance à se laisser appeler par ce nom, aussi bien qu'il n'aime pas à donner

celui de son groupe. Mais qu'il s'agisse pour lui d'affaires importantes, il est prêt à établir immédiatement son identité véritable en produisant les deux appellations sacrées (p. 135). Au groupe également appartient le droit de contrôle sur les biens de ses membres défunts. L'héritier est choisi par le « kika » qui en même temps s'approprie le dixième de la succession (p. 270).

Les intrus et les imposteurs ne sont pas tolérés dans le groupe. Pour les reconnaître, le Baganda a recours à un procédé spécial, destiné à lui apporter une certitude absolue. A la cérémonie de l'incorporation de l'enfant au groupe, où celui-ci reçoit son nom ancestral, on a ajouté la vérification de l'identité de l'enfant. On se réunit dans la maison du chef qui conduit la cérémonie. Les femmes arrivent avec leurs petits apportant chacune le cordon ombilical soigneusement conservé depuis la naissance de l'enfant. Un vase rempli d'eau est placé au milieu de l'assemblée. La grand'mère paternelle de chaque bébé prend le cordon ombilical et le plonge dans le vase. S'il surnage, l'enfant est reconnu légitime, si, au contraire, il est submergé, le groupe désavoue le bébé qui est déclaré le fruit de l'adultère. En plongeant le cordon, la grand'-mère dira : « celui-ci est l'enfant d'un tel ou tel », et elle cite les noms des ancêtres disparus en commençant par les morts les plus récents. La mère tient l'enfant tout près de la vieille femme, celle-ci surveille attentivement l'expression du visage du petit. A la première grimace elle s'arrête, car c'est le signe que l'esprit accorde à son descendant son nom qui vient d'être prononcé et le prend sous sa protection (p. 64).

L'épreuve de l'identification est, aux yeux des Baganda, beaucoup plus décisive au point de vue de la continuité du groupe, que le simple fait d'être né dans une union régularisée par le mariage. Pourvu que la femme puisse prouver la paternité d'un individu donné, l'enfant naturel est reconnu par le groupe et partage tous les droits avec les enfants légitimes de son père présumé (p. 61). De son côté, l'homme marié recourt en cas de doute à une cérémonie complémentaire, afin de s'assurer une fois de plus de l'authenticité de sa paternité (p. 50).

Dans tous ces faits on voit apparaître la croyance aux morts comme un élément de consolidation de la continuité sociale à travers les générations. Mais cette croyance reste purement objective. Les morts et les vivants constituent en quelque sorte deux mondes différents entre lesquels n'existe aucun intermédiaire. On ne se représente pas l'individu défunt continuant une vie d'au-delà; le mode d'existence, l'endroit de séjour des esprits restent fort mal définis.

Le Vedda de Ceylan, qui n'accorde « l'immortalité » qu'aux plus influents de ses ancêtres (« Archives », n° **241**), interrogé sur le point de savoir comment ils se comportent après la mort, répond qu'il n'en sait rien. (Seligmann, *The Veddas*, p. 148.) Il laisse d'ailleurs ses morts sans enterrement. (*Id.* pp. 122-123.) De même, encore chez les Cafres, dont l'idée de continuité du groupe à travers les générations est pourtant fort précise, les mourants ne sont l'objet d'aucun soin. On tâche de s'en débarrasser le plus vite possible en les portant hors du kraal en pâture aux fauves; seuls les individus notables peuvent compter sur un enterrement décent. (Kidd, *The Essential Kafir*, pp. 245 et ss.) La durée de la vie des esprits, dit cet auteur, dépend de la mémoire des vivants et finit là ou l'oubli commence (p. 88). Les nègres de l'Afrique centrale abandonnent souvent les vieillards lorsqu'ils ne peuvent plus être utiles à la communauté. (Dennett, *Notes on West African categories*, p. 17.)

Sur cette forme de la croyance se construisent certains modes particuliers d'intervention des morts dans l'organisation sociale des vivants. On vient de voir des exemples caractéristiques chez les Baganda. En général, dans cette conception, les morts ne s'intéressent aux vivants qu'en cas de négligence de la part de ceux-ci. Si les vivants s'acquittent de leurs obligations en célébrant, par exemple, certaines cérémonies, ils peuvent compter sur leurs bonnes dispositions.

Il me semble que dans cette façon d'envisager les choses, les disparus deviennent « impersonnels »; ils sont *the well disposed ones*, comme dit Miss Kingsley. (*West African Studies*, p. 112.) Dans les moments de calme, on ne s'occupe pas d'eux; on ne cherche leur protection que dans les périodes critiques.

Les arrangements entre les vivants ne sont pas en somme beaucoup affectés par les « esprits » : ceux-ci n'entrent pas activement dans les combinaisons sociales. Je laisse actuellement de côté les institutions des Australiens dont les idées en cette matière sont conditionnées par de tous autres points de vue.

Les choses se présentent autrement, là où la croyance aux morts prend l'allure de la « personnalisation » des défunts.

Sous cette nouvelle forme de la croyance, le monde des morts existe et il est « situé ». Chacun doit l'atteindre et pour cela employer des moyens appropriés.

Ainsi le Dyak de Bornéo, pour autant qu'il se concilie les bonnes dispositions des morts, a dans l'autre monde une vie facile. Les esprits des ennemis tués deviennent là-bas ses esclaves et lui assurent une existence confortable. Il a donc tout intérêt à en tuer de son vivant le plus possible. Pour arriver sans encombre dans le royaume d'outre-tombe, le nouveau mort doit être muni de provisions et d'argent, et ce voyage sera rapide ou long suivant la générosité de ses parents terrestres et les bonnes dispositions des habitants de l'au-delà à son égard. (Edwin Gomes, *Sea Dyaks*, p. 143.)

La préoccupation de l'individu disparu devient ici un mobile d'action. A un degré plus fort elle atteint certains côtés de l'organisation sociale elle-même, et peut y déterminer des adaptations nouvelles.

Or, ceci est surtout visible chez les Baganda, où la croyance aux esprits n'existe pas seulement sous sa forme objective, mais est fortement affectée par la personnalisation des morts : pour le Baganda, en effet, la continuation de la vie terrestre sous une forme personnelle est si évidente qu'un individu vivant redoute une mutilation de son corps, parce qu'il ne peut supporter la pensée que l'organe mutilé manquerait aussi à son futur « esprit », et que par là sa puissance s'en trouverait diminuée (pp. 281-282). Le Baganda est d'ailleurs convaincu que les esprits continuent à séjourner là où se trouvent les restes des défunts.

Voici une première conséquence de ce mode de croyance qui concerne le régime de la propriété. Tout le territoire des

Baganda appartient au roi, et les groupements qui y sont dispersés ne l'occupent qu'à titre de fiefs. Cependant l'espace occupé par un « kika » contient toujours un cimetière qui constitue une possession inaliénable et libre de tout impôt. Ce privilège unique ne tient d'ailleurs aucunement à la destination spéciale à laquelle est réservé le terrain. Tout au contraire, c'est le mort qui le rend inviolable par le fait qu'il y est; c'est sa présence dans un lieu déterminé qui modifie les conditions sociales de la possession.

Les chefs baganda sont continuellement occupés à surveiller leurs administrés de peur qu'ils n'enterrent leurs morts dans ce qu'on pourrait appeler les jardins de leurs huttes, parce que si l'on réussissait à y mettre trois ou quatre générations d'ancêtres de suite, ces jardins deviendraient par ce fait une propriété libre de toute redevance au roi (p. 134).

Non moins caractéristiques sont, sur certaines procédures judiciaires, l'action et l'influence de la personnalisation des morts. Comme je l'ai dit plus haut. le Baganda est administré par les fonctionnaires du roi. Cependant, les membres des divers groupes veillent attentivement à ce qu'une arrestation soit toujours strictement motivée et que la justice soit rendue équitablement. S'ils négligeaient ce devoir et que l'accusé vint à mourir en prison, il en résulterait d'incessants tracas que l'esprit du mort ne manquerait pas de faire subir aux vivants. Pour éviter ces ennuis, on assiste toujours dans le malheur même ses plus grands ennemis (p. 22).

Ainsi, l'individualité du mort s'est précisée; le souci de la destinée après l'extinction de la vie du corps s'est dessiné; la croyance à la vie future a commencé, si l'on veut, à se constituer : aussitôt on voit apparaître des adaptations nouvelles dans les rapports sociaux.

N. Ivanitzky.

Caractères magiques des origines des cultes romains.

A propos de :

L. Deubner, *Zur Entwicklungsgeschichte der altrömischen Religion.* — *Neue Jahrbücher für das klassiche Altertum, Geschichte und deutsche Literatur und für Pädagogik* (pp. 521-535).

(Voir pour la notice biograghique « Archives » n° 171, *Bulletin* de janvier 1911)

Dans une étude qui parut récemment et à laquelle a été consacré le n° 171 de ces « Archives », L. Deubner analysait l'évolution de la fête des Lupercales, et démontrait qu'au début elle n'était vouée à aucun dieu, les actes accomplis par les hommes étant considérés comme ayant, par eux-mêmes, une puissance surnaturelle.

... Am Anfang der religiösen Entwicklung stehen rituelle Begehungen die keineswegs an die Adresse irgend welcher Götter gerichtet sind, noch unter der Maske irgend welcher Dämonen ausgeführt werden, sondern der Vorstellung entstammen, der Mensch vermöge an und für sich durch besondere, überall wiederkehrende Akte, Unsegen abwehrend und Segen herbeiführend, in den Lauf der Natur einzugreifen (p. 490).

Dans un nouveau travail, M. Deubner essaie d'expliquer de la même façon l'origine de toutes les autres fêtes du calendrier primitif des Romains.

Dans les *Palilia*, on se contentait anciennement d'exécuter des rites de purification des étables et des écuries, pour écarter du bétail les dangers de maladie ; et ce n'est que plus tard que fut imaginé le dieu Pales, le protecteur des troupeaux, et qu'aux rites primitifs, on ajouta des sacrifices et des prières qui lui étaient destinés.

Dans l'*Armilustrium* et le *Quinquatrus*, l'armée, avant la bataille, s'efforçait de donner aux armes un caractère sacré; le sacrifice à Mars ne vint que beaucoup plus tard compliquer ce rite ancien. Le *Tubilustrium* était la sanctification des trompettes; dans les *Equirria*, on purifiait les chevaux, et lorsque, après la campagne, ils étaient chargés de puissances impures, on leur faisait faire, le 15 octobre, des cérémonies nouvelles qui les en débarrassaient.

Les fêtes du nouvel an, les fêtes agraires, les *Fontinalia* où l'on jetait des couronnes sacrées dans les sources, les *Vestalia* où les boulangers et les meuniers ornaient de guirlandes leurs moulins, les *Portunalia* où c'étaient les foyers qu'on voulait purifier, s'expliquent, également, au début, sans aucune intervention divine. Celle-ci ne constitue, dans l'évolution de la pensée romaine, qu'une acquisition relativement tardive; le culte tout entier était constitué avant que les divinités n'apparussent : les rites, au début, étaient moins des rites religieux que des rites purement magiques.

... Wir erkennen immer deutlicher, dass es eine Zeit gab, wo der Mensch sich nicht darauf angewiesen glaubte, für gewisse Wünsche und Aengste die Hilfe von Göttern oder Dämonen in Anspruch nehmen zu müssen, sondern sich selbst in der Lage fühlte, Unsegen abwendend und Segen herbeiziehend in den Lauf der Natur einzugreifen. Zu diesem Zwecke übte er bestimmte Riten aus, an deren Erfolg er zuversichtlich glaubte, und diese Riten, die wir heute magisch nennen, hatten für ihn schwerlich etwas Uebernatürliches (p. 322).

... Die geschilderten Gebräuche haben uns, denke ich, auf das deutlichste ein rituelles Statum der altrömischen Religion vor Augen geführt, in dem die Hilfe der Götter noch nicht in Anspruch genommen wurde. Erst in späterer Zeit, als sich eine Vorstellung von höheren Wesen, die der Menschen Geschicke zu bestimmen vermögen, herausgebildet hatte, traten die uralten Riten zu den Opferfesten in Beziehung, die man für jene Wesen veranstaltete, um sie gnädig zu stimmen. Die alten rituellen Formen hatten eigentlich keinen Sinn mehr, aber sie waren zu sehr durch das Herkommen geheiligt, als dass man sie hätte aufgeben können. So

stand denn in der Folgezeit Zauberritus und Opferritus friedlich nebeneinander (p. 330).

Cette conclusion est d'autant plus importante que chez d'autres peuples, et notamment chez les Grecs, on aboutit à des constatations analogues : dans la fête des *Bouphonia*, par exemple — sacrifice du bœuf auquel procédait tous les ans le peuple athénien tout entier —, l'intervention de Zeus n'est qu'un élément tout à fait accessoire; comme le dit J. Harrison :

... We find a series of festivals which are nominally connected with various Olympians; the Diasia in honour of Zeus, the Thargelia of Apollo and Artemis, the Anthesteria of Dionysos. The service of these Olympians we should expect to be of the nature of joyous tendance. To our surprise, when the actual rites are examined, we find that they have little or nothing to do with the particular Olympian to whom they are supposed to be addressed; that they are not in the main rites of burnt-sacrifice, of joy and feasting and agonistic contests, but rites of a gloomy underworld character, connected mainly with purification and the worship of ghosts. The conclusion is almost forced upon us that we have here a theological stratification, that the rites of the Olympians have been superimposed on another order of worship. (*Prolegomena to the Study of Greek religion*, Cambridge University Press, 1908, 2nd ed., p. 10)

... Though the several festivals are ostensibly consecrated to various Olympians, and though there is in each an element of prayer and praise and sacrificial feasting such as is familiar to us in Homer, yet, when the ritual is closely examined, the main part of the ceremonies will be seen to be magical rather than what we should term religious. (Id., p. 28.)

Ces constatations soulèvent diverses questions d'un intérêt capital :

1° Si ce n'est point à la divinité qu'étaient consacrées les cérémonies cultuelles, quel pouvait donc être leur but ? Et comment pouvait-on les croire efficaces, comment pouvait-on, à des actes purement humains, attribuer une puissance surnaturelle ?

Quelques-uns des rites romains nous donnent, par eux-mêmes, la solution de ces questions.

Ce sont d'abord les cérémonies purificatoires. On conduisait en grande pompe en cercle autour de l'espace qu'il s'agissait de préserver de l'atteinte du mal, les animaux sacrés : c'était là, notamment, l'essentiel des *Suovetaurilia*, qui trois fois faisaient le tour de la ville. Dans les *Lupercales*, dont le but était de préserver le bétail de l'attaque des loups, les bergers couraient en faisant un large cercle autour de la bergerie. Les auteurs de ces rites croyaient qu'en esquissant ce simple geste de protection, en traçant un cercle purement idéal, ils avaient effectivement créé des obstacles que le mal redouté ne pourrait point franchir.

A l'occasion des *Saturnales* et des *Divalia*, fêtes du nouvel an, on portait solennellement des flambeaux allumés, et l'on croyait, par l'exécution de ce rite symbolique, aider le soleil à recommencer son ascension dans le ciel ; inversement, lors des *Cerialia*, par lesquelles on voulait préserver la récolte de la chaleur brûlante de l'été, on attachait des flambeaux au dos d'un certain nombre de renards qu'on traquait ensuite, dans l'espoir qu'avec la lueur des flambeaux, le soleil lui-même serait ainsi chassé.

La croyance à l'efficacité des symboles, voilà ce qu'on trouve à la base de toutes ces cérémonies, et les conclusions que donne l'étude du rituel primitif à Rome sont confirmées par l'examen des actes magiques en général :

a) Ce sont les prêtres qui, dans leurs gestes et dans leurs vêtements imitent des animaux divins, croyant acquérir eux-mêmes de cette façon des pouvoirs surhumains : Hérodote nous parle des prêtres de Sicyone costumés en boucs (V, p. 67); à Athènes, aux grandes cérémonies, la prêtresse s'armait des armes d'Athèna (Polyen, *Strateg.*, VIII, p. 59); les prêtresses athéniennes nommées les ourses (« ἄρκτοι »), et qui furent plus tard rattachées au culte d'Artémis, s'habillaient en ourses, animaux sacrés, et il est vraisemblable que telle est aussi l'origine des « μελίσσαι », ou abeilles, à Ephèse, et des « πῶλοι », ou poulains, en Laconie ; sur un vase découvert à Chypre, Aphrodite est entourée de ses prêtresses, représentées

comme lui étant pareilles en tous points. (De Visser, *Die nicht menschengestaltigen Götter der Griechen*, Leiden, 1903, p. 42.)

b) Les statues, les dessins, les images d'un homme passaient pour avoir la même réalité que cet homme lui-même; des exemples caractéristiques en ont été cités dans un article antérieur de ces « Archives » (nº 239). On dessine l'image d'un homme; on lui transperce le cœur d'un clou; on croit l'avoir lui-même atteint. Ailleurs, on place dans la tombe les statuettes ou les images représentant les serviteurs de celui qui y est enterré : on lui a garanti, pense-t-on, la présence de ceux dont les soins peuvent encore lui être utiles;

c) En prononçant le nom d'un homme, on croyait avoir prolongé sa vie; et inversement, en effaçant son nom écrit, on s'imaginait avoir mis fin à son existence. La malédiction n'était point, pour les primitifs, une simple manifestation de dépit ou de colère; la phrase dite, loin de n'être qu'un symbole de la réalité, avait son existence parfaite et atteignait positivement celui qu'on maudissait. Dans tous les actes magiques, les formules rituellement prononcées avaient, pour ce motif, une importance essentielle. Le culte de Jupiter Lapis, à Rome, nous en donne un exemple frappant :

... Besonders lehrreich erscheint mir die Entstehungsgeschichte des Iuppiter Lapis. In dem Tempel dieses Gottes bewahrte man einen heiligen Feuerstein auf, einen Fetisch, der ursprünglich zweifellos ein selbständiger Gott war und erst später von Iuppiter « aufgesogen » wurde. Dieser heilige Stein wurde bei besonders feierlichen Schwüren verwendet. Wenn die Römer ein Bündnis mit einem anderen Volke schlossen, so rief der Pater patratus der Fetialen nach Verlesung des Vertrages den Iuppiter an und versprach, dass das römische Volk die Treue halten würde. « Wenn es aber », so fuhr er fort, « den Vertrag bricht, so sollst Du, Iuppiter, selbigen Tages das römische Volk also schlagen, wie ich heute hier dies Ferkel schlage ». Nach Schluss des Gebets tötete er dann das Ferkel mit dem heiligen Stein. Neben diesem staatlichen Brauch steht ein privater Eidritus, der völlig von jenem zu trennen ist. Man ging auf das Kapitol, ergriff den heiligen Stein und sprach folgendes: « Wenn ich wissentlich täusche, so soll Iuppiter

die Stadt und Burg erhalten, mich aber aus allen Gütern hinauswerfen, wie ich diesen Stein. » Darauf schleuderte man den Stein von sich. Da der Stein ursprünglich ein selbständiger Gott ist, muss die Anrufung des Iuppiter in beiden Fällen, beim Födus und beim privaten Schwur, als sekundär bezeichnet werden. Streichen wir sie, so bleibt ein simpler Analogieritus übrig : der Schwörende benutzte den Stein, um *ad oculos* zu demonstrieren, was geschehen sollte, wenn der Eid gebrochen würde; die unmittelbare Wirkung dieser hypothetischen Selbstverfluchung wurde durch die begleitende Zauberformel gewährleistet.

Zu diesem Resultat scheint die Göttlichkeit des Steines wenig zu stimmen. Götter werden wohl manchmal geprügelt, aber dass man sie zum Zwecke eines Analogieritus von sich wirft, ist meines Wissens ohne Parallele, und vor allem : für den Ritus ist es völlig gleichgültig, ob der Stein göttlich ist oder nicht. Ein Neujahrsbrauch, der heute von der griechischen Bevölkerung Pergamons geübt wird, besteht darin, dass man einen grossen Stein in sein Haus bringt und dazu die Zauberformel spricht : « so schwer ich bin und der Stein, so schwer soll das Gold in meinem Hause sein ». Der benutzte Stein ist weit davon entfernt, dämonische Eigenschaften zu besitzen. er ist ein ganz gleichgültiger, gewöhnlicher Stein, der seine Bedeutung dadurch erhält, dass er mittels einer Zauberformel dem ersehnten Golde gleichgesetzt wird. Genau so wird bei dem privaten Schwurritus der Schwörende dem Stein gleichgesetzt, während er bei dem öffentlichen Bündniseide durch dass Objekt des Steinschlages vertreten ist.

Auch die Vorfahren der Römer — so darf man sich die Sache zurechtlegen — nahmen anfangs zu dem Schwurritus wahrscheinlich irgendeinen beliebigen Stein. Mit der Festigung des Brauches gewöhnte man sich daran, den einmal verwendeten Stein aufzuheben und ihn immer wieder zu benutzen. So bekam er allmählich den Charakter eines Fetischs,/ wurde göttlich verehrt und zuletzt dem Treugott Iuppiter untergeordnet, der als Iuppiter Lapis den alten Kultplatz des Silex in Besitz nahm (pp. 333-334).

En un mot, il y a là tout un groupe de faits — dont on pourrait citer des exemples multiples chez les non-civilisés et dont les travaux récents démontrent qu'ils sont encore à la base de tout le culte en Grèce et à Rome — et qui tous s'expliquent par cette particularité de la mentalité primitive qui consiste à accorder aux symboles, signes, gestes, images

ou noms, les mêmes attributs et la même action qu'aux objets matériels et concrets.

Mais si telle est l'origine et l'explication des rites « magiques » accomplis dans la Rome antique, comment ces rites ont-ils pu se transformer et devenir « religieux ? »

Je n'entreprendrai pas, dans cet article, l'étude de cette question ni la discussion des célèbres thèses que J. G. Frazer développa dans *The Golden Bough* : on sait que selon lui le rapport de la magie et de la religion serait entièrement négatif ; elles auraient de commun uniquement ceci, que c'est au moment où les hommes s'aperçurent que les procédés magiques étaient inefficaces et ne pouvaient point diriger le cours de la nature, qu'ils imaginèrent des êtres surhumains pouvant donner au monde la direction qu'on y constatait et qui échappait à la volonté humaine.

Cette discussion exigerait des développements considérables. Je me contenterai d'indiquer que l'étude des cultes romains n'est point favorable à la doctrine de Frazer : les rapports entre la magie et la religion semblent être beaucoup plus directs qu'il ne le suppose et les dieux paraissent être nés des rites magiques d'une façon beaucoup plus immédiate :

... Strenia, die in historischer Zeit einen Hain besass, ist aller Wahrscheinlichkeit nach aus dem Brauche der *strena* erwachsen. Pilumnus, der Opfer erhielt, Intercidona und Deverra entstanden aus einem reinigenden Ritus, den man nach der Geburt eines Kindes vornahm : drei Männer stellten sich um die Schwelle des Hauses, schlugen sie mit einem Beil (*intercidere*), dann mit einer Mörserkeule (*pilum*) und fegten sie endlich mit einem Besen ab (*deverrere*). Der rituelle Sinn dieser Zeremonie, die den mit der Geburt einziehenden konkret gedachten Unsegen fortschafft, ist klar. Erst später wurden ihr Götter vorgesetzt, deren Namen man aus den magischen Akten (*intercidere*, *deverrere*) oder deren Instrument (*pilum*) herausspann (p. 332).

R. Kreglinger.

De l'interpénétration, dans l'Égypte ptolémaïque et romaine, des deux formes essentielles de l'État antique.

A propos de :

P. Jouguet, *La vie municipale dans l'Égypte romaine.* — Paris, Fontemoing, 1911, 494 pages, 16 francs.

Jouguet, Pierre. Professeur à l'Université de Lille. Principaux travaux : *Ostraka du Fayoum* (1903) ; *Papyrus grecs* (avec Collart, Lesquier et Xoual en 1907). Articles dans le *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, la *Revue de philologie*, etc.

J'ai montré dans un précédent article de ces « Archives » (n° 267, *Bulletin* de juin-octobre 1911) comment les théories aristotéliciennes de l'État envisagent uniquement la notion de l'État-cité, si caractéristique pour le monde grec. Il ne faut pas oublier que l'antiquité pré-romaine a connu, notamment en Perse et en Égypte, une forme d'État qui est nettement différente de la *polis* hellénique et qu'on pourrait appeler l'État-contrée ou l'État-nation. Si Athènes est à juste titre considérée comme le modèle de l'État-cité, l'Égypte pharaonique est en quelque sorte le prototype de l'État-contrée. D'une part, nous trouvons des « citoyens » réglant d'une façon absolument autonome les destinées d'un conglomérat restreint; d'autre part, nous avons affaire à des « sujets » docilement soumis à un pouvoir despotique, qui, grâce à une hiérarchie de fonctionnaires, assure l'administration d'un territoire étendu. Cette distinction capitale entre le *City-State* et le *Country-State* a été bien mise en lumière par Seeley dans son *Introduction to political Science* (*lecture* IV, pp. 77-100).

Seeley a essayé de remonter jusqu'à la genèse lointaine des deux formes typiques de l'État ancien ; tel n'est pas le problème posé ici; restons dans le domaine historico-sociologique, et voyons, à la lumière de la papyrologie mise à profit par Jouguet, comment les deux formes se sont à un certain moment rencontrées et fusionnées sur la terre d'Égypte.

Dans le pays des Pharaons et de leurs successeurs pré-alexandrins, il n'y avait, à part la colonie grecque de Naucratis, fondée dans le Delta au VIIe siècle avant J.-C., aucune ville dans le sens hellénique, médiéval ou moderne. Pendant de longs siècles, l'étroite vallée égyptienne a constitué un État essentiellement agricole, dont les habitants vivaient d'une existence uniformément réglée sur les crues du Nil; ils avaient, comme principale fonction sociale, le devoir de remplir d'impôts en nature les greniers royaux, destinés à l'entretien des rouages administratifs ; nous n'avons pas, il est vrai, de renseignements très précis sur la vie économique sous les Pharaons ; mais, même à l'époque ptolémaïque, les impôts en nature jouaient un rôle prépondérant (cf dans ces « Archives », n° **94**, *Bulletin* de juin 1910, mon article sur le *Girowesen im griechischen Aegypten*, d'après Preisigke), et il est permis de croire qu'aux temps antérieurs, l'économie égyptienne avait presque exclusivement un caractère « naturel ». Une armée de scribes et de fonctionnaires, qu'une longue tradition maintenait dans un cadre rigide, était au service d'un pouvoir central fortement organisé, et si, sur les *lophoi* ou élévations de terrain bordant le fleuve, la naissance de bourgades était inévitable, ces bourgades ne pouvaient avoir la moindre parcelle d'autonomie communale; les habitants étaient les instruments passifs de l'autorité royale et de ses délégués; même les chefs-lieux des nomes (districts territoriaux) n'avaient aucun caractère communal ou urbain; le grenier ou la trésorerie de l'État y avaient uniquement plus d'importance, au point de vue administratif, que dans les petites bourgades, et les fonctionnaires y occupaient, au point de vue hiérarchique, un rang plus élevé.

Dans un milieu pareil, où l'initiative individuelle était en quelque sorte annihilée par l'emprise administrative et où

l'activité humaine, d'après une pratique plusieurs fois séculaire, était entièrement accaparée par les exigences d'un absolutisme despotique, la naissance de la vie « politique » (au sens grec du mot) était presque une impossibilité.

De fait, il est probable que spontanément la vie municipale ne serait jamais née dans le milieu égyptien, tel qu'il était sous les Pharaons.

C'est la diffusion de l'hellénisme par et après les conquêtes d'Alexandre qui a amené, dans la vallée du Nil, le conflit entre l'État-cité et l'État-contrée. La vie municipale est, pour l'Égypte, un vrai article d'importation hellénique. Au VIIe siècle, les Grecs avaient fondé la colonie de Naucratis; Alexandre créa pour ainsi dire de toutes pièces la ville d'Alexandrie; Ptolémée Soter en fit de même pour la ville de Ptolémaïs dans la Thébaïde. Ces cités grecques étaient de véritables îlots « politiques », ayant, au milieu de la vallée du fleuve, une organisation et des droits spéciaux; il faut y ajouter, pour l'époque postérieure, la cité d'Antinoé, fondée par Hadrien.

Malgré la présence de ces centres grecs, l'hellénisation «politique» de l'Égypte s'est effectuée avec une grande lenteur; comme le fait remarquer Jouguet, l'Égypte n'a connu la vraie vie municipale du monde gréco-romain qu'au moment de la décadence communale dans le reste de l'empire, c'est-à-dire, six siècles après la conquête d'Alexandre. Sans compter que les Ptolémées et ensuite les empereurs romains avaient intérêt à garder en Égypte un pouvoir despotique et à continuer autant que possible la tradition des Pharaons, on peut dire que le milieu égyptien lui-même a été pour une grande part dans cette infiltration laborieuse de l'existence civique des Hellènes. A première vue, on s'étonne qu'après tant de siècles d'histoire nationale sous les Pharaons, les Égyptiens des bourgades et des chefs-lieux des nomes n'aient pas préparé quelque peu le développement de cette existence civique; mais l'excessive lenteur de l'hellénisation « politique » de l'Egypte nous prouve précisément l'absence complète de conditions préexistantes, favorables à l'éclosion de la vie municipale.

N'oublions pas, qu'il s'agit ici, en général, du contact de

deux civilisations très inégalement étagées, l'une stagnante et intellectuellement peu émancipée, l'autre très évoluée et rappelant une sorte d'européanisme antique; il est curieux d'assister, malgré les résistances, au triomphe de la vie «politique» des colonisateurs helléniques parmi les indigènes égyptiens.

Ce qui domine le conflit, c'est que, d'une part, le régime politique des cités grecques, Naucratis, Alexandrie, Ptolémaïs, s'est adapté au milieu égyptien et a été pour ainsi dire mitigé par lui; tandis que, d'autre part, phénomène saillant, les chefs-lieux ou métropoles des nomes indigènes ont perdu peu à peu leur caractère pharaonique et se sont teintés d'hellénisme et d'autonomie communale.

Il vaudra la peine de mettre successivement en lumière ces deux aspects du problème gréco-égyptien.

Envisageant d'abord les cités grecques fondées dans le Delta et le long du fleuve, nous dirons que la vie municipale y avait, en général, les mêmes couleurs que dans le reste du monde hellénique :

> ... Tout ou presque tout dans leurs constitutions est grec. Ajoutons que les mœurs y sont grecques comme les magistratures. Le gymnase y est le centre de l'éducation hellénique. Même les indigènes et les Orientaux s'y hellénisent rapidement. Le fait a été souvent mis en lumière pour ceux qui semblaient le plus éloignés de l'hellénisme, je veux dire pour les Juifs. Alexandrie, malgré sa population cosmopolite, malgré tant de traits qui la distinguent des autres villes grecques, n'aurait pas joué le rôle qu'elle a joué, si elle n'avait pas été, avant tout, une cité hellénique (p. 44).

Mais quand on pénètre dans le détail des institutions de Naucratis, d'Alexandrie et de Pholémaïs, on ne tarde pas à remarquer qu'on est en présence de communes autonomes, si l'on veut, mais qui sont loin d'avoir l'indépendance des cités de la Grèce propre. L'existence d'une *Boulè* et d'une *Ecclésie* à l'époque ptolémaïque est pour Alexandrie, par exemple, un sujet d'interminables discussions; si ces deux rouages essentiels de la vie politique grecque ont fait partie de la ville fondée par Alexandre, il paraît en tout cas certain que leur

importance est allée en décroissant, au point de s'effacer presque totalement sous l'influence du pouvoir royal des Lagides; qu'en conclure, si ce n'est que les principes mêmes du droit public grec ont subi l'atteinte des conditions spéciales de l'ancienne terre des Pharaons? Je pense avec Jouguet qu'Alexandrie et sans doute aussi Ptolémaïs ont fini par être de curieuses entités politiques, ni plus ni moins que des cités grecques sans sénat et sans assemblée populaire.

... Pendant trois siècles (époque ptolémaïque) les institutions d'Alexandrie ne sont pas restées immuables. Au début, il semble difficile d'admettre que les Grecs aient pu concevoir une cité, une πόλις, sans assemblées délibérantes, et il était sans doute malaisé de prévoir, dès la fondation, l'esprit frondeur des Alexandrins futurs. Mais au cours de l'histoire troublée de la dynastie lagide, la capitale a dû perdre ses privilèges. Ainsi s'expliquerait qu'elle ait gardé certains droits inoffensifs, mais qui semblent le signe de la souveraineté, comme celui de battre monnaie, et que Soter, en fondant Ptolémaïs, ait pu lui donner une constitution libre, sans créer au profit de cette Alexandrie du Sud une différence choquante; mais ainsi s'expliqueraient, d'autre part, les termes de Spartien (*Vit. Sev.*, 17), qui auraient visé les deux derniers siècles ptolémaïques : *Alexandrini qui sine publico consilio* ITA UT SUB REGIBUS ANTE *vivebant* (les Alexandrins qui vivaient auparavant sans assemblée délibérante, *comme sous les rois Ptolémées*) (p. 32, cf. p. 345).

L'influence égyptienne sur les cités de droit grec se marque nettement aussi dans le domaine des magistratures, les pouvoirs des archontes ayant été limités progressivement par l'autorité centrale des successeurs des Pharaons. On constate plus d'une fois que de hauts fonctionnaires royaux revêtent en même temps des charges municipales. Jouguet cite un exemple frappant : l'hipparque mentionné dans un décret des technites dionysiaques de Ptolémaïs, et qui est en même temps prytane de cette ville, est un officier de l'armée royale, non un commandant de la cavalerie de cette ville. Autre exemple : un des décrets de Ptolémaïs nous montre le peuple couronnant un certain Antiphile, envoyé du roi Ptolémée

Evergète Ier ; le texte dit qu'Antiphile a donné des jeux dignes du roi et de la ville, et on peut croire que ce personnage royal avait aussi à traiter des questions plus sérieuses ; le même texte nous montre d'ailleurs la cité préoccupée de recevoir noblement les ambassadeurs du prince. Pour Alexandrie, capitale des Lagides, la dépendance de la ville vis-à-vis du pouvoir central était particulièrement accentuée : le stratège de la ville était un fonctionnaire royal, dont l'autorité devait s'étendre plus loin qu'aux indigènes et aux non-citoyens de la cité.

Jouguet peut conclure ainsi, en parlant des trois siècles de domination ptolémaïque :

... Les rapports du pouvoir royal et des cités paraissent avoir varié avec les villes et les temps ; mais l'attitude du roi à l'égard des cités a toujours été bien certainement celle d'un maître. Leur dépendance à son égard est nettement marquée par le culte municipal des rois, au moins à Alexandrie et à Ptolémaïs ; si peut-être au début les libertés des cités ont été plus étendues que dans la suite, il est bien probable qu'elles n'ont jamais formé de véritables États dans l'État : pour être séparé du pays égyptien, le domaine des πόλεις n'en fait pas moins partie du royaume et une expression comme celle qu'employaient les Séleucides pour désigner les cités de leur empire, αἱ ἐν τῇ χώρᾳ τε καὶ ἐν συμμαχίᾳ πόλεις, a toujours été inapplicable à celles du royaume des Ptolémées (p. 43).

Quant à la domination romaine, qui n'a fait que continuer le pouvoir despotique des Pharaons et des Ptolémées, elle n'a pas, tout au moins pendant les deux premiers siècles de notre ère, modifié considérablement la constitution des anciennes *Poleis*, auxquelles il faut ajouter Antinoé, fondation hellénique d'Hadrien. Le statut de ces *Poleis* s'est pourtant uniformisé, jusqu'au moment où les chefs-lieux ou métropoles des nomes, grâce à une longue évolution, ont pu s'assimiler à elles et recevoir, comme elles, cette organisation spéciale du IIIe siècle, caractérisée par la présence d'une *Boulè* aristocratique.

C'est cette hellénisation des métropoles indigènes, ce triomphe, malgré tout, du *City-State* sur le *Country-State*, qui, je l'ai dit, est le fait saillant du problème gréco-égyptien.

L'évolution s'est produite lentement au cours du gouvernement des Lagides et des Romains.

Si on considère la nature des nomes avec leurs métropoles et leurs bourgs au début de l'époque ptolémaïque, on voit qu'au point de vue juridique ces divisions du pays ne sont nullement comparables aux cités grecques dont il a été question ci-dessus :

... Chacune des cités grecques d'Égypte forme un ensemble indépendant pouvant vivre de sa vie propre. Qu'elle soit réduite à une ville et à ses faubourgs, comme Alexandrie, ou qu'elle comprenne un territoire rural, comme peut-être Naucratis et Ptolémaïs, la cité forme un tout complet, les dèmes ruraux, quand il y en a, s'ajoutant aux dèmes urbains dont ils ne diffèrent pas essentiellement par la constitution. Ses magistrats reconnaissent sans doute la souveraineté royale, mais la cité a ses lois propres et reste en dehors du réseau administratif qui couvre l'Égypte entière : elle échappe à l'autorité des fonctionnaires du nome et forme, en face du nome, une unité distincte. Il n'en est nullement de même des bourgades et des *métropoles* des nomes égyptiens. Ni les unes ni les autres ne peuvent être considérées comme un tout. Pas plus que les dèmes en dehors de la cité, elles n'ont d'existence complète en dehors du nome dont elles ne sont que des parties, réunies sous l'autorité des fonctionnaires royaux qui siègent à la métropole... L'arbitraire du pouvoir central et de ses représentants n'y est limité par aucun droit politique ; le despotisme royal est la source dernière de toute autorité et la vie du nome nous donne le type de cette *existence de bourg* (κωμηδὸν), propre aux barbares, et que les auteurs grecs opposent à la véritable vie politique (pp 47-49).

Les premières adaptations helléniques des métropoles datent certainement, à mon avis, du temps des Ptolémées, même si le hasard des découvertes papyrologiques ne nous renseigne définitivement que pour l'époque romaine. Une inscription trouvée à Crocodilopolis du Fayoum nous fait connaître, sous Soter II, un certain Apollonios, fils d'Artémidoros, qui porte les titres de « cosmète » et de « gymnasiarque », et je ne vais pas, quant à moi, jusqu'à supposer qu'il s'agisse là de magistratures d'Alexandrie et non de fonctions remplies à Crocodilopolis; le gymnasiarque et le cosmète apparaissent

couramment plus tard comme magistrats dans les métropoles, et il semble bien que nous ayons, déjà sous Soter II, un précieux témoignage de leur présence à Crocodilopolis, chef-lieu indigène. Jouguet convient d'ailleurs que d'autres textes ptolémaïques nous apprennent l'existence d'éphèbes ou d'anciens éphèbes au Fayoum, ce qui est une preuve manifeste de la première pénétration de l'organisation municipale grecque; en général, le peuple égyptien, qui a adopté assez vite la langue du vainqueur, doit s'être laissé séduire par la civilisation supérieure des Hellènes.

La présence du « gymnasiarque » et du « cosmète » parmi les principales magistratures des métropoles est une preuve certaine que l'hellénisation des chefs-lieux du nome est partie du « gymnase », cette institution essentiellement hellénique, à la fois école et club, que les Grecs introduisaient partout où ils s'établissaient; l'élément adventice et intellectuel s'est groupé, peut-être dans un quartier spécial de la métropole, autour du gymnase, et l'association de cette élite, association privée, a déteint de plus en plus sur l'organisation même des futures villes égyptiennes, à mesure que l'immigration étrangère a augmenté; une catégorie d'indigènes, les plus riches et les plus doués sans doute, s'est mise à adopter le genre de vie hellénique et est venue grossir la masse des grecs qui, dans les nomes, tendaient à mener l'existence politique de leur patrie; en un mot, l'évolution des métropoles dépendait toujours davantage de ceux que les textes appellent οἱ ἀπὸ γυμνασίου et qui apparaissent comme une sorte de noblesse municipale. Ainsi, la constitution même des anciens chefs-lieux de district a pris une couleur nettement hellénique.

... Longtemps la métropole fut sans doute administrée directement par les agents royaux, et les différences entre l'organisation de cette grande commune et celle des petites communes du nome ne devaient guère tenir qu'à son étendue seule. Cependant la domination grecque apportait dans ces villes de la χώρα un élément nouveau. Il était impossible que tous les Grecs et les Macédoniens venus avec Alexandre et ses successeurs dans la vallée du Nil s'enfermassent dans les trois cités grecques d'Égypte. La conquête

eût été vaine si l'exploitation économique du pays avait été interdite aux Grecs. Dès le IIIe siècle av. J.-C., nous les voyons se répandre dans les nomes et se fixer dans les villages et surtout dans les villes de la contrée. Les liens qui les attachaient à leurs cités ou à leurs pays d'origine s'étant à la longue relâchés, ces villes devenaient leur véritable patrie. La population des métropoles était très variée; on peut s'en rendre compte en parcourant la nomenclature des divers quartiers d'Arsinoé; il est vraisemblable que les Grecs ont d'abord formé des groupes pareils à ceux des autres étrangers fixés dans ces chefs-lieux de nome .. Mais certainement ils finirent par se distinguer. Appartenant à la race conquérante et privilégiée, leur activité, leur culture maintenue dans le gymnase, leur assuraient la prépondérance. A quelle époque ces changements commencèrent-ils à se produire? Nous l'ignorons, mais au moment où la lumière se fait sur les métropoles, c'est-à-dire au début de l'ère impériale, nous voyons la population de la commune hiérarchisée. Le gymnase, centre de culture hellénique, devient le centre de la municipalité; celle-ci n'est pas représentée par un groupe d'anciens, mais par des *archontes*, pareils aux archontes des cités; les chefs-lieux des nomes n'ont pas acquis l'autonomie municipale, mais ils sont devenus des villes grecques (pp. 278-279).

Dès les premiers siècles de notre ère, cette couleur hellénique des métropoles devait être définitive, et JOUGUET fait observer à juste titre (cf. p. 114) qu'il n'y avait pas dans l'Égypte romaine, comme on l'a répété depuis MOMMSEN, trois, mais quatre classes de la population : aux Romains peu nombreux, aux Grecs des cités et aux indigènes, il faut ajouter les Hellènes et les hellénisés des nomes, qui, sans être des *politai* proprement dits, sont membres d'une commune très éloignée déjà de ce que pouvait être, sous les Pharaons nationaux, l'agglomération indigène.

. . En droit les métropoles n'ont au début aucune personnalité juridique ou du moins, à ce point de vue, leur situation n'a pas été réglée, mais en fait, à mesure que leur caractère hellénique allait s'accentuant, et par suite d'une tolérance du pouvoir, elles devenaient de plus en plus semblables à des cités et se comportaient de plus en plus comme des personnes morales. Il s'est passé ici une évolution analogue à celle que l'on constate, dans les municipes romains, pour la *passiva testamenti factio*, dont ils ont,

en effet, joui, avant qu'elle leur fût légalement reconnue. La caisse de la ville, d'abord caisse d'État, devint peu à peu une véritable caisse municipale. C'est peut-être seulement au temps de Septime Sévère, quand les métropoles obtinrent toutes des βουλαί, que cette transformation fut légalement consacrée (p. 281).

On le voit, nous sommes en présence d'un principe sociologique constant : la consécration légale et juridique a donné son empreinte à une situation de fait établie depuis longtemps.

Nous n'avons pas à étudier ici en détail les fonctions des archontes ou magistrats des métropoles hellénisées : gymnasiarque, exégète, cosmète, archi-prêtre, agoranome, euthéniarque, hypomnématographe. Disons que, malgré l'essence purement grecque de cette nomenclature, les communes métropolitaines ont gardé un caractère hybride : le stratège et les scribes ont continué à y représenter l'ancienne administration égyptienne par le pouvoir central; c'est en face d'eux qu'on trouve les *archai* helléniques, magistratures proprement municipales.

Sans doute, le *Country-State* des Pharaons n'avait pas disparu complètement; la χώρα, avec ses bourgs, continuait à être soumise directement et en fait aux fonctionnaires impériaux, sans jouir de quelque autonomie communale; mais les principaux centres administratifs de cet ancien *Country-State* s'étaient transformés en villes, qui s'étaient peuplées de simili-citoyens et qui avaient beaucoup d'analogie avec les cités helléniques de la vallée.

Dès le début du IIIe siècle, on trouve dans un bon nombre de métropoles, à côté des ἄρχοντες, une βουλή, c'est-à-dire une assemblée municipale, et vers la même époque, la βουλή apparaît également dans les cités grecques d'Alexandrie, de Ptolémaïs et de Naucratis : signe manifeste de l'égalisation de la vie politique dans les villes d'Égypte; il est évident que la différence ne pouvait plus être grande entre les *politai* des cités proprement dites et ces simili-citoyens des villes gréco-égyptiennes, qui, moyennant les conditions ordinaires de cens et de culture, pouvaient délibérer, dans l'assemblée municipale, sur les affaires de la commune.

Les documents papyrologiques de la vie municipale d'Égypte sont assez nombreux pour le IIIe siècle, et nous y voyons que les métropoles ont vraiment acquis l'importance de communes à la mode grecque. Les documents visés proviennent surtout des archives d'Hermoupolis (cf. JOUGUET, p. XL). Ce ne sont rien moins que procès-verbaux des séances de la *Boulè*, rapports sur la culture des terres, propositions de baux pour les propriétés de la ville, demandes de paiement émanant des vainqueurs aux jeux qui ont droit à une pension, ou des épimélètes chargés de divers travaux, rapports sur les fournitures d'huile aux gymnases, etc.

Si l'on veut d'ailleurs voir d'une manière frappante jusqu'à quel point le *City-State* des Gréco-Romains a, à la longue, pénétré l'ancien milieu pharaonique, qu'on lise cette lettre d'investiture par laquelle un certain Aurelius Serenus Isidoros est chargé, en l'an 23 de Caracalla, par l'assemblée des bouleutes, de la curatelle du temple de Jupiter Capitolin, dans le chef-lieu du nome Arsinoïte :

A la bonne Fortune. Dieux sauveurs.

Les archontes et le conseil de la très illustre cité des Arsinoïtes à Aurelius Serenus Isidoros, ancien cosmète et bouleute, notre très cher, salut.

Nous t'avons choisi pour l'intendance des biens du temple local de Jupiter Capitolin. Pour que tu le saches et que tu t'appliques avec fidélité et zèle à tes fonctions, ayant devant les yeux les ordres d'Aurelius Italicus, faisant fonction de grand-prêtre, nous te l'annonçons; nous souhaitons que tu te portes bien.

Donné par Aur. Héracleidès, ancien archiprêtre, prytane en charge, etc.

An 23 de l'empereur César Marc Aurèle Sévère Antonin, très grand Parthique, très grand Britannique, très grand Germanique, pieux, heureux, auguste, mois de Tybi le... (p. 403).

Déjà en 212, le fameux édit de Caracalla, accordant la *civitas romana* à tout l'Empire, put s'appliquer indistinctement, en Égypte, aux Grecs des cités et aux Gréco-Égyptiens des nomes, à l'exclusion seulement des λαοί, c'est-à-dire des indigènes non encore hellénisés.

Ainsi, une longue évolution avait en quelque sorte uniformisé l'aspect politique de l'Égypte; ce pays original était maintenant couvert de municipalités dont l'administration était assurée par l'assemblée des bouleutes et par ses délégués aux liturgies et aux curatelles. Cette transformation profonde était, en dernière analyse, l'œuvre de la minorité intellectuelle des Hellènes répandus dans les nomes de la vallée.

En s'assimilant entre elles, les communes de l'Égypte se sont assimilées, en général, aux autres communes de l'époque impériale; car, *mutatis mutandis*, l'assemblée des Bouleutes remplissait les mêmes fonctions que les *Curiales* dans les municipes. Le vieux pays pharaonique était enfin devenu apte à être coordonné au reste de cet Empire romain, qui, d'après la définition de Mommsen, était une royauté universelle fondée sur l'organisation municipale. La même destinée entraîne désormais toutes les communes soumises au pouvoir de Rome, et, au IVe siècle, nous assistons, en Égypte comme ailleurs, à la décadence de la vitalité communale caractérisée par le système abusif des liturgies et des curatelles.

J. De Decker.

De la constitution et du renouvellement d'une aristocratie.

A propos de :

C. L. Frithjof Noack, *Zur Entstehung des Adelsfideikommisses in Unteritalien. Eine sozialgeschichtliche Untersuchung.* — Stuttgart, Cotta'sche Buchhandlung, Nachfolger, 1911, 120 p.

On trouve dans le livre de Noack l'histoire d'une classe sociale, la noblesse napolitaine des xvie et xviie siècles. Dans une monographie historique de ce genre, on est certain de rencontrer des renseignements utiles au sociologiste et c'est vers des recherches analogues que l'histoire doit s'orienter, si elle veut concourir utilement avec d'autres disciplines à l'édification d'une science de la vie sociale.

La noblesse napolitaine du xvie siècle n'est plus la noblesse du moyen âge : depuis l'établissement du gouvernement absolu, ses caractères distinctifs tiennent beaucoup moins à l'organisation politique, plus du tout à l'organisation militaire.

La classe noble est une classe de gens qui possèdent un certain capital et qui l'emploient d'une certaine façon : l'évolution de la noblesse est liée à l'évolution économique générale.

D'ailleurs, la noblesse du xvie siècle est une noblesse nouvelle. En 1580, des quarante-trois maisons princières ou ducales du royaume de Naples, il n'y en a que sept que l'on trouve déjà à la période d'éclat de la féodalité; encore ont-elles, ou bien acquis de nouveaux titres et seigneuries, ou bien payé très cher la restitution de leurs biens confisqués (pp. 16-17); dix-neuf maisons sont d'origine étrangère (p. 13); parmi celles-ci, il en est qui remontent à des cadets déshérités qui ont « réussi » au service du nouveau régime (p. 18), à des fils de papes, dont un a payé son duché des fonds qui lui venaient de son père (p. 15), et à des membres du haut commerce génois, qui ont consacré une part de leur grosse fortune à

l'acquisition de terres titrées (p. 16); la plupart des maisons indigènes ont été fondées par des patriciens napolitains, qui se sont enrichis dans les grands emplois civils et militaires de la monarchie (p. 19), et qui, s'ils n'ont pas fait un mariage riche, ont presque tous acheté leurs titres et leurs domaines à beaux deniers comptants (p. 19).

Presque tous ces fondateurs de maisons titrées ont évidemment fait un placement. Les droits seigneuriaux constituent l'intérêt du capital, un intérêt dont il était toujours possible de faire monter le taux en pressurant un peu plus les sujets.

Sur ce point, la monarchie absolue est d'accord avec les nobles : du moment que ceux-ci renoncent à toute velléité politique, qu'ils cessent d'être les ennemis de la monarchie pour devenir ses alliés, le gouvernement est prêt à récompenser leur soumission en tolérant les usurpations commises au détriment des sujets; bien plus, il les pousserait plutôt à en commettre, car le roi vend les fiefs qui font retour à la couronne, et plus les droits seigneuriaux sont élevés, plus la valeur marchande des terres augmente.

D'autre part, plus la considération que le roi accorde au titre est grande, plus le titre acquiert de prix : « Le prix des fiefs devient un prix d'amateur! » (p. 82).

La noblesse, ainsi constituée, tend à se renouveler constamment dans son personnel.

En 1630, on ne retrouve plus que la moitié des maisons princières et ducales qui existaient en 1580. La déconfiture, l'absence de parents au degré successible, les successions féminines ont fait disparaître les autres.

Le mécanisme de cette extinction des familles nobles tient aux règles de la succession féodale : depuis Frédéric II, le fief passe au fils aîné ; à défaut de fils, à la fille aînée ; à défaut d'enfants, à un collatéral jusqu'au degré de neveu ou de nièce ; à défaut de collatéral au deuxième ou troisième degré, il fait retour au roi.

Les cadets doivent se contenter d'une rente viagère (p. 2-3).

C'est peu ; aussi les cadets cherchent-ils d'autres ressources. L'Eglise leur offre ses bénéfices, mais c'est une source qui n'est pas inépuisable et chacun n'a pas, comme les Carafa,

l'heureuse fortune d'avoir un parent pape ou cardinal (pp. 36-37). Et le gouvernement entend — et sur ce point la monarchie fut irréductible — disposer à son gré des charges importantes (et par conséquent productives) en faveur d'étrangers ou d'hommes nouveaux qui pouvaient les acheter (p. 43).

La situation des cadets est difficile. Il en résulte qu'ils sont contraints au célibat. Noack a dressé, pour la descendance d'Antonio Malizia Carafa, du milieu du xve au milieu du xviie siècle, la statistique que voici :

... Es wurden eheliche Väter unter 100

	Erstgeborenen	Nachgeborenen
überhaupt.	70.4	28.5
erste Generation	100.0	80.0
zweite »	100.0	41.7
dritte »	77.8	56.0
vierte »	72.2	28.5
fünfte »	64.0	22.0
sechste »	71.4	23.3
siebente »	66.7	22.2

Die Zahlenreihe ergibt mit frappanter Deutlichkeit, dass sich im Laufe der Generationen die Erscheinung rapid verstärkt. Bei Einzelerbfolge nimmt das Zwangszölibat der Nachgeborenen im Laufe der Zeit auch relativ an Intensität zu (pp. 46 47).

Mais il a plus; il faut éviter qu'il y ait trop de cadets : on restreint le nombre des enfants [1]; il arrivera donc plus fréquemment que quelque accident ait fait disparaître tous les héritiers :

... Es scheint tatsächlich eine bewusste Einschränkung der Nachkommenschaft einzutreten. Man beachte folgende Zahlen über die

---

(1) Je fais remarquer en passant qu'on se plaît en France à rattacher à l'abolition du droit d'aînesse la limitation du nombre des enfants que l'on constate, en ce pays, au xixe siècle. Dans la noblesse napolitaine, le même phénomène s'explique précisément par le droit d'aînesse. Je suis assez disposé à croire que les deux analyses sont exactes. Mais à côté de ces facteurs juridiques différents, il y a des facteurs d'un autre ordre qui sont aussi différents. Les conséquences démographiques pourront être identiques, sans qu'il faille désespérer d'un procédé d'explication parfaitement justifié.

Familienstärke (durchschnittliche männliche Nachkommenschaft des einzelnen Paares) im Laufe der Generationen :

	Absolut	Perzentuell
erste Generation	7.00	100.00
zweite »	4.00	59.14
dritte »	5.70	81.43
vierte »	5.00	71.41
fünfte »	4.32	61.71
sechste »	4.41	63.00
siebente »	2.97	42.43

Ebenso wie das Zölibat der Nachgeborenen zunimmt, nimmt die Kopfstärke der Nachkommenschaft der vermählten Erstgeborenen im Laufe der Generationen ab! Was ist die Folge? Die Familien sterben aus, die Seitenzweige, sofern nicht besonders glückliche Umstände sie neu kräftigen, rascher als der Hauptzweig (p. 47).

En outre, il y a l'endettement qui va croissant. Les grands fiefs, aux temps modernes, sont plus nombreux qu'au moyen âge (p. 12) : ils sont donc plus petits et rapportent moins. Mais les dépenses ont augmenté :

... Die Mittel zur Ausstattung der Nachgeborenen waren im Vergleich zu früheren Jahrhunderten mit der stattgefundenen Verkleinerung der Lehenseinheit reduziert worden; aber die Bedürfnisse waren gewachsen. Nicht nur, dass entsprechend mehr Nachgeborene zu versorgen waren, sondern die Zahl der früher zu standesgemässer Versorgung offenen Stellen fiel auch noch, statt zu steigen. Die Konkurrenz der spanischen Kadetten erschwerte die Lage der einheimischen immer mehr. Mit zunehmender Feudalisierung verschärften sich diese Verhältnisse zusehends. Neben dem politischen Zweck, durch Schaffung kleiner Lehensstaaten eine übermächtige Aristokratie hintanzuhalten, war allmählich der fiskalische immer mehr in den Vordergrund getreten. Der Lehensverkauf gegen bar wurde eine der Haupteinnahmequellen des spanischen Regierungssystems. Neben der auswärtigen war eine immer stärker wachsende einheimische Konkurrenz zu bestehen. Da die gemeinsame Aktion auf den Parlamenten nichts half, musste jeder einzelne suchen, sich am Hofe ein geneigtes Gehör zu schaffen. Dazu muss man auftreten können. Man muss zu blenden wissen, sich einschmeicheln. Das

erfordert Mittel Nicht nur für Kleider, Karossen, Dienerschaft, Paläste und die darin stattfindenden Feste, sondern auch für die Erwerbung neuer höherer Titel. Denn je höher man auf der Leiter dieser in ihrem inneren Werte mit dem äusseren Glanz in immer lächerlicherem Widerspruch stehenden Hierarchie stand, desto mehr Aussicht hatte man gehört zu werden. Und diesem Wunsche kam der spanische Fiskalismus mit der ihm eigentümlichen geschäftlichen Rührigheit entgegen. Nach bestimmten Tarifen wurden die Titel verkauft, die höheren natürlich aus fiskalischen, wie aus den bekannten politischen Rücksichten noch lieber als die niederen. Die Preise waren nicht allzu hoch, die Masse musste es bringen. Wie beim Lehensverkauf trat auch beim Titelverkauf mit der zunehmenden Fiskalisierung das Warenhausprinzip des grossen Umsatzes in den Vordergrund. Aber diese fiskalische Ausnutzung brachte auch jenes Mittel ganz um seine für die Steigerung ihres Ansehens und damit ihres Einflusses von der Feudalität erwartete Wirkung. Die Geldausgabe für neue Titel löste sich wieder in verschärfter Konkurrenz aus, die erwartete wirtschaftliche Besserung schlug ins Gegenteil über. Und mancher musste auf das unerschöpflich dünkende Reservoir der Hintersassen zurückgreifen, um sich für den neu erworbenen Titel und die erhöhte Stellung schadlos zu halten. Wäre das perpetuum mobile dieser Schraube ohne Ende nicht von so unheilvollen Folgen für das wirtschaftliche Leben des Landes gewesen, man wäre versucht, es komisch zu finden und recht herzlich darüber zu lachen (pp. 48-49).

Bien qu'il fût interdit de grever et d'aliéner le fief sans l'autorisation du roi (p. 12) et qu'il ne fût pas toujours facile d'obtenir son consentement (pp. 50 et suiv.), beaucoup de nobles ont été forcés, pour donner satisfaction à leurs créanciers, de vendre, sinon tous leurs biens, du moins une grande partie d'entre eux (p. 80).

A côté des représentants de la haute noblesse de 1580, décimée et appauvrie, on trouve en 1630 un grand nombre de familles nouvelles : en cinquante ans, il est apparu trois fois plus de maisons princières et ducales qu'antérieurement dans un espace de temps d'une durée deux fois plus longue (p. 67).

Plus des deux tiers de ces familles nouvelles appartenaient dès 1580 aux rangs inférieurs de la féodalité; beaucoup

devaient la place qu'ils y occupaient à l'argent : déjà ils appartenaient à la noblesse récente (p. 67). Tous ceux qui sont entrés dans la féodalité à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe siècle, ont acheté leurs domaines et leurs titres : ce sont des patriciens napolitains, des capitalistes génois, judéo-portugais ou indigènes, des juristes enrichis, des neveux de papes ou de cardinaux (pp. 75-77).

La noblesse du XVIIe siècle ainsi constituée voulait durer. Elle savait les dangers qui menaçaient les familles féodales : la succession féminine, le retour à la couronne, le transfert des biens aux créanciers (p. 110). Elle réclama des réformes et les obtint après la révolte des paysans en 1647-1648, en considération des services qu'elle avait rendus à la cause de l'ordre public — qui était en même temps la sienne propre (p. 107) : en cas de succession féminine ou collatérale imminente, il fut permis de transmettre les biens à un parent mâle, quelque éloigné qu'il fût, pour assurer la propagation du nom ; le droit de succéder fut étendu jusqu'au septième degré de la ligne collatérale ; enfin, on put faire une substitution fidéicommissaire au profit des parents appelés à la succession féodale, de façon qu'il fût interdit au titulaire du fief de l'aliéner ou de le grever au détriment de ses successeurs.

J'ai cru utile de résumer le livre de Noack, parce qu'on y voit comment une aristocratie nouvelle peut se constituer en raison des conditions politiques et économiques nouvelles, sans qu'en apparence il y ait rupture avec l'organisation sociale antérieure ; comment un régime, comme le régime seigneurial qui a eu antérieurement une raison d'être tout autre, en arrive à se maintenir et à s'aggraver parce qu'il donne aux membres de l'aristocratie un moyen de placer avantageusement leurs capitaux ; par quel mécanisme cette aristocratie se renouvelle dans son personnel ; comment, pour écarter certains dangers qui la menacent, elle réussit à imposer des modifications au droit en vigueur.

Il y a certainement, dans cette évolution de la noblesse napolitaine aux XVIe et XVIIe siècles, des traits qui lui sont propres, mais il y en a plus encore qu'elle partage avec

l'évolution de la noblesse des temps modernes dans d'autres pays européens, et les considérations auxquelles Noack a eu recours pour expliquer cette évolution ont une valeur qui dépasse de beaucoup les limites de l'histoire locale du royaume de Naples.

G. Smets.

Antinomies entre le régime capitaliste de l'industrie et l'organisation des syndicats de producteurs.

A propos de :

MANNSER, *Der Stahlwerksverband. Wie hat er bisher gearbeitet und welche Lehren sind daraus für die Neugründung zu ziehen?* — Leipzig, Hirschfeld, 1911. 34 pages, 1 Mk. 40.

Dans une note commentant l'ouvrage de SOMBART, *Der kapitalistische Unternehmer* (voir « Archives » n° 11, *Bulletin* de février 1910), j'ai eu l'occasion de montrer comment l'activité économique est conditionnée lorsqu'elle s'exerce dans les ordres d'une organisation à base capitaliste. Le désir du profit domine tout. Il détermine ce que SOMBART appelle la « rationalisation » des affaires. C'est bien à un tel but que répond l'organisation des syndicats de chefs d'entreprise. Ces syndicats n'auraient pas de raison d'être s'ils ne cherchaient précisément à rationaliser l'organisation de la vente, le partage des débouchés, la fixation des prix, la limitation de la production, etc. Ces syndicats qui sont, comme j'ai tenté de le montrer (*L'organisation syndicale des chefs d'industrie*, t. II, notamment pp. 13 et ss. et pp. 59 et ss.) sous leur forme actuelle, un résultat du régime capitaliste de l'industrie doivent, pour exister, se modeler sur les données de ce régime. C'est du moins ce que j'essaierai de démontrer d'après l'étude très objective que MANNSER a fait du syndicat allemand des aciéries.

C'est une observation tout à fait générale que l'organisation des syndicats industriels est toujours très instable, à moins qu'il ne s'agisse de fusions plus souvent appelées *trusts*. Dans ce cas, la dissociation n'est plus guère possible, puisque toutes les entreprises se sont fondues en une seule. Les autres formes d'organisation ménagent la possibilité d'une dissolution qui se produit tôt ou tard, sous la pression des mobiles directeurs

du système capitaliste, auxquels le syndicat ne satisfait pas complètement. Les chefs d'entreprise ne se libèrent pas de la domination de ce système en acceptant de s'affilier à un syndicat. Aussi l'organisation syndicale leur pèse-t-elle par le frein qu'elle met à leur besoin de profit. Elle pèse le plus lourdement sur les entreprises puissantes qui acceptent difficilement de partager un même sort avec les entreprises médiocres. Les chefs des premières ont conscience de leur force et de la supériorité dont ils jouiraient sur les secondes dans la joute pour le maximum de profits.

... Gerade ihn muss der Verband auf die Dauer eine lästige Fessel sein, da er Fähige und Unfähige in gleichem Masse an dem Auf und Ab der Konjunktur teilnehmen lässt und ihn hindert, seine Fähigkeiten zu verwerten, der die Macht der *Persönlichkeit* zerstört zugunsten der Mittelmässigkeit.

Ist es daher schon bei Zeiten einer aufsteigenden Konjunktur, wo es nicht so sehr darauf ankommt, die notwendigen Mengen hereinzuholen, als darauf, für diese die höchsten Preise zu erzielen, von besonderem Vorteil, frei zu sein, wie viel mehr erst bei einem Niedergang und bei schlechter Geschäftslage, wenn es sich darum handelt, genügend Arbeit zu sichern, um die Gesamterzeugung — wenigstens auf einer gewissen Höhe — dauernd aufrecht erhalten zu können!

Welcher Anreiz liegt in der Freiheit in solchen Zeiten gerade für den Starken und sich seiner Stärke Bewussten, der sich sagen musste, dass er zwar ohne Verband mit schlechteren Preisen rechnen müsse, aber doch sich volle Beschäftigung sichern könne und nicht gezwungen ist, auch noch diejenigen Mengen, die ein Verband in schlechten Zeiten überhaupt hereinzuholen in der Lage ist, mit dem teilen zu müssen, der bei freiem Wettbewerb nicht mitkommen würde (pp. 25-26).

On voit aussi par là que l'organisation syndicale annihile, en ce qui concerne les opérations de vente, les aptitudes personnelles de chacun de ses participants. Or, ceux-ci comptent sur ces aptitudes pour tirer parti des moindres circonstances favorables à une augmentation des bénéfices. Dès lors, ici encore, on constate que l'organisation syndicale semble aller à l'encontre du mobile directeur qui caractérise toutes les activités économiques à base capitaliste.

Les difficultés sont aggravées par l'hétérogénéité des intérêts représentés dans le groupement syndical. Leurs représentants au sein du syndicat sont poussés, pour satisfaire aux nécessités du système capitaliste, à poursuivre des fins dissemblables. Celles-ci ne peuvent être atteintes par un groupement forcément condamné à l'unité d'action. L'hétérogénéité est particulièrement marquée dans le cas des entreprises métallurgiques allemandes, étudiées par Mannser.

... Es zeigt ferner, dass die vielgerühmte « Solidarität der Interessen » der Werke des Stahlwerksverbandes in Wirklichkeit gar nicht vorhanden, eitel Fiktion ist.

Man bedenke, um nur einiges zu nennen, die durchaus verschiedene Gestaltung der Werke inbezug auf Kohlen- und Erz-Besitz, technische Einrichtung der Zechen- und Hütten-Anlagen und die durch diese Verhältnisse bedingten Unterschiede in den Selbstkosten für Rohmaterialien und die fertigen Erzeugnisse; ferner die Verschiedenheit in den geldlichen Verhältnissen, geographische Lage zu In- und Ausland, um zu ermessen, dass es nicht angeht, von einer Solidarität der Interessen zu sprechen, und dass es ein Ding der Unmöglichkeit ist, alle Interessen der Werke in den A- und die hauptsächlichsten in den B-Produkten in ein Joch zu spannen, sondern dass es, wenn man zu einem greifbaren Ergebnis kommen will, notwendig ist, nur einen Teil dieser Interessen zusammenzuspannen und dem einzelnen Werke die Möglichkeit zu geben, sich mit dem überschiessenden Teil entsprechend seinen besonders gearteten Verhältnissen zu verhalten, sich darin « auszuleben » (pp. 26-27).

Sous l'influence des conditions du régime capitaliste, les chefs d'industrie sont poussés à obtenir les prix les plus élevés possible. Les syndicats ne leur permettent pas toujours d'atteindre ce but. Comme le remarque très bien Mannser, le syndicat supporte, dans la fixation des prix, à l'égard de l'opinion publique, une responsabilité que le chef d'entreprise isolé ignore. De là, l'obligation pour les syndicats de modérer les prix à l'encontre du désir de ses participants.

... Hierzu kommt dann die Erwägung, dass die Preisbestimmung für ein syndiziertes Erzeugnis wie Halbzeug nicht dem Willen des Einzelnen unterworfen ist, sondern im Wege eines Mehrheits-

beschlusses sämtlicher Stahlwerksbesitzer zustande kommt. Ein Verband kann aber aus allgemeinen Gründen die Preise im Inland auch bei steigender Konjunktur nicht so heraufsetzen, wie die Marktlage es gestattet, schon mit Rücksicht auf die öffentliche Meinung, am wenigsten für Halbzeug, das für die reinen Walzwerke das Rohmaterial darstellt. Ein Verband kann nicht wie der Einzelne, das Letzte aus einer Konjunktur herausholen (p. 24).

Au même point de vue, il faut signaler les effets de compromis auxquels aboutissent presque toujours les discussions au sein des assemblées générales. Ces compromis ne satisfont pleinement personne.

... Die Preise werden im Verband durch Mehrbeitsbeschluss festgesetzt und es liegt in der Natur der Sache, dass, wenn es sich, wie im vorliegenden Falle, um eine Erhöhung der Preise handelt, unter den 31 Werken nicht alle gleicher Meinung sein können, dass vielmehr, die einen eine solche Massnahme für falsch halten, andere, die dafür sind, über das Mass der Erhöhung verschiedene Ansichten haben, sodass schliesslich in den meisten Fällen ein Kompromiss auf der mittleren Linie herauskommt. Der Einzelne, und wenn er eine noch so grosse Stimmenzahl hat, kann hier seine Ansicht nicht durchdrücken. Das muss gerade für den am hinderlichsten sein, der infolge seiner reichen Erfahrungen auf dem einschlägigen Gebiet, seiner genauen Kenntnisse aller in Rechnung zu ziehenden Faktoren, seines Ueberblicks über die Erzeugungs- und Absatzverhältnisse nicht nur im Inland, sondern auf dem ganzen Weltmarkt vor vielen anderen *befähigt ist*, zu beurteilen, wie die Entwicklung auf dem Markte in Zukunft sein wird. Er kann, wenn er durch keinen Verband gebunden ist, in ganz anderem Masse in eine Konjunktur hineingehen, aus ihr mit Geschick, Entschlossenheit und Tatkraft das herausholen, was überhaupt herauszuholen ist (pp. 24-25).

Le souci constant qui guide les chefs d'entreprise sous le régime capitaliste, les pousse en cas de mévente à se contenter de prix de rabais plutôt que de réduire leur production. Dans le cas du syndicat allemand des aciéries, une convention internationale l'a empêché d'adopter cette tactique.

... Und wie im Inland so auch im Ausland. Hier hat das internationale Abkommen dem Verband auf dem Auslandsmarkt jede

Bewegungsfreiheit genommen und so mehr geschadet als genützt. Wäre der Verband frei gewesen, so hätte er die Möglichkeit gehabt, zum mindesten die Mengen für die deutschen Werke hereinzuholen, die nach dem Abkommen Frankreich und Belgien zufielen. Keines der beiden Länder war damals in der Lage, es in den Preisen z. B. mit den dank ihrer Einrichtungen und ihrer Lage mit besonders niedrigen Selbstkosten arbeitenden Werken in Süddeutschland und Luxemburg, die dazu noch infolge der klugen Frachtenpolitik der belgischen Bahnen für den Export günstig liegen, aufzunehmen. Jedenfalls steht fest, dass, wenn die Werke frei gewesen und den Verkauf selbst in Händen gehabt hätten, sie bei dem Arbeitshunger, den sie gerade in Formeisen hatten, sich auch die Mengen gesichert hätten. Selbst wenn die Preise 3 bis 4 M. pro Tonne unter diejenigen gegangen wären, die Franzosen und Belgier stellen *konnten*, würden sich die Werke nicht besonnen und die Aufträge hereingeholt haben, nur um Arbeit zu haben. Was in dieser Beziehung getan werden kann und wie weit die Werke gehen, zeigen die Preise für Stabeisen für den Export, die zeitweise unter 90.00 M. fob Antwerpen gingen, sodass ab Werk nicht mehr als 82.00 bis 85.00 M. blieben (pp. 18-19).

Il en est donc résulté une opposition entre la politique du syndicat et la ligne de conduite que chaque aciérie syndiquée eût désiré suivre si son action était restée isolée.

Une autre cause d'opposition existe dans la défense de l'existence propre du syndicat par des moyens qui peuvent être opposés aux intérêts de certaines entreprises particulières affiliées au syndicat. Le sort de tout syndicat est subordonné à l'action de la concurrence extérieure soit d'entreprises dissidentes, soit d'industries capables de fournir des substituts à l'article dont la vente est syndiquée. Pour éviter de stimuler la concurrence extérieure et de provoquer ainsi la perte de l'élément de monopole sans lequel le syndicat n'aurait pas de raison d'être, on est tenu de pratiquer des prix modérés. Ce principe n'a cependant pas été assez observé par le syndicat allemand des aciéries et la conséquence a été, comme le montre Mannser, une chute ultérieure des prix à un niveau dérisoire. Les entreprises syndiquées ont donc été atteintes dans leurs intérêts.

. . Aber ebenso muss auch gesagt werden, dass der Verband

beim Rückgang zu lange an den hohen Preisen für das Inland festgehalten hat und sich nicht dazu hat entschliessen können, den veränderten Verhältnissen Rechnung zu tragen und die Preise demgemäss *mit einem Schlage und wesentlich* herabzusetzen. Gewiss lässt sich verstehen, dass, wer ein Monopol hat und die Preise gestalten kann, wie er will, sich nur ungern dazu entschliessen wird, die Preise herabzusetzen, und dass sich die Stahlwerksbesitzer sagten, wenn wir schon keine grossen Mengen im Inland mehr absetzen können, wollen wir wenigstens daran verdienen. Und der Verband wusste wohl, dass ihm, auch wenn er die Inlandspreise weiter hochhielt, so leicht und so schnell kein Wettbewerb in Formeisen gemacht werden konnte, aber er übersah oder unterschätzte zum mindesten den Wettbewerb, der ihm von anderer Seite im Inland gemacht wurde.

Zunächst durch den Eisenbeton. Trotzdem zur Zeit der Hochkonjunktur die Preise für das zum Eisenbeton benötigte Material (Moniereisen, Stabeisen) bedeutend höher waren als für Formeisen, hatte der Eisenbeton — zumal in den Grosstädten — festen Boden gefasst und war sowohl seiner *Billigkeit* wegen, als auch dank einer geschickten und äusserst rührigen Tätigkeit der Eisenbetonfirmen überall in Aufnahme gekommen, teilweise auch deshalb, weil die Liefertermine für Formeisen ausserordentlich ausgedehnte waren. Da fielen von Mitte bis Ende 1907 die Preise für Stabeisen gewältig, um etwa 40 Proz., und damit begann für den Eisenbeton die Möglichkeit, sich noch mehr als bisher auszudehnen. Auch zwang die schlechte Geschäftslage und der hohe Bankdiskonto den Unternehmer mehr als je, mit jedem Pfennig Verdienst zu rechnen; dazu kam, dass es mittlerweile den Eisenbetonfirmen gelungen war, etwa noch an vielen Stellen gegen das System bestehende Bedenken zu beseitigen, und das Nachahmungsbestreben tat das übrige. In diesem Moment hätte der Stahlwerksverband, um dem Beton zu begegnen, die Formeisenpreise ganz wesentlich herabsetzen müssen, zumal die Verbandswerke jetzt auch in der Lage waren, alle gewünschten Formeisenmengen in wenigen Tagen zu liefern, und schon dadurch in vielen Fällen den Vorzug erhalten hätten, wenn nicht den *Preisunterschied zu hoch* gewesen wäre.

Aehnlich liegen die Verhältnisse bei den Eisenkonstruktionen. Während in den Jahren 1904 bis 1907 in den Konstruktionswerkstätten durchweg bei der Verwendung des dazu benötigten Materials eine immer wachsende Zunahme von Formeisen zu verzeichnen war und eine Abnahme des nicht syndizierten Stabeisens,

drehte sich nach dem Konjunkturumschwung das Bild vollständig um, im wesentlichen infolge der künstlichen Hochhaltung der Preise (pp. 17-18).

Le fonctionnement interne des syndicats présente un mécanisme qui ne permet guère, même dans la mesure du possible, de conformer les activités syndicales aux exigences du régime capitaliste. A cet égard, le principal défaut est dû, au moins dans le syndicat allemand des aciéries et dans beaucoup d'autres syndicats constitutés sur les mêmes bases, à l'intervention excessive de l'assemblée générale des participants.

.... Der Verband hat also die Möglichkeit, sich in jedem Monat über eine Aenderung der Preise schlüssig zu werden, die jedoch nie anders als mit dem Beginn eines Jahresviertels vorgenommen wird. Dagegen ist für die meisten Fälle auch nichts einzuwenden. Die Beschlüsse der Werke sind, allein schon für den Handel und die in Frage kommenden weiterverarbeitenden Industrien, von weittragender Bedeutung, und es ist durchaus richtig, dass die Werke Zeit haben, alle in Betracht kommenden Verhältnisse reiflich zu überlegen und danach ihre Entschliessung zu treffen. Indessen können doch Umstände eintreten, die eine sofortige Stellungnahme des Verbandes erheischen, und dafür arbeitet der bisherige Apparat zu langsam.

Ausserdem ist eine Versammlung von 31 Werken zu gross, zu vielköpfig. *Tot capita, tot sententiæ.* Gewiss hat sie das Gute, das durch die verschiedene Auffassung der Verhältnisse, durch die infolge der Verschiedenartigkeit der Interessen bedingte auseinandergehende Stellung der einzelnen Werke (man denke nur an die verschiedene Bedeutung der Werke in den A- und B-Produkten, Werke mit und ohne Hüttenzechen) *übereilte* Beschlüsse vermieden werden und im Durchschnitt eine mittlere Linie betreten wird, die nur begrüsst werden kann, dass es für dem gesamten Wirtschaftskörper von Nutzen ist, wenn Preisermässigungen und -Erhöhungen nicht sprungweise vorgenommen werden, sondern möglichst eine stabile Preispolitik betrieben wird. Aber einmal ist diese Politik doch nur für Durchschnittsverhältnisse zutreffend und anderseits hat sich gezeigt, dass diese Verhältnisse den Stahlwerksverband nicht gehindert haben, mit den Inlandspreisen für Halbzeug und Formeisen sprungweise *Erhöhungen* vorzunehmen. Dann aber auch liegen die Verhältnisse so, dass, wie schon angedeudet, nicht selten

der Fall eintritt, dass, wenn die *allgemeine Lage an sich* eine Entschliessung in einer bestimmten Richtung dringend erfordert, wie z. B. Ende 1907 bzw. Anfang 1908 eine ganz entschiedene und schnelle Herabsetzung der Trägerpreise, die Entschliessung des einzelnen Werkes nicht nach den *allgemeinen* Bedürfnissen, sondern nach den besonderen des Werkes erfolgt, und dadurch schliesslich bei den sowieso vorhandenen geteilten Meinungen Beschlüsse herauskommen, die den Verhältnissen und der Marktlage keineswegs Rechnung tragen. Der Apparat von 31 Werken arbeitet zu schwerfällig, die Organisation ist verfehlt (pp. 20-21).

On est donc en droit d'affirmer que l'organisation syndicale étudiée s'accommode mal aux nécessités du milieu dans lequel elle doit agir. Ce manque d'adaptation se manifeste par le mécontentement de nombreux chefs d'entreprises et par les difficultés que rencontrent le renouvellement ou la préparation de conventions syndicales.

... Dass unter diesen Umständen die bei Neugründung des Verbandes wiederum als erstrebenswertes Ziel hingestellte Syndizierung der B-Produkte, vornehmlich von Stabeisen, keine Fortschritte gemacht hat, kann nicht wundernehmen; es erklärt sich auch, dass sie überhaupt erst versucht wurde, als die allgemeine Lage auf eine Besserung hinzudeuten (im Herbst 1909) und die grösste Besorgnis wegen Mangel an Beschäftigung hinfällig schien.
Dass anderseits der zur Syndizierung gemachte Versuch, die lose Stabeisenkonvention, nach 1 ½-jährigem Bestehen infolge der Umgebungen wieder aufgelöst werden musste, trotzdem sie als eine Vorstufe für die Syndizierung des Stabeisens im Jahre 1912 angesehen und darum auch mit Ausdauer und Zähigkeit verfolgt wurde, zeigt einerseits, dass es den Werken um volle Beschäftigung zu tun ist, denn nur in der Besorgnis darüber, dass diese fehlen könnte, kann der Grund für Unterbietungen der Konvention und damit ihrer Auflösung gesucht werden; anderseits gibt es davon Zeugnis, dass die Bedürfnisse der einzelnen Werke zu verschieden sind, um neben der vollen Syndizierung der A-Produkte auch noch die des wichtigsten B-Produktes, und sei es auch in einer noch so losen Form, ertragen zu können (p. 26).

Ce sont les mêmes raisons qui permettent de comprendre clairement pourquoi l'organisation syndicale capitaliste est si

instable. Mannser s'est demandé si une meilleure organisation ne fournirait pas les moyens de prévenir cette instabilité. Il suggère à cet égard divers principes auxquels il conviendrait d'assujettir la création de nouveaux syndicats. Le premier principe serait relatif à la durée des syndicats. Il faudrait allonger cette durée pour éviter que, sous le régime même du syndicat, les entreprises syndiquées ne se préparent déjà à la lutte qui suivra la rupture et ne se mettent ainsi hors d'état de répondre aux conditions normales des syndicats.

... Als *erste Forderung* ist aufzustellen: der Verband ist auf längere Zeit, auf *mindestens* 10 Jahre, besser noch auf 15 Jahre, zu gründen, damit nicht gleich nach dem Zustandekommen des Verbandes der Expansionsdrang der Werke wieder in die Erscheinung tritt und im Hinblick auf die Gewinnung grösserer Quoten, mit Neubauten begonnen wird, sondern dass endlich einmal eine gewisse Ruhe und Stetigkeit in der Erzeugung der Eisenindustrie vorherrscht. Nur auf diese Weise kann auch ein Verband ausgebaut, Massnahmen von Bedeutung getroffen werden, die zu treffen sich nicht lohnt, wenn man sich sagen muss, in 3 bis 4 Jahren hat es schon keinen Zweck mehr, dann stecken wir schon wieder in den Verhandlungen wegen Neugründung und müssen dann doch jedem Werk, um es bei guter Laune zu erhalten, seinen Willen tun bzw. ihm Zugeständnisse machen (pp. 27-28).

Un autre principe pourrait permettre aux entreprises syndiquées de disposer de moyens d'écouler toute leur production, sous une forme dérivée, malgré les restrictions apportées à la vente par les décisions du syndicat.

... Hierbei ist jedoch zu beachten, dass nicht alle vier Erzeugnisse für das In- und Ausland zusammengeschlossen werden dürfen. Die Erfahrung hat gezeigt, dass die Verhältnisse den einzelnen Werke bei uns in Deutschland zu verschiedenartige sind, um, wie bei den vier Gruppen (für reichlich $^{3}/_{4}$ ihrer Erzeugung) unter einen Hut gebracht werden zu können. Die Werke müssen ein Ventil haben, um hier, je nach ihren verschiedenen Bedürfnissen in der Lage zu sein, unabhängig von einem Verband sich Arbeitsmengen hereinzuholen (p. 30).

Ainsi on assurerait néanmoins, coûte que coûte, une activité

aux capitaux considérables qui, sous le régime capitaliste, sont immobilisés dans l'outillage des entreprises.

Enfin, pour donner à l'organisation syndicale plus de souplesse, MANNSER préconise plus de spécialisation dans les syndicats : le syndicat allemand des aciéries devrait se reconstituer sur la base de deux syndicats distincts pour deux grandes catégories de produits :

... Durch die Teilung in zwei Verbände ist ausserdem die Verantwortung für die Verbandsleitung geringer und damit auch die Erfüllung der Forderung erleichtert, dass der eigentlichen Verbandsleitung mehr Bewegungsfreiheit als bisher gegeben und es damit unnötig gemacht wird, für jeden Beschluss den Apparat der « Hauptversammlung » in Bewegung zu setzen. Dieser Apparat arbeitet, wie oben gezeigt, zu schwerfällig, zu langsam ; ausserdem bedingt die Zwiespältigkeit der Interessen der einzelnen Mitglieder, dass bei der jetzigen Art der Beschlussfassung stets nur etwas Halbes herauskommt, weil ein Werk die Massnahmen des anderen zu durchkreuzen sucht. Bei der vorgeschlagenen Trennung der Verbände würde es sich auch als genügend erweisen, ein Direktorium mit je zwei Direktoren an die Spitze zu stellen, das mit erheblich weitergehenden Vollmachten auszustatten wäre als die, welche ihm bisher zustanden. Es kann keinem Zweifel unterliegen, dass ein solches Direktorium, nicht gehemmt durch die Rücksichtnahme auf die Rivalität der einzelnen Werke untereinander, eine entschlossenere, *zielbewusstere*, *schnellere* Politik treiben kann als die vielgestaltige, vielgespaltene Stahlwerksbesitzer-Versammlung. Dass ein Verband bzw. zwei Verbände in der vorgeschlagenen Art etwas Halbes darstellen, gewissermassen nur ein Notbehelf sind, leuchtet ohne weiteres ein (pp. 31-32).

Cependant, le seul moyen radical pour assurer la stabilité de l'organisation syndicale et sa pleine adaptation aux nécessités du milieu capitaliste, c'est la constitution des syndicats en trusts ou fusions. Telle est la conclusion de MANNSER. Tel semble bien être, en effet, à en juger par toute l'évolution syndicale de l'industrie contemporaine, l'aboutissement des phases successives par lesquelles ont passé les syndicats industriels en Angleterre et aux États-Unis.

G. DE LEENER.

Sur les procédés d'élimination des petites entreprises industrielles par les grandes.

A propos de :

E. H. Geist, *Der Konkurrenzkampf in der Elektrotechnik und das Geheimkartell.* — Leipzig, Degener, 1911, 75 pages, 1 Mk.

Geist, Ernst Heinrich. Né en 1860. Fit ses études aux Écoles techniques supérieures de Darmstadt et de Karlsruhe. Ingénieur. Industriel. Dirigea une fabrique de construction électrique à titre de propriétaire (1889-1900), puis un autre établissement à titre de directeur (1900-1910). Fonda divers établissements électro-hydrauliques. Principal travail : *Berechnung elektrischer Maschinen* (1888).

E. H. Geist est un ingénieur qui a pendant longtemps dirigé en Allemagne une société de construction électrique désigné sous la raison sociale « E. H. Geist Elektrizitäts-Aktiengesellschaft ». Cette société a été aux prises avec les grandes sociétés rivales et particulièrement avec la firme X...-Gesellschaft et elle a fini par succomber. Ce sont les procédés de combat appliqués par ces grandes sociétés qui sont rapportés, par le menu, dans le livre de Geist ; ils y sont exposés tels que l'auteur les a notés durant toute la lutte que sa société eut à soutenir pendant près de cinq années.

On trouvera donc dans l'ouvrage de Geist des observations utiles pour l'étude du mécanisme de la compétition des entreprises industrielles.

Il convient de se demander en premier lieu ce qu'était exactement le but des grandes entreprises électriques dans leur compétition avec la société Geist. Ce but, c'est d'abord d'assurer leur propre développement. A cette fin, elles cherchent à augmenter leur chiffre d'affaires et à détruire la concurrence

(voir p. 52). Elles veulent s'attirer toutes les commandes ou, tout au moins, acquérir une prépondérance très marquée.

... Die Grossfirmen haben in den letzten fünf Jahren unnötigerweise die Preise um ca. 50 % geworfen für Dynamos, Dampfturbinen und Zubehör, und sie haben die Konkurrenz in unerhörter Weise bekämpft, nur weil sie das Erstarken der Produktion bei andern verhindern, nur weil sie alle Produktion an sich reissen oder darin das Uebergewicht haben wollten; dadurch kann keine dieser am Leben gebliebenen oder neuen Fabriken heutzutage im elektrischer Maschinenbau Geld verdienen, dadurch ist die gesunde normale Entwicklung solcher Fabriken gestört, die Banken sitzen mit ihren Krediten fest, und aussichtsreiche Unternehmungen, deren Werte eingeführt werden könnten, gibt es nicht. Wenige Ausnahmen mit besondern Verhältnissen bestätigen die Regel (p. 44)

Le besoin de l'extension de l'entreprise et le résultat même du mobile le plus puissant qui guide l'industriel : c'est ce que Sombart a appelé l'«attachement à une affaire» (*das Interresse in seinem Geschäft*). (Voir *Der kapitalistische Unternehmer*, p. 701, et « Archives » n° **11**, *Bulletin* de février 1910). Sombart a montré que le chef d'entreprise est avant tout guidé par le souci du succès. Ce succès se mesure, d'une part, au progrès de l'entreprise en soi et, d'autre part, à son progrès relatif, c'est-à-dire à la disparition des entreprises concurrentes. Geist nous explique comment une grande entreprise moderne se débarrasse de ses rivales.

J'avais déjà, à propos d'un livre de M. Nochimson (« Archives » n° **44**, *Bulletin* de mars 1910), exposé que les grandes sociétés de construction électrique s'étaient créé leurs propres débouchés en prenant l'initiative de l'installation d'usines électriques de toutes espèces. C'est un point sur lequel Geist attire aussi l'attention en faisant voir comment, par ce débouché qu'elles se réservent pour les produits de leur fabrication, les grandes usines ferment une partie du marché aux entreprises concurrentes.

... Wenn die Grossfirmen Elektrizitätswerke gründen und finanzieren, machen sie zur Bedingung, dass dieselben von ihnen kaufen. So haben sie eine Reihe von Werken, die direkt unter ihnen stehen

und hinter einer Reihe von Elektrizitätswerken der Grossfirmen sind wieder Unternehmergesellschaften zur Finanzierung und Verwaltung von Elektrizitätswerken zu suchen. Die Berliner Elektrizitätswerke umfassen in dieser Art 27 Elektrizitätswerke, die Kunden der Grossfirmen sind oder sein müssen (p. 47).

Les grandes entreprises sont aidées dans la création d'usines électriques par les banques très puissantes auxquelles elles sont apparentées.

... Die Grossfirmen haben den mittleren Elektrizitätsfirmen und Installationsfirmen die Möglichkeit genommen oder unterbunden, Elektrizitätswerke ins Leben zu rufen. Mit Hilfe ihrer Elektro banken werden ihnen derartige Gründungen besonders leicht, welche die X...-Gesellschaft unter ihre Pionierarbeiten rechnet. Dieses reguläre Geschäft der Kapitalanlage ist eine wertvolle Errungenschaft besonders deshalb, weil jetzt häufig von den Verbänden, Kommunen und dgl. ein Minimalzinsertrag garantiert wird, für welchen früher die Grossfirmen das Risiko selber trugen p. 36 .

Les petites entreprises électriques, qui ne disposent pas du même appui financier, ne peuvent rivaliser avec les grandes entreprises pour l'établissement de nouvelles usines. Il en résulte, avec la perte d'un débouché, un affaiblissement à la fois provoqué et exploité par les grandes entreprises rivales.

Les procédés de compétition révèlent aussi le recours à des marchandages entre entreprises qui s'étaient cependant associées pour coordonner leurs offres de prix. Voici un fait cité à titre d'exemple par Geist. Il s'est produit lors d'une réunion d'une sorte de cartel constitué entre quelques entreprises de construction électrique.

... In einer Vereinigungssitzung erhielt der Direktor des Z...-Werke, Herr B ..., einen Brief seiner Firma, dem ein Rundschreiben der Y...- Werke beilag. Das Rundschreiben enthielt die Aufforderung der Y...- Werke an ihre Vertreter oder Beamten, die Angebote der Z...- Werke mit allen zu Gebote stehenden Mitteln zu unterbieten und zu zorgen, dass die Aufträge nicht an die Z...-Werke fallen.

Herr B... stellte Herr Dr. E. B... als den anwesenden und berufenen Repräsentanten der Y...-Werke zur Rede. Dieser erklärte

trique se sont livrées à des opérations financières. Grâce à l'emploi qu'elles font des bénéfices dus à ces opérations, elles réussissent à masquer le déficit de leurs activités industrielles. C'est ce que montre très bien la formule du prix de revient :

... Die Kalkulationsformel lautet sehr einfach : Gestehungspreis = Materialkosten + Lohn + Aufschlag auf Lohn, wobei der übliche Lohnaufschlag, durch die natürliche Verhältnisse gegeben bei Maschinenfabriken etwa zwischen 150—250 % liegt. Wenn die X...-Gesellschaft mit ihren Abschreibungen die nicht durch die Maschinenfabrik verdient sind, so fortfährt, kann sie die Lohnaufschläge auf Null herunterdrücken, und wenn sie ihren Fabriken Unsummen überweist aus kapitalistischen Transaktionen und dgl., können die Erträgnisse der Reserven so gross werden, dass dann ihre Kalkulationsformel lautet : Gestehungspreis = Materialkosten + Lohn — Reservenerträgnis, also gar der Gestehungspreis einen negativen Wert erhält, d. h. wer eine Maschine bei der X...- Gesellschaft kauft, bekommt noch etwas heraus (p. 58).

Les grandes sociétés sont donc en état de faire à leurs rivales une concurrence anormale à laquelle ces dernières doivent succomber à la fin. Geist cite à cet égard l'exemple de la société W...-Werke. Cette société avait tenté, dans une lutte avec la firme X ..-Gesellschaft, d'amortir ses installations à l'aide du produit d'opérations financières et de réduire proportionnellement ses prix de revient, pour résister aux prix de rabais de sa concurrente ; mais disposant de ressources trop faibles, elle n'a pu réaliser de réductions suffisantes et elle a succombé.

Les banques prêtent aux grandes sociétés de construction électrique un appui qui les aide à combattre les petites entreprises. Cet appui est d'ailleurs le résultat d'une interdépendance d'intérêts qui s'est créée entre les sociétés de construction électrique et les banques, à l'initiative des premières :

... Die Grossfirmen haben allen Banken zugesichert, dass sie beteiligt würden bei neuen Emissionen von Aktien und dergl., und die Banken sind dagegen verpflichtet, neuen Unternehmungen in der Elektrotechnik keine Unterstützung zu bieten (p. 58).

Pour ruiner les entreprises rivales des grandes sociétés, les banques s'interposent entre les entreprises industrielles qui projettent d'acheter du matériel électrique et les usines auxquelles celles-ci se proposent de passer leurs commandes. Ce rôle est facilité par les relations de plus en plus étroites qui unissent en Allemagne les banques et les établissements industriels. Ceux-ci sont pour ainsi dire mis sous la tutelle des établissements financiers dont les représentants sont donc autorisés à suggérer le choix de tel fournisseur de préférence à tout autre (voir l'exemple cité p. 18).

Les entreprises rivales des grandes sociétés rencontrent, d'autre part, une opposition des banques dont elles sollicitent le crédit réclamé pour les besoins de la concurrence. Les banques les abandonnent à leurs seules ressources. Dans d'autres cas, elles refusent leur concours pour la fusion d'entreprises de construction électrique qui cherchent, en s'associant, à résister à la concurrence des grandes usines.

... Meine Firma sollte mit mehrere andern der Elektrotechnik, die sich ergänzen zusammengeschlossen werden, weil solchem Unternehmen sich Aussicht bot, mit gemeinsamer Verkaufsorganisation und Spezialisierung billig zu arbeiten und den Grossfirmen gegenüber konkurrentfähig zu sein. Das Unternehmen sollte ein Kapital von elf Millionen Mark erhalten. Aber alle Banken lehnten mit Rücksicht auf die Grossfirmen eine Verbindung mit dem neuen Unternehmen ab. Sie waren vom Geheimkartell geknebelt. Die Grossfirmen betrachten nicht nur Zerstörung der Konkurrenzfirmen als ihre Aufgabe, sondern auch die Wiederaufrichtung oder den Zusammenschluss durch sie zerstörter und gefährdeter Firmen zu zeitgemässen Unternehmungen verhindern und sie machen damit den volkswirtschaftlichen Schaden erst recht gross (pp. 58-59).

Les résultats de cette compétition raffinée se sont traduits par l'extrême affaiblissement des entreprises rivales des grandes sociétés de construction électrique. Celles-ci redoublent d'énergie dans la lutte pour l'hégémonie du marché, à l'égard des entreprises qu'elles savent très affaiblies. Elles y sont aidées par les relations multiples qui, sous le régime industriel capitaliste, unissent la plupart des entreprises

d'un pays. Les directeurs de la grande société colportent dans les diverses sociétés dans lesquelles ils siègent, à l'un ou l'autre titre, le bruit que des difficultés financières menacent les petites entreprises. De telles informations réagissent sur la confiance et sur le crédit. Fournisseurs et acheteurs tendent dès lors à cesser les relations d'affaires avec la société dont on poursuit l'affaiblissement.

... Wie ich später hörte, war Herr T. B... vor und nach der Unterredung mit mir in einer Sitzung vom Kupfersyndikat und Kabelkartell und erzählte den Versammelten, mit welchen Anträgen ich an ihn herangetreten sei. Meine Mitteilungen waren ausdrücklich und selbstverständlich vertrauliche, und die Versammelten hatten gar nichts mit dieser Sache zu tun.

Herr Direktor S .. vom V...- Werke, der dieser Versammlung beiwohnte, erklärte, die Auffassung bekommen zu haben, unsere Firma stände gar nicht gut und besondere Vorsicht beim Kreditgeben sei geboten. Dazu war gerade zu der Zeit kein Anlass, denn wir hatten kurz vorher M. 262 000 neue Mittel durch Ausgabe von Vorzugsaktien bekommen, und kein Gläubiger war damals in Gefahr, noch ist er es heute, noch wird er es sein. Bei diesem groben Vertrauensbruch scheint Herr Direktor T. B... unsere Angaben nicht richtig wiedergegeben oder entstellt zu haben, abgesehen davon, dass er solche nicht der Oeffentlichkeit preisgeben durfte. Sichtbar haben seit jenem Tage unsere Lieferanten ihre Kredite eingeschränkt, wie V...- Werke u. s. w. Dadurch wurden unsere flüssigen Mittel beschränkt und wie geschädigt. Ein Beamter des Kesselrevisionsvereins Cöln fragte bald darauf in einer Ingenieurvereinsversammlung einen andern Herrn, ob er schon gehört habe, dass wir die Liquidation angemeldet hätten. Solche schädigenden Gerüchte kamen im Umlauf.

Dadurch, dass Herr Direktor T. B... die ihm vertraulich gegebene Mitteilung wegen unserer Bereitwilligkeit zum Zusammenbeschluss, die er, seiner Zusage gemäss, nur zur Herbeiführung des Zusammenschlusses unserer Firma mit einer Grossfirma oder ähnlich verwerten durfte, an Teilnehmer einer Versammlung weitergab, die nichts mit der Sache zu tun hatten und zum Teil unsere Lieferanten waren, hat er uns diskreditiert. Beiwohner dieser Versammlung verbreiteten das Gerücht, unsere Liquidation sei in Aussicht, Vorsicht im Verkehr mit uns geboten. Das sprach sich, eventl. entstellt weiter und beeinträchtigte die Geneigtheit unserer Kunden, uns Aufträge zu erteilen (pp 22-23).

C'est en vain qu'une petite entreprise ainsi acculée à la faillite cherche à se rapprocher des grandes sociétés pour se fusionner. Elle est généralement si affaiblie que celles-ci ne trouveraient plus aucun intérêt à la combinaison. L'expérience démontra à Geist que l'X...-Gesellschaft ne se souciait nullement des possibilités d'un rapprochement avec l'usine qu'il dirigeait (voir pp. 20-22).

Les grandes sociétés n'ont d'autre but, dans la lutte dont je viens d'indiquer les moyens éventuels, que d'affermir leur puissance. Aussi réagissent-elles, par des représailles très énergiques, contre toute protestation qui pourrait les affaiblir. L'auteur ayant protesté par la voie de la presse contre les procédés de concurrence des grandes sociétés (voir pp. 8 et 9), sa firme fut en butte aux représailles de la société X...-Gesellschaft et de la société Y...-Werke. Elles agirent sur les agents de la société Geist pour les obliger à se fournir ailleurs (p. 9) et sur leurs propres représentants pour qu'ils enlèvent à tous prix les commandes qui auraient pu lui revenir.

Pour renforcer leur action, les grandes sociétés s'unissent (voir p. 25); de leur côté, les petites entreprises cherchent, en s'associant, à se fortifier pour la lutte (voir p. 19). Un résultat essentiel de la lutte est donc la réduction du nombre des entreprises complètement autonomes. Ainsi l'industrie accentue constamment sa concentration. Mais ce n'est pas cette concentration qui guide les chefs des entreprises en concurrence : elle est un résultat de la tendance des uns à étendre toujours davantage leurs propres affaires en éliminant leurs concurrents et de la tendance des autres à résister aux assauts des premiers.

G. De Leener.

L'organisation des bourses de commerce aux États-Unis.

A propos de :

[illegible] n° 2, 1911).

[illegible] rapide procédure arbitrale.

[illegible] a traversée à ses débuts.

[illegible]

ou souffre de l'absence de règles fixes sur la forme des contrats et leur validité, les types marchands, les délais de livraison et de paiement, le taux des courtages, l'inspection des marchandises et la détermination de leurs qualités. Des procès surgissent que les tribunaux ordinaires ne résolvent qu'avec leur habituelle lenteur. Les juges, du reste, sont embarrassés par la nouveauté des cas soumis à leur interprétation.

C'en est assez pour suggérer un désir général, mais d'abord vague, d'amélioration. Bientôt ce désir se précise chez les esprits les plus clairs et les plus entreprenants. On imagine alors d'établir une réglementation, et comme cette réglementation doit être permanente, il faut créer une association chargée de la faire respecter. Si cette dernière offre à ses membres le précieux avantage de discipliner leurs relations réciproques tout en leur conservant une parfaite souplesse, si elle parvient à ordonner sans enchaîner ni paralyser, son succès est assuré et il est d'autant plus rapide que l'état de choses auquel il s'agit de porter remède donnait lieu à plus de plaintes.

En outre, la création nouvelle est vite imitée ailleurs : on a tôt fait de l'adapter aux conditions quelques peu divergentes des autres places financières nationales. C'est ce qui explique la multiplication des bourses de commerce aux États-Unis vers le milieu du XIX[e] siècle.

Par le processus qui vient d'être sommairement décrit, s'est formé un véritable monopole qui, pour s'établir, n'a pas eu besoin du concours de l'État. L'« incorporation » n'ajoute pas grand'chose à sa puissance effective. Ce qui nous permet de l'affirmer, c'est le fait que les bourses américaines de valeurs mobilières (*Stock Exchanges*) ne sont pas incorporées et sont devenues cependant incontestables maîtresses du métier qu'elles gouvernent avec une énergie peu commune. La sanction des règles par elles établies est terrible : c'est l'expulsion. Quiconque encourt cette peine perd son gagne-pain et doit en chercher un autre. Et tout cela se produit, notons-le en passant, sous un régime juridique où la liberté de droit est aussi étendue que possible.

Il serait superflu de mettre ici en lumière les analogies

nombreuses qui existent entre la genèse des institutions boursières américaines et celle de tant d'autres institutions sociales. L'organisme assez habilement agencé pour faire disparaître un état de profonde insatisfaction conquiert vite une influence et un prestige qui lui assurent une position dominante. Il va sans dire que plusieurs essais infructueux peuvent se succéder avant la réussite finale.

Le développement ultérieur de l'organisation boursière n'est pas moins intéressant que ses origines.

On remarquera d'abord que les perfectionnements successifs qui s'introduisent, non plus que l'acte organisateur initial, ne sont la réalisation d'un plan théorique. A mesure qu'une imperfection se manifeste dans le fonctionnement de l'institution et devient gênante ou dangereuse, les praticiens s'évertuent à y apporter un correctif spécial qui s'incorpore à la réglementation antérieure. C'est ainsi que l'on a constaté, par des expériences réitérées, le péril de l'accaparement (*cornering*) Le comité de la bourse va-t-il formuler une déclaration de principe et jeter l'interdit sur les accapareurs? Il ne le fait pas, car il sait qu'une telle prohibition resterait lettre morte, ce qui la rendrait non seulement inutile, mais nuisible : un règlement qui contient des dispositions caduques est moins qu'un autre à l'abri des infractions. Le prestige en est entamé, on sait — ou l'on imagine — qu'on peut le violer impunément. Aussi le comité évite-t-il avec soin de compromettre l'autorité de ces décisions. Alors que fait-il? Il décide que les vendeurs à découvert peuvent livrer des marchandises d'une qualité autre que celle qu'ils ont promise, moyennant déduction ou bonification sur le prix suivant que la qualité effectivement livrée est inférieure ou supérieure à la qualité stipulée. Cette mesure a pour résultat d'augmenter singulièrement le stock de marchandises où peuvent puiser les baissiers lorsque les haussiers accapareurs les serrent de trop près et cherchent à les réduire à merci. Est-il besoin de dire que rien n'est moins rationnel qu'un tel expédient? Quoi de plus illogique, en effet, que de permettre à un vendeur de grain n° 1 *Northern Spring* de se libérer en livrant du n° 2 *Northern Spring* ou du n° 3 *hard Winter*? Et cependant c'est là un moyen efficace de

contrecarrer les tentatives d'accaparement, dès lors, on n'a pas pris garde qu'il frisait l'absurdité; la raison de l adopter résidait toute entière dans son appropriation à une fin déterminée, concrète et contingente.

Dans le même ordre d'idées, Emery (cité par Huebner, p 9) a très bien montré que la spéculation a amélioré ses instruments de travail de la façon suggérée par la nécessité pratique. Tel a été le cas du warrant ou certificat de dépôt de magasin général.

. . The first " warrant " or " warehouse receipt " to develop was a special receipt which represented a specific lot of produce, but, since no general grading system existed, this receipt was not adapted for the making of sales for forward delivery. It was in the metal market that a " general receipt. " which represented not a particular lot deposited in some designated place but, instead, *any* lot of a given amount and grade, was first used. Such general receipts were the result of a thorough system of inspection and grading which made possible the storing of any amount of a given commodity of a given grade in bulk. Identification of particular " lots " now became unnécessary. Numerous lots of the same grade, although owned by different persons, could be stored in bulk and taken out later on the representation of general receipts issued at the time when the commodity was deposited. In the meantime, however, while the commodity was stored in bulk, title to its ownership could be readily transferred from hand to hand, the receipt being transferable by endorsement without the actual transfer of the goods represented. In the grain, cotton and coffee markets such general receipts became the rule after 1860 (p. 9).

Mais les difficultés augmentent avec l'énormité des stocks de grains emmaganisés :

Consequently a change was made to the system of general receipts. Grain received by the railroad or the warehouse was properly graded and classified, and all the grain of the same grade was stored in bulk without regard to particular lots. A delivery of the receipt constituted a fulfilment of a contract, and, in fact, the receipts themselves might be considered the commodity bought and sold since they were receipts to receive a certain amount of the given grade on demand (pp. 9-10)

Enfin, avec l'extension incessante des transactions boursières, les détails de la réglementation s'élaborent, se détachent, se perfectionnent. Ainsi en est-il des conditions d'agréation et des mesures de contrôle des *elevators* (magasins généraux), de la forme des certificats qu'ils délivrent, des énonciations que ces certificats doivent porter, etc. (pp. 10-11). Grâce à cet ensemble de minutieuses prescriptions, le blé emmagasiné est devenu l'un de ces biens rigoureusement fongibles qui constituent par excellence l'objet de la spéculation. Chacune de ces prescriptions est venue s'ajouter aux précédentes au fur et à mesure que l'on s'apercevait à l'usage, des lacunes de ces dernières.

D'un autre côté, le champ des opérations boursières librement mais strictement réglementées, s'étend à raison de la régularité et de la sécurité mêmes qui dérivent de cette réglementation. L'« effet » devient « cause » à son tour. C'est ainsi que le mécanisme de la bourse est utilisé par les producteurs et les intermédiaires comme méthode d'approvisionnement et d'assurance. Le marché à terme joue à cet égard un rôle considérable : on achète plus ou moins longtemps à l'avance les matières premières ou les marchandises, lorsque le prix du terme apparaît avantageux. On les achète livrables à l'époque où l'on en aura besoin, mais à un prix désormais fixé, immuable. L'industriel ou le commerçant est, de cette manière, assuré d'obtenir les articles qui lui sont nécessaires dans des conditions qui lui garantissent un profit rémunérateur. Il est à l'abri du risque des fluctuations ultérieures des prix de ses approvisionnements.

Garanti du côté du prix de revient, il peut se soustraire en outre, à l'aléa des variations du prix de vente. Ce genre, très ingénieux, d'assurance connu aux Etats-Unis sous le nom de *hedging* y est couramment pratiqué :

... Hedging may be defined as the practice of making two contracts at about the same time of an opposite, though corresponding nature the one in the *trade* market, and the other in *speculative* market. A purchase in the actual grain market of a certain amount of grain at a certain price is promptly offset by a short sale in the speculative market on some large exchange of the same

amount of grain for some convenient future month's delivery, with a view to cancelling any losses that might result from fluctuations in price. As soon, however, as the *trade* transaction is terminated by a sale, the speculative short sale must also be terminated, *i. e.* covered, by a purchase on the exchange. Both contracts are enterd into at about the same time, and both must be terminated at abouth the same time if the hedger wishes to avoid speculation (p. 24).

... Just as soon as this grain dealer purchases the wheat in the actual wheat market he at once gives an order to sell short on some exchange an equal amount in the speculative market for, let us say, September delivery. These two transactions are entirely distinct. The grain dealer does not intend to deliver the wheat he actually holds in fulfilment of this short sale. Now let us suppose that wheat rises to $1.10 per bushel, In that case he has a profit of 10 cents per bushel on the wheat he owns, since he purchased it at $1.00. But, as we have seen, the price of wheat is a world price made such by the operation of arbitrageurs, and there is every reason to believe that if the price of cash wheat rises of 10 cents a bushel the September option will also have a rise of 10 cents, or approximately that amount. Since the grain dealer sold short an equal amount in the speculative market he suffers a loss on that transaction of 10 cents per bushel. The profit on his *trade* transaction is cancelled by his loss on the paper transaction On the other hand, supposing that wheat declines 10 cents per bushel, the grain dealer loses 10 cents upon his trade wheat, but the 10 cents lost here will be cancelled by the 10 cents rise on the short transaction. In other words, whether wheat should rise to $2.00 per bushel or decline to 50 cents a bushel, this dealer is always even as regards the given market. Whatever he makes by price fluctuations on the wheat he holds is lost on his paper transaction and *vice versa* (p. 25).

Le *hedging* a pour effet de décharger l'agriculture, l'industrie et le commerce des aléas inhérents aux fluctuations des prix. Et ainsi, le spéculateur dont l'unique objectif est de gagner le plus d'argent possible en déployant le maximum de perspicacité s'élève peu à peu, « sans le vouloir », au rôle d'assureur. Devenue chose tout à fait courante, l'assurance boursière est fort prisée par les banques qui prêtent des fonds

sur nantissement de marchandises ou plus exactement de warrants. Le commerçant qui achète du blé pour le revendre et a besoin de crédit pour pratiquer en grand ce genre de transactions, emprunte plus aisément et dans de meilleures conditions lorsqu'il a eu la prudence de se mettre, par une contre-opération de bourse, à l'abri des variations de prix de la marchandise. Le stock donné en gage à la banque vient-il à se déprécier, celle-ci n'a pas à s'inquiéter; elle sait que le commerçant obtiendra une compensation et encaissera des différences sur les ventes à découvert faites à la bourse. C'est une garantie de solvabilité que l'établissement de crédit va désormais prendre en considération lorsqu'elle déterminera le chiffre des avances à faire aux clients. Les banques anglaises vont même aujourd'hui jusqu'à refuser de prêter de l'argent sur coton non assuré (*not hedged*) (p. 29).

Ce qui frappe, dans cette évolution, c'est la visible absence de tout plan préconçu et à lointaine portée, c'est le caractère inattendu de certaines irradiations, c'est enfin le fait essentiel que l'élaboration de l'institution s'accomplit au cours d'une lutte contre des difficultés souvent triviales. Et si, d'une part, elle tend à se simplifier en s'uniformisant, elle se complique par suite de l'extension de son domaine.

Est-ce à dire qu'elle atteint la perfection? Ce serait une erreur de l'admettre. L'organisme de la bourse est loin d'être toujours ce régulateur idéal des prix dont, après beaucoup d'autres, HUEBNER vante la précision et la sensibilité merveilleuses. Trop souvent, le régulateur est faussé par l'agiotage, par le jeu, enfin par les luttes, si violentes en Amérique, des puissants capitalistes pour la domination des affaires. Toutes ces activités parasitaires de la pure spéculation ont pris un développement à ce point considérable que l'on peut se demander si la bourse continuera à remplir convenablement la fonction qui lui a été dévolue, et cela d'autant plus qu'il faut tenir compte de l'intervention, parfois perturbatrice, du législateur.

M. ANSIAUX.

Le rôle du législateur dans l'élaboration du droit.

A propos de :

M. Rumpf, *Le droit et l'opinion* (traduction et « Avant-propos » de L. Hugueney). — Paris, librairie du « Recueil Sirey », 1911, 195 pages, 3 fr. 50.

Rumpf, Max. Juge au tribunal régional d'Oldenbourg. Principaux travaux : *Gesetz und Richter* (1906) ; *In Sache Düringer wider Gmelin* (1910) ; *Die Teilnahme an unerlaubten Handlungen nach dem B. G. B.* (1904).

Les phénomènes juridiques, qui sont pourtant si intimement liés au déroulement de la vie humaine, semblent généralement peu accessibles à la compréhension des masses. Il n'est peut-être pas, dans toute l'activité sociale, une province qui soit restée aussi fermée à l'intelligence du public. Nous n'avons pas à rechercher, pour le moment, les causes de cette situation. Bornons-nous à la constater et à reconnaître qu'elle engendre toute une série de préjugés, qui déforment aux yeux des profanes, voire des spécialistes eux-mêmes, la réalité des choses.

C'est à quelques-uns de ces préjugés que Rumpf s'attaque dans son étude vivante et primesautière sur *le droit et l'opinion*. Ce qui donne à cette étude son intérêt le plus direct, c'est qu'elle est l'œuvre d'un praticien, mais d'un praticien averti, observant de haut les manifestations du droit, et s'efforçant de les représenter sous leur aspect fonctionnel et dynamique.

Son livre, d'une apparence quelque peu papillotante (il est constitué par la réunion de quatre conférences distinctes), procède au fond d'un unique point de vue. Ce qu'il essaie avant tout de mettre en lumière, c'est le rôle *actif* des hommes de droit, de ceux qui, législateurs ou juges, collaborent à

l'organisation et au maintien de l'ordre juridique. Il montre combien ce serait une erreur de les considérer comme des automates-enregistreurs, obéissant aveuglément à des injonctions étrangères, et tous ses efforts tendent à faire ressortir ce qu'il y a de subjectif, de personnel et d'agissant dans leur fonction.

Il m'est impossible de signaler dans cet article, même sous une forme succincte, toutes les réflexions d'ordre sociologique que suggère la lecture de ce pétillant ouvrage. Et, pour conserver moi-même une certaine unité de sujet, je m'en tiendrai à ce qui concerne le rôle du législateur dans l'élaboration du droit.

***

A l'encontre de certaine opinion, abandonnée aujourd'hui, et suivant laquelle le législateur « créerait » le droit, au sens propre du terme, par les seules ressources de sa raison libre, l'école historique avait soutenu que le droit naissait et se transformait sans l'intervention du législateur. C'est, disait-elle, dans la conscience collective, dans les profondeurs cachées de l'âme populaire, qu'il pousse comme une fleur sauvage. Son existence, son evolution demeurent étrangères aux caprices de ceux qui se bornent à lui imprimer une forme légale, à le verser dans le moule rigide de la loi.

En d'autres termes, l'école historique se plaisait à considérer le législateur comme enregistrant, sans y mêler sa volonté personnelle, les variations du droit.

Cette façon de voir est loin de répondre à la réalité des faits. Elle constitue une exagération doctrinale, dont il importe de tempérer singulièrement la rigueur.

Et tout d'abord, parler de la « conscience populaire », de l' « âme collective » comme source du droit, et dire que le législateur se contente d'en recueillir l'émanation, c'est diminuer la fonction législative par une vue trop simpliste des choses.

Certes, le législateur ne puise pas en lui-même toute l'inspiration de son œuvre. Il suffit de songer à la façon dont il

l'élabore, pour voir combien les faits extérieurs, les usages, les mœurs, les désirs exprimés par tel ou tel groupe professionnel, telle manifestation bruyante ou telle pression cachée, ont d'influence sur sa décision.

Mais se représenter comme un fait indivisible et homogène les forces extrêmement complexes au milieu desquelles il se trouve ainsi jeté, c'est fermer les yeux sur la vie réelle, c'est masquer sous un vocable trompeur un ensemble de phénomènes, dont la caractéristique la plus saillante est peut-être la diversité.

Le législateur qui tend l'oreille aux rumeurs du dehors ne perçoit pas un son clair, unique et précis, qu'il lui serait possible de noter sans hésitations. L'opinion publique ne se présente point sous cet aspect idéal et quelque peu métaphysique que d'aucuns lui prêtent trop volontiers, et si sa voix se fait entendre, c'est en une confuse polyphonie.

Le discernement de cette opinion, la perception de ses éléments constitutifs nécessitent par conséquent un effort que l'école historique tendait à négliger, mais qui, dans la réalité des faits, exige du législateur une intervention personnelle, où son propre talent joue un rôle indéniable.

Supposons que l'état de l'opinion publique, sur une question déterminée, soit connue. Supposons que le législateur soit sorti de cet ensemble mouvant de tendances diverses, avec la pleine conscience des poussées fondamentales qui les résument. Il a la claire vision d'un mouvement caractérisé qui l'incite à réaliser telle réforme, dans tel sens. Va-t-il se borner à l'enregistrer, à le capter, en quelque sorte, sans autre préoccupation que de lui donner une expression légale?

On peut répondre sans hésiter que, s'il le faisait, il manquerait à l'une des exigences primordiales de sa mission.

Si nous observons les mouvements de l'opinion publique, nous ne pouvons manquer d'être frappés par leur caractère simpliste. Il semble que les idées, pour pénétrer dans la foule et déclencher ses énergies actives, doivent avant tout se dépouiller des ornements et des nuances qui les compliquent en les affinant. Ce n'est que quand elles ont pris la forme

schématique d'une affirmation ou d'une négation quelque peu brutale, qu'il leur est donné de « vivre » dans l'esprit de la masse.

Cette constatation générale se vérifie, notamment, en matière juridique. Comment se présentent, en effet, au point de vue du droit, ce qu'on appelle les courants d'opinion ? Ils apparaissent presque toujours comme l'expression d'un « sentiment exclusif », fondé sur l'un des aspects de la question à laquelle ils se rattachent et laissant dans l'ombre les autres faces du problème. Prenons un exemple.

Dans un pays où la recherche de la paternité est interdite, un mouvement se dessine pour l'abolition de cette prescription. Il est à peu près certain que ce mouvement, appuyé sur un sentiment de réprobation pour le régime dont souffre l'enfant naturel, se placera uniquement au point de vue de ce dernier, sans tenir aucun compte des autres intérêts engagés dans la question.

Embrasser en une vue scrupuleuse et détaillée toutes les ramifications du problème nécessiterait un effort auquel le public se refuse, préférant se contenter de formules plus simples, plus claires et plus absolues, qui, tout en répondant à son besoin naturel de « connaissance » et de « certitude », n'exigent de lui qu'un travail d'assimilation rudimentaire et peu coûteux.

Le législateur, mis en présence d'un tel mouvement, va-t-il se borner à le recueillir servilement pour lui donner ensuite la forme d'une loi ?

Ce serait, disais-je, manquer à la fonction, car — c'est un point que l'on perd parfois de vue — la fonction législative n'a pas pour raison d'être de donner corps à des sentiments, quelque nobles qu'ils soient, son but est d'organiser l'« ordre » juridique (voir article de Waxweiler, n° 179, pp. 4 et ss.), de faire régner dans la vie sociale un certain « équilibre », ce qui suppose avant tout la confrontation minutieuse et impartiale de tous les intérêts en présence. Nous touchons ici à la différence capitale qui sépare, au point de vue de l'élaboration des idées, l'opinion publique du législateur : d'une part, explosion d'un sentiment simpliste et exclusif, exaltation d'*un* inté-

rêt, arbitrairement isolé du complexe auquel il appartient, et, d'autre part, agencement rationnel, pesée méthodique de tous les éléments au milieu desquels cet intérêt se trouve enchevêtré dans la vie, afin de réaliser un accord, un système organique, capable, « tout en répondant aux désirs de la masse », de maintenir, au sein de la collectivité, l'ordre et l'équilibre.

Avant d'accueillir la volonté populaire comme aliment de son œuvre, le législateur doit donc la dégrossir, en perfectionner la ciselure. On peut dire, dans une certaine mesure, qu'il y trouve sa matière première, mais que, pour s'en servir, il lui faut avant tout l'assouplir et la modeler.

***

Ce qui vient d'être dit concerne exclusivement la reconnaissance et la mise au point des idées qui constituent le fondement de la loi. Dans l'élaboration de cette structure idéale, le législateur nous est apparu, à maints égards, comme une force agissante, et non comme le réceptacle impassible d'idées toute faites.

Mais ce premier aspect de la fonction législative est loin d'épuiser l'intervention personnelle de ceux qui l'exercent. La rédaction de la loi, sa coordination sous forme de règles générales, d'impératifs abstraits, leur donnent, bien plus encore, l'occasion de déployer leurs qualités propres Ici les suggestions de l'opinion publique ne jouent plus qu'un rôle tellement indirect qu'on peut le passer sous silence. C'est dans sa science et dans son talent que le législateur puise ses inspirations.

Généralement la difficulté et l'importance de cette activité technique échappent à la foule, qui ne voit dans les lois que les tendances et les idées qu'elles expriment, sans se soucier de la forme qui leur est donnée. On s'imagine que la qualité des lois dépend uniquement de leur fond. Quant à leur rédaction, c'est là, dit-on, une question tout accessoire, et l'on ne se représente guère ce qu'il faut de travail et d'habileté pour la mener à bien.

Cependant, nul n'ignore combien il est malaisé de résumer en un principe général et abstrait toute une série de faits complexes. Il en est ainsi déjà quand cette condensation n'a pour but que d'éclairer un ordre de phénomènes, que d'en dégager les lignes essentielles et constantes. Mais ici, la difficulté est plus grande encore. Ce n'est point par unique souci de méthode que le législateur traduit sous une forme abstraite les pensées concrètes qui ont gagné son cerveau, c'est pour leur permetttre de s'incorporer à la vie juridique et de servir de base à tous les cas d'application pratique que la loi doit régir. En d'autres termes, la règle générale qu'il formule doit contenir une inépuisable vertu concrète; elle est le lien qui rattache l'œuvre du législateur à l'œuvre du juge. Et ceci nous fait toucher du doigt l'importance que présente, au point de vue social, la rédaction des lois. Dès le moment où la loi est votée, elle se détache du législateur, pour prendre une individualité propre. Elle circule, si je puis ainsi m'exprimer, dans la vie, emportant avec elle tout ce qui la constitue, et le jour où le juge aura pour devoir de donner suite à la pensée du législateur, c'est uniquement en elle qu'il devra la rechercher. Il ne lui sera pas possible, pour éclairer sa religion, de citer à sa barre les membres du parlement ou les hauts fonctionnaires qui ont collaboré à l'œuvre législative; cette œuvre, elle tiendra tout entière, à ses yeux, dans la loi, dans les formules abstraites et figées qui s'offriront à son analyse. C'est à travers leur transparence qu'il découvrira la volonté légale.

On voit ainsi que l'effort multiple dont une loi est le couronnement peut être brisé par l'insuffisance technique du travail législatif, et il est permis de croire que l'un des défauts les plus graves de notre régime parlementaire actuel est de ne pas suffisamment tenir compte de cette vérité.

M. Bourquin.

Conditions de l'assimilation juridique observées dans les essais d'incorporation au code des conventions-tarifs de travail.

A propos de :

CH. DE VISSCHER, *Le contrat collectif de travail. Théories juridiques et projets législatifs*. Préface de RAYMOND SALEILLES, professeur à la Faculté de droit de Paris. — Gand, Siffer, 1911.

L'élaboration des systèmes d'impératifs qui organisent la vie sociale des hommes est soumise à des conditions diverses d'allure et d'évolution, qui dépendent des données sur lesquelles ils sont construits. J'ai déjà, ici même, dégagé certains facteurs qui gouvernent l'élaboration des dogmes, des légendes, de la morale, d'une science, d'une doctrine (voir mes articles n°s 45, 63, 46, 193, 246). Les activités mentales collectives ont été aussi étudiées dans l'évolution des croyances, des symboles et des rites (voir articles de DE DECKER, n°s 92, 109, 170, 192, et de KREGLINGER, n°s 170, 224, 225, 239, 265), ainsi que dans les constructions du droit (voir articles de WODON, notamment n°s 80, 147, 162, 247).

C'est à propos du droit que je voudrais coordonner un ensemble de traits qui me paraissent caractériser une des modalités de la spéculation juridique. Celle-ci peut être appelée à des interventions variées. Tantôt elle doit enfermer des faits dans des définitions précises et formuler des abstractions serrant de près les éventualités de la vie pratique : tel est le cas d'une législation tendant à réprimer les délits. Tantôt il s'agit de construire un type nouveau de relations et d'obligations entre les individus, par exemple de créer une forme nouvelle de société à but lucratif. Tantôt, enfin, il faut réaliser une sorte d'assimilation juridique, qui consiste à

incorporer aux codes des arrangements nés spontanément de la rencontre des intérêts sociaux.

Or, on a l'heureuse fortune en ce moment d'assister dans quelques pays européens à une véritable expérience d'assimilation juridique. La chose est d'autant plus intéressante que l'on a pu suivre aussi le déroulement des faits qui, depuis un siècle, préparent un réajustement de l'organisation sociale.

Je veux parler des modifications profondes que l'industrie contemporaine a lentement apportées au mode de détermination des conditions du travail. Aujourd'hui, il faut se représenter un pays tel que la Grande-Bretagne, comme subdivisé en un grand nombre de districts dans l'étendue desquels règne, pour une industrie donnée, un régime identique de travail. Pour prendre un exemple, tous les établissements de l'industrie de la filature du coton situés dans la région de Bolton et environs, dans le Lancashire, sont régis par un barème unique : en pratique, ce barème se présente sous l'aspect d'une brochure d'une soixantaine de pages (*Bolton and District net List of Prices for spinning on Self Acting Mules*), renfermant une série de stipulations concernant la qualification technique du travail, la vitesse des mécaniques, les réfections au matériel, l'installation de machines nouvelles, l'arrêt du travail les jours de congé, la résiliation et la revision du barème, etc.

Ce barème date de 1858; il a subi depuis son introduction diverses revisions; dans sa forme actuelle, il lie tous les employeurs et tous les ouvriers, actuels ou futurs, des usines de la filature du coton jusqu'à l'expiration du délai de validité.

Un patron filateur ne peut plus engager un ouvrier fileur, ou réciproquement, aux conditions qui leur agréent ou qui résultent des conjonctures du marché de la main-d'œuvre : leurs volontés doivent se conformer au barème local de la profession.

Un trait caractéristique du barème est qu'il a été établi par un accord expressément intervenu entre deux groupements qui, au moment de la convention, représentaient l'un

une fraction plus ou moins grande des industriels de la région, l'autre une fraction plus ou moins grande des ouvriers de la même région.

Il y a actuellement en Angleterre 1,696 barèmes de ce genre. Dans la plupart des pays industriels un régime analogue s'est constitué.

Voilà le fait social nouveau.

Tout l'effort d'un grand nombre de juristes en Allemagne, en France, en Belgique, tend à incorporer au code ce fait nouveau.

Le livre de De Visscher est une contribution de plus dans cette direction. Il ne m'appartient pas ici d'en discuter les analyses purement juridiques : je voudrais seulement, à l'occasion de sa publication, montrer en pleine action un mécanisme d'élaboration du droit, observé dans les phases diverses d'une assimilation juridique.

* * *

Une remarque de terminologie d'abord : j'ai, jusqu'à présent, qualifié la combinaison qui nous occupe de « barème ». Ce n'est pas le terme consacré.

Dans le langage usuel et aussi dans le langage spécial, on se sert tout à fait erronément du terme « contrat collectif ». En Angleterre, d'où vient la chose, on dit couramment *Joint Agreement* ou *List*; *collective bargaining* désigne le procédé, considéré au point de vue théorique et systématique. En Allemagne, c'est le *Tarifvertrag*. Pour être précis, je proposerais de dire : « convention-tarif », parce que cette expression me paraît contenir précisément les deux éléments caractéristiques de l'arrangement.

Les termes ont ici leur importance, puisqu'ils servent à à faire connaître une forme nouvelle de relation sociale.

Un point essentiel à retenir, c'est que la convention-tarif de travail est née et a grandi en dehors du code. Elle réalise un exemple complet de ce droit spontané dont parle Cruet lorsqu'il écrit : « Comme les mots de la langue vulgaire subissent un stage avant d'entrer dans le dictionnaire de l'Académie, les règles du droit spontané doivent se faire accepter de la

coutume avant d'avoir accès dans les codes ». (*La vie dans le droit*, Paris, 1908, p. 85.)

Dans tous les pays où la révolution industrielle du XIXe siècle a produit ses pleins effets, le législateur s'est laissé acculer par les faits avant d'admettre dans la loi les rapports sociaux qu'ils avaient imposés. Loin de prévoir la conclusion d'accords entre des coalitions de patrons et d'ouvriers, il avait aux uns et aux autres interdit la coalition. A plus forte raison, ne se représentait-il aucunement la légalité d'une situation dans laquelle des patrons et des ouvriers verraient leur liberté bridée par un accord à l'élaboration duquel ils sont peut-être restés étrangers, n'étant, par exemple, entrés dans la profession qu'après la conclusion de l'accord, ou se refusant à faire partie des groupements qui y ont participé, ou ayant dû se résigner à y adhérer par respect disciplinaire de la majorité. Le législateur se bornait à consacrer, suivant la formule solennelle de la Commission parlementaire de la Chambre des communes d'Angleterre en 1813, « la parfaite liberté dont doit jouir tout individu de disposer de son temps et de son travail aux conditions qui lui semblent le mieux en rapport avec son intérêt personnel ».

L'embarras est donc bien grand aujourd'hui pour les jurisconsultes désireux de trouver dans l'édifice juridique un logement pour les conventions-tarifs de travail.

Ils n'ont pas tardé à se diviser en deux groupes. C'était dans l'ordre naturel des choses, car on peut regarder la convention-tarif sous deux aspects, soit que l'on s'attache à son origine, soit que l'on retienne surtout sa destination. Les esprits se laissent conduire à l'une ou à l'autre attitude suivant leur tempérament ou leur éducation.

Je retiens seulement cette bifurcation initiale d'interprétation, pour montrer *qu'aussitôt que dans le droit la mentalité spéculative s'est mise à l'œuvre, les risques de divergence et de contradiction surgissent par cette seule raison que les mentalités des hommes se répartissent en des types divers.*

* * *

Suivons pour l'instant la première orientation : celle des juristes qui voient surtout l'origine du phénomène. Pour eux, la convention-tarif de travail se présente sous la forme d'un contrat, puisqu'elle est sortie d'un accord entre deux groupements.

L'auteur du livre que je signalais est de ceux-là; SALEILLES, qui y a mis une préface, en est également et il explique nettement pourquoi :

... Nous devons prendre le contrat collectif pour ce qu'il est, tel que les faits et la réalité nous le présentent, et, sous le rapport des faits et des réalités, il n'est pas douteux que, si l'on ne peut dire de lui que ce soit un contrat comme tous les autres, du moins est-ce le caractère contractuel qui en reste l'élément dominant (p. XII).

... Cela veut-il dire que ce traité lui-même, en tant que traité, en tant que détermination des règles directrices de ces futurs contrats individuels, ne repose pas, de son côté, sur une base contractuelle et sur un accord de volontés, susceptibles d'engager et de lier, conformément aux stipulations acceptées, toutes les parties à la convention ? (p. XVIII).

Dès lors que le barème de travail est un contrat, le juriste, préoccupé de le caser dans le code, doit rechercher si parmi les formes reconnues de contrats, l'une ou l'autre pourrait lui convenir.

Toutefois, avant de pousser plus loin sa recherche, un juriste avisé se demandera qui sont donc les contractants dans la convention-tarif. L'observation des faits montre que ce sont le plus souvent des associations locales ayant une autorité plus ou moins reconnue dans la profession ; mais ce peuvent être aussi les membres d'un comité de grève ou de conciliation. Et voici que se dresse tout à coup un obstacle imprévu, la route suivie s'enfonce dans un fourré impénétrable : quels sont les attributs juridiques d'un tel groupement professionnel ? Quelle est sa capacité ?

A la vérité, le droit a forgé le concept de Personnalité civile à l'aide duquel il rend compte des faits multiples que crée le groupement de personnes physiques unissant leurs volontés dans un but déterminé. Mais par elle-même cette

notion est impuissante à éclaircir les faits : bien des systèmes d'explication ont dû être imaginés pour donner une certaine cohésion logique tout à la fois aux conséquences déduites du concept par le raisonnement et aux résultats des expériences sociales.

Entre ces théories diverses, toutes plus ou moins conceptualistes, dans lesquelles un esprit subtil peut sans limite s'abandonner à d'ingénieuses et sagaces analyses, le juriste devra faire un choix. Je n'ai pas à discuter ce choix. Il me suffit de retenir ici une autre fatalité qui pèse sur la spéculation juridique : c'est *qu'elle ne peut le plus souvent avancer sans rencontrer d'autres constructions mentales plus ou moins consolidées dans le plan desquelles elle doit ajuster son travail.*

Remarquons en passant que De Visscher n'y a pas échappé : il a dû prendre position sur la question préalable de la capacité juridique des associations qui ont conclu la convention-tarif. C'est même de la position qu'il a prise que vient la force — et aussi la faiblesse de sa thèse : il n'entend, en effet, justifier théoriquement et organiser par la loi que les conventions conclues par des groupements ayant reçu déjà de la loi la personnalité civile. Or, comme le remarque son préfacier, « ce système se heurte à une lacune qui, dans la pratique actuelle, lui enlèverait le plus clair de ses avantages » (p. XVIII) — puisque, en France et en Belgique notamment, l'immense majorité des groupements professionnels n'entendent pas recourir à la consécration légale; ils s'abstiennent, pour des raisons dont ils sont, après tout, les meilleurs juges, — de sorte qu'une législation réservée aux seuls syndicats reconnus n'atteindrait pas dans ces pays la grande masse des ouvriers. En Angleterre, les Trade Unions sont enregistrées mais elles n'ont accepté qu'une personnalité si restreinte que leur capacité est sans valeur effective pour le cas qui nous occupe. Je sais bien qu'allant plus loin que le système de De Visscher, Saleilles esquisse un raisonnement par lequel « on pourrait être appelé à y trouver le complément légitime et toute l'extension qu'il comporte » (p. XVIII). Mais cela, c'est encore une fois de l'explication juridique : je ne m'y arrête pas et je demande seulement la

permission d'en dégager une troisième condition à laquelle s'assujettit forcément l'abstraction juridique : celle de *l'utilité finale des prescriptions qu'elle formule*. A quoi bon incorporer au droit une théorie de l'accord collectif de travail qui, prolongée dans les faits, s'évanouirait? Avant tout, pour expliquer l'accord collectif il faut qu'il existe : or, on vient de le voir, il y a des explications qui font se dérober les agents même de la convention.

A la vérité, l'abstraction juridique occupée à un travail d'assimilation, ne poursuit pas l'utilité; elle se butte contre elle au cours ou au terme de son travail. On s'en aperçoit nettement lorsqu'on suit les phases d'un tournoi de cette espèce. Le juriste s'abandonnant au fil de sa pensée s'avance aussi loin qu'il le peut; souvent — c'est le cas de De Visscher, par exemple — il va jusqu'à se résigner à une application précaire ou restreinte pour maintenir la position qu'il occupe.

Mais n'insistons pas, puisqu'aussi bien je veux seulement faire apparaître certaines conditions générales, qui déterminent l'allure de la spéculation juridique s'occupant à introduire le droit « spontané » dans le droit « légal ».

Continuant son investigation, le juriste ayant formé sa conviction sur ce que sont les groupements qui contractent dans l'accord collectif, s'attachera à présent à découvrir la forme de contrat seyant le mieux à l'arrangement qu'il veut expliquer.

Un simple coup d'œil lui montre que la catégorie dite « contrat de louage de services » ou « contrat de travail » ne répond aucunement aux données du problème : ce contrat vise l'engagement d'un ouvrier déterminé; or, ici il s'agit au contraire d'un accord, d'un traité entre deux collectivités fixant des dispositions préalables à tout engagement de travail.

Alors se fait une sorte d'essayage de modèles divers : il s'agit de discerner dans ce que De Visscher appelle exactement les « explications traditionnelles » (p. 68), des éléments susceptibles d'être utilisés. L'escrime des mots et des idées se déploie à l'aise; la séduction des analogies verbales guette l'esprit peut-être autant que celle des analogies de situation;

il devient périlleux de se défendre contre la sollicitation insinuante de la dialectique.

Où sera donc le type de contrat cherché? Sera ce dans la convention spéciale réglant dans le code les relations entre le mandataire et son représentant? Sera-ce dans cette autre forme, assez voisine, de la stipulation pour autrui? Ou, finalement, comme le dit De Visscher, qui confronte et critique ces diverses hypothèses avec force et adresse, «à défaut de pouvoir expliquer les caractères et les effets du contrat collectif de travail par l'intervention de théories connues, doit-on l'envisager comme une institution à part et sans précédent, comme un contrat *sui generis*, innommé dans les codes? » (p. 69).

Mais il arrive une chose imprévue; toutes ces explications se heurtent à un corollaire inévitable : s'il y a convention, il y a responsabilité. Or, précisément, les ouvriers syndiqués ne veulent à aucun prix accepter de responsabilités : ils sentent confusément mais fortement que leur conquête la plus précieuse, l'organisation professionnelle, serait mise en péril le jour où leurs fonds de résistance, lentement formés par l'accumulation de modestes cotisations, seraient exposés aux aléas des poursuites en dommages-intérêts. On sait qu'en Angleterre les Trade Unions ont obtenu en 1906, après de retentissants incidents, une immunité complète en matière de responsabilité pécuniaire.

Il est donc tout à fait évident que lorsque le juriste se trouve devant une convention-tarif de travail, il ne peut oublier que si elle a été conclue c'est que l'une des parties au moins, les ouvriers, entendait n'être aucunement responsable des suites de son engagement. Obligation sans responsabilité : certains théoriciens, tels les auteurs du projet voté par le Conseil supérieur du travail de Belgique, n'échappent à cette antinomie qu'en introduisant une clause qui détruit à toute évidence l'économie juridique de leur construction : ils admettent que les associations contractantes subissent les conséquences de leur faute... sauf stipulation contraire. Autant dire que la convention-tarif de travail sera dans le code à moins qu'elle n'en sorte.

De ces controverses entre promoteurs d'explications, que

conclure au point de vue général qui m'occupe ici? C'est que l'élaboration juridique est encore asservie à cette autre condition *qu'elle doit tenir compte des mobiles psychologiques qui guident les hommes dans leur conduite sociale.* Le Code civil lui-même énonce la règle bien connue qu'on doit dans les conventions rechercher quelle a été la commune intention des parties (art. 1156). Par là, les auteurs du code ont rappelé aux législateurs futurs qu'en dernière analyse le Droit est fait pour les hommes et qu'il faillit à sa mission s'il ignore les raisons qu'ils ont de croire et d'agir comme ils le font.

* * *

Je disais au début que si, au lieu de voir dans la convention-tarif de travail surtout ses origines, on considérait plutôt sa destination, une direction différente entraîne l'esprit.

Comment, en effet, se présente l'arrangement dans la pratique des relations entre employeurs et salariés? Sous la forme de débats contractuels auxquels participerait librement chacun des intéressés? Aucunement. Chaque patron et chaque ouvrier n'a pas à discuter ni à convenir : il ne peut qu'adhérer. La convention-tarif agit à son égard avec toute la pression propre aux impératifs sociaux de l'ordre juridique; elle apparaît comme une loi, comme une institution. Si elle doit entrer dans les codes, serait ce donc par la porte du droit public et non par celle du droit civil?

Telle est en fait la position que prennent les juristes dont la tendance est de regarder la vie sociale sous l'aspect de l'assujettissement auquel elle asservit les individus, et non avec le relief que lui donne le conflit de leurs volontés agissantes. C'est le cas, par exemple, de DUGUIT qui, dans *Le droit social, le droit individuel et la transformation de l'État*, écrit :

... La diminution du rôle du contrat dans les rapports sociaux me paraît un fait incontestable; elle est la conséquence d'une conscience chaque jour plus nette de l'interdépendance sociale. Dans un système social fondé sur le droit subjectif attaché à la personne humaine elle-même, l'étendue de la sphère juridique de chaque individu ne peut être modifiée en plus ou en moins qu'avec son

propre consentement, et partant une situation juridique ne peut naître qu'avec le consentement concordant du sujet actif et du sujet passif dans cette situation. Seule une volonté supérieure, la volonté de l'État, peut modifier par un acte unilatéral la sphère juridique d'une personne. Mais à mesure que la notion de droit subjectif disparaît pour faire place à la notion du droit objectif fondé sur l'interdépendance sociale, les choses changent. Il n'est plus question de sphère juridique d'une personne humaine; l'acte de volonté individuelle produit un effet de droit quand il est un acte social, c'est-à-dire quand il a pour but et pour effet de coopérer à l'interdépendance sociale, et ce caractère est tout à fait indépendant de son caractère unilatéral ou contractuel (pp. 79-80).

... Il importe aussi de noter que par une inexactitude de langage regrettable, on parle souvent de contrat dans des cas où il n'y a pas de contrat en réalité. Il en est ainsi par exemple dans les actes qualifiés inexactement de contrats d'association, de contrats d'adhésion, de *contrats collectifs* (p. 80).

Cruet, auquel il faut revenir souvent toutes les fois que l'on veut réfléchir à la fonction sociologique du droit, dit de son côté :

... Quel est le but du contrat collectif? Déterminer dans une profession les conditions du travail? Mais cette détermination ne signifierait rien si le patron conservait le droit d'embaucher un ouvrier au-dessous du tarif syndical. Il y aurait là une violation évidente du contrat collectif. Ce contrat, passé par le syndicat, vaut contre les tiers ou ne vaut rien... : plutôt qu'un contrat au sens ordinaire du mot, il est donc *une réglementation* des conditions du travail, édictée d'un commun accord par le patron et le syndicat. Le patron s'oblige à respecter le tarif syndical, comme les compagnies de chemins de fer à respecter les tarifs homologués par l'État; ni le patron ni la Compagnie de chemin de fer ne peuvent, à un individu isolé, faire des conditions particulières Le contrat collectif est anonyme et égalitaire : il recherche un avantage global pour la profession, mais ne prévoit pas un salaire d'exception pour les ouvriers d'exception (*La vie dans le droit*, pp. 152 153).

Et De Visscher lui-même caractérise ainsi cette tendance :

... A mesure qu'il s'affirme et se développe, prenant au sein de

la profession une place plus importante, le contrat collectif se dégage de ses origines conventionnelles. Issu du contrat, le tarif a une tendance marquée à se déployer en dehors du contrat (p. 165).

Mais, je suis forcé de remarquer ici qu'en général les juristes ne songent pas à se demander pourquoi il en est ainsi ; pour mieux dire, l'analyse juridique de la convention-tarif de travail n'est pas précédée d'une étude de la fonction sociale à laquelle cette forme nouvelle d'organisation répond, en raison des données mêmes du déroulement historique.

A la vérité, certains affirment que l'accord collectif est un procédé de pacification entre le capital et le travail, une sorte d'instrument de concorde sociale. D'autres disent qu'il donne aux ouvriers un contrepoids nécessaire dans leurs luttes d'intérêts avec les industriels.

Cela n'est ni vrai ni faux. Mais cela ne nous apprend pas *comment* après la Révolution industrielle, l'accord collectif a surgi partout avec la puissance d'un fait universel.

Je ne puis songer ici à faire l'exposé de ces circonstances. Je veux me borner à montrer que la conséquence formidable du régime nouveau d'industrie a été de priver les salariés non pas surtout, comme le pensent certains théoriciens du socialisme, du produit de leur travail, mais de la garantie que, dans l'ancien régime, le règlement corporatif ou le règlement public leur assurait quant aux conditions de leur travail. Toute l'histoire économique de l'Angleterre de 1780 à 1850 est dominée par les efforts implacables des ouvriers pour reconstituer cette garantie suprême sans laquelle la vie était véritablement pour eux une souffrance : « Un temps viendra bientôt, avait dit William Pitt à une délégation de tisserands, où, dans une petite ville quelconque, un seul individu aura le pouvoir, en entraînant les autres, de diminuer tous vos salaires et de vous réduire à une telle existence que vous préférerez vendre votre patrie en émigrant que de vendre votre labeur en travaillant. » Ce temps était venu et tandis que les économistes dissertaient sur la nature et les lois du salaire, les événements préparaient un régime nouveau : vers 1845, les premiers accords collectifs

se formaient, constituant pour certains districts de véritables chartes de travail. La garantie perdue était retrouvée ; l'arbitraire des volontés individuelles devait se courber devant la règle impérative de la volonté commune.

Telle est la fonction sociale de la convention-tarif de travail : elle donne la sécurité ; elle crée l'ordre là où règnait le trouble.

Et ceci n'apporterait-il pas tout au moins un argument à ceux qui voient dans cet arrangement imprévu un élément de droit public, c'est-à-dire la première assise d'une organisation impérative vers laquelle nous entraîne la logique des choses ? « La collectivité, disait M. Waldeck-Rousseau, peu à peu dicte ses lois, sa prépondérance s'accroît avec le nombre de ses adhérents, elle exerce dans cette limite une souveraineté économique ; elle tend ainsi à constituer dans chaque industrie et dans chaque métier une sorte de gouvernement du travail, imposant des règles obligatoires. »

Dès lors, la mission du juriste, éclairé cette fois par une vue sociologique des faits, paraît tout indiquée : loin de penser, comme De Visscher et beaucoup d'autres auteurs ou hommes politiques pris d'impatience législative, qu'à défaut d'armature juridique, « la pratique du contrat collectif est condamnée à un échec certain » (p. 158), le juriste voudra s'abstenir de porter la main rigide de la loi sur ces liens si fragiles encore, que l'évolution des faits noue entre les individus. En Angleterre, dans le pays d'origine et de croissance de la convention-tarif de travail, on ne songe même pas à l'incorporer au code : on ne veut pour elle provisoirement d'autre sanction que celle de la bonne foi des parties Même, par crainte d'aboutir à une restriction du droit de coalition, on y entoure la convention-tarif d'une sorte de barrière et on lui refuse formellement toute sanction judiciaire. En Allemagne, où les accords nouveaux ont pris un essor inattendu, on proclame que l'intervention de la loi serait prématurée.

Tout ceci ne montre-t-il pas qu'en dernière analyse *l'assimilation juridique doit s'imposer le respect absolu du rôle primaire des institutions* —, et par là se trouve dégagé un quatrième facteur qui conditionne son intervention. Le droit

ne peut oublier que l'organisation sociale se fait aussi sans lui; les grands courants qui disciplinent et orientent les volontés des hommes naissent et se propagent dans les profondeurs de la société. L'élaboration juridique ne doit s'emparer d'eux que lorsqu'ils sont devenus assez forts pour imprimer à la société une oscillation sensible ou assez menaçants pour troubler son évolution naturelle.

E. Waxweiler.

Sur une théorie psychologique du droit.

A propos de :

A. Grouber, *Une théorie psychologique du droit.* (Résumé de l' « Introduction à l'ètude du droit et de la morale » et de la « Théorie du droit et de l'État en rapport avec la théorie de la morale » de M. Petrazycki.)— *Revue trimestrielle de droit civil*, 1911, nº 3, juillet-août-septembre, pp. 531-579.

Selon le Prof. Petrazycki, de l'Université de Saint-Pétersbourg, le droit est un phénomène psychique que nous ne pouvons étudier directement que par la méthode introspective.

S'il en était ainsi, les phénomènes juridiques ne seraient point des phénomènes sociaux et ils échapperaient, par définition, à l'investigation sociologique.

Voilà une conception assurément paradoxale ! Comment Petrazycki y est-il arrivé ?

D'après lui, la méthode d'observation extérieure à laquelle ont recours la physique, la chimie, etc., suppose des phénomènes matériels se passant dans le monde des choses et parvenant à notre connaissance grâce à l'influence qu'ils exercent sur nos sens. Mais il y a des phénomènes psychiques qui ne nous sont révélés, par voie d'observation immédiate, que pour autant qu'ils se produisent dans notre conscience. Lorsque ce n'est point le cas, nous ne pouvons les connaître que par inférence, en nous basant sur ce que ces phénomènes aboutissent à des manifestations externes et en concluant de là à l'existence, chez autrui, de phénomènes intérieurs pour nous inaccessibles. Ces conclusions s'établissent par analogie avec nos propres états de conscience et par déduction des corrélations générales qui existent entre ces états et la manière dont nous-mêmes les exprimons extérieurement.

En définitive, l'auteur fait consister les phénomènes juridiques dans de simples représentations et ces représentations ne deviennent claires que par comparaison avec les mêmes phénomènes directement saisis dans notre moi par l'observation interne. Ainsi, par exemple, les « sujets de droit » ne sont pas, comme on le prétend, les êtres humains vivants, ou au moins conçus : la preuve en est que, dans certains systèmes juridiques, on attribue des droits aux morts, ou à des êtres d'imagination, tels les dieux dans l'antiquité. Ce ne sont donc pas des réalités qui forment les éléments de toute relation juridique, mais de pures représentations qui peuvent correspondre ou ne pas correspondre aux réalités.

Cette manière de penser appellerait sans doute des réserves au point de vue de la théorie de la connaissance. Les phénomènes matériels mêmes sont-ils, après tout, autre chose que des ensembles de représentations ? Mais ce n'est pas le moment d'ouvrir une discussion à ce sujet. La question soulevée par l'auteur ne doit être considérée ici que sous son aspect sociologique.

Le droit, pour Petrazycki, est une espèce du genre « phénomènes éthiques », qui se distingue de l'autre espèce du même genre — la morale — par le caractère à la fois « impératif » et « attributif » des « impulsions » faisant partie de ces phénomènes.

Les « impulsions » — c'est le terme employé par l'auteur — sont les éléments psychiques fondamentaux qui déterminent la conduite. Le trait caractéristique des phénomènes éthiques, c'est l'impulsion du devoir. Cette impulsion est pour ainsi dire projetée dans l'espace : tout se passe comme si celui qui la ressent se trouvait sous l'empire d'un ordre venu de l'extérieur. De là la conception de la norme morale et de la norme juridique. Ces normes, en réalité, ne sont pas ce qu'il y a d'essentiel dans le phénomène : ce ne sont que des « projections émotionnelles ». Si la norme est conçue comme purement impérative, on se trouve en présence d'un devoir d'ordre moral. Elle s'impose à l'intéressé qui y est assujetti passivement, mais elle ne suppose pas pour autrui la faculté d'exiger l'accomplissement du devoir. Si la norme apparaît

comme à la fois impérative et attributive, la relation qu'elle définit est d'ordre juridique : à l'obligation du sujet passif de cette relation correspond le droit du sujet actif, c'est-à-dire la faculté d'exiger.

Dans la réalité, il s'agit, de part et d'autre, d'impulsions psychiques et, si l'on en croit Petrazycki, il est facile de s'en rendre compte par la méthode introspective. Dans le cas du phénomène moral, l'impulsion serait intérieure. Elle serait ressentie comme quelque chose qui se passerait en nous et nous pousserait vers l'accomplissement de notre obligation ou nous détournerait de sa violation. Elle agirait comme la timidité ou la pudeur, par exemple. Au contraire, dans le cas du phénomène juridique, l'impulsion serait extérieure, « extractive ». Elle semblerait émaner de la personne titulaire du droit, comme l'impulsion qui nous determine à obtempérer aux ordres ou à accéder aux prières semble provenir de celui qui ordonne ou de celui qui prie. Petrazycki fait d'ailleurs observer que le caractère attributif des impulsions juridiques se traduit par une richesse plus grande de l'élément intellectuel des phénomènes qu'elles traduisent. Ceux-ci contiennent d'ordinaire, comme tous les phénomènes éthiques, la représentation du sujet et de l'objet de l'impératif, mais il s'y adjoint la représentation du sujet et de l'objet de l'attributif. Toutefois, il ne s'agit là que d'un élément accessoire et en quelque sorte surajouté, ainsi qu'on peut s'en convaincre, selon Petrazycki, par la méthode rétrospective. Il s'ensuit que la seule caractéristique fondamentale des phénomènes juridiques consiste dans la nature des impulsions et non point dans le nombre des représentations qui en font partie.

Je ne sais si je ne m'abuse, mais il semble que l'auteur attribue tout gratuitement à la méthode introspective une vertu de pénétration qu'elle ne possède point. Et sous le langage nouveau par lequel il veut nous donner une idée exacte du phénomène juridique, on a l'impression de retrouver de vieilles notions théoriques, qui peut-être ne sont pas aussi surannées que l'on se plaît à dire. La relation juridique, le sujet actif du droit, le sujet passif, la sanction, tout cela est après tout plus clair que la notion de l' « impulsion à la fois

impérative et attributive ». Et, au fond — n'en déplaise à Petrazycki, — c'est exactement la même chose.

Sans doute objectera-t-on que ce n'est la même chose que pour l'observateur superficiel. Le juriste traditionnel, invariablement guidé par des considérations d'ordre pratique, ne voit que la « projection émotionnelle », c'est-à-dire la règle, la règle conçue comme telle et prise tout bonnement pour ce qu'elle paraît. Le psychologue à la façon de Petrazycki va plus loin et pénètre jusqu'à l'impulsion même. Et à la vérité, ce qu'on appelle ici l'impulsion, voulant désigner par là le fait psychologique fondamental qui se trouve à la base de toute action, est un fait incontestable. L'explication de toute démarche de la volonté est nécessairement psychologique, ou du moins doit avoir quelque couleur psychologique. Mais, en tant que purement juridiques — et, partant, en tant qu' « individuelles » — les actions relevant soit de la morale, soit du droit, ne se distinguent point, semble-t-il, de l'ensemble des attitudes ou des façons de faire qui synthétisent la conduite d'une personne, ou, pour nous servir d'un vieux mot français (v. Littré, *Hoc verbo*) que l'on a heureusement remis en circulation, le « comportement » de cette personne. On ne pourra parler d'impulsions morales ou d'impulsions juridiques que dès que le comportement sera apprécié par rapport à certains modes « imposés par la vie sociale » — du moins dans les sociétés humaines — et auxquels la conduite des individus se trouve assujettie bon gré, mal gré. Ces modes résultent des « systèmes d'impératifs », élaborés par abstraction, qui constituent notamment la morale et le droit. En d'autres termes, il y a un véritable milieu moral, un véritable milieu juridique, comme il y a un milieu physique.

On pourrait concevoir, par un violent effort d'imagination, que le système des impératifs sociaux étant aboli, tout continue à se passer extérieurement entre les hommes comme auparavant, par l'effet d'un automatisme tenant lieu des procédés actuels d'adaptation. Mais comment parlerait-on encore alors d'impulsions « éthiques, morales ou juridiques », puisque les termes mêmes de l'hypothèse impliquent l'impossibilité de toute notion de morale et de droit ? Or, raisonner

comme Petrazycki et ne voir la réalité morale et la réalité juridique que dans l'élément émotionnel ou « impulsionnel », c'est se placer dans l'hypothèse que l'on vient d'avancer. Quelle est alors la valeur explicative d'une théorie qui prétend rendre compte de la morale et du droit en commençant par les supprimer?

Il est intéressant de rapprocher la thèse de Petrazycki des vues que H. Rolin a développées avec beaucoup de talent, dans ses *Prolégomènes à la science du droit* (Bruxelles et Paris, 1910). — Voir, à propos de cet ouvrage, la note de Waxweiler dans les « Archives », nº 179). Pour Rolin aussi, les règles de droit ne sont que des fictions et la « réalité juridique » consiste dans de simples phénomènes mentaux.

Ces doctrines, qui me paraissent erronées ne sont pas sans danger au point de vue pratique. Si les règles ne sont rien, et si les impulsions sont tout, on aura vite fait de ne tenir que pour peu de chose les principes et toute la technique du droit, ce qui nous conduira à je ne sais quel romantisme juridique à la façon du « bon juge » qui fit naguère au tribunal de Château-Thierry une tapageuse réputation de ridicule. Rien ne serait plus contraire à la conception sociologique du droit. La fonction du droit est d'établir un certain ordre social. Il y a une organisation juridique : c'est un fait, et ce qu'il y a de psychologique à la base de ce fait, c'est que la construction des systèmes de règle est l'œuvre de la pensée, de la capacité d'abstraire. Mais pour se rendre compte du mécanisme juridique et de son mode d'action, il ne suffit pas de considérer cette capacité d'abstraire : il est de toute nécessité de s'attacher aux produits de l'abstraction, c'est-à-dire aux règles. Il est permis de s'étonner de ce qu'une constatation aussi élémentaire puisse être contestée.

Il est arrivé que, par de fallacieuses interprétations anthropomorphiques, on ait établi des analogies superficielles entre les sociétés humaines et certaines associations animales. Avec un peu d'imagination, on arriverait à se figurer une morale ou un droit des fourmis ou des abeilles. On a bien parlé de l'intelligence des fleurs! Ces fantaisies ne sont plus reçues aujourd'hui que dans le demi-monde scientifique. Mais ce

n'est pas une raison de tomber dans l'erreur inverse et de supprimer, pour expliquer les sociétés humaines, tout ce qu'il y a de spécifiquement humain, j'entends de propre à la mentalité humaine, dans les phénomènes que présentent les groupements sociaux formés par les hommes.

Louis Wodon.

CHRONIQUE MENSUELLE

Chronique

des mois de novembre et décembre

par D. Warnotte.

Travaux récents.

Biologie générale.

La *Revue scientifique* du 2 décembre 1911 reproduit la leçon d'ouverture du cours de biologie générale que Le Dantec fait à la Sorbonne. Cette leçon est consacrée à « la méthode individualiste ou méthode d'assimilation ». Le Dantec rappelle d'abord que le milieu joue un rôle effectif dans tous les fonctionnements individuels :

« Le milieu extérieur intervient toujours, pour une part qui n'est jamais négligeable, dans la perpétration d'un acte vital quelconque. Mais, ordinairement, le milieu n'est pas individualisable dans le temps. A chaque instant arrivent, dans le milieu, des facteurs d'action étrangers à ceux qui y préexistaient, et dépourvus de toute liaison préétablie avec ceux-ci. En d'autres termes, dans l'histoire du milieu qui entoure un individu actif, il y a toujours une part de hasard ; au contraire, dans l'histoire de l'individu lui-même, l'influence des hasards extérieurs se manifeste par des variations qui dépendent toujours de la structure préexistante de cet individu. Il y a donc dans l'histoire de cet individu une continuité particulière, la continuité vitale, qui permet d'en parler autrement qu'on ne ferait du milieu. Et par conséquent, le langage individualiste appliqué à l'être vivant a une raison d'être que l'on peut défendre scientifiquement. Pour obvier à l'incorrection que je viens de signaler et qui consisterait à considérer l'animal comme l'unique auteur de ses actes, il suffira de commencer toutes les phrases de la manière suivante : sous l'influence du milieu actuel, l'individu considéré exécute, à un moment donné, telle ou telle fonction. (Dans son livre *Le transformisme et l'expérience*, M. Rabaud prend la même précaution oratoire en remplaçant le mot organisme par le complexe organisme-milieu) » (p. 711).

Le mécanisme individuel repose sur l'interdépendance absolue des parties constitutives de l'organisme considéré.

« L'individu, observé à un instant précis, est un mécanisme merveilleusement unique, et sa coordination se manifeste dans le fonc-

tionnement qu'il exécute à ce moment précis. Mais, par suite même de ce fonctionnement, par suite de l'assimilation fonctionnelle qui l'accompagne, l'individu devient en un instant un autre mécanisme, également coordonné, mais différent. Envisagé au point de vue descriptif pur, l'individu vivant est donc un mécanisme extemporané qui ne peut se conserver vivant sans se modifier. Seulement, de même qu'il y a des liaisons dans l'espace entre les divers points de l'individu envisagé à un moment précis, de même il y a des liaisons dans le temps entre les états successifs d'un même individu, chacun d'eux dérivant du précédent en vertu de lois biologiques très rigoureuses. La vie de l'être est, à proprement parler, la succession de ses états différents, et les lois de la vie sont celles qui établissent les liaisons entre l'état précédent et l'état suivant. Je vous ai fait remarquer tout à l'heure que le milieu, ensemble des facteurs extérieurs à l'individu, intervient dans la réalisation historique de cette succession, mais les lois sur lesquelles j'attire en ce moment votre attention sont purement biologiques. Nous aurons à revenir longuement sur cette question. Aujourd'hui, je veux seulement insister sur ce fait que, considéré à un moment précis de son existence, un individu vivant qui mérite vraiment le nom d'individu peut, à certains points de vue, être considéré comme un mécanisme absolument coordonné, comme un mécanisme unique.

« Cette simple remarque a une importance philosophique de premier ordre. En effet, nous savons que, dans un corps vivant donné, on peut, à chaque instant, observer, suivant ses goûts personnels, soit des phénomèmes d'ensemble à l'échelle mécanique, soit des phénomènes intimes à l'échelle chimique, soit enfin des phénomènes d'un ordre intermédiaire à une échelle quelconque choisie entre les deux premières, à l'échelle colloïde par exemple, qui est la plus intéressante pour le biologiste. Et si le mécanisme observé est unique, s'il mérite, au moment considéré, le nom d'individu..., les phénomènes étudiés à ces échelles si diverses seront absolument liés les uns aux autres, telle manifestation remarquée en tel point à l'échelle chimique étant inséparable de telle autre manifestation observée en tel autre point à l'échelle colloïde, ou de telle particularité d'ensemble enregistrée à l'échelle mécanique.

« S'il y a une liaison entre les faits de l'échelle mécanique et ceux de l'échelle chimique, nous pouvons aussi bien nous servir de l'observation des premiers pour expliquer les seconds que de l'observation des seconds pour comprendre les premiers. Or, dans

l'état actuel de la science, il est bien plus facile d'observer les variations à l'échelle mécanique que de les découvrir à l'échelle chimique. Si donc nous avons le droit de conclure de la première échelle à la seconde, nous pourrons devancer les découvertes de l'avenir dans le domaine de la chimie des protoplasmes. Et, par conséquent, il sera très important pour nous de donner une base solide à nos déductions, en démontrant l'existence réelle de liaisons morphogéniques réciproques entre l'échelle chimique et l'échelle morphologique » (p. 714).

« Il est donc tout naturel de croire, si l'homme qui pense ou qui souffre mérite vraiment le nom d'individu, que le mouvement qui constitue une pensée ou un sentiment à l'échelle des neurones a une répercussion qui se fait sentir dans tout son corps à toutes les échelles.

« Pour un individu théorique, méritant vraiment le nom d'individu (nous aurons à voir dans quels cas l'homme mérite ce nom), l'étude, à une échelle quelconque, de la série des phénomènes qui se passent en un point de l'organisme conduit donc à la connaissance totale de l'histoire de l'individu.

« S'il s'agit d'individus vrais, répondant à la formule théorique que nous avons utilisée dans la première partie de cette leçon (et ce desideratum sera toujours réalisé si nous savons, dans chaque cas, limiter l'individu qui entre en jeu dans le phénomène considéré), s'il s'agit, dis-je, d'individus vrais, on pourra toujours étudier leur histoire à une échelle inférieure, puisque, dans un individu vrai, il y a équivalence absolue entre les narrations des faits à deux échelles quelconques. On pourra donc toujours choisir l'échelle colloïde pour raconter un phénomène; et, à cette échelle colloïde, tout phénomène vital, quel qu'il soit, sera toujours un fait d'assimilation fonctionnelle » (p. 715).

Le Dantec conclut en montrant la nécessité de l'individu pour l'explication du phénomène d'assimilation :

« Les corps vivants, qui intéressent particulièrement le biologiste, peuvent agir sur le milieu à divers points de vue.

« Ils agissent sur lui, en tant que corps vivant, par la sécrétion des diastases; c'est là le phénomène vraiment biologique, mais il ne se manifeste à vrai dire que chez les êtres simples et nus, vivant dans des milieux liquides. Il est probable que l'animal supérieur, enfermé dans le sac imperméable de sa peau, n'émet pas dans le milieu ambiant une partie sensible de son activité biologique, quoi qu'en aient pensé les physiciens de Nancy qui ont cru

découvrir les rayons N. L'activité assimilatrice serait donc localisée, chez les animaux supérieurs, à l'intérieur de leur enveloppe même et n'intéresserait que les corps introduits artificiellement dans cette enveloppe (aliments, etc.).

« Mais le corps vivant n'agit pas sur le milieu en tant que corps vivant seulement. Il peut agir aussi en tant que corps ordinaire, parce qu'il est éclairé (image visuelle), parce qu'il est sonore (voix). Nous aurons à tenir compte de ces deux particularités et même de quelques autres (odeur, etc.), quand nous étudierons le phénomène vital d'ensemble.

« Vous voyez que la question d'assimilation est inséparable de la question individualiste. A chaque instant se pose, pour l'individu, le dilemme terrible que Shakspearé exprimait sous la forme célèbre : *To be or not to be*, assimiler ou imiter, vaincre ou être vaincu. Et par conséquent, la méthode individualiste, qui se préoccupe avant tout de l'existence des individus, peut s'appeler aussi méthode d'assimilation, l'assimilation étant la condition essentielle de la conservation des individus » (p. 717)

*
* *

E. Rabaud combat la thèse de Cuénot sur le peuplement des espaces vides, dans un article du *Bulletin scientifique de la France et de la Belgique* (1911, n° 3, pp. 169-185). Il s'oppose d'une façon générale à la thèse finaliste, qu'il considère comme un retour en arrière.

« Tandis que les transformistes du siècle passé vivaient dans la quiétude du terrain conquis, s'imaginant que les grandes idées philosophiques, pour lesquelles ils avaient lutté, domineraient désormais la pensée scientifique, insidieusement les tenants du finalisme préparaient un retour offensif. Depuis quelques années, les doctrines téléologiques reparaissent, en effet. Mais comme tout évolue, le finalisme contemporain se présente, dans le fond comme dans la forme, avec des allures transformistes. Il offre un transformisme simpliste, purement morphologique, dérivant d'une philosophie étroite et de courte vue. L'analyse des phénomènes, toujours subjective, apparaît aux néo-finalistes comme l'expression d'une réalité objective. Pour eux, le monde se réduit à une agglomération de parties disparates, indépendantes et autonomes ; séparant l'organisme du milieu, ils décomposent ensuite l'organisme en *caractères* : sur cette double opération mentale, repose pour eux

toute l'évolution, mais évolution plus apparente que réelle, ainsi que nous allons nous en rendre compte » (p. 169).

Rabaud définit le point de vue de l'école finaliste ou néo-vitaliste et celui de la tradition lamarckienne dans les lignes suivantes :

« Quel est . . . le point de départ possible d'une transformation quelconque? Ce point de départ ne peut être, semble-t-il, qu'une modification des conditions du milieu dans lesquelles se trouve un organisme déterminé. Si nous considérons, en effet, que le milieu constitue un complexe, dont tous les composants dépendent essentiellement les uns des autres, exercent les uns sur les autres une action réciproque, il est clair que tous ces composants subissent un changement, dès que change l'un quelconque d'entre eux. L'observateur peut faire un choix, isoler par la pensée l'un de ses composants et le suivre dans son évolution — ainsi que le biologiste fait pour l'organisme —, la séparation demeure strictement subjective. S'il a conscience de ce que son analyse a d'arbitraire, l'observateur pensera que les changements constatés résultent, d'une part, de l'interaction du composant considéré et des autres — qui forment alors le milieu du premier —, et, d'autre part, de l'interaction des parties constituant ce composant Les résultats observés dépendent ainsi d'un enchaînement de conditions multiples et telles que toute molécule qui se transforme amène une transformation de l'ensemble. Lorsque, pris dans cet enchaînement, un organisme survit et se modifie, nous disons qu'il est adapté. Nous ne pensons pas que cette adaptation était au préalable contenue dans cet organisme, nous pensons qu'elle résulte des conditions en présence, qui auraient pu être différentes et déterminer un effet différent.

« Tout autrement pensera le biologiste qui confond ses perceptions avec la réalité. Pour lui, le milieu est une chose, l'organisme en est une autre, et quant à ce dernier, s'il forme un tout, ce n'est qu'en apparence. Sous cette apparence se cacheraient des parties — caractères — distinctes, indépendantes, indéfiniment interchangeables d'un organisme à un autre, demeurant, quoi qu'il puisse arriver, indéfiniment identiques à elles mêmes. De ces caractères, les uns apparaîtraient à l'extérieur, et c'est par eux que nous pourrions distinguer les différents êtres, les autres demeureraient cachés, latents Exprimés ou latents, ces caractères seraient incapables de subir la moindre modification. Parallèlement, le milieu renfermerait une série d'éléments distincts, répartis à la surface du globe ; tout déplacement de l'un ou l'autre de ces éléments créerait,

en un endroit déterminé, un milieu nouveau une *place vide* Tout changement utile dans le milieu résulterait donc uniquement de la venue de parties précédemment situées ailleurs; telle serait, par exemple, l'émersion d'une terre ou le transport d'une plante d'un continent sur un autre.

« L'apparition d'une place nouvelle n'entraînerait pas avec elle la nécessité, pour les êtres vivants, de venir l'occuper; c'est *volontairement* que ceux-ci abandonneraient leur habitat actuel pour adopter un habitat nouveau.

« Une fois le déplacement opéré, qu'adviendra-t-il de ces êtres? Les néo-finalistes admettent que l'organisme déplacé subit une modification, non parce qu'il entre en relations d'échanges avec ce milieu et qu'il en résulte une constitution différente de la constitution précédente, mais simplement parce qu'il était *préadapté* au milieu. Entre l'organisme et son milieu, il ne s'établirait aucune relation véritable et l'organisme n'éprouverait aucune modification réelle. Cela revient à dire que parmi les caractères latents, quelques uns s'extérioriseraient, qui étaient adéquats aux conditions choisies, tandis que les caractères précédemment extériorisés, en relation avec le milieu abandonné, deviendraient latents. Et il pourra en advenir ainsi indéfiniment, chaque changement de milieu poussant au dehors des caractères latents et dissimulant des caractères extériorisés.

« Place vide, volonté, préadaptation, tels sont les trois termes du transformisme créationiste, dont les chances de succès grandissent en raison directe de sa fragilité. Examinons de près ce point de vue ainsi renouvelé : pour cela, recherchons quel doit être le déterminisme véritable d'un changement de milieu quelconque, puisque, aussi bien, le changement de milieu est l'axe même de la question » (pp. 169-171).

« Les raisons qui déterminent un être vivant à s'installer dans un milieu déterminé sont d'ordre physico-chimique. L'occupation d'un milieu par une espèce, n'empêche pas d'autres espèces de s'y établir D'autre part, les êtres changent de milieu sans considération d' « occupation » ou de « vide ».

« Les néo-finalistes — et même les naturalistes généralement mieux inspirés — admettent les déplacements *volontaires*.

« Quel que soit le sens qu'il faille attribuer à cette locution, elle exprime incontestablement, de la part de l'organisme, le passage *actif* d'un endroit à un autre. Par suite, le point de vue ne s'adresse pas, il ne peut s'adresser aux plantes, sous aucune forme.

Ainsi restrictif, et ne s'appliquant pas à l'ensemble des corps vivants, le point de vue se met au rang d'un cas très particulier et nécessairement limité à certaines catégories.

« Mais, même ainsi compris, le déplacement volontaire ne semble correspondre, au premiér abord, à aucune réalité. Peut être ne suffit-il que de s'accorder sur le sens du terme volonté. Faut-il l'entendre comme exprimant une détermination prise librement, un choix conscient effectué après réflexion, consécutif à un raisonnement plus ou moins compliqué? Si telle est la volonté, comment admettre, chez les animaux, l'éxistence d'un processus psychologique aussi complexe, impliquant une connaissance du monde extérieur, des qualités diverses que les hommes ne possèdent pas tous à un degré accusé? Et n'est-il pas abusif de prétendre, par exemple, comme plusieurs auteurs l'ont fait, qu'un animal quelconque parce qu'il est aveugle, a recherché, pour y vivre, une caverne obscure, alors que cet animal n'avait certainement pas conscience de sa cécité et qu'il ignorait l'existence des cavernes? Le phénomène, s'il pouvait se produire, dénoterait une puissance de logique et d'invention dépassant tout ce que l'homme lui-même a pu réaliser. Ce ne peut évidemment pas être de cette volonté qu'il s'agit S'agirait-il alors d'un phénomène beaucoup plus simple en apparence, se traduisant par une attraction ou une répulsion invincible entre l'organisme et un autre composant du milieu? Si telle est la « volonté », il ne reste plus qu'un mot arbitrairement détourné de son sens, impliquant, avec un langage fâcheux, une idée simplement absurde. Laissons donc le mot et tâchons d'exprimer correctement ce que nous pouvons concevoir des phénomènes.

« Nous en concevons surtout l'extrême complexité. L'organisme, plante ou animal, fait partie intégrante d'un ensemble, dont les composants, indissolublement liés, exercent les uns sur les autres une action physico chimique réciproque. A l'ordinaire, l'observateur s'attachant à l'examen isolé de l'un d'eux croit que celui là seul subit tout spécialement l'action des autres, sans influer lui-même sur eux, paraissant opposer simplement à l'action une réaction. En réalité, tous les composants de l'ensemble sont pris dans une incessante interaction, et l'un d'eux ne peut changer dans une mesure quelconque, sans que tous les autres changent également. Les composants que nous ne considérons pas à un moment donné forment le milieu du composant que nous considérons à ce même moment Par là, nous sommes conduits à admettre que

toutes les manifestations de l'organisme — arbitrairement isolé — sont la résultante de l'interaction de l'ensemble, que j'ai désigné par la locution de complexe organisme-milieu.

« Si, parmi les manifestations de l'organisme nous examinons plus spécialement ses déplacements — l'un des moyens par lesquels il change de milieu, — nous nous convaincrons que, dans ces déplacements, il n'y a rien en dehors des interactions du complexe. Parmi ces interactions, certaines paraissent purement physiques et se traduisent par des attractions ou des répulsions, telles que l'organisme se trouve entraîné dans des directions diverses. Cette apparence dissimule tout un système d'échanges entre l'organisme et les autres composants, de sorte que le déplacement que nous croyons limité à une partie, intéresse en réalité un ensemble dont aucune partie n'est indépendante des autres et n'en peut être isolée sous peine de n'exister plus. Dire, par exemple, qu'il y a attraction ou répulsion d'un objet par un autre exprime donc que, certaines conditions étant données, formant le complexe organisme-milieu au moment considéré, deux composants se rapprochent ou s'éloignent, mais que ce mouvement résulte de l'interaction générale de tous les composants. La variation de l'un quelconque des composants (état hygrométrique, température, aliment, etc.) modifiant les conditions, l'attraction ou la répulsion peuvent cesser.

« Telle est l'essence des phénomènes S'il ne nous est pas actuellement donné de pénétrer plus avant dans le détail, nous pouvons néanmoins interpréter chaque cas particulier, sans jamais faire appel aux notions inadéquates de place vide ou de volonté » (p. 175).

Rabaud combat ensuite la théorie de la « préadaptation » de Davenport et Cuénot, qui aboutit à proclamer l'indépendance de l'être vis-à-vis de son milieu :

« Pour être subtil, ce point n'en est pas moins l'extension déguisée de la doctrine de la predestination. Peut-on avoir autre chose, en effet, que la prédestination dans la structure préalablement adaptée au milieu nouveau? On ne peut y voir autre chose, à moins qu'elle ne se réduise à ce simple truisme : nul phénomène ne peut se produire si certaines conditions ne sont remplies... Ce qui est évident. Il est non moins évident que ces conditions ne constituent point la préparation du phénomène, mais que, par leur ensemble, elles sont le phénomène lui-même. Le chimiste qui veut combiner l'eau à partir des éléments ne peut le faire qu'en mettant en présence de l'hydrogène, de l'oxygène, une température donnée, un certain état électrique, sans compter les conditions qui

nous échappent; il n'ignore pas que l'hydrogène, en présence de tout autre corps, se comportera de façon différente, il ne renferme pas le caractère aqueux, sa vertu n'est pas de faire l'eau; l'eau résulte d'un ensemble de conditions déterminées. Cela nous paraît absolument puéril, quand il s'agit de la plus vulgaire des expériences de laboratoire; comment se fait il que cela devienne l'axe d'une théorie qui prétend occuper la première place, quand il s'agit de biologie? Or, à la complexité des contingences près, le principe reste identiquement le même : étant donnée la constitution physico-chimique d'un organisme considéré à un moment donné, placé dans des conditions de milieu déterminées, cet organisme vivra ou ne vivra pas, il acquerra on n'acquerra pas un système d'échanges compatible avec l'existence, mourra ou se modifiera, l'acquisition du système d'échanges dépendant, non pas seulement de l'organisme, mais de l'ensemble de toutes les autres conditions, sans lesquelles le phénomène ne saurait avoir lieu. Dire qu'un être quelconque est adapté, revient donc simplement à dire que, placé dans certaines conditions, il se comportera de certaine façon, mais que placé, dans d'autres conditions, il se comportera d'une autre façon; dès lors, il vaut mieux ne rien dire, car.. pour qu'un phénomène se produise, il faut que certaines conditions soient remplies. C'est une vérité incontestable à laquelle l'étiquette de « préadaptation » n'ajoute vraiment rien, sinon un aspect finaliste, sans intérêt biologique ni philosophique » (pp. 183-184).

Enfin, Rabaud met les chercheurs en garde contre les tendances anthropomorphiques qu'il est si difficile d'abandonner :

« Regardant autour de lui, l'homme, comme on l'a dit, projette dans l'univers sa propre image et son image masque, à ses yeux, l'univers Partout il croit retrouver ses besoins, ses manières d'être; partout il croit se retrouver lui-même sous des aspects variés. Tout geste, toute attitude, toute disposition d'un corps quelconque devient, pour l'homme, la réplique de ses gestes, de ses attitudes, de ses dispositions... C'est le point de vue inverse que tout biologiste doit s'efforcer de faire prédominer dons ses recherches comme dans ses spéculations. Loin de faire de l'anthropomorphisme et de l'anthropocentrisme, il doit tâcher de ramener l'homme à son niveau, celui des autres corps vivants, et d'examiner tous les êtres dans leurs rapports avec ce qui les entoure, sans se préoccuper de savoir si les phénomènes observés ressemblent ou non aux manifestations que l'homme appelle ses qualités.

« Si l'homme croit faire acte d'indépendance vis-à-vis du milieu

et se déplacer par un effet de « volonté », ce n'est pas une raison pour admettre également, chez un animal quelconque, un effet de « volonté », quand se produit un déplacement analogue; mieux vaut se demander si l'animal n'est pas engrené dans un ensemble de conditions qui le mènent et si, comme l'animal, l'homme lui-même n'est pas mené de la même manière..., si la volonté ne se ramènerait pas à des phénomènes identiques.

« C'est par l'affirmative que nous devons conclure, persuadés, au surplus, que nous connaîtrons d'autant mieux l'homme que nous étudierons les animaux sans penser à lui. »

* * *

M. Landrieu examine dans *Biologica* du 15 novembre 1911 (pp. 572-574 : « Génétique mendélienne et génétique lamarckienne ») le sens actuel du terme « génétique ». Il y a eu des conférences d'*hybridation* qui se sont transformées en conférences de *génétique* (Voir ci-après « Réunions et Congrès ».) Cette « génétique » englobe-t-elle toutes les questions de selection de façon à correspondre en somme à la biologie générale, dont le mendélisme ne serait plus qu'une branche? Il semble, d'après les travaux de la dernière conférence, que la génétique veuille se confondre avec le mendélisme Landrieu critique cette conception. D'abord, il est impossible de vérifier la loi de Mendel en ce qui concerne les croisements humains.

« On cherche à établir chez l'homme des *pedigrees* de familles, où l'on entasse des observations sur l'hérédité de la couleur des yeux, des cheveux, de la peau et surtout de certaines maladies oculaires héréditaires, car il « faut » que les formules de Mendel s'appliquent aux races humaines ; en vain, objectera-t-on, que tout ce que nous savons des croisements entre les nègres et blancs, seul cas où chez l'homme on puisse parler de pureté d'un caractère — ici, la couleur de la peau —, donne et a toujours donné naissance à des métis de type intermédiaire aux progéniteurs — donc pas de dominance — métis dont le croisement donne des descendants à peu près semblables à eux-mêmes — donc pas de disjonction! Quant aux enfants résultant de l'union de ces métis avec des blancs purs ou des nègres purs, ils sont encore d'un type intermédiaire, si bien que le métis fonctionne dans ce cas comme s'il était lui-même d'une lignée pure! D'ailleurs, les expressions consacrées par la sagesse des peuples de demi-sang et de quarteron ne démontrent-elles pas qu'il ne saurait s'agir dans ce cas de mendélisme » (p. 573).

Landrieu invoque ensuite des arguments d'ordre général :

« Et puis, au point de vue de la biologie générale, la génétique considérée du seul point de vue mendélien, présente une impossibilité fondamentale : elle n'étudie que des combinaisons de caractères déjà existants; or, s'il peut être intéressant de connaître les lois qui règlent ces combinaisons de caractères, le but ultime de la génétique, au sens véritable de ce mot, n'est pas là. L'hybridation n'a pu avoir dans l'histoire de la descendance qu'un rôle très effacé ; la clef de l'évolution des êtres est autre. Ce qu'il importe de connaître, c'est l'origine même de ces caractères; or, à moins de croire à leur innéité, il faut bien admettre qu'ils sont apparus un jour sous une influence que l'on ne peut chercher ailleurs que dans les circonstances incidentes du milieu ambiant ; ces caractères sont la résultante de la constitution physico-chimique de l'être considéré, et celle-ci n'est elle-même que le produit des interactions passées et actuelles de cet organisme et du milieu où celui-ci a vécu, ainsi que nous a appris à le concevoir Lamarck

« Or, pour arriver à préciser les conditions du déterminisme des réactions d'un individu, il est nécessaire de pouvoir définir, autant que faire se peut, les conditions du milieu : c'est ce qu'ont tenté Delcourt et Guyénot, au cours de leur élevage de drosophiles en milieu stérile et défini.

« La plupart des recherches entreprises sur l'action des divers facteurs du milieu pèchent, en effet, par la base, en ce sens que les variations indéterminées des circonstances ambiantes risquent nécessairement de produire des variations dont le déterminisme nous échappera nécessairement. C'est en appliquant des méthodes renouvelées des travaux de Pasteur et de Raulin, sur les champignons inférieurs, que les auteurs précités sont parvenus à élever leurs mouches en de telles conditions qu'il leur est permis de faire agir tel ou tel facteur avec la certitude que la variation produite a bien été déterminée par ce facteur et par lui seul.

« L'étude expérimentale de l'évolution sera faite ainsi, ou ne sera pas faite. Il est temps que la génétique mendélienne fasse place à la génétique lamarckienne. »

* * *

Quelques élèves et amis d'A. Giard ont estimé qu'il importait de grouper et de réimprimer le plus grand nombre possible de ses travaux. Le premier volume de cette réimpression a paru sous le titre « Alfred Giard : *Œuvres diverses réunies et rééditées par les*

[illegible] — [illegible] Paris. Laboratoire d'évolution des êtres organisés [illegible] xi-590 pages.)

« [illegible] fique important.

« [illegible] ressortirait elle pas dans toute son ampleur?

« [illegible] tique.

« [illegible] lisant sur ses propres observations.

« [illegible]

vation, tel est le souci constant de Giard. Même, lorsqu'il paraît le plus attaché à l'étude d'un détail de zoologie ou de botanique, c'est vers une question de biologie générale que tend sa recherche. Cette tournure de son esprit se révèle dès sa thèse, en 1872 ; on la retrouve s'accentuant dans ses divers mémoires, surtout dans ses travaux devenus classiques, sur les épicarides et dans une foule de notes que d'aucuns pourraient être tentés de prendre pour de la description pure. En fait, c'est toujours une idée générale qu'il poursuit et qu'il dégage ou que, tout au moins, il essaie de dégager. Par là, d'ailleurs, on s'explique ce que les descriptions de Giard paraissent avoir d'incomplet et comme de hâtif : il a saisi; le point devient intéressant et ce point de vue domine sa description ; il néglige les autres détails, car ce qu'il décrit, ce qu'il nomme, souvent ce n'est point, en réalité, une bête, nouvelle ou non, mais une idée. » (pp. v-vii).

***

Une note de E. Rabaud dans la *Feuille des jeunes naturalistes* est intéressante au point de vue de la méthodologie scientifique et de l'origine de certaines théories. Il s'agit du mimétisme :

« Mon intention n'est pas d'en faire ici l'exposé ni la critique, mais simplement de mettre en valeur l'un des processus mentaux qui conduisent l'homme à concevoir les ressemblances et à imaginer ensuite leurs significations.

« Vers la fin de juillet 1910 je longeais un talus de *bromus asper* et de *dactylis glomerata* jaunis; çà et là, au pied du talus, quelques *equisetum arvense*, portant des sporanges non encore mûrs, tranchaient par leur coloration verte. La présence de ces *equisetum*, nouvelle pour moi dans cette station, m'avait tout particulièrement frappé.

« A un moment donné, mon regard fut attiré par une tige jaunie, perdue au milieu des bromes, portant à son extrémité un corps allongé, vaguement ovoïde, noirâtre avec des filets blancs; l'ensemble avait assez bien l'aspect d'une tige de prêle desséchée, surmontée d'un vieux sporange. La situation de cette tige au milieu des graminées, l'état du sporange, si différent de tous ceux que je venais de voir, fixèrent mon attention : je coupai la tige afin de l'examiner de plus près. Il me fallut un instant pour reconnaître que ce soi-disant sporange était un hyménoptère bien vivant, occupant une situation bizarre à l'extrémité d'une tige de graminée et la conservant, en dépit de la secousse imprimée en cassant la

tige. Il s'agissait d'un *coelioxys elongata* se tenant fixé par ses mandibules, immobile — sauf d'imperceptibles mouvements abdominaux —, la tête en bas, le corps légèrement renversé en arrière, de telle sorte que l'abdomen présentait obliquement en haut sa face inférieure. Par son attitude et par son système de coloration, il simulait bien, dans les conditions où je me trouvais moi même, un sporange desséché de prêle.

« Cette rencontre m'intéressa d'autant plus que je suis fort sceptique à l'égard du mimétisme. Considérant comme évident que les ressemblances observées n'existent que relativement à l'homme, un cas nouveau de ressemblance, même si j'en étais victime, ne pouvait changer mon opinion. Je n'en étais pas moins curieux de connaître l'exacte portée de la similitude d'aspect, relativement à moi, entre un sporange sec de prêle et *coelioxys elongata* dans une attitude singulière. Or, les jours suivants, je rencontrai plusieurs *coelioxys elongata*, mais tous étaient posés, soit sur des feuilles, soit sur des tiges, dans une attitude telle que toute confusion était impossible. J'avais donc observé une attitude et une situation tout à fait exceptionnelles ; en outre, l'abondance, également insolite en cet endroit, des *equisetum*, imposant leur image à mon esprit, je me trouvais dans les conditions les meilleures pour être entraîné à établir un rapprochement entre un objet quelconque et les sporanges d'*equisetum*.

« Aussi bien, le rapprochement valait pour moi et pour le cas considéré. J'ai le droit de dire que, pour moi et dans les conditions données d'attitude et de milieu, *coelioxys elongata* ressemble à un sporange sec de prêle. Mais je dépasse mon droit et la vérité, si, généralisant, je déclare que *coelioxys elongata* imite un sporange sec et si je donne des raisons à cette imitation.

« Telle est, cependant l'origine probable d'un très grand nombre de cas de mimétisme : une comparaison due au voisinage plus ou moins fortuit de deux objets se présentant dans des conditions favorables. Une fois que la ressemblance s'est imposée à mon esprit, elle devient l'évidence, son sens strictement relatif à l'observation se dissipe pour faire place à une généralisation abusive : la ressemblance, moyen de protection ou d'attaque. »



Driesch, H. — Die Biologie als selbstständige Grundwissenschaft und das System der Biologie. (Leipzig, Engelmann, 2. Aufl., 1911, 1.20 Mk.)

Miall, L. C. — History of biology. (New York, Putnam, 1911, 75 Cent.)

Solvay, E. — La thermo-catalyse de la réaction chimique vivante. (Dans *Hommage à Louis Olivier*, Paris, 1911.)

Marinesco, G. — L'importance des phénomènes physico-chimiques dans le mécanisme des phénomènes de la vie des cellules des centres nerveux. (Dans *Hommage à Louis Olivier*, Paris, 1911.)

Baege, N. H. — Jacques Loeb und seine wissenschaftliche Bedeutung. (*Monismus*, Berlin, 1911.)

Crampton, H. E. — The doctrine of evolution. (London, Frowde, 1911.)

Blaringhem, L. — Les transformations brusques des êtres vivants. (Paris, Flammarion, 1911, 3.50 Fr.)

Rabaud, E. — Le déterminisme des changements de milieu. (*Bull. scient. de la France et de la Belgique*, octobre 1911.)

Cuénot, L. — Remarques sur l'origine des espèces et des adaptations. (Dans *Hommage à Louis Olivier*, Paris, 1911.)

Rabaud, E. — Le peuplement des cavernes et le comportement des êtres vivants. (*Biologica*, 11 décembre 1911.)

Doncaster, L. — Heredity in the light of recent research. (New York, Putnam, 1911, 40 C.)

Mahoudeau, P. G. — La place zoologique de l'homme. (*Revue anthropologique*, octobre 1911.)

Landrieu, M. — Génétique mendélienne et génétique lamarckienne. (*Biologica*, 15 novembre 1911.)

Ethologie et Psychologie animale.

W. T. Shepherd a étudié des faits d'imitation chez le raton laveur. « Imitation in raccoons » : *American Journal of psychology*, octobre 1911). Comme il y a plusieurs sortes d'imitations, il précise d'abord celle qu'il a entendu observer :

« For the purposes of comparative psychology, three sorts of imitation may be distinguished. *Instinctive* imitation is illustrated in the reaction of the chick which pecks at an object on seeing another chick do so. *Gregarious* imitation is exemplified by the stampede of the herd when one of its number becomes alarmed and flees. When a monkey sees one of its fellows obtain food by pressing a lever and releasing a door, and himself proceeds to an intelligent performance of the same act, we have a case of *inferential* imitation. The present study is concerned with an investigation of this higher, or inferential type of imitation » (p. 583)

L'auteur est arrivé aux conclusions suivantes :

« We conclude, therefore, that these brief experiments have failed to show that inferential imitation (involving ideation) is a part of the mental equipment of the raccoon. And it may be

recalled that another investigation of imitation, in which we employed the same animal, yielded wholly negative results. Davis' interesting observations of the raccoon likewise failed to reveal the presence of the higher form of imitation » (p. 585).

***

Santschi, F. — Observations et remarques critiques sur le mécanisme de l'orientation chez les fourmis. (*Revue suisse de zoologie*, vol. XIX, août 1911.)

Bouvier, E. L. — Le transport des ouvrières chez les fourmis moissonneuses. (Dans *Hommage à Louis Olivier*, Paris, 1911.)

Forbin, V. — L'élevage des chiens esquimaux. (*Nature*, 28 octobre 1911.)

Washburn, M. F. — A discussion on instinct. (*Journal of animal Behavior*, November-December 1911.)

Doflein. — Ueber den Geruchssinn bei Wassertieren. (*Biologisches Centralblatt*, 15. November 1911.)

Ernst, C. — Studien zur Psychologie der Ameisen. (*Z. für Psychologie*, Bd. 5, H. 5 und 6, 1911.)

Emery. — Beobachtungen und Versuche an « Polyergus rufescens ». (*Biologisches Centralblatt*, 15. Oktober 1911.)

Severin, H. H. P. and S. G. — An experimental study on the death-feigning of Belostoma flumineum Say and Peba apiculata Uhler. (*Behavior Monographs*, I, 3, 1911.)

Physiologie et Psychologie humaines.

Deux ouvrages relatifs à l'étude du cerveau sont annoncés (et en partie déjà publiés) par la librairie J. F. Lehmann, à Munich. Le premier est celui du Dr. C. Jakob en collaboration avec C. Onelli : il est intitulé : *Vom Tierhirn zum Menschenhirn*. La première partie, comprenant l'introduction, l'histoire de la substance corticale et un atlas de 48 planches a paru (50 mk.). Le second est intitulé *Das Menschenhirn*. Il a pour auteur le Dr C. Jakob. La première partie « Tafelwerk nebst Einführung in den Organisationsplan der grauen Substanz » (60 pages, in-8°, 90 planches en photo- et autotypie, 60 mk.) a également paru. L'éditeur caractérise la portée de ces publications dans les lignes suivantes :

« Von der Frage nach dem genetischen Zusammenhang zwischen *Gehirn und Seele* hängt aber heute noch mehr als zu Platos Zeiten alles ab ; unser logisches Denken wird nicht eher befriedigt sein als bis wir die *gesamte menschliche Kulturbewegung als die notwendige Folge unserer Gehirnorganisation* klar erkannt haben werden und die Erringung des edelsten menschlichen Gutes, die

Bildung einer einheitlichen, objektiven philosophischen Weltanschauung findet darin ihren wichtigsten Stützpunkt. So fragt es sich denn, ob wir nicht doch schon weiter ins Innere dieser Frage aller Fragen eindringen können, ob kein Licht uns einen, wenn auch langen, so doch sicheren Weg in dieses Dunkel zeigt. Was ist und wo liegt hier die Wahrheit?

« Die beiden hier angekündigten Werke beschäftigen sich mit der Lösung dieser Fragen, zu deren Beantwortung sie das reichhaltigste Material herbeischaffen und verarbeiten, das je in dieser Form geboten wurde; sodass an der Hand dieser Werke ein Eindringen in das Studium dieses schwierigsten aller organischen Probleme, das nicht nur für den *Philosophen* und *Psychologen*, für den *Biologen* und *Kliniker*, für den *Pädagogen* und *Soziologen*, sondern für *jeden nach wissenschaftlichen Normen arbeitenden modernen Forscher* unerlässliche Voraussetzung alles Denkens und Handelns werden muss, auch jedem Nicht-Biologen ermöglicht ist. Es handelt sich hier nicht um mehr oder weniger geistreiche Spekulationen, die am Schreibtisch ausgeklügelt wurden, sondern um die Wiedergabe der Resultate vieljähriger, stiller Laboratoriumsarbeiten, die jetzt ihren Weg ins Freie suchen, unter Vorlage einer Dokumentation, die an Reichhaltigkeit des Inhaltes, Wahrhaftigkeit der Wiedergabe und Aufwand der technischen Reproduktionsmittel ihres Gleichen suchen darf : denn zur Beantwortung dieser Welt- und Menschheitsfragen ist eben das Beste gerade noch gut genug. »

* * *

Le Dr Gershel a fait des recherches sur la croissance et le poids d'enfants juifs confiés à des établissements philanthropiques par comparaison avec la croissance et le poids d'enfants américains vivant dans leurs familles et d'enfants juifs de la Russie méridionale vivant également dans leurs familles. Les résultats de ces recherches ont été publiés dans une brochure intitulée *Height and weight of dependent children.* (Issued by the Department of Child-Helping, Russel Sage Foundation, New-York, 1911, in-8°, 39 pages) Il importe de relever ici quelques constatations de l'auteur :

« Analysis... shows that for each year, normal American boys are considerably taller than Jewish dependent boys in America and taller than normal Jewish boys of South Russia.

« This must be expected on account of the sturdy character of the American boy of today, representing, as the average American

boy does, the hardy stock of northern Europe, the Teutonic, Gallic, Anglo-Saxon and Norse races, known for their braun and muscle and the stature of their individuals.

« From the 5th to the 15th year Jewish dependent boys of New York City, remembering that such boys are almost all of Russian parentage, are as tall as, and during several years (7th, 8th, 9th, 10th and 12th years) are taller than the normal Jewish boys of South Russia.

« Evidently, the Jewish dependent boys, during the ages from the 5th to the 13th years, have about the same characteristics, as far as stature is concerned, as the normal Jewish boys of South Russia, keeping in mind that the Russian Jewish boys of South Russia are generally of a Ghetto or pale product, and in general characteristics, so far as bringing up and environment are concerned, are similar to the American dependent Jewish child.

« The Jewish dependent children, coming from conditions, such as inadequate nourishment, cramped surroundings, and debilitated environment, similar to those which the Jewish boy in South Russia suffers, would be found, as that the figures show, to be of about the same stature. But the phenomenon that for the 7th, 8th, 9th, 10th and 12th years, the Jewish American dependent boys are considerably taller than the children of South Russia, who are not dependent, can be accounted for by the greater freedom of the parent in earning a better livelihood than such Jewish boys experience in America, and by the absence of the stifling influences on mind and body which life in Russia furnishes to the Jewish boy of the pale or Ghetto product.

« It is my opinion that some time in the future when statistics are compiled of the anthropometric measurements of the normal Jewish American children, it will be found that the normal Jewish American child is much taller than the normal Jewish child in Russia.

« In the 13th, 14th and 15th years these Jewish boys are considerably shorter than the Jewish boys of South Russia » (p. 22).

***

La série des *Psychological Monographs* publiée par la *Psychological Review* s'est enrichie en 1911 de deux travaux qu'il importe de relever ici.

W. Healy et G. M. Fernald ont étudié dans leur monographie : « Tests for practical mental classification » (in 8°, 53 pages, Lan

caster, the Review Publishing C°, 75 cents) les conditions d'adaptabilité et les possibilités psychiques des jeunes délinquants récidivistes. Cette étude est importante au point de vue de la politique criminelle :

« It appears perfectly plain to any one who thoughtfully views the general criminalistic situation and especially the procedure of courts which deal with offenders who are presumably more or less in the formative period, that the agencies intended to produce the desired reform are set in operation without any careful ascertainment of the actual needs of the individual as such. In other words, treatment is definitely undertaken without diagnosis The most cursory inspection shows that many cases appear in our courts presenting extremely difficult problems. This fact, together with observation of the failures of institutional treatment, due frequently, as many institutional men say, to improper classification and disposal of the offender, is leading many people who are acquainted with first hand facts to the conclusion that, perhaps, one of the greatest causes of the lack of success in our handling of criminals has been our neglect of the study of their actual mental conditions, needs and adaptabilities. Particularly does it seem that both they and society could profit, if carefully adapted regenerative or protective measures might be undertaken at the age when habits and character are being set. As for ourselves, it has been borne in upon us that the great call is for some practical methods of accurately determining what really may best be done for this or that individual offender in order that society may cease to suffer from his or her deliquencies. Note, not what ought to be done to them but what ought to be done for them. The recognition that the protection of society lies in the application of this formula and that the failure of the past in the matter is largely due to unscientifically applied retributions and repressions is the key note of the new criminology » (pp. 1-2).

Les tests dont les auteurs se sont servis pour déterminer les facultés psychiques des jeunes délinquants ont été préparés par eux-mêmes :

« After nearly two years of continuous daily work in our Institute, which has been generously endowed and which has received a splendid amount of assistance from able psychologists, to whom grateful acknowledgement has already been made, we find ourselves using methods and a set of tests which we have for the most part ourselves developed. On account of their practical nature and

the demand which exists for them, the time for publication seems ripe, but it is to be distinctly understood that we ourselves still regard our tests and methods as strictly tentative. We have tried out and discarded a good many tests which have been offered, or which we have devised, and it may be that it will prove desirable to eliminate some of the present series — we already know them to be of unequal value — or to add others. However, that may be, our set has been developed as the outcome of careful, practical work. It embodies the results of repeated conferences with various psychologists who have been willing to give their attention to the needs of this bit of semi-public work in which we are engaged » (p 3).

Les premiers tests sont analogues à ce qu'on appelle en français des « jeux de patience » consistant à recomposer des figures dont les éléments ont été découpés arbitrairement et mélangés. Puis viennent le test de la boîte fermée à l'aide de liens compliqués et qu'il s'agit d'ouvrir, le test de la « déposition » (décrire une image, une scène), celui de la mémoire visuelle des figures géométriques, les associations arbitraires de signes qu'il s'agit de retenir, les tests relatifs à la mémoire visuelle et auditive, l'écriture, l'arithmétique, la lecture, les questions morales, etc.



L'autre monographie est due à H. C. Mac Comas et est intitulée : « Some types of attention » (Lancaster, The Review Publishing C°, 1911, in-8°, 55 pages, 75 cents). L'auteur définit ainsi l'objet de ses recherches :

« The experiments described in the following pages were designed to discover whether the differences which appear among individuals, in certain acts of the attention, are indicative of typical traits of the attention, or whether they are fortuitous and unrelated. Individual differences in attention are easily found and have been frequently described, but few efforts have been made to determine what traits go together. Popular judgments on such questions are very common. The unconscious sorting out of the bright and the dull, the absent-minded and the alert and many other contrasts, which everyone is constantly making in his daily relations with other people, is a recognition of differences in attention and possible groupings of them for practical purposes. Teachers are very prone to generalize in the estimates of their students, und undoubtedly many of their shrewd discriminations would be borne out by laboratory tests. Though it is exceedingly probable that a great

many convictions which have grown up in the class-rooms are not based on a sufficient or accurate induction. Thus, the common « rules » that a fast reader remembers less than a slow one, or that the student who learns quickly forgets more easily than the plodder are specimens of the popular correlating which would quickly lose their force under careful observation or experiment.

« In endeavoring to detect typical traits of the attention, the series of experiments to be described were planned to consider several characteristic attentional acts and to ascertain the individual differences which appeared in each. These differences were then studied and correlations sought by a mathematical formula. Throughout the entire work each experiment has been reduced to as simple terms as possible and every effort was made to make the measurements accurate » (pp. 1-2).

Mac Comas est arrivé aux conclusions suivantes :

« 1. There are broad and narrow spanned types of attentional activity. The broad spanned type for visual perceptions is also broad spanned for auditory perceptions (*Umfang*).

« 2. There is also a type of attention which is alert, active, under quick control; and there is a type which moves sluggishly. The former is broad spanned.

« 3 The ability to concentrate and inhibit does not appear in close relation with any other marked traits of attention. This ability varies in individuals but not in a manner which gives evidence of type.

« 4. The dexterity or suppleness in control of attention is another feature which cannot be classed as a type.

« 5. The impressions which catch in the *fringe* of attention and later enter the *clearness Area*, vary characteristically with individuals. The type most susceptible to this experience is also broad spanned.

« 6. The Visualizer is broad spanned for both visual and auditory perceptions.

« 7. The « Auditif » shows his attentional type in the ability to inhabit sound and in the breadth of span for visual and auditory impressions presented synchronously.

« 8. The Motor type of ideation makes so few correlations that its evidence is largely negative. It is not broad spanned for the work given in these experiments. It is probably more officient in concentration than the visual » (p. 55).

* * *

Ines Gromi a étudié le sentiment du beau chez l'enfant dans un volume intitulé *Il sentimento del bello nel fanciullo* (Genova, Donath, 1911, in-8°, 96 pages). L'auteur analyse successivement la nature et la valeur du sentiment esthétique, le sentiment esthétique dans la vie de l'enfant, l'école dans l'éducation esthétique. C'est la dernière partie qui renferme le plus d'observations et de considérations intéressantes sur l'enfant spectateur, l'enfant artiste, les sens dits « inférieurs » dans la vie esthétique de l'enfant, la terminologie des enfants, le sentiment de la nature chez l'enfant, ses jeux, ses dessins, l'imagination, etc.

***

J. Dück examine la question de l'influence du maître sur l'élève dans un article de *Zeitschrift für pädagogische Psychologie* (1911, p. 579-582). Dück fait entre autres observations, la remarque suivante :

« Entsprechend den Hauptcharaktertypen unterscheiden wir zwei Gruppen von Schülern : solche, die in erster Linie der vorgetragene Gegenstand anzieht, und solche die der Persönlichkeit des Vorgetragene besonderer Aufmerksamkeit zuwenden. Ich wage die Behauptung, dass bei allen Schülern, besonders aber in den Mädchenklassen, die letzteren in der Mehrzal sind. Dazu kommt noch, dass wir Pädagogen ja nicht bloss das Wissen ausbilden, sondern auch *erziehen*, das heisst neben sittlichen Anschauungen auch Lebensart beibringen sollen ; die letztere aber ganz besonders lässt sich von der Persönlichkeit nun einmal nicht trennen.

« Es ist selbstverständlich, dass der Lehrer über ein gediegenes Wissen verfügen muss ; die Schüler haben ein ausserordentlich feines Empfinden dafür und richten schon von der ersten Stunde an ihr Vertrauen darnach ein. Dass das Fachwissen genügend sei, dafür sorgen ja heutzutage schon unsere strengen Anforderungen bei den Lehramtsprüfungen ; aber das genügt eben bei weitem nicht für den Lehrer an Gymnasien und verwandten Lehranstalten. Der Hochschullehrer mag schon bei einem hervorragenden Spezialwissen eine Leuchte seiner Fakultät sein ; der Lehrer an den genannten Anstalten aber muss auf ein weites Gesichtsfeld verfügen und die Fähigkeit haben, überall, wo er Lücken merkt und wo sich Gelegenheit gibt, aufklärend einzugreifen, er muss auch allgemein bildend wirken. Die Schüler sind ja so unendlich dankbar für jede Verbindung des Lehrstoffes mit dem praktischen Leben und mit Zeit- und Tagesfragen, man sieht ihnen die Lust und

Teilnahme förmlich an den Augen an und manches sonst *trockenes* Kapitel wird dadurch interessant » (p. 581).

Dück s'appuie sur l'imitation et le prestige. Le Dr Menzerath remarque à ce propos que les faits rapportés par Dück rentrent plutôt dans la notion de l'*obéissance* : « Il y a, me dit-il, des professeurs qui considèrent tout changement volontaire comme une atteinte à leur dignité et à leur prestige; l'élève le sait et pour éviter une admonestation, il imite le plus exactement possible l'indication du professeur ; c'est beaucoup plus facile et avant tout plus sûr. »

***

J. S Colvin, professeur du psychologie à l'Université de l'Illinois, a fait paraître un volume intitulé « *The learning process* » (New-York, Macmillan and C°, 1911, in-8°, xxv-536 pages) où il s'est efforcé d'analyser les conceptions et les faits fondamentaux concernant le processus pédagogique et leur importance au point de vue de la pratique des écoles primaires et secondaires. Il est intéressant de noter ce que l'auteur dit de la nature de ce processus :

“ The learning process may briefly be described in its most general terms as the modification of the reactions of an organism through experience. An organism which is incapable of modification in its reactions cannot be taught. In using the term *experience* we refer to the modification of adjustment in the individual organism as distinguished from those modifications that take place in racial development. It is possible to conceive racial modifications as in a sense gradual learning through the process of evolution. Racial learning consists either in the elimination of less fit forms through natural selection, or in the acquisition of acquired characteristics by individuals, which latter can be transmitted to their descendants through heredity.

“ The transmission of acquired characteristics (that is, of modifications acquired during the life of the parent as a result of environment all conditions) to the offspring of that parent is at present generally considered improbable. Thomson, in his excellent discussion of this question in his treatise on *Heredity*, concludes that there is slight scientific warrant for at present accepting the doctrine of acquired characters.

“ Although we may seriously question the possibility of securing the transmission of acquired modifications from one individual to

another through inheritance, it is, nevertheless, desirable from the standpoint of educationnal procedure to bring about such modifications, since they can be transmitted from individual to individual through the social medium. Indeed, a large amount of the best things that have come to the race have been transmitted in this way. To use the words of Thomson : ‘ Unlike the beasts that perish, man has a lasting external heritage, capable of endless modification for the better, a heritage of ideas and ideals, embodied in prose and verse, in statue and painting, in cathedral and university, in tradition and convention, and above all in society itself ’. Thus from the standpoint of practical pedagogy, the question of the possibility of the transmission of acquired characteristics is one of primarily theoretical importance. It makes little difference to educational procedure whether the modifications secured are transmitted directly from father to son, or are transmitted in a more roundabout way through the social environment, which has become modified through the education of the individuals that constitute the social group.

“ For example, if the possibility of the transmission of acquired modifications be admitted, we might assume that the perfecting of an individual or a number of individuals, in the technic of playing some musical instrument might be perpetuated in the generations succeeding by the direct physical inheritance of this technic. Therefore, the education of such individuals would be of more than individual significance. On the other hand, the possibility of this wider education would still exist if direct inheritance of this musical technic were impossible, since the education of these first individuals would result in the education of other in their immediate environment, and these could transmit such education to still others, and so the process could be continued indefinitely, the final results being even greater than if the direct transmission alone were possible.

“ The transmission of the modifications produced in one generation by environmental conditions to succeeding generations by means of the social *milieu* is one of the striking differences between brute and human societies, and accounts in a large measure, for infinitely greater progress of the human race than that of the brute creation ” (pp. 1-2).

Le volume renferme les chapitres suivants :

Fundamental elements in the learning process. — Practical applications of the general principles of learning. — Reflex-action,

instinct, habit. — The educability of instincts and habits. — Sensation and perception. — Nature of perception in the child. — General characteristics of imagination. — The pedagogical significance of imagination. — Memory. — Association. — Economy in memory and association. — The applied psychology of memory and association. — The association method in applied psychology. — The problem of the transfer of training. — Experimental evidence concerning the problem. — Theoretical aspects of the problem. — Practical conclusions in regard to the transfer of training. — Attention and interest. — Attention in relation to learning. — Pedagogical applications of the doctrine of attention. — The higher thought processes. — Logical thinking. — The thought processes in judgment and reasoning. — The educational problem of rational thinking.



Russo, Ph. — Essai des théories nouvelles des diastases, déduite d'observations à l'ultramiscroscope de Leitz. (*Revue des idées*, décembre 1911.)

Wells, F. L., et Forbes, A. — On certain electrical processes in the human body and their relation to emotional reactions. (*Journal of abnormal Psychology*, December 1911-January 1912.)

Deniker, J. — « Homo Sapiens » et « Homo Sylvestris ». (*Biologica*, 15 novembre 1911.)

Fehlinger, H. — Veränderungen der Körperform der Nachkommen der Einwanderer in den Vereinigten Staaten von Amerika. (*Pol. anthrop. R.*, November 1911.)

Wilson, J. G. — The crossing of the races. (*Pop. science monthly*, November 1911.)

Bonifacy, lieut.-colonel. — Les métis franco-tonkinois. (*Bull. et mém. de la Soc. d'anthrop. de Paris*, n° 6, 1910.)

Niceforo, A. — A propos de quelques comparaisons entre les moyennes anthropométriques obtenues sur des sujets appartenant à des classes sociales différentes. (*Bull. et mém. de la Soc. d'anthropol. de Paris*, n° 6, 1910.)

Manouvrier, L. — Anthropométrie et aptitudes. (*Revue anthropologique*, novembre 1911.)

Noetling, F. — Die Nahrung der tasmanischen Ureinwohner. (*Naturwiss. Rundschau*, 26. Oktober 1911.)

Ross, E. A. — The race fiber of the Chinese. (*Pop. science monthly*, October 1911.)

Chaillou et Mac Auliffe. — Le type digestif. (*Bull. et mém. de la Soc. d'anthropol. de Paris*, n° 6, 1910.)

Allers, Dr R. — Noch einmal die Frage der Trinkerkinder; zugleich eine Erwiderung auf den Brief von Professor Karl Pearson. (*Archiv für Rassen- und Gesellschaftsbiologie*, September-Oktober 1911.)

Pugliese, A. — Sur l'échange azoté des muscles durant le travail. (*Archives italiennes de biologie*, 1911.)

Marcora, Dr F. — Ueber die Histogenese des Zentralnervensystems mit besonderer Rücksicht auf die innere Struktur der Nervenelemente. (Folia Neuro-Biologica, 1911.)

Jakob, Dr G. — Das Menschenhirn. Eine Studie über den Aufbau und die Bedeutung seiner grauen Kerne und Rinde, I. (München, Lehmann, 1911, 60 Mk.)

Bartels, P. — Zur Anthropologie und Histologie der Plica Semilunaris bei Herero und Hottentotten. (*Z. für Ethnologie*, H. 3 und 4, 1911.)

Edinger, Dr L. — Vorlesungen über den Bau der nervösen Zentralorgane des Menschen und der Tiere. I. (Leipzig, Vogel, 8. Aufl., 1911, 18 Mk.)

Burnham, W. H. — Oxygen supply as a condition of efficient brain activity. (*J. of educational Psychology*, October 1911.)

Margis, P. — Das Problem und die Methoden der Psychographie. (*Z. für Psychologie*, Bd. 5, H. 5 und 6, 1911.)

Weber, E. — Bemerkung zu der Abhandlung « Die körperlichen Begleiterscheinungen seelischer Vorgänge ». (*Archiv für gesamte Psychologie*, Bd. 4, H. XXI, 1911.)

Leschke, E. — Erwiderung auf obige Bemerkung von Ernst Weber zu meiner Abhandlung « Die körperlichen Begleiterscheinungen seelischer Vorgänge ». (*Archiv für gesamte Psychologie*, Bd. 4, H. XXI. 1911.)

Van der Elst, Dr R. — Phénomènes surnaturels et phénomènes nerveux. (*Revue de philosophie*, décembre 1911.)

Jones, E. — The psychopathology of everyday life. (*Amer. J. of Psychology*, October 1911.)

Mondio, G. — Le psicosi incontrate nei disastri messinesi del 28 dicembre 1908. (*Rivista di psicol. applic.*, settembre-ottobre 1911.)

Dumas, G. — La contagion des manies et des mélancolies. (*Revue philosophique*, décembre 1911.)

Hart, B. — The psychological conception of insanity. (*Archives of Neurology and Psychiatry*, vol. V, 1911.)

Boule, L. — Le langage. Ses anomalies anatomo-physiologiques d'origine encéphalique. (*Revue des questions scientifiques*, octobre 1911.)

Schultz, J. H. — Neuere Literatur zur Psychopathologie. (*Z. für Psychologie*, Bd. 5, H. 5 und 6, 1911.)

Wundt, W. — Einführung in die Psychologie. (Leipzig, Voigtländer, 1911, 2 Mk.)

Coen, A. M. — Contributo alla teoria delle idea-forze. (*Riv. di psicol. applic.*, novembre-dicembre 1911.)

Cristiani, L. — La circulation mentale. (*Revue de philosophie*, novembre 1911.)

Dugas, L. — L'introspection. (*Revue philosophique*, décembre 1911.)

Gemelli, F. A. — L'introspezione sperimentale nello studio del pensiero e della volontà. (*Riv. di psicol. applic.*, novembre-dicembre 1911.)

Montehuis, G. — La jalousie. (Paris, Lecoffre, 1911, 3.50 Fr.)

Kostyleff. — Freud et le problème des rêves. (*Revue philosophique*, septembre 1911.)

Kronfeld, A. — Ueber die psychologischen Theorien Freuds und verwandte Anschauungen. (*Archiv für ges. Psychologie*, Bd. 22, H. 2 und 3, 1911.)

Seillière, E. — Bewusstes und Unterbewusstes im Erfindergenie. (*Internat. Monatsschrift*, Oktober 1911.)

Wijnaendts Francken, C. J. — De psychologie der vrouw. (*Tijdschr. wijsbeg.*, 1911, 5°, 333-358.)

Klages, L. — Ueber Charakterkunde. (*Archiv für die gesamte Psychologie*, Bd. XXII, H. I, 1911.)

Elsenhans, T. — Theorie der Phantasie. (*Archiv für die gesamte Psychologie*, Bd. XXII, H. I, 1911.)

Paulsen, J. — Untersuchungen über die psychophysiologische Erkenntnistheorie Th. Ziehens. I. Der psychologische Begriff der Empfindung. (*Archiv für die gesamte Psychologie*, Bd. XXII, H. I, 1911.)

Jesinghaus, C. — Zur psychologischen Theorie des Gedächtnisses. (*Psychol. Studien*, Bd. VII, H. 4 und 5, 1911.)

Loeb, S. — Ein Beitrag zur Lehre vom Farbengedächtnis. (*Z. für Sinnesphysiologie*, Bd. 46, H. 1 und 2, 1911.)

Moede, W. — Gedächtnis in Psychologie, Physiologie und Biologie. (*Archiv für ges. Psychologie*, Bd. 22, H. 2 und 3, 1911.)

Rignano, E. — Von der Aufmerksamkeit. I und II. (*Archiv für ges. Psychologie*, Bd. 22, H. 2 und 3, 1911.)

Jacobson, E. — On meaning and understanding. (*Amer. J. of Psychology*, October 1911.)

Titchener, E. B. — A note of the consciousness of self. (*Amer. J. of Psychology*, October 1911.)

Hildebrand, L., und von Renauld. — Zur Psychologie eines Sprichworts. (*Archiv für ges. Psychologie*, Bd. 22, H. 2 und 3, 1911.)

Pettow, R. — Zur Psychologie der Transvestie. (*Archiv für ges. Psychologie*, Bd. 22, H. 2 und 3, 1911.)

Mac Dougall, Prof. R. — Contrary suggestion. (*J. of abnormal Psychology*, December 1911-January 1912.)

von Bechterew, A. W. — Die biologische Entwicklung der Mimik vom objektivpsychologischen Standpunkt. (*Folia Neuro-Biologica*, Oktober 1911.)

Grasset. — Un demi-fou de génie : Auguste Comte. (*Aesculape*, septembre 1911.)

Ayres, L. P. — The Binet-Simon measuring scale for intelligence : some criticisms and suggestions. (*Psychological Clinic*, 15 November 1911.)

Descœudres, A. — Exploration de quelques tests d'intelligence chez des enfants anormaux et arriérés. (*Archives de psychologie*, novembre 1911.)

Descœudres, A. — Les tests de Binet et Simon et leur valeur scolaire. (*Archives de psychologie*, novembre 1911.)

Weiss, A. P. — On methods of mental measurement, especially in school and college. (*J. of educational psychology*, December 1911.)

Philippson, P. — Ueber die Anfänge des Seelenlebens im ersten Lebensjahr. (*Z. für Säuglingsschutz*, 1911, III, 155-160.)

Clouston, T. S. — The mental effects of a child's environment. (*The Child*, May and June 1911.)

O'Shea, Prof. M. V. — Popular misconceptions concerning children. (*Science*, 17 November 1911.)

Bradley. — Children at play and other sketches. (London, Smith, Elder, 1911.)

Franke, Prof. Dr C. — Referat über Kindersprachforschung und Verwandtes seit 1903. (*Anthropos*, November-December 1911.)

Lorentz, F. — Ueber Resultate der modernen Ermüdungsforschung und ihre Anwendung in der Schulhygiene. (Leipzig, Voss, 1911, 1 Mk.)

Rakic, W. — Gedanken über Erziehung durch Spiel und Kunst. (*Archiv für gesamte Psychologie*, Bd. XXI, H. 4, 1911.)

Wilker, K. — Die Analysen des kindlichen Gedankenkreises. (*Z. für Psychologie*, Bd. 5, H. 5 und 6, 1911.)

D'Acostino, E. — Il capriccio : nota di psicologia scolastica. (Napoli, Lubrano, 1911.)

Buettner. — Untersuchungen bei normalen und geistig geschwächten Kindern über Kopfumfang und Intelligenz. (*Z. für Behandlung des jugendlichen Schwachsinns*, Bd. 5, H. 2, 1911.)

Weygandt, Dr W. — Die Grenzen der Erziehbarkeit bei abnormen Jugendlichen. (*Die Umschau*, 2. Dezember 1911.)

Morlé, M. — L'influence du milieu social sur le degré de l'intelligence des enfants. (*Société Libre-Etude psychol. de l'enfant*, août-septembre-octobre 1911.)

Jahn, Dr M. — Psychologie als Grundwissenschaft der Pädagogik. (Leipzig, Dürr, 1911, 8 Mk.)

De Sanctis, S. — Mental development and the measurement of the level of intelligence. (*J. of educational psychology*, November 1911.)

Appleton, L. E. — Play activities as a measure of mental development in child and race. (*The Child*, September 1911.)

Rouma, G. — Las bases cientificas de la educacion. (Sucre, Pizarra, 1911.)

Cozzolino, O. — Manuale pratico di pediatria. (Napoli, Idelson, 1911, 14 L.)

Luhton, F. E. — A study of retardation in the schools of Minnesota. (*Science*, 8 December 1911.)

Linde. — Verstehen wir die Kinder noch? (*Die Schule*, 1911.)

Archéologie et Histoire.

L'article que J. Sageret publie dans la *Revue scientifique* du 4 novembre 1911 sur « La mesure du temps et des mouvements angulaires. Sa genèse » (p. 585), renferme des considérations intéressantes sur la nécessité où se trouvent les sociétés de mesurer le temps :

« Au point de vue civil, elle [la mesure du temps] doit correspondre à deux besoins différents : 1° évaluer les durées égales, ce qui est nécessaire pour régler les occupations dans une société peu avancée; 2° avoir un ou plusieurs repères qui divisent en deux ou plusieurs parties égales la durée variable du passage du soleil au-dessus de l'horizon. Il faut, en effet, situer plus ou moins les occupations par rapport à un ou plusieurs moments de ce passage.

« Pour comprendre la nature de ces besoins et la difficulté de les satisfaire tous les deux ensemble, il suffit de prendre pour exemple

notre division actuelle du jour civil. Nous avons un étalon de temps répondant parfaitement au premier besoin : c'est l'heure sidérale, vingt-quatrième partie de la durée d'une rotation de la terre sur elle-même, ou, ce qui revient au même, vingt-quatrième partie de la durée s'écoulant entre deux passages consécutifs d'une même étoile au méridien. Mais si nous prenions le jour sidéral comme jour civil, le second besoin ne serait pas satisfait ; celui-ci exige, en effet, au minimum, que nos horloges nous donnent une indication fixe pour un moment déterminé du jour solaire vrai, par exemple pour le midi vrai, moment du passage du soleil au méridien. Or, comme il y a une différence d'un jour entre l'année sidérale et l'année solaire, on voit facilement que le midi vrai fait, si l'on peut dire, le tour d'une horloge sidérale au cours d'une année. Au bout de chaque quinzaine environ, notre *milieu de la journée* se trouve déplacé d'une heure sur une telle horloge dont les indications n'ont donc aucun rapport avec ce que nous appelons soir, matin, nuit. On a été conduit à adopter un jour solaire moyen basé sur un soleil fictif qui parcourrait l'équateur d'un mouvement uniforme en une année tropique » (p. 583).

Sageret fait remarquer que le besoin de savoir l'heure n'était pas aussi pressant pour les anciens que pour nous :

« Dans l'antiquité, comme pendant tout notre moyen âge, la possession de cadrans solaires ou de clepsydres fut toujours un luxe. Le public athénien professait une assez grande indifférence relativement à la division du temps. Une plaisanterie fréquente chez les comiques qu'il aimait consistait à dire : « L'ombre a tant de pieds, c'est l'heure du repas. » D'après une anecdote rapportée par Laërte, quelqu'un avait compté intéresser Diogène le Cynique en lui présentant une horloge solaire, invention alors nouvelle et remarquable en ce qui concernait l'usage civil. « Utile instrument, répondit froidement le Cynique, pour ne pas arriver en retard à dîner. » En fait, c'est seulement à partir du temps d'Alexandre que la littérature grecque nous montre l'évaluation du temps comme un peu répandue dans la vie pratique. » (p. 584).

Sageret donne ensuite un exposé très curieux des progrès réalisés dans l'art de noter le temps chez les différents peuples. Il insiste, en terminant, sur la valeur du *polos* et du cadran solaire dans le développement de cette technique.

Un article des « Archives » (n° 75) a été consacré par De Decker à des recherches de Sageret dans un autre ordre d'idées (« La genèse du zéro »).

* * *

La librairie Teubner de Leipzig commence la publication d'une « Mathematische Bibliothek », dirigée par Lietzmann et Witting et dont le premier volume, dû au Dr Löffler, est intitulé : *Ziffern und Ziffernsysteme der Kulturvölker in alter und neuer Zeit.* (1911. in-8°, xiv-93 pages, 80 pfennigs) Dans la préface, l'auteur déclare que le système numérique d'un peuple est en relation directe avec la civilisation de ce peuple :

« In der vorliegenden Schrift ist der Versuch gemacht worden, für einen grösseren Kreis von Gebildeten die Ziffern im Lichte der Kulturgeschichte darzustellen, nicht nur ihrer äusseren Form und Gestalt nach, sondern vor allem mit Rücksicht auf die Prinzipien, nach denen diese Zahlzeichen bei den verschiedenen Völkern verwendet und zu einem Ziffernsystem vereinigt worden sind. Es sollte zugleich gezeigt werden, dass Ziffern und Ziffersysteme im engsten Zusammenhang stehen mit den Kulturverhältnissen eines Volkes, und dass sie häufig eines der mannigfachen Bindeglieder zwischen den verschiedensten Völkern und Zeitaltern bilden » (p. iii).

Voici ce qu'il dit en particulier des mathématiques chinoises :

« Das begabte und merkwürdige Volk, welches im Lande der Mitte seit Jahrtausenden ein gleichförmiges, von äusseren Strömungen fast unberührtes Leben führt, und erst in der Gegenwart anfängt, sich europäischen Einflüssen zu erschliessen, hat eine alte und hohe Kultur. Es hat selbstständig eine Reihe merkwürdiger Entdeckungen gemacht, besitzt eine erstaunlich grosse Literatur und hat an staatlichen Einrichtungen Bewundernswertes geschaffen Aber die treibenden Kräfte in seiner Kulturentwicklung sind stets überwiegend aus religiösen und praktischen Gesichtspunkten hervorgewachsen ; der Trieb nach wissenschaftlicher Vertiefung fehlt den Chinesen, und daher mag es kommen, dass die originale chinesische Mathematik keine hohe Entwicklung zeigt, sondern dass gerade in dieser Wissenschaft zu verschiedenen Zeiten fremde Einflüsse sich direkt und indirekt geltend machen. Von Babylonien her drangen in der ältesten Zeiten mathematische Kenntnisse in China ein, indische Wissenschaft wanderte mit dem Buddhismus dorthin, arabische Werke wurden ins Chinesische übersetzt, und später brachten Jesuitenmissionare astronomische Kenntnisse ins Reich der Mitte. Allerdings darf man den Chinesen nicht jede Originalität in der Mathematik absprechen ; doch ist hier nicht der Ort, diese ihre Leistungen zu würdigen » (p 82).

* * *

Dans un autre volume de la même collection : *Der Begriff der Zahl* (in-8°, 87 pages, 80 pfennigs), le Dr H. Wieleitner trace l'évolution de la notion du nombre dans les mathématiques telles qu'elles sont aujourd'hui organisées (les nombres naturels et le zéro, les nombres négatifs, les fractions, les nombres irrationnels, les nombres imaginaires).

*
* *

Il importe de relever ici les conclusions de l'étude de G. Wilke : *Südwesteuropäische Megalithkultur und ihre Beziehungen zum Orient* (Würzburg, Kabitsch, 1911, in-8°, iv-181 pages, 6 mk.) A l'époque néolithique et à la première époque du bronze, il existait une communauté dans les usages, l'art, l'économie et la religion des peuples de l'Orient et de l'Occident de la Méditerranée. Cette communauté fait supposer une dépendance étroite entre ces mêmes peuples à des périodes antérieures. L'usage de sépultures mégalithiques paraît s'être répandu de l'Ouest à l'Est (p. 151). S'est-il propagé lentement de peuple à peuple, ou a-t-il été successivement importé chez eux par des migrations ou des expéditions maritimes?

« Diese Frage ist schon von Much sehr eingehend behandelt worden, und ich muss bekennen, dass ich seine Ausführungen im wesentlichen für durchaus zutreffend halte. Bei einer Uebermittelung des Megalithgedankens von Volk zu Volk müssten die « Schwierigkeiten der Uebermittelung riesige, und bei den grossen « Lücken, bei der Unzahl der einzelnen Stämme Nordafrikas), die « sich fremdsprachlich, zum Teil fremdrassig, daher zumeist auch « feindlich gegenüber gestanden sind, und bei dem Umstande, dass « der Gegenstand der Uebertragung nicht wie eine Handelsware « von Hand zu Hand gegeben werden, sondern nur schwerfällig « Vorstellungen folgen konnte, die sich in jedem neuen Volke erst « einwurzeln mussten, ehe sie weiter überliefert werden konnten, « der Zeitraum, dessen die Wanderung bedurfte, ein ganz ausser- « ordentlicher gewesen sein... Die christliche Religion hat fast « tausend Jahre gebraucht, um von ihrer Wiege bis Skandinavien « zu gelangen! Und sie hat den geraden Weg über Italien und « Deutschland eingeschlagen, sie ist von weit kräftigeren Gedanken « gefördert worden und nicht selten an der Spitze bewaffneter « Heere einhergeschritten ».

« Auch ist zu bedenken, dass rein übersinnliche Vorstellungen,

wie sie den Megalithbauten ohne Zweifel zu Grunde liegen, bei ihrer Uebermittelung von Volk zu Volk einerseits sehr abgeschwächt werden, anderseits von den Anschauungen aller Völker, die an der Uebermittelung beteiligt waren, auch vieles aufnehmen und daher schliesslich in völlig veränderter Form am Endziel angelangen müssen.

« Eine langsame Verbreitung des Megalithkultus von Volk zu Volk kann daher nur in beschränktem Grade stattgefunden haben, in der Hauptsache wird sie vielmehr durch wandernde und seefahrender Völker erfolgt sein, die gewaltsam ihre heimischen Brauche in die von ihnen eroberten Länder verpflanzten. Dies wird ja auch schon dadurch bestätigt, dass die Verbreitung der Steingräber wie wir oben gesehen hatten, keineswegs lückenlos ist, sondern die einzelnen Megalithgebiete stellenweise von sehr ausgedehnten megalithfreien Ländermassen unterbrochen werden.

« Freilich, so wie Much es sich vorstellte, dass überall wo wir heute Megalithbauten finden — nordische Seefahrer oder wandernde Nordländer sich niedergelassen und den Dolmengedanken unmittelbar von seiner (von Much im skandinavischen Norden angesetzten) Heimat aus bis an die äusserste Peripherie des Ausbreitungsgebietes importiert hätten — kann sich der Vorgang natürlich keinesfalls abgespielt haben. Um so ausgedehnte Gebiete zu erobern und dauernd zu besetzen, müssten diese Einwanderer in der Tat, wie bereits Kossina entgegengehalten hat, nicht nur ganz ausserordentlich zahlreich und kriegslustig gewesen sein, sondern auch eine Fortpflanzungsfähigkeit besessen haben, die der sprichwörtlich gewordenen Vermehrungsfähigkeit der australischen Kaninchen kaum nachstehen würde.

« Man wird sich die Ausbreitung vielmehr so denken müssen, dass die Urheber des Dolmengedankens zunächst die in der näheren Umgebung befindlichen Küstengebiete kolonisierten und dass dann, nachdem die neue Grabsitte hier Wurzel gefasst hatte, von diesen ersten Kolonien aus Tochterkolonien gegründet wurden, die ihrerseits wieder auf neue Gebiete beschickten. Zu dieser Auffassung stimmt auch am besten die Tatsache, dass neben mancherlei Analogien, die Megalithkultur in den verschiedenen Megalithgebieten aufweist, doch der Gesamtcharakter der jeweiligen Kultur um so verschiedenartiger ist je weiter die betreffenden Gebiete auseinander gelegen sind » (pp. 152-155).

Au début de l'âge du bronze se produisent aussi des courants de civilisation de l'Est vers l'Ouest :

« Während im reine Neolithikum, wie wir gesehen haben, die Kulturbewegung im wesentlichen nur von West nach Ost geht, machen sich, je mehr wir uns dem Ende der jüngeren Steinzeit und der frühen Bronzezeit nähern, um so mehr umgekehrt gerichtete Kulturströmungen bemerkbar, ein Verhältnis, dem wir ja auch anderwärts als normale Reaktion auf stattgefundene Wanderungen begegnen und das wir namentlich im Norden der Balkanhalbinsel nach dem Einbruch der Träger der bemalten und der Spiral-Mäander-Keramik nach Kleinasien und Griechenland sehr gut beobachten können. Bezeichnend für diese vom Orient nach dem Westmittelmeergebiete ausstrahlende Kulturbewegung sind neben dem Auftreten des soeben erwähnten falschen Gewölbes zunächst gewisse Ornamentmotive insbesondere die Spirale und das Augenornament. Als Ausgangspunkt für die Spiraldekoration kann, wie ich an anderer Stelle ausführlich dargetan habe und wie auch Kossinna, Hubert Schmidt u. a. annehmen, nur das nordwestbalkanische Gebiet in Frage kommen, von dem aus sie sich sowohl nach Westen und Nordwesten über das Kulturgebiet der sogenannten *Bandkeramik* wie ostwärts und südwärts über das Gebiet mit bemalter Keramik und die Ostmittelmeerländer verbreitet hat » (p. 158).

« Auch manche religiöse Vorstellungen scheint der Westen vom Orient überkommen zu haben. So insbesondere die *gehörnten Gottheiten*, den Stier und Mondkultus, der in Aegypten und Kreta eine so bedeutende Rolle spielt und hier auch schon in sehr früher Zeit nachweisbar ist. Auch die Pithosbestattung, die auf der iberischen Halbinsel erst verhältnismässig spät einsetzt, scheint auf orientalische Vorbilder zurückzugehen.

« Vor allem aber verraten ihre orientalische Herkunft ohne weiteres alle die verschiedenartigen, in den Gräbern von Los Millares und verwandten Nekropolen in grossen Mengen, deponierten Schmuck- und Luxusgegenstände, die sich nicht nur in stilistischer Hinsicht eng an die orientalischen und insbesondere ägyptischen Vorbilder anlehnen, sondern schon durch ihr Material von ihrer Heimat zeugen. Neben Amethyst, Türkis und Callais, die gewöhnlich für Importartikel gehalten werden die indes recht wohl auch im Lande selbst gewonnen sein können, gehören hierzu vor allem die Strausseneier und das Elfenbein von Hippopotamen und von Elefanten, Materialien, die in ganz Nordafrika nicht vorkommen und daher nur aus Aegypten nach dem Westen gelangt sein können. Ebenso sind die, teils aus Elfenbein, teils aus Alabaster hergestellten *Parfümfläschchen*, die in ihrer Form und wahrschein-

lich auch Bestimmung durchaus den kleinen steinernen Deckelgefässen von Amorgos, Melos, Syros und anderen Punkten entsprechen, zweifellos auf einen Import zurückzuführen oder doch wenigstens Nachbildungen orientalischer Muster, wie auch die zahlreichen sonstigen Steingefässtypen, die wir am Schluss des Neolithikums und in der frühe Bronzezeit in Spanien vor uns haben und die durchaus mit den orientalischen Gefässen übereinstimmen.

« Auch die Kenntnis der Metallbearbeitung ist wohl dem Orient zu danken » (p. 159).

Il semble que ces considérations soient surtout d'ordre méthodologique et qu'on puisse les appliquer aussi à d'autres cas de transmission de culture.

* * *

Y a-t-il dans l'histoire grecque des faits qui permettent de conclure à l'existence, dans les temps primitifs de cette histoire, à une forme quelconque de matriarchat? On a invoqué en faveur de l'hypothèse affirmative le culte de Zeus Heraios et Aphrodisios, certaines légendes impliquant une descendance maternelle, l'exclusion des hommes de certains cultes, les généalogies traditionnelles, etc. Comment faut-il interpréter ces faits? H.-J. Rose répond à la question dans un article de *Folk Lore* de septembre 1911 : « On the alleged evidence for mother right in early Greece » :

« Such are, I think, all the facts from which a reasonable case for mother-right could be made out. An impartial criticism, — indeed, the writer started rather prejudiced in favor of the theory, — shows every one of them at least susceptible of another explanation, while some actually point the other way. Examples of how ungrounded are the hypotheses of some supporters of Greek mother right may be found abundantly in the works of that entertaining and deservedly popular writer, Prof Ridgeway. In his ingenious article, for instance, called *Who are the Dorians?* he seeks to show connection between the Dorians and Thraco-Illyrians, one argument being that both were matrilinear. To prove this he quotes, for the latter Herodote, I, 196, which merely shows that the Veneti bought their wives, Herodote, vol. V and VI, which mentions the immorality of Thracian girls, but adds that the people were polygamous and *keep their wives very close* — both customs of father right; and a third passage, which indicates that the Agathyrsoi had some sort of group marriage. Not one of these quotations even hints at mother-right, and one dis-

[illegible]

same tribe.

[illegible]

* * *

[illegible]

cette année chez Perthes, à Gotha.

[illegible]

les ressources scientifiques modernes (anthropologie, ethnologie, archéologie, linguistique) pour dresser cet édifice et pour le rendre imposant.

Disons-le dès à présent : il adhère à la cause de ce que j'appellerais volontiers le *pan-minoïsme*, à cette théorie assez récente qui suppose une époque primitive d'expansion de la culture minoéenne de Crète dans le bassin de la mer Méditerranée.

Déjà le travail de Pierre Paris (*Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*) a montré la probabilité des rapports entre la péninsule hispanique et la civilisation minoéenne. La question pouvait être résolument posée pour la péninsule italique, où est née cette ville de Rome aux éléments ethniques si divers (voir par exemple les derniers travaux sur l'origine ethnique de la plèbe et du patriciat, et spécialement le livre de Binder : *Die Plebs*). Elle pouvait l'être d'autant mieux que les fouilles de Paolo Orsi semblent avoir prouvé l'existence d'un centre minoéen dans l'île de Sicile. (Voir par exemple *Atti del congr. internat. d. sc. storic.*, 1903, pp. 93 et ss.)

La question se complique à l'idée que l'histoire de la Rome primitive est indissolublement liée au sort de l'étruscologie, et que précisément le peuple étrusque, qui a joué un rôle prépondérant dans l'Italie anté-romaine, pourrait bien être originaire non pas du Nord, comme on l'admet assez généralement, mais de l'Orient, c'est-à-dire de l'Asie Mineure et de la mer Égée.

Je hasarde des hypothèses là où von Scala avance des quasi-certitudes :

« Hat eine kleinasiatische oder Mittelmeerbevölkerung, die dem minoischen Kulturkreise angehört, den Süden Italiens besetzt, so wird sich auch die *etruskische Einwanderung* in Italien anders beurteilen lassen. Die Etrusker erscheinen in diesem Zusammenhange gleichfalls als ein Volk des kretisch-minoischen Kulturkreises, dem sie durch die Bewaffnung (Helm und Schwert), durch die Doppelaxt, durch die Haustypen und Grabbauten, durch Goldtechnik und Weissagungskunst, durch einzelne Buchstaben ohnedies nahezustehen schienen » (p. 22).

L'imagination de l'historien-anthropologue supplée à l'état fragmentaire des données préhistoriques :

« Hier und an der von Tannen, Fichten, Lariciokiefern, Buchen und gewaltigen Eichen bestandenen Südküste Italiens haben durch lange Zeiten Einwanderungen aus dem minoischen Kulturkreise stattgefunden, der längst in alten Handelsbeziehungen die stamm-

verwandte Bevölkerung des Westens umfasst und so Handelswege für spätere Völkerwanderungen geschaffen hat. Etruskische, richtiger tyrrhenische Einwanderungen mit anderen Volkssplittern vereint, schaffen auf italischem Boden durch Mischung, Berührungen, Beeinflussungen ein etruskisches Erobervolk, das im Süden nicht bloss im Namen der Landschaft Kalabrien, sondern in zahlreichen klar nachgewiesenen, für spätere Zeiten kaum zu erklärenden Einwirkungen, durch Jahrhunderte sich tief « eingefressen » hat. Langsam nach Norden vordringend, für Meerfahrten alte Seetüchtigkeit ausnützend, gelangen diese wandernden Scharen nach Campanien und im 9. Jahrhundert nach Südetrurien, erobern an der Wende des 9. und 8. Jahrhunderts das Binnenland und, zu fester staatlicher Ordnung gekommen, in der zweiten Hälfte des 6. Jahrhunderts die Póebene. Von der Kultur des Ostens sind ihnen nur vereinzelte Reste geblieben, und erst neuerlicher griechischer Einwirkung gelingt eine Steigerung ihrer Lebenshaltung. So haben die italischen Stämme nie die minoische Entwicklung in ihrer Höhe, nur spärlichen Abglanz derselben bei Flüchtenden und Versprengten, wie bei weit zurückgebliebenen alten Einwanderern erlebt und gesehen. *Und dies hat die um so vieles langsamere Entwicklung der Italiker gegenüber den Griechen bedingt!* » (pp. 26 27).

Cette imagination devient frappante, quand l'auteur esquisse l'attrait séducteur que la brillante civilisation minoéenne devait exercer sur les Latins et sur les autres populations encore barbares de l'*hinterland* méditerranéen. von Scala, grâce à cette *Historisierung der Vorgeschichte* (c'est ainsi que lui-même appelle sa méthode), arrive à ce résultat qui n'est peut-être pas tout à fait neuf, mais qui gagnera à être solidement établi :

« Rom war ein kleines *latinisches* Landstädtchen, das sich dank seinen *etruskischen Dynasten* und dank seiner Lage zu stets wachsender, auch von den Karthagern anerkannter Bedeutung erhob » (p. 35).

Ainsi, dans la nouvelle *Histoire romaine*, il sera tenu compte des derniers résultats de l'étruscologie (voir l'étude capitale de W. Schultze : *Zur geschichte der Lateinischen Eigennamen*), sans que pour cela la Rome primitive devienne une ville fondamentalement étrusque.

* * *

Le livre du Dr J.-B. Aufhauser, *Das Drachenwunder des heiligen Georg* (Leipzig, Teubner, 1911, xi-254 pages, 10 Mk.) est consacré

à l'étude de la légende de Saint-Georges et du dragon dans la tradition grecque (pp. 70-179) et dans la tradition latine (p. 180 à la fin). C'est surtout une étude de textes. Néanmoins, il est intéressant de signaler l'ouvrage en ce qui concerne le mécanisme de la transmission des légendes. Par exemple, l'auteur montre que l'épisode du dragon ne vient pas directement de l'antiquité et ne peut être assimilé aux légendes de Persée et d'Horus ; il se peut toutefois que la légende de Saint Georges ait des rapports indirects avec des faits de **la mythologie antique :**

« Wie sich ja als sicheres Resultat vorliegender Arbeit ergibt, tritt diese Szene erst seit dem 12. Jahrh. in Literatur und Kunst zutage. Irgend ein frommgläubiger Mönch mag die Episode in die Georgslegende verflochten haben, welche ohne diese Erzählung bereits seit dem 6. Jahrh. vorliegt. Jene *ursprünglichen Akten enthalten nicht die geringste Reminiszenz eines Drachenkampfes.* Gerade dieser Tatbestand von entscheidender Wichtigkeit wurde bislang stets ausser acht gelassen. Das « Tertium comparationis » der Gleichung Georg-Perseus-Horus, der Drachenkampf, fehlt also sechs Jahrhunderte lang. Durch diese Erkenntnis wird vor allem ein *unmittelbares* Weiterleben der antik-mythologischen Anschauungen ausgeschlossen. Denken wir uns in die Arbeitsstätte des ersten Verfassers der Georgepisode, dann liegt es wohl nahe, dass er bei seiner Komposition nicht erst auf eine entlegene Sage der antiken Mythologie zurückgreifen musste. Lag das Gute doch so nahe in der Legende des hl. Theodor, die bereits seit dem 9. Jahrh. den Kern der Episode besass; im 11. Jahrh. war diese Theodorserzählung schon ziemlich weit gebildet und bot noch entwicklungsfähige Momente in sich, die sich viel leichter zur Georgslegende umgestalten liessen als die antike Sage (vgl. oben S. 258 Anm. 2). Damit fällt natürlich auch die Hypothese, Georg sei nur der christliche Perseus oder Horus, also im Grunde eine mythologische Gestalt ohne jegliche historische Wirklichkeit. Georg ist und bleibt eine historische Persönlichkeit, wenn wir auch das Dunkel, das über seinen näheren Lebensumständen lagert, **nicht völlig zu erhellen vermögen.**

« Ein direktes und unmittelbares Verhältnis der Legende des Drachenkampfes St. Georgs zu den Sagen der antiken Mythologie widerstreitet somit der Geschichte dieser Episode. Doch ist damit ein *indirekter* Zusammenhang keineswegs ausgeschlossen. Die Theodorslegende als nähere Quelle der Georgserzählung führt uns ja schliesslich zurück auf die erste Form eines Drachenkampfes, wie

er uns in dem Bilde Konstantins entgegentritt. In wie weit dies von den Erzählungen der hl. Schrift beeinflusst ist, in wie weit auch die antik-heidnischen gleichzeitigen Darstellungen des Horus mitwirkten, lässt sich wohl schwer entscheiden. Immerhin mögen beide Quellen zusammengeflossen sein : die hl Schrift, sollte doch Konstantin als christlicher Sieger über das Heidentum erscheinen ; die mythologischen Anschauungen, sollte doch zugleich ein Ersatz geschaffen werden für den Lieblingsgott Horus. Wer wollte es wagen, in diesen überaus schwierigen religionsgeschichtlichen Problemen eine sichere Entscheidung zu treffen? »

* * *

C. V. Langlois a entrepris de faire connaître le moyen âge français et surtout le xiiie siècle, sous des aspects qui sont généralement inconnus ou méconnus, notamment « les manières d'agir, de penser, de sentir ». Il vient de publier un troisième volume consacré à cet exposé. C'est *La connaissance de la nature et du monde au moyen âge.* (Paris, Hachette, 1911, in 8°, xxiv-401 pages, 5 fr 50.) Dans les volumes précédents, qui traitaient de la société et de la vie courante, il a surtout utilisé les romanciers et les moralistes. Les œuvres qu'ils ont laissées ne pouvaient suffire à la documentation du présent volume :

« Les romanciers et les moralistes d'aujourd'hui renseigneront très bien la postérité sur nos habitudes et notre sensibilité, très peu sur les connaissances et les interprétations répandues dans la société actuelle au sujet du monde physique et des forces naturelles. Or, ces connaissances et ces interprétations sont les éléments de la petite philosophie de l'univers que chacun se fait plus ou moins obscurément, et dont dépendent à leur tour l'angle du prisme à travers lequel on voit les choses et même, en quelque mesure, la conduite des individus. On ne vit pas tout à fait de la même manière sous le ciel géocentrique de l'ancienne astrologie et sous le ciel illimité de l'astronomie moderne. Il importe donc, pour connaître à fond les hommes du passé, de savoir ce qu'ils savaient des réalités extérieures et comment ils s'en figuraient les rapports. Les romanciers et les moralistes d'autrefois ne nous l'ont pas appris ; il ne leur appartenait pas de nous l'apprendre. Mais il est aisé de s'en informer en étudiant d'autres sources, et notamment l'ancienne littérature de vulgarisation scientifique » (pp. v-vi).

* * *

Le sujet traité par OLGA DOBIACHE-ROJDESTVENSKY dans son ouvrage *La vie paroissiale en France au* XIIIe *siècle, d'après les actes épiscopaux* (Paris, PICARD, 1911, in-8°, 191 pages, 4 francs), n'est qu'une partie d'un autre ouvrage plus vaste : *Les moines et la discipline ecclésiastique au* XIIIe *siècle* :

« Le XIIIe siècle est un siècle de grands mouvements au sein de l'Eglise, qui vit alors d'une vie intense, dans des efforts constants. Agitée sans cesse par des idées nouvelles qui s'imposent à elle, par la croissance d'organismes nouveaux, elle se trouve dans un état de transformation permanent. En France cette évolution est compliquée de la façon la plus originale par la réorganisation concomitante de la société laïque sous l'influence des progrès de la monarchie.

« L'histoire de ce mouvement est un problème de premier ordre.

« Mais, subsidiairement, un autre se présente : étudier l'atmosphère de la vie quotidienne dans laquelle les grands courants de la réforme ont passé. C'est à celui-là, dont les grandes lignes ont été tracées dans les travaux de MM. LUCHAIRE et LANGLOIS, que je voudrais apporter ma contribution.

« La vie quotidienne de la vie ecclésiastique est vivement peinte dans des documents de nature très différente. Pour ma part, je m'en suis tenue aux actes des évêques faits pour l'administration de leurs diocèses, c'est-à dire que je me suis proposé la tâche de dépouiller : 1° *les actes conciliaires* intéressant la vie du clergé français ; 2° *les synodes diocésains* ; 3° *les ordonnances et statuts des évêques* concernant l'administration de leurs diocèses : 4° *les procès-verbaux des visiteurs ecclésiastiques.*

« Parmi ces documents deux catégories ont plus spécialement attiré mon attention : ce sont les *statuts synodaux* et ceux d'entre les *statuts individuels* des évêques qui, ayant en vue les besoins généraux des administrés, ressemblent le plus, d'après leur contenu, aux statuts synodaux.

« L'objet principal de ce mémoire sera donc de les faire mieux connaître » (pp. 5-6).

Les conclusions de l'auteur nous ramènent encore à des faits d'adaptation sociale :

« Les chefs de l'Eglise française, auteurs des statuts, veulent préparer le prêtre de paroisse à ce rôle : ils veulent l'armer, lui, leur représentant et leur délégué dans le microcosme de la paroisse, de toutes les prérogatives, de toutes les connaissances, de toutes les

prérogatives, de toutes les connaissances, de toutes les qualités dont il a besoin. Ils veulent en faire un rouage nécessaire de la vie publique de la paroisse : instituteur, inspecteur de la santé, de la sécurité et des mœurs publiques. Ils veulent assurer son bien-être économique, l'arracher aux liens de la famille, l'instruire, le perfectionner, l'opposer au siècle, seul, pur, fort, muni des foudres de l'excommunication. Il ne se prête qu'à moitié à ces tendances... » (p. 178).

« Simple et humain, il ne brandit pas ce glaive que voudraient mettre en sa main les idéalistes de la pensée ecclésiastique. Il se dérobe à la lutte de principes, mais au moyen de ruses, d'infractions aux lois, il parvient à défendre ses intérêts propres. La discipline ecclésiastique est énervée par lui à chaque instant...

« Le tableau de la réalité dans laquelle vont se perdre les grands courants idéalistes de l'époque semble assez peu rassurant. Mais, dans cette vie brutale et désordonnée qui est la vie de la société ecclésiastique du XIIIe siècle, il y a une grande qualité qui ne se retrouve pas toujours à toutes les périodes de l'histoire de l'Église catholique : c'est, malgré toutes ses violences, sa grande liberté, la naïveté franche de ses manifestations, l'absence presque totale d'hypocrisie.

« Cette société ne connaît point la paix. Elle se trouve dans un état de lutte permanent, en guerre continuelle contre les forces du monde laïque et aussi en guerre intestine. Obligé sans cesse de repousser les coups ou même d'en porter, le clerc du XIIIe siècle n'a pas le temps de couvrir tous ses actes sous le décorum obligatoire des convenances ecclésiastiques. Il se montre à nous sans façon sous toutes ses faces, tant sérieuses que comiques.

« Par là s'explique que cette société ecclésiastique soit si riche en types originaux et que les documents qui la concernent soient si sincères et si colorés » (pp. 178-179).

***

L'étude que G. DES MAREZ consacre aux *Mutualités et compagnonnages à Bruxelles au XVe siècle* (Malines, L. et A. GODENNE, 1911, in 8°, 15 pages) expose plusieurs faits montrant l'identité d'action de causes sociales déterminées à des époques différentes. Notons, par exemple, ce qui concerne les *Mutualités* au XVe siècle :

« La grande prospérité industrielle des XIIIe et XIVe siècles avait multiplié la population des villes. Au XVe siècle, au moment où notre industrie éprouve les premiers effets d'une concurrence étran-

gère redoutable, un malaise profond atteint les masses ouvrières. Ce qui frappe les artisans, c'est l'impuissance de parer par eux-mêmes aux coups du sort. La bienfaisance, telle que les générations antérieures l'ont organisée, est incapable de faire face aux éventualités fâcheuses. Le paupérisme urbain devient ainsi un problème social doublement inquiétant. C'est en vain que l'autorité inaugure contre les vagabonds et les mendiants une série interminable d'ordonnances répressives. L'initiative individuelle essaie alors de remédier au mal. On s'aperçoit que, seule, l'action combinée des forces peut garantir l'existence de l'ouvrier contre le malheur. On s'associe dans un but d'assistance réciproque et nous voyons surgir, dans la généralité des professions, des sociétés de secours mutuels, appelées dans le langage de l'époque, *armbusse, boite, bourse ou caisse des pauvres.*

« La première phase de développement de ces institutions nouvelles se déroule dans les rangs individuels, en dehors de toute intervention des pouvoirs publics, exactement comme dans les siècles antérieurs la corporation s'était tout d'abord formée, et exactement comme aujourd'hui encore naissent les syndicats.

« Cependant, étant donné l'état de discipline de nos artisans au XVe siècle, de l'élément compagnonnique surtout, extrêmement remuant et indiscipliné, cette période d'enfantement fut sans cesse troublée. Faute de sanction, il fut souvent impossible de forcer les récalcitrants au respect des statuts. C'est pourquoi à cette période de libre formation succéda bientôt une période d'organisation et de réglementation, sanctionnées par le pouvoir public. De même que l'affiliation forcée de l'artisan à la corporation avait été une des conséquences de la reconnaissance du régime corporatif de 1421, de même l'obligation de s'affilier à la caisse sociale des pauvres fut un des premiers effets de la reconnaissance légale de l'institution philanthropique » (p. 3-4).

Notons encore ce qui concerne les compagnonnages :

« On s'aperçoit aussitôt qu'il existe, au XVe siècle, une tendance vers la grande industrie — entendons ce mot dans un sens relatif — dénotant un état de compétition, où le capital essaie de se substituer de plus en plus à l'individu. Cette tendance provoque un antagonisme d'intérêts entre les maîtres d'abord, entre les maîtres et les compagnons ensuite. Les premiers se défendent par la corporation, les seconds, dépourvus d'organisme de protection, cherchent à sortir de leur isolement et à coordonner leurs forces. Théoriquement, la corporation devait aux compagnons aide et protection,

puisqu'ils en faisaient légalement partie; mais tout entière entre les mains des maîtres, elle se désintéressait du sort du travailleur salarié.

« Le programme d'une association compagnonnique, tel qu'il est formulé au XVe siècle, se résume tout entier dans la limitation de l'offre de la main-d'œuvre Exceptionnellement, la question du salaire est expressément soulevée, mais celle-ci se rattache en réalité à celle de la limitation de la main-d'œuvre. Plus exceptionnellement encore, la durée de la journée de travail fait l'objet de discussions et provoque la désertion systématique des ateliers.

« Les moyens auxquels les compagnons syndiqués ont recours sont la grève, l'interdiction de l'atelier et le sabotage.

« Si nous examinons attentivement la situation des ouvriers employés dans ces industries où le capital joue un rôle prépondérant, nous remarquons que leur situation offre, avec celle de l'ouvrier moderne, une analogie frappante. Le compagnon (l'ouvrier) est sous la dépendance économique du maître, du patron), il l'engage moyennant un salaire déterminé. Il ne participe pas à la vente des produits. par conséquent il n'y a entre lui et le consommateur aucun lien direct. C'est le chef d'industrie qui retient par devers lui la matière ouvrée, et c'est lui qui organise la vente. Tel est le cas pour l'industrie drapière.

« La coordination des forces compagnonniques se manifeste vigoureusement dans cette industrie. Nous voyons notamment les compagnons foulons et tisserands se déclarer solidaires et poursuivre en commun l'amélioration de leur sort ou le maintien de leurs droits » (pp. 8-10).

* * *

L'étude de J. LOUTCHISKY, professeur d'histoire à l'Université de Kiev, sur *L'état des classes agricoles en France à la veille de la révolution* (Paris, CHAMPION, 1911. in 8°, 110 pages, 2 fr.), condense les résultats essentiels des recherches auxquelles l'auteur s'est livré depuis 1894 dans un grand nombre d'archives départementales en France. Ce n'est d'ailleurs que l'ébauche d'un travail qu'il prépare sur la propriété foncière au XVIIIe siècle :

« Vers l'année 1789, les paysans, en France, se trouvaient doublement opprimés Comme locataires des terres privilégiées, ils avaient à supporter la hausse des fermages; comme tenanciers héréditaires, ils subissaient les effets de la réaction seigneuriale, ils étaient obligés de payer les arrérages, de livrer régulièrement les

rentes et d'acquitter les droits tombés en désuétude. Se borna-t-on à rétablir les anciens droits, ou en créa-t-on aussi de nouveaux? C'est une question que nous n'examinerons pas, et qui, d'ailleurs, demanderait encore bien des recherches. Mais quoi qu'il en soit, il y eut aggravation du régime seigneurial, ou du moins les paysans en eurent l'impression, puisqu'on les obligeait à acquitter des redevances tombées en désuétude et à effectuer leurs paiements sans retard.

« Les effets de la réaction seigneuriale ne tardèrent pas à se faire sentir; sans aucun doute, à la veille de la révolution elle provoqua des troubles agraires. Un rapport adressé à Necker par l'intendant Bertrand de Molleville, le 5 octobre 1788, nous montre le caractère véritable de ces troubles; il n'attribue ces émeutes ni à la crainte de la famine, ni à l'influence des agitateurs, mais bien à la haine que porte le peuple à la noblesse, haine qui a atteint son paroxysme aux environs de 1789. « Ces émotions populaires, dit-il, ne sont pas « l'effet du besoin, mais il paraît que le peuple, écrasé sous le « poids de la féodalité, est généralement aigri contre la noblesse et « les grands propriétaires. Il s'est porté à des excès qui ont fait « connaître à quel point il est aigri non seulement de se voir « soumis à un régime féodal de plus en plus rigoureux, mais aussi « de voir qu'il supporte presque seul toute la masse des impôts. » Et il ajoute que « la sédition qui germait dans le cœur du peuple » était dirigée non pas contre le gouvernement, mais bien contre les nobles et les gros propriétaires » (p. 107).

* * *

L. Selosse a présenté comme thèse de doctorat en droit à l'Université de Lille une étude sur : *L'île de Serk. Un état féodal au XXe siècle* (Lille, imprimerie Soutai, 1911, in-8°, 344 pages.) L'île de Serk, dans la Manche, conserve aujourd'hui encore une organisation féodale consacrée par une charte d'Isabelle (1565).

« Serk nous est apparue, aujourd'hui comme dans l'histoire, résolue à maintenir son indépendance et ses privilèges, apte à se gouverner elle-même et soucieuse de ne pas briser une organisation qui fait sa force et son originalité. Elle a réussi à maintenir dans les limites de ses frontières, depuis le xvie siècle, ce trait caractéristique de tout régime féodal: la prééminence de la propriété foncière. La possession de la terre, voilà la source des droits et obligations de ses habitants, voilà ce qui explique pour le seigneur ses

devoirs vis-à-vis de la couronne et ses prérogatives à l'égard de ses vassaux, pour le sénéchal sa qualité de juge unique et ses pouvoirs de juridiction, pour les tenants leurs mandats de députés et leurs attributions législatives. C'est pour la protéger plus efficacement qu'ont été édictées ces règles, exorbitantes du droit commun de l'indivisibilité des héritages et du droit absolu d'aînesse. Contre cette force séculaire sont venues se briser impuissantes les idées de suffrage universel ou même censitaire partout ailleurs triomphantes.

« Il nous a paru intéressant (et notre rôle s'est borné là) d'exposer le mécanisme des différentes institutions de notre petite île et de relater, jusque dans sa vie publique et privée la plus récente, les manifestations d'un système politique que certains jugent inconciliable avec les exigences modernes et croient définitivement relégué dans la poussière des archives. Les mœurs ont quelque peu adouci la rigueur des principes qui, depuis trois siècles, ont assuré à Serk, avec une autonomie partielle, une enviable prospérité » (p. 260).

* * *

Le tome III des *Beiträge zur Geschichte der Technik und Industrie* (Berlin, Springer, 1911, in-8°, 347 pages) renferme une série d'articles intéressants qu'il importe de signaler d'abord au point de vue historique, ensuite au point de vue des répercussions sociales que les techniques décrites ont pu avoir et au point de vue de l'action que l'organisation sociale a pu exercer sur elles. Voici la liste de ces articles :

C. Merckel : « Zur Geschichte der Ingenieurtechnik des Mittelalters ». — H. Fischer : « Beiträge zur Geschichte der Holzbearbeitungsmaschinen ». — Illies : « Beiträge zur Geschichte der Eisenhüttenkunde ». — L. Beck : « Die Einführung des englischen Flammofenfrischens in Deutschland durch Heinrich Wilhelm Remy & C° auf dem Rasselstein bei Neuwied ». — C. Ergang : « Die Maschine von Marly ». — E. Krebs : « Die Rechenstäbe und Rechenmaschinen einst und jetzt ». — Th. Beck : « Der altgriechische und altrömische Geschützbau nach Heron dem Aelteren, Philon, Vitruv und Ammianus Marcellinus ». — Dr Rehe : « Beitrag zur Geschichte der mekanischen Schuhfabrikation ». — H. Vetter : « Zur Geschichte der Zentralheizungen bis zum Uebergang in die Neuzeit ».



Krebs, E. — Die Rechenstäbe und Rechenmaschinen einst und jetzt. (*Beiträge zur Geschichte der Technik und Industrie*, Bd. 3, 1911.)

Noetling, F. — Das alter der menschlichen Rasse in Tasmanien. (*Naturwiss. Rundschau*, 26. Oktober 1911.)

Bertholon, Dr. — Le peuplement du nord-est de l'Afrique avant les Phéniciens. (*Revue tunisienne*, septembre 1911.)

Decourdemanche, M. J. A. — Note sur l'ancien système métrique de l'Inde. (*J. asiatique*, 1911.)

Hahn, Dr Ed. — Zur Rolle Babyloniens für Kultur und Astronomie. (*Deutsche Literatur-Zeitung*, 21. Oktober 1911.)

Ungnad, A. — Blicke in das babylonische Rechtsleben zur Zeit König Hammurapis. (*D. Rundschau*, 1911.)

Smith, G. E. — The ancient Egyptians and their influence upon the civilisation of Europe. (London, Harper, 1911.)

Ayrton, E. R., and Loat, W. L. S. — Pre-Dynastic Cemetery at El Mahasna. (London, *Egypt Exploration Fund*, 1911.)

Wenger, Dr L. — Der heutige Stand der Papyrusforschung. I. (*Deutsche Literaturzeitung*, 9. Dezember 1911.)

Erman, A. — Eine Revolutionszeit im alten Aegypten. (*Internat. Monatsschrift*, Oktober 1911.)

Netolitzky, Dr F. — Nahrungs- und Heilmittel der Urägypter. (*Die Umschau*, 11. November 1911.)

Danse, J. — Das zweite Goldland der Alten. (*Die Umschau*, 28. Oktober 1911.)

Pelleray, E. — Le golfe Persique. Route de l'Inde dans l'antiquité. (*Mois colon. et marit.*, mai 1911.)

Leonhard, W. — Hettiter und Amazonen. Die griechische Tradition über die « Chatti » und ein Versuch zu ihrer historischen Verwertung. (Leipzig, Teubner, 1911, 8 Mk.)

Buseskul. — L'école chez les anciens Grecs. Nouveaux documents (en russe). (*Viéstnik Iévropy*, 1911, n° 4, p. 88.)

Rose, H. J. — On the alleged evidence for motherright in early Greece. (*Folk-Lore*, September 1911.)

Partsch, J. — Der griechisch-römische Einschlag in der Geschichte des Wertpapiers. (*Z. für ges. Handelsrecht*, Bd. 70, H. 4, 1911.)

Beck, Th. — Der altgriechische und altrömische Geschützbau nach Heron dem Aelterin, Philon, Vitruv und Ammianus Marcellinus. (*Beiträge z. Geschichte d. Technik und Industrie*, Bd. 3, 1911.)

von Scala, R. — Die Anfänge geschichtlichen Lebens in Italien. (*Historische Zeitung*, F. 3, Bd. 12, H. 1, 1911.)

Thiersch, H. — An den Rändern des römischen Reichs. (München, Beck, 1911, 3 Mk.)

Cailly de Taurines, Ch. — Les légions de Varus. Latins et Germains au siècle d'Auguste. (Paris, Hachette, 1911, 3.50 Fr.)

Mispoulet, J. B. — Le colonat romain. (*J. des savants*, mai 1911.)

Wilisch, E. — Otto Th. Schulz : Ueber die wirtschaftlichen und politischen Verhältnisse bei den Germanen zur Zeit des C. Julius Cäsar. (*Wochenschrift für klassische Philologie*, n° 21, 1911.)

Demarteau, J. E. — L'Ardenne belgo-romaine. (Liége, Gothier, 3e éd., 1911, 5 Fr.)

Siebert, L. — Die Lebensmittelpolitik der Städte Baden und Brugg im Aargau bis zum Ende des 17. Jahrhunderts. (*Z. für schweizer. Stat.*, Bd. I, H. 5, 1911.)

Lenz, M. — Freiheit und Macht im Lichte der Entwicklung der Universität Berlin. (*Historische Z.*, F. 3, Bd. 12, H. 1, 1911.)

Merckel, C. — Zur Geschichte der Ingenieurtechnik des Mittelalters. (*Beiträge zur Geschichte der Technik und Industrie*, Bd. 3, 1911.)

Haller, J. — Die Karolinger und das Papsttum. (*Historische Z.*, F. 3, Bd. 12, H. 1, 1911.)

Thausing, E. — Zur Enstehung der nordostdeutschen Gutsherrschaft. (*Vierteljahrsz. für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, Bd. IX, H. 4, 1911.)

Kaser, K. — Die Ursachen des Bauernkrieges. (*Vierteljahrsz. für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, Bd. IX, H. 4, 1911.)

Noack, C. L. F. — Zur Entstehung des Adelsfideikommisses in Unteritalien, (Stuttgart, Cotta, 1911.)

Dobiache-Rojdestvensky, O. — La vie paroissiale en France au XIII[e] siècle. (Paris, Picard, 1911, 4 Fr.)

Dilis, E. — La question des assurances contre l'incendie à Anvers au XVII[e] siècle. (Anvers, Van Hille-De Backer, 1911.)

Brette, A. — Le prix de la chair humaine dans les colonies françaises au début de la révolution. (*Revue polit. et parlement.*, 10 septembre 1911.)

von Schrœtter, F. — Das Münzwesen des Deutschen Reichs von 1500-1566. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 1911.)

Mornet, D. — Les sciences de la nature en France, au XVIII[e] siècle. (Paris, Colin, 1911, 3.50 Fr.)

Loutchisky, J. — L'état des classes agricoles en France à la veille de la révolution. (Paris, Champion, 1911, 2 Fr.)

Maunier, R. — Les idées politiques et économiques d'un cultivateur en l'an V. (*Revue hist. de la Révolution française*, octobre-décembre 1911.)

Bellet, D. — L'évolution industrielle de la Chine. (*Revue des sciences politiques*, novembre-décembre 1911.)

Berr, H. — La synthèse en histoire. (Paris, Alcan, 1911, 5 Fr.)

Ethnologie.

Le P. W. Schmidt reprend dans *Anthropos* (1911, n° 6, pp. 1010 à 1036) la question de la méthode en ethnologie. C'est Græbner qui par la publication de son article « Die melanesische Bogenkultur und ihre Verwandten » attira l'attention sur la théorie des « cycles de culture » qui fut critiquée notamment par Haberlandt (*Bulletin* de mars 1911, p. 244) et Foy (*Bulletin* de mai 1911, p. 442) et portée au programme du Congrès des sociétés allemande et viennoise d'anthropologie à Heilbronn en 1911. Elle fut, en effet, assez sérieusement agitée à ce congrès sans qu'on pût d'ailleurs aboutir à une entente. En France, la théorie n'est pas représentée. En Angleterre, N. W. Thomas et Rivers peuvent être considérés comme ses adhérents. Dans son discours inaugural à l'Association britannique pour l'avancement des sciences, en 1911 (*Bulletin* de

juin-octobre 1911, p. 566 : « The ethnological analysis of culture », RIVERS déclare qu'il est arrivé, grâ ce à sesétudes en Océanie, à des résultats analogues à ceux de la nouvelle école allemande. RIVERS estime que les cycles de culture doivent être étudiés dans les croyances religieuses des peuples, dans la langue et surtout dans l'organisation sociale. C'est une opinion déjà exprimée par GRÆBNER (*Zeitschrift für Ethnologie*, 1905, pp. 30-31). La théorie des cycles et de l'école historique allemande a d'ailleurs été exposée par lui en détail dans son récent ouvrage sur la méthode en ethnologie. (*Bulletin* de juin-octobre 1911, p. 565.)

Le P. SCHMIDT analyse cet ouvrage et en fait la critique. Il insiste notamment sur trois considérations : les facteurs d'un cycle de culture (objets matériels, mœurs, mythes, religions, etc.) ne sont pas tous susceptibles de se propager dans la même mesure ; les territoires de mélange et les zones frontières ne peuvent être négligés à raison même des modifications qui s'y effectuent d'une façon particulière; enfin, il y a lieu d'attirer l'attention sur les facteurs de comparaison à éléments multiples (rites, cérémonies).

* * *

E. VON HORNBOSTEL cherche, dans un article de la *Zeitschrift für Ethnologie*, à déterminer un critérium acoustique des échanges de civilisations (« Ueber ein akustisches Kriterium für Kulturzusammenhänge », pp. 601-615 des n°s 3-4, de 1911). L'auteur rattache sa démonstration à la question de l'évolution des cultures par développement propre ou par emprunts, question dont le *Bulletin* a déjà rendu compte (n° de mars 1911, p., 244, n° de mai 1911, p. 442 et la note précédente du présent numéro). VON HORNBOSTEL croit avoir trouvé un critère sûr dans la *tonalité absolue* des sons émis par certains instruments de musique :

« Das Kriterium der absoluten Tonhöhen erfüllt also aufs beste alle Anforderungen, die man an ein Kriterium für Kulturzusammenhänge stellen kann. Es ist unabhängig vom Zweck des Objekts und seiner Handhabung : es ist aussermusikalisch, wie die Einheit aussermathematisch ist. Die absolute Tonhöhe ist ferner in so weiten Grenzen variabel, dass zufällige Koïnzidenzen einen sehr hohen Grad von Unwahrscheinlichkeit hätten. Es lässt sich endlich die Genauigkeit der Uebereinstimmung zahlenmässig angeben und daher die Anwendung des Kriteriums und die Bewertung seiner Beweiskraft in jedem einzelnen Falle der subjektiven Willkür entziehen » (p. 615).

« Dagegen ist die absolute Tonhöhe eine einfache, rein physikalische Angabe, die leicht zu ermitteln ist und deren Eigenschaften auch ohne musikalische Begabung und theoretische Vorbildung zu übersehen sind. Man erhält die absoluten Tonhöhen unmittelbar durch Vergleichung der zu bestimmenden Töne mit den Tönen eines geeichneten Messinstruments, und zwar ausgedrückt in Schwingungszahlen. Durch die Schwingungszahl ist jeder Ton (seiner Tonhöhe nach) theoretisch absolut eindeutig bestimmt. In der Praxis wird die volkommene Genauigkeit zwar durch die Messungsfehler eingeschränkt, die aber bei sorgfältiger Arbeit allerhöchstens 0.5 pCt. betragen dürften. Man kann also wohl sagen, dass das Kriterium der absoluten Tonhöhen den strengsten Anforderungen an Genauigkeit der Determination genügt » (p. 605).

L'auteur applique ce critérium au xylophone africain et à la flûte de Pan.

* * *

W. J. Sollas a écrit sous le titre *Ancient hunters and their modern representatives* (London, Macmillan, 1911, in-8°, xvi-416 p.), un ouvrage d'ethnographie où il utilise tous les travaux publiés sur l'histoire primitive de l'homme au cours des cinquante dernières années, pour arriver à établir quels sont les représentants actuels des peuples qui ont vécu à l'époque moustérienne (ce seraient les Australiens), à l'époque solutréenne (ce seraient les *bushmen* de l'Afrique du Sud) et à l'époque magdalénienne (ce seraient les Esquimaux). Beaucoup de points de vue se sont modifiés sous l'influence des dernières découvertes. Pour tout ce qui a trait à la période paléolithique, par exemple, l'auteur pense qu'il faut tenir compte, avec Græbner et Rivers (cf. le *Bulletin* de juin-octobre 1911, p. 566), de l'influence des migrations de races plutôt que d'une évolution propre à chaque peuple.

L'ouvrage débute par une étude de la période glaciaire et se continue par des chapitres sur l'antiquité de l'homme, les éolithes, les Tasmaniens, les premiers chasseurs (paléolithiques), le paléolithique moyen, les aborigènes australiens, l'époque aurignacienne, les *bushmen*, l'âge solutréen, l'homme magdalénien, les Esquimaux, pour se terminer par les chapitres sur les habitants des grottes du Mas d'Azil et la chronologie des périodes successives où ont vécu les peuples chasseurs.

Dans différentes questions, l'auteur émet des considérations intéressantes. Il en est ainsi surtout de ce qui concerne le problème de

l'existence de représentants actuels de ces civilisations que d'autres spécialistes considèrent comme entièrement disparues Par exemple, les Esquimaux seraient-ils les représentants des magdaléniens ?

« PRUNER BEY was one of the first to identify the Magdalenians with the Mongolians though on somewhat insufficient grounds. He was followed by HAMY, who asserted that it is solely among Artic people, Lapps, Eskimos, and Chukchis, that we find the same customs, weapons, and implements as those of the Magdalenian age. These races he remarks, continue down to our own days, in the circumpolar regions, the age of the reindeer as it existed in France, Belgium, and Switzerland.

« A similar view was subsequently expressed by DUPONT, who pointed to the Eskimo as the one race which makes so close an approach to the Magdalenian in the character of its art, implements, and mode of life, that we may fairly say the age of the reindeer still continues in the arctic regions. A little later the same opinion found an ardent supporter in Prof. BOYD DAWKINS, who suggested that the Magdalenian had followed the reindeer as these had followed the melting ice sheets in their retreat to the Nord. This is a conclusion, however, which has been strongly contested, especially of late years. LALOY remarks : *Cette théorie est absolument contredite par les faits;* STEENSBY, the latest writer on the origin of the Eskimo, dismisses it as fantastic and impossible. M. J. DÉCHELETTE in his valuable manual dismisses it in a few words : *C'est en vain qu'on a noté certains traits d'analogie de l'art, de l'industrie... telles analogies s'expliquent aisément par la parité des conditions de la vie matérielle.*

For my own part, I hardly think the facts can be so simply explained. To take but a single instance We have already seen how three races remote from one another in space North American Indians, Bushmen, and Australians) all possess the same curious custom of mutilating the fingers. It is scarcely likely that so strange a proceeding was evolved in response to the environment. The motives alleged are various, but probably the idea of sacrifice is the most fundamental. It would be not a little remarkable, however, if this idea found independent expression in the same extraordinary fashion in these several instances. I cannot help thinking that it is far more likely we have here a case of borrowing from a common source ; and we have seen that the custom once prevailed in Southern France, where, as we allege, the ancesters or ancestral relatives of these races were at one time to

be found. The view which M. DÉCHELETTE sustains entirely ignores the evidence derived from skeletal remains. In face of such conflicting judgements it becomes necessary to examine this question in some detail. If we can find an existing race which may fairly be regarded as the lineal descendants of the Magdalenians, we shall have connected two dissevered ends in human history, thus linking together by a single explanation the fate of one race and the origin of another; but the very consciousness of our desire for continuity must warn us against too facile an acceptance of testimony » (pp. 348-350).

Après avoir examiné la question dans un chapitre entier, SOLLAS conclut ainsi :

« If the views we have expressed in this and preceding chapters are well founded, it would appear that the surviving races which represent the vanished Palaeolithic hunters have succeeded one another over Europe in the order of their intelligence : each has yielded in turn to a more highly developed and more highly gifted form of man. From what is now the focus of civilisation they have one by one been expelled and driven to the uttermost parts of the earth : the Mousterians survive in the remotely related Australians at the Antipodes, the Solutrians are represented by the Bushmen of the southern extremity of Africa, the Magdalenians by the Eskimo on the frozen margin of the North American continent and as well, perhaps, by the red Indians. It is a singular fact, when considered in connection with the claims sometimes asserted in favour of the dolichocephalic skull, that in each of these ancient races, marked by so many primitive characters, a long head is distinctive. Perhaps this also is to be numbered among the primitive characters? (p. 382.)

* * *

E. S. HARTLAND revient dans *Folk-Lore* de septembre 1911 sur le problème du totémisme à propos des objections faites par WESTERMARCK aux théories de FRAZER (« Totemism and Exogamy ») HARTLAND montre comment des groupes séparés se constituent chez certaines peuplades :

« The Mekeo tribes of British New Guinea are in a similar position. They consist of a number of exogamous, clans, called *pangua*, having at the present time patrimoneal descent, but with traces of mother-right. « There is, says Dr. SELIGMANN, and appar-

« ently always has been, a centrifugal tendency which, with the « absence of a central authority, has permitted the formation of a « large number of *pangua* by fission from the parent stock. » He describes the process. Its final step is a big feast at the expense of the ambitious group, to which all the chiefs of the district come, and there the status desired is granted, « the leader of the « new unit is declared a chief, and the new section, while retaining « the old name, is declared free and independent ». In other words, it attains the dignity of an exogamous *pangua* » (p. 371).

Quelles conclusions peut-on tirer de ces faits?

« We cannot indeed say that in all these cases the object of fission is to provide a greater choice of mates; but, seeing that that is at least one of the effects, it may reasonably be one of the objects. Whether this were so or no, the change is voluntary, and it is a step in the organization of the entire tribe. To us, however, the difficulty lies in attributing to a mere step in organization the genesis of the common horror, — the horror which we experience in a high degree, — of incest. This seems to be caused by omitting to place ourselves at the savage point of view and thence tracing the course of evolution. The horror of incest is, as I have pointed out, by no means universal. The evils of inbreeding are not likely to have been within the purview of our remote ancestors. Even yet they are finally admitted by modern science : or, if admitted, they are admitted only with qualifications, and in the somewhat vague form that indefinite inbreeding, without rigid selection, natural or artificial, results in deterioration. Nor does exogamy in its simpler forms altogether avoid inbreeding. But, when the first hypothetical step was taken in the formation of exogamic clans, kinship, — the possession of a common blood, — was only recognized on one side, probably that of the mother, and only between the mother and her offspring. The segregation of a number, larger of smaller, of mothers and offspring would naturally lead to the recognition of a common blood between the offspring themselves. The consciousness of brotherhood and sisterhood would be awakened. The whole clan would share in common rites, which would accentuate the feeling of fraternity. The feeling of fraternity once quickened would grow. Within the original clan groups would be formed, the members of which would seem closer to one another than the rest, more bound up together in interest and ultimately in blood; and these would be the germs of further fission, of new clans. Among savages there is no sharp line

of distinction between sacred and secular. Their beliefs and practices, whether we call them magical or religious, are inseparable, from their institutions and their ordinary life. Directly the members of a clan are forbidden to intermarry, that tabou would associate itself in their minds with other tabous, and would attach to itself sanctions of a mysterious nature, such as enforce the observance of other tabous. In short, it would become part of their religion. Changed to a greater or less extent in its objects, it has remained part of the religion of their descendants, and as such we have inherited it. By our education and traditions it has become interwoven in the very texture of our minds. I do not deny that the attraction of new charms, where choice was permitted, may have emphasized the repulsion thus created. The desires for something new is natural, not only in making choice of a mate, but in all human affairs. And where the choice is that of a permanent mate, where the ideal of marriage has been elevated, and love in something like our sense of the word has been evolved, the attraction of new charms may have powerfully reinforced the old tabou. What I do dispute is that it was the foundation of the tabou. » (p. 372).

Il importe aussi de rappeler certaines considérations générales de l'auteur sur le totémisme :

« Twenty years ago anthropologists were inclined to presume totemism as a necessary stage in the evolution of human culture. Today the pendulum has swung in an opposite direction. Perhaps it has swung too far. In any event exogamic clans are now as fact found without totemism. Whether they ever were totemic is a question we may leave for the present purpose undecided. The validity of the suggestion here propounded will not depend upon the answer. Incidentally, it is true, it provides an explanation of their totemism where they are totemic; but it neither asserts nor presupposes that they are all totemic.

« Such is the alternative I venture with some diffidence to submit. I do not put it forward in any but the most tentative spirit, or dignify it by the name of hypothesis. It may have been anticipated in whole or in part by others. This is inevitable where discussions on a subject have been proceeding for years. But I think it requires more detailed consideration than to my knowledge it has yet received. »

* * *

La chronique du dernier *Bulletin* a donné une mise au point des discussions récentes sur le totémisme. ANDREW LANG reprend la question dans une brochure (*Method in the Study of Totemism*, Glascow, 1911, R. MACLEHOSE) et il critique principalement les observations présentées par GOLDENWEISER dans son livre : *Totemism, an analytic Study*.

Contrairement à ce dernier auteur, LANG pense qu'il est parfaitement légitime, au point de vue méthodologique, de considérer le « nom » comme caractère essentiel du totémisme : en effet, le « nom » se rencontre universellement dans tout clan totémique; dès lors, il est légitime de partir de ce symptôme-là dans une analyse. Mais il est bien entendu que pour LANG, le « nom » n'acquiert de signification totémique que s'il s'applique à un groupement social, à un clan : « No totemic name, no totemic clan » (p. 28).

Au « nom de clan » ainsi défini, LANG ajoute l' « exogamie » comme second trait spécifique du totémisme : « With the totemic « name of a social unit in the tribe, I couple exogamy (though « exogamy may exist apart from totemism), because exogamy is « always associated with a « clan » or totemic name » A la vérité, chez certaines tribus Arunta en Australie, les clans totémiques ne sont pas exogames; mais LANG entreprend de démontrer qu'anciennement ils le furent, de sorte que l'exception confirmerait la règle.

***

Le tome XXXVI de la *Bibliothèque de vulgarisation du musée* GUIMET renferme une étude de L. DE MILLOUÉ intitulée « Anthropomorphisme et zoomorphisme ». (Paris, LEROUX, 1911, tiré à part, in-8°, 30 pages.) Dès l'origine, l'homme a eu peur des phénomènes naturels et leur a attribué une volonté analogue à la sienne :

« Il est à peu près certain, à en juger par ce qui se passe chez les sauvages de nos jours, que son premier sentiment sera une crainte infantile, irraisonnée, des phénomènes qui lui sont pénibles; il aura peur de la nuit, de l'orage, du vent; puis, constatant soit la régularité des phénomènes tels que jour et nuit, soit la violence irrésistible du vent, de l'orage, de la pluie, il en viendra peu à peu à supposer que ces phénomènes sont régis par des volontés semblables à la sienne, mais plus puissantes, qu'il s'efforcera de propitier afin de détourner de lui ce qu'il pense être leur colère. Il ne s'agit encore que de conceptions vagues, flottantes, inconnues, innommées, soupçonnées seulement et qu'on désignera sous le nom

d'esprit, mais auxquelles il n'est point encore question d'attribuer une forme.

« Puis, à mesure que son esprit et son imagination se développent, l'homme étend à toutes les choses cette conception de l'esprit bon ou mauvais » (pp. 7-8).

« Il n'entre pas dans le cadre restreint de cette causerie de faire l'histoire des origines de la croyance religieuse, mais je crois qu'il est utile pour la bonne compréhension du processus par lequel a pris corps la conception des formes divines, de rappeler que parmi les grands phénomènes naturels qui ont dû le plus impressionner l'esprit des primitifs et les demi-civilisés, il en est trois particulièrement importants : le soleil et le feu, sources de chaleur, de lumière et de fécondation, et l'orage, élément redouté de dévastation et de destruction » (pp. 9-10).

* * *

La bibliothèque de vulgarisation scientifique intitulée : « The Cambridge Manuals of Science and Literature » vient de s'enrichir d'un volume de A. C. Haddon, professeur d'ethnographie à l'Université de Cambridge, sur les migrations humaines (*The wanderings of peoples*, Cambridge, the University Press, 1911, 124 pages, 1 sh.) Bien que l'ouvrage soit surtout descriptif et ait pour but de donner un aperçu des migrations des différentes races au cours des temps, il est néanmoins très intéressant pour l'étude des échanges de culture. Dans l'introduction, Haddon étudie les causes des migrations : politiques, économiques, religieuses, etc. L'histoire des migrations rencontre des difficultés spéciales Dans quelle mesure peut-on, par exemple, apprécier si des produits de l'industrie, des usages, des légendes, des langues ont été importées ou empruntées ?

« Artifacts, that is objects made by man, are often brought forward as evidence of racial movements, but their occurrence may be due merely to borrowing. Archæology bears the same relation to technology that paleontology does to zoology, and the objects with which it deals are fossile in the true sense of the term. The evidence of either must be treated in a similar manner. For example, ethnologists learn how to recognise the artifacts of a given people and the differences between them and similar objects made by other peoples; frequently characteristics of material, form, technique, or decoration, are so marked that many objects can be definitely assigned to a particular group of people or to a

limited area. In process of time form, technique, and decoration may become modified, and then it is necessary to determine wheter this indicates that definite evolution has taken place *in situ*, or whether influences have come in from elsewhere. If the latter can be proved, the question arises whether the change is due to the immigration of another people into the district, that is a *racial drift*; or whether the innovations are the result of the imitation of objects that have arrived by means of loot or trade, that is a *cultural drift*, for there can be little doubt that import trade if considerable and protracted will exert a marked influence on native manufactures. The introduction and methods of utilisation of domestic animals and plants may be considered as analogous to the foregoing. For instance, the introduction of the horse into America was due to a racial drift, but its employment by the plains Indians was a cultural drift.

« The same argument applies to a certain extent to customs, and religious ideas and ceremonies. In the latter cases there is probably always some personal influence, but the results may be disproportionate to the numbers; in these instances the racial drift may be inappreciable, or may not affect the local population in the least, while the cultural drift may be quite noticeable.

« There as been great discussion concerning the evidential value of folk-tales with regard to cultural drift and racial drift. There is no doubt that they can be passed on from one people to another, but owing to the essential uniformity of human thought the same simple motives can originate independently. When complex tales occur, however, in different countries, then there is a *prima facie* case for borrowing. Further, folk-tales, especially those dealing with mythology, often reflect earlier conditions in a different geographical environment.

« It is astonishing with what ease a people can adopt a foreign language, which, however, almost invariably undergoes structural and phonetic modification in the process. For example, the great groups of Indo-Germanic languages mainly result from subjects peoples having adapted the alien conquerors' speech. The earlier language of a country, which in some cases underwent sound-shiftings, for instance, the Germanic languages, often survives in place names. Languages is a criterion for racial-contact but not necessarily for migration. On the other hand, language has proved of great assistance in determining the affinities and the movements of peoples in the New World » (pp. 8-11).

Ce volume est complété par cinq cartes figurant les migrations qui ont eu lieu en Asie, en Europe, en Afrique, dans l'Amérique du Nord et du Sud.

* * *

Le petit ouvrage de vulgarisation que K. Weule publie sous les auspices de la Société « Kosmos » sous le titre : *Kulturelemente der Menschheit* (Stuttgard, Franckh'sche Verlagshandlung, 1911, 94 pages, 1 mk.) est consacré à l'exposé des débuts et des formes primitives de la culture matérielle. Il étudie en conséquence surtout les origines de la technologie, en y comprenant celles de la parure et de l'habitation. Nous détachons le passage suivant qui a une portée générale :

« Den Vorgang der Werkzeugerfindung selbst haben wir uns ganz zweifellos als etwas sehr Langdauerndes zu denken ; er ist sicherlich zunächst mehr ein *Finden* als ein *Erfinden* gewesen, doch geht ein neuerer Autor, Dr. Müller-Lyer, zu weit mit der Behauptung, dass von einem besonderen Nachdenken und einer bewussten Absicht auch beim Menschen nicht die Rede sein könne. Hätte, so muss man dem entgegenhalten, unser Vorfahren jener bewussten Geitestätigkeit ermangelt, so hätte ihnen weder ihr Verstand, noch auch ihre Hand, ein so wundervolles Muster aller Werkzeuge sie auch sonst ist, etwas genützt, sie ständen technologisch, auch heute noch auf derselben Stufe wie unsere Vettern aus dem Tierreich, die Affen, die jeden Stock oder Stein, den sie soeben zum Schlage verwendet haben, achtlos zu Boden fallen lassen.

« Fördernd ist für den Menschen ein weiterer Umstand gewesen : das Vorhandensein zahlreicher Gegenstände in der Natur, die er entweder ohne weitere Zurichtung als Waffe oder Werkzeug brauchen konnte, oder die er, nachdem er die Zweckmässigkeit der Form durch gelegentlichen Gebrauch erprobt hatte einfach nur nachzubilden brauchte. Die Grundtypen des Keils, des Meissels, der Axt und des Beils fand der Vorfahr in jedem Geschiebe, am Meeresstrand und am Flussufer ; Quarze und Feuersteine sind sogar oft infolge der Zersetzung anderer, von ihnen einst umschlossener Stoffe von Natur aus durchlöchert, sodass derartige Stücke selbst noch in jüngster Zeit als Anker und als Netzsenker benutzt worden sind. Schon durch ein derartiges Gebilde hat der Mensch den Hammer und die Axt erfinden können.

« Reich sind auch Tier- und Pflanzenwelt an solchen Vorbildern. Jedes knieförmige Aststück ist das Modell des Hakens, der Hacke,

des Hammers, der Axt; jeder Dorn das der Nadel und des Pfriems; jeder Wurzelknollen das der Keule. Bambussplitter dienen bei manchen Tropenvölkern noch heute zur Beschneidung, im malaiischen Archipel auch zur Ausführung der grausigen Sitte der Kopfjagd. Aloë- und Agavenblätter werden hier und da als Schwerten verwendet.

« Im Tierreich endlich sind die Gebisse, Gehörne und Geweihe der Vierfüssler, die Krallen und Schnäbel der Vögel die gegebenen Vorbilder für mancherlei Waffen. Das Schwert des Sägefisches wird in Neuguinea noch heute als gefährliche Angriffswaffe geschwungen; es hat nicht fern gelegen, nach diesem Vorbilde ganz gleich geformte Holzschwerten nachzumachen; auf den Gilbertinseln in Mikronesien und der kleinen Mattyinsel Wuwulu) vor der Nordküste von Kaiser-Wilhelmsland versehen die Eingeborenen fast alle ihre Waffen mit den messerscharfen Zähnen des Haifisches: der Inder endlich hat sich in seinem Wagh-Nagh einen Schlagring konstruiert, der eine fast naturgetreue Nachbildung der Tigerkralle ist » (pp. 11-12).

* * *

J. R. Moose, qui a passé dix ans en Corée en qualité de missionnaire dans des villages reculés, résume ses impressions dans un ouvrage intitulé : *Village Life in Corea.* (Nashville, South, Smith and Lamal, 1 dollar.) Il y aurait beaucoup d'observations intéressantes à relever dans ce livre. Notons par exemple ce que l'auteur dit de la famille :

« In Korea the family is of much more importance than the individual; and the family is often made up of more people than it is in some other countries. It is often the case that three generations, and sometimes four, go to make up the family living under same roof. This is brought about by the sons bringing their wives to live in the father's house instead of setting up housekeeping for themselves. So it often happens that several fomilies go to make up the household living under the same roof. Where the family can afford it, there are servants and slaves who also enter into the family live, which thus becomes much more complicated than it is in such countries as the United States and England. The father is the head of the family, and next to him is the oldest son, and so on down the line. There may be several sons, and each may have a wife — one or more, as he likes — but this does not make him in any true sense the head of a family so long as his father is living. At

the father's death the headship of the family is handed down to the oldest son, and all the younger brothers look to him for the direction and often for support just as they did to the father. The girls are married at an early age, and are no longer considered as members of the family. The property is held by the oldest son, and used not only for himself but for the family. Concubinage is very common, and must be reckoned in the family life of Korea. The reasons for it are many, first of which is the method of securing wives, which will be discussed in another chapter. In the second place the very low estimate placed upon woman tends to strengthen this bane of family life. » (pp. 73-74).

*
* *

M. W. A. Beech, commissaire de district de Baringo (Afrique orientale), a étudié, pendant son séjour dans la région, la langue des Suk. Sa monographie, publiée à Londres, en 1911 (« The Suk, their language and folklore » H. Frowde, 1911, in-8°, xxiv-151 pages, 12 sh. 6 d), est précédée d'une introduction concernant le folklore de cette peuplade et, d'une façon générale, son organisation sociale (p. 1-45). Cette organisation est d'ailleurs rudimentaire :

« Socially the Suk are roughly divided into " Karachon-a ", or " boys "; " Muren ", or full-grown circumcised men ; and " Poi ", or old men. There are a number of ages " Pèn ", the duration of each being a generation, or roughly fifteen years. These ages, as with the Nandi, run in cycles. Circumcision takes place whenever there are sufficient candidates, generally about once in three years, but any one circumcised during the generation of fifteen years is said to belong to the same age. Not can a man be said to belong to an age at all until he has been circumcised.

« The Suk have no chiefs whatever of their own, though two of them have been created Government " headmen ". Each village is a family, having its old man at the head. Clusters of villages collect round one these old men, who may be celebrated for his wisdom or his wealth, or both, and he is henceforth distinguished from the others by the name " Ki ruwok-in ", or adviser. He, however, has no real authority, and the young men seldom trouble to obey him, unless it suits their own purpose to do so. There is no word for " chief " in the Suk language » (p. 5-6).

*
* *

Les mélanges publiés à l'occasion du centenaire de l'Université de Breslau (*Festschrift zur Jahrhundertfeier der Universität zu Breslau*, herausgegeben von T. Siebs, Breslau, Markus, 1911) renferment un article du Dr H. Klaatsch intitulé : « Die Todespsychologie der Uraustralier in ihrer volks- und religionsgeschichtlichen Bedeutung » (pp. 401-459). Il règne encore chez les Australiens cette idée que les accidents, les maladies et la mort sont provoqués par des ennemis lointains, morts ou vivants. Il arrive qu'un indigène qui *se croit* désigné par un ennemi caché meurt effectivement des suites du choc psychique (p. 405). Klaatsch part de cette conception pour exposer les commencements de l'idée religieuse chez les primitifs :

« Alle natürlichen Erscheinungen, deren Wesen der primitive Mensch nicht begreift, weil er das Agens nicht sieht, werden nach seiner naiven Logik von Menschen hervorgebracht, teils von Lebenden, teils von Verstorbenen. Die Macht der letzteren ist die grössere und schwerer zu kontrollierende.

« Von dieser Grundlage aus ergibt sich, dass bei dem Walten der Elemente ein ganz speziell *Persönliches* von vorn herein in Frage kommt.

« Die gewöhnliche, wohl ziemlich allgemein herrschende Vorstellung ist die, dass der Mensch die Elemente personifiziert hat; dass der Glaube an einen persönlichen Gott das letzte Ziel eines langen Entwicklungsganges unter allmählicher Klärung der Begriffe gewesen sei.

« Ich fasse die Sache gerade im umgekehrten Sinne auf : Erst war das Persönliche und dieses wurde vergöttlicht.

« Nicht die Elemente wurden personifiziert, sondern Personen wurden elementarisiert.

« Wenn sich ein Wirbelwind erhebt, so hat ein Schwarzer geblasen, wenn es regnet, so ist es das Werk eines bestimmten Mannes, wenn es donnert, so brüllt ein gefürchteter Mann.

« Ursprünglich war jeder ein bischen Gott in verschiedenen Abstufungen, indem der Einzelne in verschiedenem Masse befähigt war, Fernwirkungen auszuüben. Wenn wir bei der Definition von Religion die wörtliche Uebersetzung als Ausgangspunkt nehmen, so würde im Licht der von mir vorgetragenen Anschauung diese Beziehung ursprünglich eine rein persönliche sein, teils der Liebe, teils aber und in viel höherm Masse der Furcht. Die Furcht vor dem Einfluss eines verstorbenen mächtigen Mannes, namentlich eines Zauberpriesterdoktors, ist die embryonale Vorstufe der Gottesfurcht der höchsten Religionssysteme » (pp. 431-432).

« Das Wichtigste an unsern Betrachtungen scheint mir, dass das Hauptelement des höchsten Zustandes, nämlich das Persönliche, von Anfang an da war. So führt eine direkte Linie vom Ursprung des Menschen zu seinen höchsten Entfaltungsformen. Das Kind des höchsten Kulturvölker wiederholt den Australierzustand gerade so wie im Körperlichen — bezüglich seiner Nase und der inferioren Merkmale seines Bein-Skelets — auch im Geistigen, Psychischen und Moralischen. Für das Kind wird der liebe Gott immer ein ehrwürdiger Mann mit einem grossen Bart bleiben. Das Kind verlangt überall menschliche Aktionen. Man denke an Frau Holle und alle Reste der deutschen Mythologie, die ja selbst eine Kinderreligion der australischen Geisterwelt noch viel näher stellt. Hat man doch wohl mit Recht Thor mit seinem Hammer, der wiederkehrt, dem australischen Bumerangwerfer verglichen.

« Um diese Grundstock des Persönlichen hat sich ein unendliches Beiwerk gerankt, von dem bei den Australiern noch wenig vorhanden ist. Ferner haben sich von den eizelnen Zwischenstufen aus Nebenbahnen entwickelt, Abwege all möglichen Art, die von der ursprünglichen Wurzel kaum noch etwas erkennen lassen Anfänge hierzu sind bei den Australiern zu erkennen, z. B. in der Verehrung jener heiligen Hölzer der Churingas oder Tjurungas der Arunda, die ich bei den Niol-Niol wiedergefunden habe. Sie werden als Heiligtümer in Bäumen versteckt und scheinen mit den Seelen in geheimnisvollen Zusammenhang zu stehen.

« Aus solchen Dingen kann der Fetischdienst abgeleitet werden, ebenso wie die einseitige Verehrung tierischer Götter aus der Seelenwanderung.

« Die Allbeseelung von Wald und Busch in der griechischen Mythologie knüpft auch an das Umherwandern zahlloser Seelen an. Die überaus menschliche Beschaffenheit der griechischen Götter und Halbgötter bietet genügend Material zum Studium der verschiedenen Stufen der Vergöttlichung, wie ja auch in den heiligen Gebräuchen bei den Griechen manches auffällig an die Australier Erinnerndes sich zeigt » (pp. 433 434).

* * *

Ch. Delhaise étudie les conditions et les causes de « la décroissance de la population au Congo » dans un article du *Bulletin de la société royale belge de géographie* (1911, nº 5, pp. 249-258). La mortalité infantile est énorme. Les enfants manquent de soins appropriés. L'éducation des mères est à faire. Ce sont là des consi-

dérations d'intérêt pratique. L'auteur examine aussi le point de savoir si la polygamie exerce une influence sur la diminution des naissances. Il n'en serait rien. Les ménages polygames ont plus d'enfants que les ménages monogames » (p. 256). A cette occasion, Delhaise émet sur les raisons qui poussent le nègre à la polygamie des considérations qu'il importe de noter ici : « Ce qui pousse l'indigène à la polygamie est la croyance stupide des femmes à la mort inévitable de leur enfant, si elles ont des relations avec l'homme : 1° pendant la grossesse; et 2° pendant tout le temps de l'allaitement (jusqu'à ce que l'enfant puisse courir tout seul dans le village), c'est-à-dire au total environ trois ans et demi.

« D'autre part, j'estime que la période pendant laquelle la femme peut enfanter est d'une durée moyenne de 15 ans. Il s'ensuit donc qu'un ménage monogame ne pourrait jamais avoir qu'une moyenne de quatre enfants (à condition que tous restent en vie bien entendu).

« Le mari qui est donc privé de sa femme pendant un temps considérable, à l'occasion de chaque grossesse, cherche le remède dans la polygamie. Un autre résultat désastreux de cette croyance funeste est que l'avortement se pratique sur une très grande échelle » (p. 256).

Delhaise exprime encore, au sujet de la valeur sociale de la polygamie, une opinion à retenir :

« On a invoqué, pour la suppression de la polygamie, l'état de servitude des femmes, qui sont, dit-on, comparables à de vraies esclaves soumises à un maître commun.

« Tout d'abord ce terme de maître me rappelle cette idée fausse que l'on se fait, en général, de l'achat de la femme, idée contre laquelle je me suis élevé dans tous mes ouvrages d'ethnographie. Achat implique l'idée de propriété sans contrôle pour l'acheteur. C'est loin d'être le cas pour la femme. Quoique mariée, elle reste sous la dépendance de son clan familial; elle peut quitter son mari à condition que les parents remboursent la somme versée. Cette somme est donc bel et bien une caution et rien d'autre.

« Dans l'union polygame la femme jouit d'une considération égale à celle du ménage monogame. Il y a une hiérarchie parmi les femmes, et elles ont le pas l'une sur l'autre en raison de leur ancienneté dans le ménage. C'est là une règle très belle qui empêche le mari d'abandonner sa vieille femme pour reporter toute son affection sur une plus jeune. Les droits du mari sont d'ailleurs très limités et régis par des règles sévères. La condition générale de la emme est loin d'être inférieure et bien souvent même (chez les

Babali par exemple), elles ont beaucoup à dire non seulement dans leur ménage, mais même dans les affaires publiques. A la mort du mari, la femme, en général, passe chez le frère du défunt qui hérite des droits de celui ci. Si cette combinaison ne plaît pas à la femme, ses parents peuvent la reprendre en remboursant à l'héritier la caution versée par le défunt. L'interdiction de la polygamie n'est pas possible... » (p. 257).

***

de Hutorowicz, H. — Maps of Primitive Peoples. (*Bull. of Amer. Geogr. Society*, September 1911.)

Churchward, A. — Signs and symbols of primordial man. (*Brit. M. J.*, 1911.)

Berkusky, H. — Die Mystische Bedeutung der Kohabitation. (*Geschlecht und Gesellschaft*, n° 4 1911.)

Spiess, C. — Der Eintritt der Menstruation und die damit verbundenen Zeremonien bei den Evhenegern in Süd-Togo. (*Anthropophyteia*, 1911.)

Muro, M. A. — Geschlechtliche Sitten und Bräuche in der peruischen Provinz Jaén. (*Anthropophyteia*, 1911.)

Brüning, H. E. — Beiträge zum Studium des Geschlechtslebens der Indianer im alten Peru. (*Anthropophyteia*, 1911.)

Corso, R. — I doni nuziali; studio critico-comparato. (*Revue d'ethnographie et de sociologie*, juillet-août 1911.)

Infantjew. — La vie des peuples russes. Notes ethnographiques (en russe). (Saint-Pétersbourg, 1911, 1 R.)

The Camorra in modern Italy. (*The Edinburgh R.*, October 1911.)

Rœhl, M. — Zur Psychologie des ländlichen Aberglaubens. (*Dorfkirche*, 1910-1911.)

Champault, Ph. — Esquisse sociale du paysan de Lombardie. (*Science sociale*, décembre 1911.)

Kuechler, C. — Land und Leute der Färöer. (*Geographische Zeitschrift*, H. II, 1911.)

Kyriakos, abbé M. — Fiançailles et mariage à Mossoul. (*Anthropos*, septembre-octobre 1911.)

Menouillard, H. — Comment se fait un mariage à Gafsa. (*Revue tunisienne*, novembre 1911.)

Moose, J. R. — Village Life in Korea. (Nashville, Publ. House of the M. E. Church, South, 1911, 1 D.)

Van Belle, R. P. C. — Fantasmagorie chinoise. (*Bull. Soc. belge d'études coloniales*, décembre 1911.)

Charles, L. — Les Lobi (avec 5 planches hors texte). (*Revue d'ethnographie et de sociologie*, juillet-août 1911.)

Seiner, F. — Die Omahehe. (*Mitteil. a. d. deutschen Schutzgebieten*, Bd. 24, H. 5, 1911.)

Vix. — Beitrag zur Ethnologie des Zwischenseengebietes von Deutsch Ostafrika. (*Z. für Ethnologie*, H. 3 und 4, 1911.)

Gutmann, B. — Zur Psychologie des Dschaggarätsels. (*Z. für Ethnologie*, H. 3 und 4, 1911.)

Camboué, P. P. — Jeux des enfants malgaches. (*Anthropos*, septembre-octobre 1911.)

Quartey-Papafio, A. B. — Native tribunals of the Akras. (*Journal of the African Society*, October 1911.)

Dennett, R. E. — Notes on West African Categories. (London, Macmillan, 1911.)

Some East African tribes. (*The Museum J.*, Philadelphia, June 1911.)

Hilton-Simpson, M. W. — Land and peoples of the Kasai. (London. Constable, 1911.)

Weekh, J. H. — Congo life and folklore. (London, R. T. S., 1911.)

Majerus, P. — Brautwerbung und Hochzeit bei den Wabende (Deutsch Ost-afrika). (*Anthropos*, November-Dezember 1911.)

Spiess, C. — Beiträge zur Kenntnis der Religion und der Kulturformen in Süd-Togo (Evhe-Gebiet). (*Baessler-Archiv*, Bd. II, H. 2, 1911.)

von Hagen, G. — Die Bana. (*Baessler-Archiv*, Bd. II, H. 2, 1911.)

von Hagen, G. — Einige Notizen über die Musgu. (*Baessler-Archiv*, Bd. II, H. 2, 1911.)

Bittremieux. — La société secrète des Bakhimba's au Mayumbe. (*Revue congolaise*, septembre 1911.)

Picard, F. — Mœurs et coutumes des indigènes de la boucle du Niger. (*Bull. et mém. de la Soc. d'anthropologie de Paris*, n° 6, 1910.)

Kreemer, J. — De Loeboes in Mandailing. (*Bijdragen tot Volkenkunde Ned. Indië*, deel 66, afl. III, 1911.)

Holbe, T. V. — Notes sur Bornéo et la Malaisie (avec 1 figure). (*Revue anthropologique*, novembre 1911.)

Mac Kierman, B. — Notes on the aborigines of the Lower Hunter River (New South Wales). (*Anthropos*, November-December 1911.)

Meier, P. J. — Steinbilder des Iniet-Geheimbundes, Neupommern (ill.). (*Anthropos*, November-Dezember 1911.)

Howell, W. — A Sea-Dayak Dirge. (*The Sarawak Museum J.*, January 1911.)

Moulton, J. C., and Boult, F. F. — The Prohibition of Deer's flesh among some of the Land-Dayaks. (*The Sarawak Museum J.*, January 1911.)

Mathews, R. H. — Relevé de quelques dessins gravés ou peints sur rochers par les indigènes de la Nouvelle-Galles du Sud. (*Bull. et mém. de la Soc. d'anthrop. de Paris*, n° 6, 1910.)

Histoire des religions.

Le 4ᵉ fascicule des *Renseignements coloniaux et documents publiés par le Comité de l'Afrique française et le Comité du Maroc*, paru en annexe à l'*Afrique française* d'avril 1911, renferme une étude de M. Delafosse sur les « Confréries musulmanes et le maraboutisme dans les pays du Sénégal et du Niger ». Delafosse essaie dans le cours de cette étude de montrer ce que sont les

confréries musulmanes dans le Soudan occidental. Il importe d'abord de remarquer que ces confréries ne peuvent en aucune façon être assimilées à des ordres monastiques :

« La pratique de dévotion surérogatoire, le *dzikr* en un mot, est le fondement de la confrérie au Soudan, son seul caractère distinctif et en somme sa seule raison d'être. Quant au but que se propose l'adepte en récitant cette formule, il semble bien que, pour les pays qui nous occupent et tout au moins dans l'immense majorité des cas, ce but consiste simplement à acquérir *une plus grande certitude d'obtenir la félicité suprême* Peut-être même le plus souvent l'adepte n'a-t-il rien autre chose en vue, lorsqu'il récite le *dzikr* qu'on lui a appris, que de faire quelque chose qui assurément doit être bon et recommandable, puisque c'est un maître, un cheikh vénéré, qui lui a appris à le faire en lui enseignant que cette pratique était d'institution divine » (p. 84).

« Le plus souvent les Kadria, comme les Tidjania, ne sont *confrères* que parce qu'ils ont le même *dzikr*, c'est-à-dire le même chapelet et les mêmes formules d'oraison. Le lien qui les unit est en quelque sorte purement extérieur, mais aucun règlement intérieur, aucun devoir à remplir les uns vis-à vis des autres, aucun but même mystique poursuivi en commun ne sont là pour créer entre les divers adeptes du même *dzikr* l'élément d'union nécessaire pour constituer une association proprement dite. Et peut être le mot *rite*, s'il n'avait déjà reçu d'autre part un sens spécial et consacré par l'usage, conviendrait il mieux en la circonstance que le mot *confrérie*. Le terme dont se servent communément les Maures pour désigner ce que nous appelons « confrérie » nous fournit d'ailleurs une indication précieuse : ce terme est *tarika*, c'est-à-dire *voie, manière de se conduire*.

« Toute confrérie suppose une organisation, des statuts, un règlement, un chef ou directeur : dans les confréries musulmanes du Soudan occidental, nous ne rencontrons la plupart du temps ni organisation, ni statuts, ni règlement, ni chef Lorsqu'il en est autrement, c'est que l'on se trouve avoir affaire ou bien à une sous-confrérie locale ou bien à une sorte d'association encore plus localisée, ne comprenant qu'un marabout et ses disciples » (p. 84).

« En résumé, nous trouvons aujourd'hui chez les musulmans du Soudan occidental, d'une façon générale, non pas des confréries puissamment organisées et pouvant exercer à un moment donné une influence religieuse ou politique considérable, encore moins des associations secrètes plus ou moins dirigées contre l'action

européenne, mais simplement des rites de prières qui tirent, il est vrai, leur origine de confréries véritables, mais qui ne sont actuellement, dans la région qui nous occupe, que la forme la plus bénigne du mysticisme religieux. Aucune organisation d'ensemble ne fait de la pratique de chacun de ces rites quelque chose d'analogue à un ordre monastique ou à une secte religieuse, aucune direction ne leur est donnée, aucune hostilité n'existe entre les adeptes des différents rites. Les adeptes d'un même rite se trouvent dispersés en un nombre incalculable de groupes dont certains ne comprennent que quelques individus et entre lesquels n'existe aucune cohésion » (p. 86).

Quant au maraboutisme, c'est une forme spéciale du culte des saints ou *marabouts* :

« Les *marabouts* connus chez les noirs du Soudan sous les noms de *cheikh* (ou *sékou*), *wali*, *karamorho*, *tierno* (pluriel *sernbé*), etc., sont des musulmans qui ont acquis un grand renom par leur piété, leur rigorisme, leur vie ascétique, leur science, leur grand âge, ou simplement par la réputation qu'ils ont de posséder le don de *karamâ*, c'est-à-dire, le pouvoir de faire des miracles, de prédire l'avenir, etc.

« Un *marabout* quelque peu connu est vénéré partout, mais il n'est l'objet d'un véritable culte que dans le pays où il réside ; peut-être même serait-il plus exact de dire que ses compatriotes le respectent, l'honorent et le comblent de leurs offrandes, mais que son entourage immédiat de disciples est seul à lui donner les témoignages d'un culte véritable.

« Depuis que l'islamisme a commencé de se répandre parmi les noirs il y a eu des *marabouts* : les uns ont été des lettrés et des jurisconsultes célèbres, comme le cadi de Tombouctou, Sidi Mahmoud ben Omar, qui vivait au XVIe siècle et dont il est longuement parlé dans le *Tarikh-es-Soudan*, d'autres furent des *khalifa* ou des *mokaddem* de confréries, comme Cheikh Mohammed Fadel ; certains devinrent des fondateurs d'empire, comme El Hadj Omar ; d'autres enfin, dont la notoriété ne dépassait guère les environs immédiats de leur résidence, étaient des ignorants, fort peu versés dans la science religieuse, parfois même des fous ou des faibles d'esprit, mais des thaumaturges remarquables, si l'on en croit les traditions populaires.

« Tous ces *marabouts*, à quelque catégorie qu'ils aient appartenu, ont certainement plus fait pour l'islamisation des noirs que la propagande des chefs ou des *mokaddem* de confréries et même

que les conquêtes des divers *commandeurs des croyants* qui ont pullulé au Soudan depuis le xe siècle environ jusqu'à nos jours. Actuellement encore le grand nombre des *marabouts* soudanais et la vénération dont ils sont l'objet constituent assurément la pierre angulaire de l'islamisme aux pays du Sénégal et du Niger » (pp. 88-89).

* * *

Le Christianisme social de novembre 1911 annonce la publication d'un nouvel ouvrage de H. Bois sur le réveil religieux au Pays de Galles. La revue reproduit les conclusions de l'auteur. Après avoir parlé des rapports entre le réveil religieux et les grèves charbonnières et de l'importance numérique de ce réveil, Bois définit la nature même de ce mouvement :

« Un réveil, je me permets d'y insister, n'est pas autre chose qu'un mode collectif particulier de conversion. Ce mode particulier est fort intéressant, pour bien des raisons, à étudier psychologiquement, mais il n'a pas plus de valeur religieuse et morale que tel autre mode de conversion. Un mode de conversion n'a en tant que mode, aucune valeur morale ni religieuse, ce qui a de la valeur, c'est la conversion elle-même. Et la conversion elle-même n'est que le début, souvent (d'habitude même) très humble et très imparfait, de la vie chrétienne ; il est injuste et erroné de lui demander d'être autre chose, et de vouloir que dans la nouvelle naissance, le nouveau-né soit immédiatement un adulte parvenu à la stature parfaite du Christ. Si dans la nouvelle naissance un nouveau moi est réellement né, la nouvelle naissance a accompli ce qu'on était en droit de lui demander en tant que nouvelle naissance. C'est à la vie ainsi produite de se développer ensuite.

« Réveil n'est donc pas synonyme de christianisme intégral, pas plus que conversion n'est synonyme de sanctification achevée et épanouie en sainteté impeccable et consommée. On peut se demander s'il y a et s'il peut y avoir au monde une chose telle qu'un *réveil religieux intégral*. Un réveil... ne peut être qu'un réveil, quelque chose qui, par définition, est incomplet et inachevé. Qu'on dise : le réveil gallois ne représente pas la vie religieuse et morale, individuelle et sociale intégrale, à la bonne heure. Mais cela ne doit ni étonner ni scandaliser, car on n'aurait jamais dû s'attendre à ce qu'un réveil représente cela Qu'on dise : un réveil comme le réveil gallois ne suffit pas au plein développement du christianisme dans un pays, il faut y ajouter des églises, des institu-

tions, des fraternités, etc .. à la bonne heure! Mais on n'aurait jamais dû s'attendre à ce qu'un réveil, mouvement contagieux de foule, brusque explosion momentanée, dispensât des œuvres régulières, méthodiques, réfléchies, ou en donnât d'avance et d'un coup tous les résultats » (pp. 741-743).

* * *

La fondation HASTIE de l'Université de Glasgow a pour but d'encourager l'étude de la théologie chez les ministres de l'Église d'Écosse. J. H. MACKAY a fait, en qualité de professeur de cette institution, une série de leçons sur l'histoire de la pensée religieuse en Hollande au XIXe siècle. (*Religious Thought in Holland during the 19th Century.* — London, HODDER and STOUGHTON, 1911, in-8°, XVI-225 pages.) MACKAY a exercé pendant six ans les fonctions de ministre des Églises anglaises de Middelbourg et de Flessingue et c'est au cours de son ministère qu'il a été appelé à étudier la question. Les questions et les problèmes que les théologiens hollandais ont traités durant la période couverte par l'étude de MACKAY sont, dit ce dernier, les mêmes que ceux qui ont préoccupé les théologiens anglais pendant la même période : il y a donc intérêt à voir comment des hommes d'un type mental différent, vivant dans des conditions différentes au point de vue ecclésiastique, ont pu traiter les mêmes problèmes. L'œuvre des théologiens hollandais est remarquable :

« In itself the work of recent Dutch theologians is highly valued by scholars of other countries who have made acquaintance with it, the names of Prof. CHEYNE and the late Prof. PFLEIDERER and HASTIE may be mentioned, who have all expressed regret that it should be so little known outside Holland. The principal works of TIELE and KUENEN — men of world-wide reputation — have been translated, and some of them originally appeared in an English dress, and I have not thought it necessary to devote much space to them in my lectures, confining myself mainly to an attempt to indicate their position in the general movement of thought in Holland. I had intended to notice the work of Prof. BAVINCK — Dr. KUYPER'S loyal and learned theological henchman — before concluding my final lecture. I may give as an excuse for omitting the name of the ablest living writer on Dogmatics in Holland, that Dr. BAVINCK is still a comparatively young man, and that his place therefore, belongs to the present rather than to the past century » (p. x).

* * *

Guiraud, E. — La notion sociologique de la religion. (Cahors, Coueslant, 1911.)

Schutz, R. — Grundsätze und Aufgaben der Religionspsychologie. (*Z. für Religionspsychologie*, 1911.)

Jevons, F. D. — The idea of God in early religions. (London, Putnam, 1911, 40 C.)

Batiffol, P. — Où en est l'histoire des religions? Le christianisme et le monde antique : de la fin du Ier siècle au concile de Nicée. (*Revue du clergé français*, 1er septembre 1911.)

Jastrow, M. — Aspects of religious belief and practice in Babylonia and Assyria. (New York, Putnam, 1911, 2.25 D.)

Budge, A. E. W. — Osiris and the Egyptian resurrection. (London, Lee Warner, 1911, 2 vol., 2 L.)

Boeser, P. A. A. — De godsdienst van het oude Egypte. (Baarn, Hollandia, 1911.)

Baudissin, W. W. — Adonis und Esmun. Eine Untersuchung zur Geschichte des Glaubens an Auferstehungsgötter und an Heilgötter. (Leipzig, Hinrichs, 1911, 24 Mk.)

Vürtheim. — Grieksche Religie. (Baarn, Hollandia, 1911.)

Macculloch, J. A. — The religion of the ancient Celts. (London, Clark, 1911.)

von Schubert, H. — Die Anfänge des Christentums bei den Burgundern. (Heidelberg, Winter, 1911, 1.10 Mk.)

Calhev. — Les sectes russes, doctrines, cultes et propagande (en russe). Odessa, 1911, 2 R.)

Cumont, F. — L'origine de la formule grecque d'abjuration imposée aux musulmans. (*Revue hist. des religions*, septembre-octobre 1911.)

Mueller, H. — Ueber das taoistische Pantheon der Chinesen, seine Grundlagen und seine historische Entwicklung. (*Z. für Ethnologie*, H. 3 und 4, 1911.)

Boerschmann, E. — Einige Beispiele für die gegenseitige Durchdringung der drei chinesischen Religionen. (*Z. für Ethnologie*, H. 3 und 4, 1911.)

Science du langage.

F. Söhns a écrit un petit ouvrage de vulgarisation linguistique intitulé *Wort und Sinn. Begriffswandlungen in der deutschen Sprache* (Leipzig, Teubner, 1911, in-8°, iv-149 pages, 2 mk.) qui constitue en quelque sorte une contribution populaire à l'etude de la sémantique :

« Es geht den Worten der Sprache wie den Menschen, die sie sprechen : anders in der Jugend, anders im Alter. Und nicht selten so ganz anders, dass man im Alter die Züge der Jugend kaum wiedererkennt. Nur wenige, den Kern ihres Wesens bildende Merkmale sind geblieben. Lange Lebenswanderung hat beide gewandelt, beiden ein anderes Gepräge gegeben. Aber auch sonst haben sie in ihren Schicksalen manches Aehnliche : Höhengang vom Unscheinbaren zum Erhabensten, Niedergang vom Erhabenen zur

Tiefe, auch das ist beiden gemeinsam. Und wie der Mensch kommt und geht, so auch das Wort; und wie es anziehend ist, dem Lebensgange eines interessanten Menschen in seinen Wandlungen nachzugehen, so hat es auch seinen Reiz, die Wandlungen des Wortes durch die bedeutsamsten Phasen seines Daseins hindurch zu verfolgen. »

Le passage suivant donnera une idée de la manière de l'auteur :

« Als der grimmige Drache in Konrads von Würzburg Trojanischem Kriege (9916) Jason zu Fall gebracht, wendet er sich um

nâch dem helde sînen kragen.
und er in vrezzen unde nagen
wolte nâch dem muote sîn.

Nach Jasons Kragen wendet er sich um? Gewiss, nur muss man kragen in ältester Bedeutung des Wortes als Hals auffassen, wie wir es in Redensarten : es geht ihm an den Kragen, er redet sich um Kopf und Kragen, jemanden beim Kragen nehmen, und im Geizkragen noch heute haben. Was lag näher, als dass das Wort vom Halse auf seine Bekleidung überging? Seitdem das geschehen, vergass man, dass Kragen Hals hiess und bildete nun den Halskragen, den man in einzelnen Gegenden entsprechend dem Leibchen heute auch sehr hübsch Hälschen nennt.

« Auch der Strumpf war ursprünglich kein Strumpf in unserem Sinne. Zu der dem 15. Jahrhundert angehörenden Strassburger Kronik Königshofens heisst es (294, 5) : « Do erslug Palamedes den künig Sapedonem und stach Diefebum mit eime sper, das es (mhd. daz sper) brach und der strumpf in ime bleip (bleib) ». Strumpf ist also hier das Endstück der Waffe und — besonders auch als Bezeichnung für das Stammende eines abgehauenen Baumes — mit Stumpf wesensgleich, wie denn auch die ältere Formel nicht « mit Stumpf », sondern « mit Strumpf und Stiel » lautete. Ja, wenn Luther sagt : « das hewbt (Haupt) habt Ihr verlorn, wie sein hupft Ihr mit strumphen umher » so ist unter dem Strumpfe hier sogar der Rumpf eines Körpers, das obere Leibesende, zu verstehen. Da es so immer das Ende bezeichnet, übertrug man das Wort auch auf das Ende der Hose. Ursprünglich umfasste die mittelalterliche Hose die Füsse mit; als man sie nun aber im 16. Jahrhundert am Knie aufhören liess, nannte man auch den Hosenrumpf Strumpf, erst als man dann zur Umhüllung des durch die Hosenänderung frei gewordenen Beinstückes ein besonderes Kleidungsstück schuf, bezeichnete man auch dieses als Strumpf, entstand unser Strumpf. »

* * *

Vossler, K. — Das Verhältnis von Sprachgeschichte und Literaturgeschichte. (*Logos*, Bd. 2, H. 3, 1911-1912.)

Callet, A. — Etudes et méditations linguistiques. (*Spectateur*, juillet 1911.)

Hirschfeld, H. — Recent Theories on the Origin of the Alphabet. (*J. of Roy. Asiatic Soc.*, October 1911.)

Hopkins, L. C. — Chinese Writing in the Chou Dynasty in the Light of Recent Discoveries. (*J. of Roy. Asiatic Soc.*, October 1911.)

Scripture, W. — The sounds *ch* and *i*. (*Popular science monthly*, October 1911.)

Feller, J. — La stylistique. (*Revue de l'instruction publique*, t. LIV, 4e livraison, 1911.)

Trombetti, A. — Sulla parentela della lingua etrusca. (Bologna, Beltrami, 1911, 5 L.)

Nekes, P. H. — Die musikalischen Töne in der Dualasprache. (*Anthropos*, November-Dezember 1911.)

Ivens, rev. W. G. — Grammar on the language of Sa'a, Malaita, Solomon Islands. (*Anthropos*, November-December 1911.)

Cohen, M. P. — Die Sprache der Spaniolen (türkischen und nordafrikanischen Juden). (*Welt*, 1911.)

Économie politique.

Chen Huan-Chang, docteur en philosophie de l'Université de Colombie, publie dans les *Studies in history, economics and Public Law* de cette université, une étude intitulée « The economic principles of Confucius and his school ». (New-York, Longmans, Green and Co, 1911, 2 vol., xv-756 p., 6 dollars) C'est la première fois qu'on essaye de présenter les idées économiques de Confucius sous une forme systématique. C'est en même temps une contribution à l'étude de l'ancien régime en Chine :

« The treatise is, therefore, essentially a study of the old regime in China. It is a survey of the Chinese thought and Chinese institutions which developed independently of the Occident. Although my arrangement of the material follows that which has become conventional among western writers and my understanding of the old texts was greatly helped by western thinkers, I have been very careful not to read into the writings of the ancient Chinese ideas drawn from modern western economists. All my statements are based upon the words or the spirit of the words of the original texts, and are in harmony with the whole system of Confucius as revealed by a comparative study of the various sources. In support of my interpretation numerous quotations and references are given. The Confucian writings may be compared to a great mountain containing rich mineral resources. I am in the posi-

tion of a miner, extracting a particular ore and contributing it to the world's production. As the miner does not create the ore itself, but through his labor in exploring, digging and refining makes it available for human use, so I have tried to add something to human knowledge. My task has been so great that I have doubtless mode some mistakes, but I have earnestly tried to be ascurate in all my statements. This is the first attempt to present the economic principles of CONFUCIUS and his school in a systematic form in any language » (pp. XI-XV).

Le chapitre XXXVI (pp. 717 et ss) est particulièrement intéressant. L'auteur y compare les institutions chinoises à celles des autres peuples ; il explique pourquoi la vie économique du Chinois s'est arrêtée dans une longue période de stagnation ; il expose la condition sociale de la femme en Chine et ses conséquences.

L'économie chinoise est plus de communauté que l'économie européenne :

« As to the whole economic life of the Chinese, we may say that is more socialistic than that of any western people Take consumption for example. Consumption is more individualistic than production. Yet the Chinese consume much wealth socially. A single man in China must spend a greater sum of money for others beside himself than in America. Outside of the family group, there are the ties of plan, of town, of marriage and of friendship. These relations are extended beyond the limit of territory and last for many generations. Since the social relations are very close complex and expanded, the social expenditures in the individual budget are very large. Therefore, there is a proverb : *Social expenditures are more urgent even than debts.*

« Production also shows this difference. Agricultural life in China is somewhat socialistic, but we need not discuss this here. But even in commercial life, the trade guilds are different from the American trusts. Although the guilds are organizations for the private interest of their members, they are not so selfish or individualistic as the trusts, and they also have social functions like clubs. The Chinese trade unions are about the same as those in America, but they do not interfere with the liberty of others. Therefore, altough the guilds and the unions have existed for many centuries, public sentiment is not opposed to them. In a word, their competition is not extremely shapp, and their selfishness is not great enough to invite the hatred of the public at large.

« Distribution also is more socialistic in China than in western nations.

« Furthermore, in regard to taxation, the Chinese usually have the social concept. The business tax, the tax upon title-deeds, the government monopoly of salt and iron, etc., are believed or alleged to be for the benefit of society. Therefore, we may say that Chinese economic life as a whole tends in a socialistic direction. Such an idea was fortered before the time of CONFUCIUS, and it was much strengthened by him » (p. 723).

Après avoir montré les défauts de l'organisation sociale chinoise, CHEN HUAN-CHANG décrit ses qualités particulières :

« We have criticized the Chinese thus far as severely as possible. Now, what can be claime for the Chinese? The Chinese have the best religion-Confucianism. This point, of course, would not agreed to by all people. But we may make a concession, and say that Confucianism is, at least, one of the best religions. The Chinese have the highest standard of morality. Even though it may not be superior to those of other peoples, it is certainly equal to them. The Chinese have the most widely-spoken language. Although it is difficult for foreigners to learn, it is the national anguage 400 million people. In addition, the written language is used in Annam, Corea and Japan. The Chinese have produced the best literature of all kinds. This is beyond dispute. Since the golden ages of different dynasties lasted for a long time — much longer than the Periclean age, the Augustan, the Elizabethan, or the age of Louis XIV, — and since the Chinese language has been used throughout the whole historical period, it is no wonder that Chinese literature has reached the highest development.

« In referring to fine arts, we may take them up separately. The ancient music of China is unknown, but its modern music is inferior to that of the West. The architecture of the present day is not good, but the buildings of the Ch'in dynasty and the Han dynasty were superior even to those of Greece. In later dynasties there were also many good buildings. Unfortunately there is no proof except the description in books. Sculpture in China has not yet been taken up by a high class of people. The chief obstacle to the development of sculpture is that Chinese custom has not permitted the nude figure to be exposed. Painting has suffered from the same disadvantage, but China did produce many famous painters. Similar to the art of painting, the Chinese possess one kind of fine art which is peculiar to them only-penmanship. It is regarded as equal to painting.

« The Chinese system of government is moderate, democratic, centralized and permanent. Before the modern type of government appeared, it was the best type of government that had existed for such a long period. »

L'auteur termine par quelques considérations sur l'attitude des Chinois vis-à-vis du christianisme (pp. 727-730).

***

Margaret MacKillop et Mabel Atkinson, qui professent toutes deux l'économie politique à l'Université de Londres (*Kings College for women*), publient un traité d'économie politique (*Economics : Descriptive and theoretical*, London, Allman, 1911, in-8°, xiii-216 pages) dont la partie descriptive est due à M. MacKillop et la partie théorique à M. Atkinson. Ce plan est destiné à satisfaire aux exigences de l'enseignement moderne en ce qui concerne l'économie politique :

« The teaching of elementary economics is passing through a change which resembles in some aspects the changes in the elementary text-books of other sciences, notably chemistry. Twenty years ago an introduction to chemistry began with symbols and formuls, and proceeded to describe chimical phenomena in chemical language. This method was difficult and perplexing to the student, so much so that the full exposure of its disadvantages by experts in the art of education has hardly been necessary. The procedure now adopted is to begin by describing a large number of observed phenomena, or by allowing the observing student to describe them, in common language. This plan answers admirably for a first stage, but is doomed to break down when the language used becomes unadequate to give accurate description, and to express generalizations and entirely new conceptions For the latter technical terms become absolutely necessary.

« In the same way, it was long to custom to begin the study of economics by definitions of its terms leading at once to conceptions and generalizations new and strange to the student. This method has of late been superseded by attempts to describe the phenomena of our social life in common words, sufficient to express what the beginner is able to observe. Hence, the modern tendency to take *Descriptive* economics before *Theoretical*. But as the student proceeds he finds it impossible to grasp the new ideas of social relationships that are presented to him unless they are expressed in technical terms of well-defined meaning. The second

stage must be that of forming general conceptions, and learning how to state them in suitable and accurate language » (pp. v-vi).

Il y a lieu de noter aussi les raisons pour lesquelles les auteurs n'ont pas suivi l'ordre classique dans la présentation de la théorie économique :

« Teachers will observe that the order in which the different divisions of the subject are taken differs from that usually adopted. The author of the second part is convinced, after some years' experience of teaching, that the best results are obtained by discussing exchange and the fixation of price first, and then proceeding to production. Nothing is gained by separating the treatment of each factor of production (land, labour, or capital) from the payment for its use (rent, wages, interest, etc.). But the force determining the payment can only be understood when the conceptions of market, demand price and supply price, elasticity of demand, etc., have been grasped. It may seem at first sight to be wrong to introduce the phrase *cost of production* before production has been studied in detail, but in practice it has been found that students can understand all that is necessary of the cost of production at the earlier stage, and that, on the other hand, the treatment of the payment of labour is much easier if the general conditions determining price (the price of services as well as the price of commodities) has been taken first » (p. viii).

***

L'évolution du droit privé au cours du XIXe siècle, en Allemagne, a-t-elle contribué à la formation du capitalisme ? Telle est la question que A. Leist, professeur de droit civil à l'Université de Giessen, se pose dans un ouvrage intitulé *Privatrecht und Kapitalismus im 19. Jahrhundert* (Tübingen, Mohr, 1911, in-8°, iv-288 pages, 7 marks). A proprement parler, cet ouvrage n'est pas une réponse à la question formulée ci-dessus, mais c'est une contribution à une réponse, car l'auteur estime que le dernier mot en cette affaire appartient à l'économiste. Au surplus, le droit privé ne pourrait être qu'un des facteurs du capitalisme. Les transformations qu'il a subies tout en étant les moins apparentes sont nombreuses et l'auteur a dû se limiter à ce qui a droit aux *placements* de capitaux :

« Die im Betracht kommenden Neuerungen im Privatrecht des 19. Jahrhunderts sind zum grössten Teil sehr unscheinbar, aber

sie sind sehr zahlreich und mannigfaltig. Sie alle schon jetzt zusammenzustellen, ist dem Verfasser nicht möglich, sie alle in engem Raum zusammengedrängt zu sehen, würde auch den Lesern, für die dieses Buch geschrieben ist, schwerlich willkommen sein. Sollte ich erweisen, dass die aufgeworfene Frage um des Rechtes wie um der Volkswirtschaft willen des Fragens wert ist, so wird es zu Vervollständigung und Vervollkommnung der folgenden Darlegung nicht an Mitarbeitern fehlen.

« Hier soll nur von Wandelungen die Rede sein, die sich im Recht der Kapitalanlagen während des vergangenen Jahrhunderts vollzogen haben.

« Unter Kapitalanlegung wird zu verstehen sein die Hingabe einer Geldsumme zum Erwerb widerkehrender Zins- oder Dividendenansprüche, denen ein Anspruch auf Rückzahlung eines Kapitalbetrages frühestens nach Jahren hinzutritt. Als Kapitalanlagen sollen die durch Kapitalanlegung gewonnen Rechte bezeichnet werden

« Beim Gebrauche des Wortes Kapitalist wird nicht an den kapitalistischen Unternehmer, sondern an denjenigen zu denken sein, der Kapital angelegt hat oder anzulegen beabsichtigt » (p. 3).

* * *

Le nouveau traité d'économie politique que le professeur H. von Schullern zu Schrattenhofen publie sous le titre de *Grundzüge der Volkswirtschaftslehre* (Wien, Tempsky, 1911, in 8°, 478 pages, 12 Kreuzer), est avant tout un manuel classique. Il se réclame de l'école psychologique et historique :

« Wenn der Verfasser auch davon überzeugt ist, dass die theoretischen Grundphänomene der Wirtschaft absolute Erscheinungen sind, die allgemein gültig — in erster Reihe auf psychologischer Basis — definiert und characterisiert werden können und müssen, so erkennt er doch das relative, historische Wesen aller, auch der theoretischen Folgeerscheinungen an und betrachtet er insbesondere alle politischen Tatsachen und Massregeln als durchaus historisch. Demnach sind nach seiner Ansicht auch alle Lehrsysteme auf historischem Boden erwachsen und nur dann voll verständlich, wenn sie in die Zeit und in die Umgebung gewissermassen zurückversetzt werden, aus denen sie hervorgegangen sind. Die Geschichte der volkswirtschaftlichen Literatur ist daher nur als Bestandteil der Wirtschaftsgeschichte und Hand in Hand mit derselben nutzbringend darstellbar. Auch nur unter dieser Voraussetzung ist ein

gerechtes Urteil über die verschiedenen Systeme möglich und nur in dieser Darstellung kann die Literaturgeschichte auch die moderne Wissenschaft, die Praxis und insbesondere die Gesetzgebung befruchten » (p. 4).

Il importe de donner ici un exemple de la méthode de l'auteur. Nous lui empruntons une partie de ce qui concerne la détermination des prix :

« Die Preise bilden sich durchaus nicht alle in der gleichen Weise. Es gibt solche, die durch obrigkeitliche Anordnung diktiert, solche, die mehr oder weniger durch Gewohnheit und Sitte beeinflusst, solche, die unter Einwirkung besonderer — monopolistischer — Verhältnisse mehr oder weniger einseitig vom Verkäufer, in besondern Fällen vom Käufer festgestellt (z. B. die Preise des Rohtabaks in gewissen Monopolländern), endlich solche, die tatsächlich und mehr oder weniger offensichtlich am Markte zwischen den beiden Kontrahenten vereinbart werden. Die letztere Form der Preisbildung ist wohl die weitaus häufigste, sie bietet aber auch für unsere Betrachtung das meiste Material. Wir wollen es versuchen, diese Preisbildung durch beiderseitige Vereinbarung (die der Marktpreise) in genetischer Weise darzustellen. Die einfachste Form, bei der man allerdings von einem Markte noch nicht reden kann, ist die, in welcher nur zwei Personen miteinander über Ware und Preisgut verhandeln. Jeder von den beiden Kontrahenten wird, wenn er rein wirtschaftlich vorgeht, zunächst einmal darüber klar sein müssen, ob das fragliche Gut für ihn einen so hohen subjektiven Gebrauchswert hat, dass er es unbedingt besser selbst gebraucht, oder ob dies nicht der Fall ist und er hoffen kann, es im Wege des Tausches für sich nutzbarer zu machen. Kommt als Ergebnisse dieser Erwägung der Tauschgedanke zum Durchbruch, so muss sich der Tauschlustige darüber klar werden, welche Bedeutung das Gut für ihn hätte, wenn er es selbst gebrauchen würde, welches also sein subjektiver Gebrauchswert ist. Damit wird für ihn die selbstverständliche Erkenntnis gegeben sein, dass er nur dann über dieses Gut einen Tausch abschliessen kann, wenn er ein Preisgut erhält, das für ihn einen grössern Wert hat als sein Gut, wenn also dessen subjektiver Tauschwert grösser ist als der subjektive Gebrauchswert. (Dieser Wert des Preisgutes kann je nach den Umständen subjektiver Gebrauchs- oder Tauschwert sein; besteht es in Geld, so kann nur der Wert der letztern Art in Frage kommen.) Es wird nur eine weitere Ueberlegung darüber notwendig sein, welchen objektiven

Tauschwert das eigene Gut hat, d. h. welche Kaufkraft ihm unter den gegebenen Verhältnissen nach den vorliegenden Erfahrungen voraussichtlich zukommt, mit andern Worten, welches Gut der Schätzende voraussichtlich als Preisgut wird erhalten können. Dieser objektiver Tauschwert wird dann auf das Bedürfnisleben des Schätzenden projiziert, also subjektiviert, und damit der subjektieve Tauschwert festgestellt; entspricht das Ergebnis der vorausgegangen Ueberlegung über das erfolderliche Verhältnis zwischen dem Werte des eigenen und jenem des Preisgutes, so liegt für beide Kontrahenten die Möglichkeit, ihr Gut tatsächlich zum Tausche zu verwenden, unter der weitern Voraussetzung vor, dass jene allgegemeinen für den Tauschakt notwendigen Vorbedingungen, von denen wir einleitend geredet haben, zutreffen; es wird dann der Tausch auch wirklich erfolgen und sich damit der Preis bilden.

« Die oben durchgeführte Analyse des Denkprozesses und der sonstigen Voraussetzungen für einen konkreten Tausch zeigt, dass der Vorgang ein ziemlich komplizierter ist, so kompliziert, wie wir bei oberflächlicher Betrachtung es gar nicht vermuten würden. Tatsächlich wird selbst der von rein wirtschaftlichen Motiven geleitete Mensch sich kaum je all dieser Phasen bewusst, fast eben so wenig wie wir uns der veschiedenen Akte bewusst sind, auf denen sich das Sehen und das Sprechen zusammensetzt; auch diese sind tatsächlich komplizierte und nur scheinbar sehr einfache Prozesse » (pp. 117-118).

* * *

Le travail que le Dr A. Berner consacre à la théorie du salaire (*Die Theorie des Arbeitslohns*, Berlin, Ebering, 1911, in-8°, 175 pages, 4 mk. 50) comprend, d'une part, un exposé des dernières théories concernant le salaire (Böhm-Bawerk, *La théorie historique, la théorie socialiste, les écoles française, anglaise et américaine*, Taussig, Clark) et, d'autre part, un essai d'établissement d'une théorie générale du salaire. Il se résume dans les considérations suivantes :

« Wenn ich nunmehr das Fazit aus meinen Untersuchungen ziehen will, so hat sich zunächst ein sowohl nach der Zeit als auch den Auffassungen wechselndes Bild der Lohntheoretik gezeigt, das sich einerseits darbot in Versuchen, das Lohnproblem absolut und einheitlich zu erfassen, und anderseits in dem Bestreben, alles nur relativ und inbezug auf seine geschichtliche Entwicklung zu betrachten. Eine weitere Untersuchung gab mir dann die Gewissheit, dass die Lohnvorgänge nur im Rahmen des tatsächlichen

Wirtschaftslebens erfasst werden können, dass eine Abstraktion und eine Ableitung aller Erscheinungen aus einem einzigen Prinzip unmöglich eine einwandfreie und vollständige Erkenntnis liefern kann. Und schliesslich zeigte sich, dass jede Lohntheorie ein Zeitbild ist, das notwendig seine festen Begrenzungen haben muss, und dass jedes Lohngesetz der Gesamtheit nur gewisse Teilmomente entnommen hat, die das Gesamtbild nicht erschöpfen können; dass die Voraussetzungen und Schwierigkeiten für ein allgemeines und absolutes Gesetz so weitgehende sind, dass eine Vereinheitlichung selbst nicht einmal als Endziel der Theoretik aufgestellt werden kann. Vielmehr wird jedes absolute Lohngesetz einen Sprung in eine andere Welt bedeuten; die Ergebnisse werden infolgedessen zwar von logischen Interesse sein, aber bei dem Versuch, sie auf die Wirklichkeit der Erscheinungswelt anzuwenden, wie eine Seifenblase zergehen.

« Dieses Resultat möchte zunächst wenig ermutigend erscheinen, ja es könnte fast den Anschein erwecken, als ob es seine Negation der Lohnlehre bedeute, als ob damit das Urteil der Sterilität der Lohntheoretik gerechtfertigt sei. Dann würde sich die Frage aufstellen lassen : Ist denn ein solches Resultat hinreichend, ist nicht vielmehr erforderlich, wieder aufzubauen, wo man alles meinte niederreissen zu müssen, m. a. W., erwächst dem Kritiker, der in der Lohnlehre kein Resultat gefunden hat, nun nicht die Aufgabe, daran zu gehen, um dieses Resultat zu bilden, seinerseits eine Lohntheorie zu begründen? Dies möchte zu verneinen sein. Auch eine Negation ist unter Umständen ein recht befriedigendes Resultat; es dürfte in mancher Beziehung wertvoller sein, alte unbrauchbare Bausteine aus dem Wege zu schaffen, wenn man damit den Boden für eine künftige Erkenntnis fruchtbar vorbereiten kann, als inmitten einer beengenden Fülle alter Theorien ein neues Gebäude aufzurichten, dem die richtige Grundlage und die nötige Bewegungs- und Entwicklungsfreiheit mangelt. Wenn also nur aufgedeckt worden wäre, dass die Theoretik auf einem Fundament ruht, das unsicher ist, wenn nur gezeigt worden wäre, dass die Theorie auf diesem Wege nicht zum Ziele gelangt, so birgt auch dies negative Vorgehen zugleich ein recht positives Resultat : Es schliesst einen ungangbaren Weg für die Zukunft ab und weist damit aufs neue, der Erkenntnis dienende Wege hin. Sulz hat diesen Gedanken folgendermassen ausgedrückt : *So wird die Kritik der ökonomischen Theorie notwendige Vorbedingung einer künftigen Theorie* » (pp. 167-168).

* * *

Le fascicule de septembre 1911 des *Annals of the American Academy of political and social science* renferme sous le titre global « American produces Exchange markets » une série d'études d'économie appliquée et de politique commerciale dont voici l'énumération :

S. S. Huebner : « The functions of produce exchanges. » — S. Harris : « Methods of marketing the grain crop. » — J. C. F. Merrill : « Classification of grain into grades. » — W. S. Cowen : « Grain inspection in Illinois. » — N. C. Murray : « The crop report ing system. » — B. D. Mudgett : « Current sources of information in produce markets. » — C. Parker : « Governmental regulation of speculation. » — R. W. Babson : « Factors affecting commodity prices. » — G. F. Stone : « Board of trade of the city of Chicago. » — E. R. Carhart : « The New York produce exchange. » — H. Morgan George : « Merchants' exchange of St. Louis. » — « The exchanges of Minneapolis, Duluth, Kansas City, Mo., Omaha, Buffalo, Philadelphia, Milwaukee and Toledo. » — A. R. Marsh : « Cotton exchanges and their economic functions. » — J. Arnold : « Financing of cotton. » — G. G. Huebner : « The coffee market. » — E. W. Humphrey : « Communication Shipping facilities between the United States and South America. »

***

Le Dr J. Grunzel recherche, dans un travail intitulé *Der Sieg des Industrialismus* (Leipzig, Duncker und Humblot, 1911, in-8°, 160 pages, 4 marcs), les causes et les effets du développement du système industriel, de l' « émancipation du sol » (vis-à-vis des matières premières et des forces naturelles) et de la concentration industrielle. Il est intéressant de noter quelques-uns des effets rappelés par l'auteur :

« Die Industrialisierung der Landwirtschaft und die Bodenbefreiung der Produktion überhaupt ändert das wirtschaftspolitische Ziel eines Landes : es liegt in der Blüte der Arbeit überhaupt, nicht in der Blüte einer bestimmten Arbeit. Zwar wird auch dann die Produktion jedes Landes eine Eigenart gewinnen, aber weniger durch den Boden als durch den Markt, weniger durch die äussere Natur als durch den Menschen. Wenn man daher heute den Bauer als den Ernährer des Landes, als den Erhalter gesunder Volkskraft, als den Träger guter Traditionen, als den starken Arm zur Verteidigung der heimatlichen Scholle preist, so treibt man ihn

selbst ins Verderben. Man hat auch dem Handwerker das Lied vom goldenen Boden solange vorgesungen, bis er zugrunde ging. Statt den Bauer in falsche Sicherheit zu wiegen, sollte man ihm die Augen öffnen, damit er die Gefahr nicht erst bemerkt wenn es zu spät ist. Wenn er die Augen wirklich öffnet, so wird er sehen, wie trotz alles Lobes und aller Hilfe ein Bauer nach dem anderen von Haus und Hof ziehen muss, wie der von Gott geschenkte, in tausendjährigen Kämpfen und Mühen mit Blut und Schweiss getränkte Boden verlassen wird, um als Fasanerie oder als Hasenrevier einem vornehmen Zeitvertreib zu dienen. Man müsste ihm sagen, dass grosse wirtschaftliche Umwälzungen nicht aufzuhalten sind, auch nicht mit Beschränkungen, Zöllen und Geldunterstützungen, dass eine richtige Wirtschaftspolitik vielmehr bestrebt sein muss, für den neuen Kampf auch neue Waffen zu schmieden Hätte man das Kleingewerbe weniger auf staatlichen Schutz angewiesen und mehr zu kaufmännischer Röhrigkeit und organisatorischer Arbeit erzogen, so hätte es an der Fabrikindustrie nicht einem Gegner, sondern einem Helfer gefunden (p. 129).

Grunzel examine aussi les rapports entre la science économique et la politique sociale. La science économique est inconnue aux masses et les politiciens sont asservis à l'ignorance de leurs électeurs :

« Der kulturelle Forstschritt hat zwar die politische Macht im Wege der Verallgemeinerung des Wahlrechts für die gesetzgebenden Körperschaften an die breitesten Schichten des Volkes überführt, aber noch viel zu wenig für deren wirtschaftspolitische Aufklärung getan. Irgend ein von Bosheit und Unverstand geprägtes Schlagwort nimmt sie gefangen. Ihm müssen sich auch die politischen Führer unterwerfen, wenn sie Macht gewinnen oder erhalten wollen. Die sachkundigen Menschen wird der entstehende Zwiespalt zwischen ihrer Ueberzeugung und ihrem öffentlichen Auftreten an dieser Unterwerfung hindern. Der Wähler hegt aber auch selbst eine Abneigung gegen die Wahl hervorragender Männer und bevorzugt kleinere Bezirksangehörige weil sich die persönlichen Beziehungen zu diesen besser ausnützen lassen. Der Abgeordnete ist nicht mehr freier Vertreter des Volkes, sondern durch Reverse und Versprechungen aller Art gebundener Agent seiner Wähler, der natürlich um so willfähriger ist, je abhängiger er ist. Dabei wachsen die sachlichen Anforderungen in den gesetzgebenden Körperschaften immer mehr, sodass grosse Gesetzgebungswerke, wie ein Zolltarif, ein Gesetzbuch, ein

Arbeiterversicherungsgesetz u. s. w., zumeist mehr oder minder gewaltsam durchgepeitscht werden und der massgebende Einfluss darauf tatsächlich nicht der Gezetzgebung, sondern der Verwaltung zufällt. So erhebt sich immer drohender eine neue Tyrannie, und zwar die gefährlichste von allen, die Tyrannie der Ignoranz. Die Politiker können sie nicht brechen, denn sie müssen ihr dienen. Das ist vielmehr die Aufgabe der Wissenschaft, die aber eben deshalb auf die Massen einwirken muss. Der grösste Mangel der Volkswirtschaftslehre ist ihre Unpopularität. Keine andere Wissenschaft gehört so ins Volk aber keine hat sich ihm so entfremdet wie sie, und zwar durch eigene Schuld, weil sie sich dünkelhaft zurückzog, statt den Weg der allgemeinen Wohlfahrt zu suchen » (p. 158).

Les intérêts de la production sont compromis pour des raisons analogues :

« Nicht viel erfreulicher ist das Verhältnis zwischen Produktion und Politik. Die politischen Wahlen erfolgen territorial nach kleinen Bezirken, die Produzenten aber gruppieren sich beruflich über das ganze Land, können daher als versprengte Wähler ihre wirtschaftlichen Interessen auf diesem Wege nicht zur entsprechenden Geltung bringen. Die Organisation der Berufsinteressen wurde aber seit den Tagen des ADAM SMITH mit Misstrauen verfolgt, weil sie einer Meinung nach in eine Verschwörung gegen das Publikum ausartet. In Frankreich waren berufliche Vereinigungen sogar verboten und wurden erst durch das Syndikatsgesetz vom Jahre 1884 zugelassen. Wo man sich aber nicht auf dem Standpunkt starrer Ablehnung stellen konnte, suchte man Zwangsorganisationen, wie Genossenschaften, Innungen, Gewerbekammern, u. s. w., ins Leben zu rufen, um dem Staate eine weitgehende Einflussnahme zu sichern. Diese verfallen aber, wenn sie nicht von einer aussergewöhnlichen persönlichen Initiative belebt werden, überall in einen lethargischen Zustand, weil sie nicht um ihre Existenz kämpfen müssen, und die behördliche Aufsicht auch nur lähmend wirkt. Die später entstandenen freien Vereinigungen sind ungleich rühriger, weil sie nur durch ihre eigene Tätigkeit werbend wirken, zersplittern sich aber allzuleicht, weil der persönliche Ehrgeiz oft stärker wirkt als die sachliche Notwendigkeit » (p. 189).

L'auteur propose comme remède à la situation actuelle, un système représentatif basé sur le groupement des intérêts (*Wirtschaftsparlament*).

***

A. E. Janssen, professeur à l'Ecole des sciences politiques de l'Université de Louvain, a étudié « Les conventions monétaires » dans un ouvrage récent. (Paris, Alcan, Bruxelles, Larcier, in-8°, ix-569 pages, 1911) et est arrivé à des conclusions dont nous détachons ce qui suit :

« Seule, l'Union monétaire scandinave a donné satisfaction à ses contractants.

« Nous avons vu que l'intercirculation y est complète et s'étend même aux billets de banque. L'équilibre s'est toujours maintenu entre les trois États du Nord et cela parce que les cours des changes sont restés au pair. Il est évident qu'avec des changes uniformément au pair, les principales difficultés inhérentes aux unions monétaires disparaissent, mais chacun conviendra que c'est là une situation exceptionnelle et privilégiée. L'histoire financière du xixe siècle prouve qu'il n'est pas d'État qui puisse se prétendre exempt du cours forcé, des crises monétaires et des fluctuations du change qui en sont la conséquence.

« En présence de ces faits, nous pensons que, dans les conditions actuelles, le régime monétaire doit être national et régi par la loi d'un État indépendant, et que l'unification politique doit précéder la communauté monétaire » (p. 435).

***

B. S. Rowntree et B. Lasker ont fait une enquête sur le chômage à York et ils en exposent les résultats dans un ouvrage intitulé : *Unemployment. A social study*, (London, Macmillan, 1911, in-8°, xx-317 pages). C'est la première fois qu'une enquête de l'espèce est effectuée :

« Perhaps its chief value lies in the fact that it covered the whole city, and so far as we are aware, no detailed inquiry over a similar area has previously been made. There have, of course, been a great number of inquiries into the unemployment of particular sections of the people, as, for instance, those applying to distress committees, or registering at the Labour Exchange, or the members of trade unions, etc. But the partial character of such investigations has always laid them open to the criticism that they have given no complete picture of the problem since the unemployed persons considered were not typical of the whole class. It was to remedy this defect in a small measure that the present inquiry was undertaken, and so far as the City of York is concerned, we are now able to state not only how many people were unemployed on

the day of the inquiry, but in nearly all cases to give their industrial record since they left school, and other information concerning them. Thus we can trace the immediate cause of their unemployment, and the apparent obstacles to their finding fresh work. We can also say approximately in how far they consist of capable men who are eager for work, but unable to obtain it, and in how far of men who are inefficient or disinclined for regular work, even if they could get it. We can in large measure trace the influences leading up to this inefficiency and unwillingness to work steadily. It is clearly important to possess such knowledge, since wise measures for the remedy of any disease cannot be suggested until its precise nature is known » (pp. v-vi)

* * *

Les *Principles of rural Economics*, de T. N Carver, professeur à l'Université Harvard Boston, Ginn and C°, 1911, in-8°. xviii-386 pages), constituent un traité d'économie agraire, mais le point de vue social y est développe au détriment du point de vue économique, qui est généralement préféré par les auteurs qui écrivent sur cette matière. Carver justifie sa méthode par les raisons suivantes :

« Agriculture was so natural to our conditions, and established itself so easily that we took it as a matter of course and give our attention to the development of industries which did not show a disposition to grow naturally. Accordingly, during the first century of our national existence, our economic policy was framed mainly in the interest of the urban industries. The logical result of this artificial fostering of manufactures and commerce was the rapid building up of great overgrown cities and the creation of a group of urban social problems for which we were woefully unprepared. During the next twenty-five years these problems occupied the attention of economists and students of social science almost to the exclusion of everything else. It is only during the last decade that we have awakened to the fact that there is a rural as well as an urban problem. The agricultural colleges and the universities began offering courses on agricultural and rural economics, and there has been a remarkable development of interest in agriculture in the high schools of the country, which augurs well for the future of rural civilisation in America.

« The present treatise is written in the hope that it may direct attention toward some of the salient features of the rural problem. It emphasizes the public and social aspects of the problem some-

what more, and the business aspect somewhat less, than do most treatises on this subject. As a partial defense for his presumption in writing on so large and difficult problem, with so little to guide him, the author may be allowed to mention that he grew up on a farm very near the center of the great agricultural region of the upper Mississippi Valley, that the latter farmed independently on the Pacific coast, that he has made an effort to keep in thouch with agriculture and rural life ever since, having, in addition to the ordinary methods of study, travelled a good means thousand miles on horseback and with a bicycle among the farms of this country and of Europe, and that he has been for several years teaching the subject of rural economics to classes varying in size from seventy-five to a hundred students in HARVARD University » (pp. V-VI).

Voici les titres des différents chapitres : General principles. — Historical sketch of modern Agriculture. — The factors of the agricultural production. — Management as a factor in agricultural production. — The distribution of the agricultural income. — Problems of rural social life.

* * *

La Société allemande d'agriculture publie depuis quelque temps déjà (1906) une série d'études sur les conditions des exploitations agricoles en Allemagne. Le titre de la série est *Betriebsverhältnisse der deutschen Landwirtschaft*. (Berlin, « Deutsche Landwirtschafts-Gesellschaft ».) Le fascicule XIV, qui vient de paraître, est consacré aux régions du nord du royaume de Saxe. Il est dû à B. SCHÖNE, qui y a étudié successivement la situation géographique et politique des régions étudiées, le sol, le climat, les moyens de transport et les débouchés, la population, la répartition des propriétés; ensuite, les conditions même d'exploitation : les cultures et les assolements, la préparation du sol, la fumure, les récoltes et les prix, les pâturages, le bétail, les industries agricoles accessoires, enfin, les conditions de la main-d'œuvre, le capital engagé et les résultats de l'exploitation.

* * *

Bonar, J. — The economics of John Stuart Mill. (*J. of political Economy*, November 1911.)

Naumann, M. — Grundrententheorie und Wertlehre. (*Z. für Sozialwissenschaft*, H. II, 1911.)

Novicow, J. — L'échange, phénomène fondamental de l'association humaine. (*Revue internationale de sociologie*, novembre 1911.)

Halper, B. — The Notions of Buying and Selling in Semitic languages. (*Z. für die alttestamentliche Wissenschaft*, 1911.)

Otto, C. — Böhm-Bawerks Kritik der sozialistischen Zinstheorie. (*Z. für Volkswirtschaft*, Bd. XX, H. VI, 1911.)

Bonn, M. J. — Eine neue Wissenschaft? (*Archiv für Sozialwissenschaft*, Bd. 33, H. 3, 1911.)

Vilimowitsch, A. — Zur Frage der Bewertung der wirtschaftlichen Güter. (*Z. für Volkswirtschaft*, Bd. XX, H. VI, 1911.)

Brentano, L. — Ueber Werturteile in der Volkswirtschaftslehre. (*Archiv für Sozialwissenschaft*, Bd. 33, H. 3, 1911.)

Kœhler, W. — Malthus, Ricardo und die Erneuerung der Wissenschaft in Deutschland. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 1911.)

de Vooys, I. P. — Aan de Grenzen der Ekonomie. (*De Beweging*, October-November-December 1911.)

van Haaften, M. — Korte inleiding tot de theorie der waarde. (*Tijdschr. wijsbeg.*, 1911, 5°, 371-391.)

Vierkandt, A. — Der Kampf gegen den Objektivismus der industriellen Lebensauffassung. (*Religion und Geisteskultur*, 2 vol., 1911.)

Raffalovich, A. — Quelques traits caractéristiques de l'entreprise en Allemagne et dans d'autres pays. (*Economiste français*, 2 décembre 1911.)

von Wenckstern. — Unternehmer und Arbeiter in Staat und Gesellschaft unserer Zeit. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 1911.)

Steller, P. — Das Unternehmertum und die öffentlichen Zustände in Deutschland. (Berlin, Springer, 1911, 3 Mk.)

Coes, H. V. — The necessity of preliminary study of industrial undertakings. (*Engineering Magazine*, October 1911.)

Dewing, A. S. — The United States leather company and its Reorganization. (*Quart. J. of Economics*, November 1911.)

Report of the Commissioner of Corporations on the Steel Industry. (Washington, Government Print. Office, 1911, 4 Fr.)

Oppel, A. — Die deutschen Seestädte an der Nord- und Ostsee. Ein wirtschafts-geographischer Vergleich. (*Geographischer Zeitschrift*, H. 9, 1911.)

De Rousiers, P. — Les ententes internationales dans les transports maritimes. (*Revue économique internationale*, novembre 1911.)

International Trade Union Statistics. (New York, *Department Labor of Bull.*, September 1911.)

Heisz, C. — Die gelbe Arbeiterbewegung. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 1911.)

Bischoff, E. — Psychologie der Arbeit. Eine Analyse. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 1911.)

Zamanski, J. — Comment réaliser la justice dans le contrat de salariat. (*Mouvement social*, décembre 1911.)

Die Tarifverträge im Jahre 1910, nebst einem Anhange: Die Tarifgemeinschaften des Jahres 1910 im Handwerke. (Berlin, Heymann, 1911, 6 Mk.)

Lainé, A. — Les demoiselles de magasin à Paris. (Paris, Rousseau, 1911, 5 Fr.)

Pic, P. — La main-d'œuvre étrangère en France. Etude de législation comparée. (*Revue économique internationale*, 1911.)

van der Goes. — Iets over de machine. (*De nieuwe tijd*, 1911, nrs 8-10.)

Müller, F. — Was Arbeiter über Maschinen denken. (*Die Umschau*, 28. Oktober 1911.)

Marr, H. — Mensch und Maschine. Ein Beitrag zum Verständnis unseres Industriearbeitervolks. (*Volksheim*, Hamburg, 1910-1911.)

Syrup, Dr. — Eine sozial-technische Frage in der Glasindustrie. (*Sozial-Technik*, 15. Oktober 1911.)

Waxweiler, E. — Abstract of the paper « How do wages vary? » (*British Assoc. for the Advancement of Science*, Portsmouth, 1911.)

Wiessner, F. — Das Wesen der Prämienlohnsysteme in den niederrhein.-westphälischen Bergbaubetriebe. (Heidelberg, Berkenbusch, 1911, 2 Mk.)

Potin, L. — Nouvelle formule des salaires et application au cas de l'entretien des voies de chemins de fer. (*La technique moderne*, septembre 1911.)

von Zwiedineck-Südenhorst, Dr. — Eine Verbesserung der Form des Systems gleitender Lohnskalen. (*Annalen für soziale Politik und Gesetzgebung*, Bd. I, H. 2-3, 1911.)

Gschwendtner, C. — Die Entwicklung der Münchener Fleischpreise seit Beginn des 19. Jahrh. und ihre Ursachen. (Diessen vor München, Huber, 1911.)

Raison, R. W. — Factors affecting commodity prices. (*Annals of Amer. Academy*, September 1911.)

Amelung, Dr E. — Das Teuerungsproblem in Oesterreich. (*Monatsschrift für christl. Sozialreform*, Oktober 1911.)

Martin-Saint-Léon, E. — Une crise économique : la vie chère. (*Mouvement social*, novembre 1911.)

Guyot, Y. — La production de l'or et les prix. (*Journal des économistes*, 15 novembre 1911.)

Maass, A. — Das Kassen- und Zahlungswesen des Staates im Königreich Belgien. (Stuttgart, Cotta, 1911.)

van Ossenbruggen, E. — Slavernij als economisch verschijnsel. (*De Gids*, 1 October 1911.)

Lemaire. — La main-d'œuvre à Ceylan, Sumatra, aux Etats fédérés malais et aux « Straits settlements ». (*Bull. agricole du Congo belge*, 1911.)

Fourth Report of the Commissioner of Labor on Hawaii. (*Bull. of the Bureau of Labor*, May 1911.)

Adams, C. C. — Foundations of Economic Progress in Tropical Africa. (*Bull. of Amer. Geogr. Soc.*, October 1911.)

Mahieu. — Les villes du Congo. (*Revue congolaise*, septembre 1911.)

Luc, M. — L'agriculture au Congo belge. (Paris, Challamel, 1911, 1.25 Fr.)

Sciences militaires.

Burguete, R. — La guerra y el hombre. Psicologia de las tropas (la guerre et l'homme. Psychologie des troupes). (Madrid, Ruiz, 1911, 2 Pes.)

Mangin, colonel. — La nécessité des premières formations militaires pour les noirs. Français et Africains. (*Bull. de l'Institut général psychologique*, juin-octobre 1911.)

Enquête sur l'influence de la caserne. Enquête aux points de vue intellectuel, professionnel, social, civique. (*Grande revue*, 10 septembre 1911.)

Gory. — Autorité, subordination et moyens de discipline. (*Journal des sciences militaires*, 1er septembre 1911.)

Fazioli, F. — La funzione dell' ufficiale nelle odierne democrazie. (Roma, Voghera, 1911.)

Démographie et Criminologie.

H. Pyszka a étudié un chapitre particulier de la démographie ouvrière dans une monographie consacrée à la fécondité des familles d'ouvriers occupés dans les mines : *Bergarbeiterbevölkerung und Fruchtbarkeit* (München, Birk, 1911, in-8°, 59 pages et tableaux statistiques). Contrairement à l'observation courante que la recherche et l'augmentation du bien-être — notamment par l'immigration dans des villes — tendent à réduire la natalité, Pyszka a constaté chez les mineurs une tendance à conserver une forte natalité. Ce phénomène tient à des causes professionnelles :

« Von dieser in neuerer Zeit fast durchweg beobachteten Erscheinung weicht nun die Bergbaubevölkerung ab, und zwar auch in den Stadtkreisen Ueberall war ein starkes Wanderungsgewinn in den Kreisen dieser Bevölkerung. Das Rheinland war daran stärker beteiligt als die östlichen Kreise. Auch diese Wanderung war eine Folge des Willens zu besserer Lebenshaltung. Trotzdem stiegen die Geburtenziffern innerhalb der Jahrfünfte des in Betracht gezogenen Zeitraums von 1886 bis 1900. Das gleichzeitige Steigen der Wanderungen, die einen kulturell niedriger stehende Bevölkerung der Bergbaubevölkerung zubrachte, könnte der Grund dieser steigende Fruchtbarkeit sein, doch hört diese Erscheinung auf, sowie dieselbe Bevölkerung in andere Berufsbevölkerungen überwandert. Der Stadtkreis Posen hat eine erheblich niedrigere Fruchtbarkeit als die in umgebenden Kreise, aus denen er seine Bevölkerung rekrutiert ; dagegen hat die Bergbaubevölkerung des Rheinlands

bei einer sehr starken Zuwanderung im Gegensatz zu der sie umgebenden Bevölkerung eine hohe Fruchtbarkeit. Mit der erreichten besseren Lebenshaltung fiel also die Fruchtbarkeit nicht, und eine grosse Menge neu Zuwandernder sorgte für das Steigen der Fruchtbarkeit. Im Saargebiet, das nur wenig Wanderungsgewinn aufweist, hat die Bergbaubevölkerung eine viel höhere Geburtenziffer als die sie umgebende Bevölkerung. Dass sich dieselbe Erscheinung sowohl bei den Bergleuten des Ostens wie bei denen des Westens ergab, weist auf das Gemeinsame der Berufsarbeit hin. Diese Berufsarbeit ist in ihrer Schwierigkeit, in der damit verbundenen Lebensgefährdung, in ihrer den Menschen abstumpfenden Eigenart in ZOLAS *Germinal*, in Aeusserungen von Bergleuten selbst (« Aus der Tiefe », *Arbeiterbriefe*, Morgen-Verlag, Berlin 1909), ferner erwähnungsweise in Arbeiten von BRENTANO und MOMBERT geschildert worden. Höhere Bedürfnisse, zu denen auch eine intelligente Masse nur langsam gewonnen wird, bleiben dem Bergmann, trotz seiner pekuniär nicht schlechten Lage nahezu versagt. Die Lebenshaltung hat sich bei ihm nur materiell gebessert, die Steigerung der geistigen Lebenshaltung wird ihm durch den Beruf erschwert oder unmöglich gemacht » (pp. 36-37).

* * *

Dans *Archiv für soziale Hygiene* (Bd. VII, H. I, 1911), le Dr HANSSEN, de Kiel, expose un phénomène particulier de la démographie : la mortalité des nourrissons dans une commune rurale en voie de se transformer en localité industrielle (*Ueber die Säuglingssterblichkeit in einer Landgemeinde beim Uebergang in einen Industrieort*, pp. 46-65). HANSSEN commence par remarquer que la mortalité des nourrissons a été beaucoup moins étudiée dans les campagnes que dans les villes. Ayant exercé la médecine pendant seize ans dans une commune rurale du Schleswig-Holstein, il a cru intéressant de publier ses observations dans ce domaine spécial, d'autant plus que les registres paroissiaux lui permettaient de suivre la mortalité jusqu'en 1764. Enfin, le village étudié se transforme rapidement en centre d'industrie à raison de la découverte de gisements de craie dans les environs et de la création de fabriques de ciment. En trente ans, la population s'est quadruplée (surtout par immigration, celle-ci comprenant même des éléments étrangers : italiens, russes, etc.). Quelle a été l'influence des conditions industrielles sur la mortalité des nourrissons? Tandis que

de 1764 à 1869 la situation reste normale, le chiffre des décès monte à partir de 1870. Voici ces chiffres :

Mois.	De 1764 à 1869.	De 1870 à 1908.
Janvier	50	86
Février	64	96
Mars.	53	76
Avril	64	76
Mai	61	74
Juin	42	81
Juillet	50	99
Août.	34	135
Septembre.	35	86
Octobre.	41	83
Novembre	31	60
Décembre	56	74

Hanssen étudie les causes de cette mortalité et les met en rapport avec les conditions économiques. Il est intéressant de noter ce qu'il écrit au sujet de l'influence du taux des salaires :

« Der Einfluss der Lohnverhältnisse auf die Säuglingssterblichkeit ist natürlich schwer festzustellen und auch in meiner Statistik vielleicht ein zufälliger, da schlechte Lohnverhältnisse doch oft erst nach 1-2 Jahren ihren Einfluss auf die Lebenshaltung geltend machen. Ein gewisser Zusammenhang scheint aber doch zu bestehen...

« Marie Baum konnte den Einfluss günstiger wirtschaftlicher Lage sowohl bei Brust wie bei Flaschenkindern beobachten, bei letzteren jedoch in unverhältnismässig grösseren Masse. Im Kreise Geldern zeigte sich für die ehelichen künstlich genährten Kinder, deren Väter ein inkommen von weniger als 1500 Mark besassen, eine Sterblichkeit von 16.7 Prozent, bei denen, deren Väter mehr als 1500 Mark versteuerten 5.7 Prozent. Im Kreise Mörs dagegen waren die Sterblichkeitsziffern der künstlich genährten fast die gleichen, ob der Vater ein höheres oder niedriges Einkommen aufzuweisen hatte, und zwar fand sich das gleiche Verhältnis

sowohl bei den Kindern des ersten wie des zweiten, dritten und vierten Vierteljahres. Marie Baum gibt im allgemeinen an, dass mit dem wachsenden Wohlstand immer häufiger zur unnatürlichen Ernährung gegriffen wird.

« Meiner Ansicht nach wirkt die Lohnhöhe nur dann auf die Säuglingssterblichkeit günstig ein, wenn es sich um Eltern von moralischem Hochstande handelt, wenn es sich aber um Eltern handelt, die moralisch tief stehen, wird oft gerade der hohe Lohn zum Alkoholmissbrauch auffordern und anstatt nützlich zu wirken, der günstigen Lebenshaltung einer Arbeiterfamilie im Wege stehen » (pp. 59-60).

L'auteur conclut ainsi :

« Ich fasse die Resultate meiner Untersuchungen zusammen :

« In einer vorher ländlichen Gemeinde sind nach dem Entstehen einer Industriebevölkerung die vorher normalen Sterblichkeitverhältnisse der Säuglinge, mit einem geringen Wintergipfel, ganz andere geworden : Es ist ein typischer hoher Sommergipfel entstanden, dieser ist weder durch Witterungs- noch Wohnungsverhältnisse bedingt. Die Wohnungsverhältnisse waren vor 1868 wie nachher genau dieselben; keine Reihenhäuser, sondern Hausmannswohnungen Dieser Sommergipfel der Säuglingssterblichkeit ist an erster Stelle durch das Aufgeben der natürlichen Ernährung entstanden, dann durch die Nachlässigkeit und Gleichgültigkeit, mit welcher in Industriearbeiterkreisen Kinder erzeugt und aufgezogen werden. Oft fehlen unseren jungheiratenden Arbeitern und Arbeiterinnen die Mittel und Erfahrung für ihre Nachkommen zu sorgen. Je kinderreicher eine Familie ist, desto mehr Kinder sterben in derselben. Ich habe diese Erfahrung oft gemacht; so könnte ich verschiedene solcher Familien angeben, in welchen der Reihe nach Säuglinge starben. (Vgl. Stolte, *Jahrbuch für Kinderheilkunde*, Februar 1911.) Meist konnte ich in solchen Fällen den Alkoholmissbrauch des Ernährers als Ursache nachweisen. Eine hereditäre Belastung war nach meinen Erfahrungen als Hausarzt nicht vorhanden. Die Trunksucht des Ernährers und die dadurch bedingte mangelhafte Lebenshaltung bewirkte oft bei der Ehefrau eine gewisse Nachlässigkeit und Gleichgültigkeit. Oft war das Verhalten aber auch umgekehrt, indem eine schmutzige, untüchtige Hausfrau den vorher ordentlichen Mann ins Wirtshaus trieb. In solchen Fällen würde die Statistik versagen. Die Statistik würde (vgl. Liefmann) einen hohen Lohn des Ernährers ergeben, wo tatsächlich durch das

Potatorium desselben die Ernährungsverhältnisse seiner Familie mangelhafte waren. Vergleiche auch die Tabellen XII und XI bei Dr Marie Baum, (« Ernährungsstand der ehelichen Säuglinge nach dem Einkommen des Vaters », *Zeitschrift für Säuglingsfürsorge*, Bd. IV, 1910.)

« Ein Einfluss der Lohnverhältnisse auf die Säuglingssterblichkeit scheint vorhanden zu sein, je höher der Lohn, desto geringer die Säuglingssterblichkeit. Leider gilt aber auch die Regel : Je höher der Lohn, desto grösser der Alkoholverbrauch. Für die arbeitende Klasse und das Gedeihen ihrer Familie scheint ein mittelhoher Lohn der günstigste zu sein.

« Die mehr oder minder grosse Vergnügungssucht der Mütter scheint ohne Einfluss auf die Säuglingssterblichkeit zu sein.

« Die Kriminalität der arbeitenden Bevölkerung scheint in einem Zusammenhang mit der Säuglingssterblichkeit zu stehen : je mehr Bestrafungen, desto höher die Säuglingssterblichkeit.

« Die Wärme des Sommers hat nach meiner Statistik keinen Einfluss auf die Säuglingssterblichkeit in einem ländlichen Orte » (pp. 63-64).

* * *

T. W. Page étudie dans *The journal of political economy* (1er octobre, pp. 676-695) les causes des premières émigrations européennes vers les Etats-Unis, dans un article intitulé : « The causes of earlier European immigration to the United States ». Page résume d'abord les causes possibles de l'émigration :

« It would be impossible to enumerate all the causes that induce men to leave old homes for new. Sometimes it is a mere spirit of adventure, a love of change. Very often the reasons are personal ; sometimes they are involved and complicated, and however strongly felt, are but vaguely understood even by those that move under their influence. Whatever weakens the ties of home — bereavement, altered surroundings, domestic infelicity, social or political disappointment, economic difficulties, in short, any one of many things that may darken the current of life — urges men to a change of habitation. At the present day when the means of transportation have become cheap, quick, and secure the motives for emigration need not be so strong as was necessary to induce men to leave Europe for America in the first three-quarters of the nineteenth century » (p. 676).

Les causes politiques et religieuses, qui étaient prédominantes

aux XVIIe et XVIIIe siecles, continuent à agir au début du XIXe, notamment en Allemagne. C'est à cette époque qu'interviennent aussi les causes économiques, surtout en Irlande et en Allemagne :

« When legislation is so shaped or industry is so organized that a small class gets possession of the lion's share of the wealth produced, it makes little difference whether capital is abundant or not, and whether the national resources are fully developed or not : the result to those that do not share the product will be the same. This was the situation in England in the first few generations of her industrial expansion, when enterprise was unregulated and the exploitation of laborers unchecked. It was likewise the situation in Ireland and Germany where, in addition to the fact that commerce and industry were backward, the agricultural producers were deprived by still surviving mediæval institutions of the greater part of the fruits of their toil. Except in Ireland and perhaps in Scandinavia, where the climate is hard and the land is poor, there is no country in Europe where during the nineteenth century the growth of wealth did not keep pace with the growth of population. But in the first half of the century the increase of product did not accrue in favorable proportion to the interest of the different classes of the people » (pp. 679-680).

Mais pourquoi l'émigration française a-t-elle été si faible au cours du XIXe siècle? Pour beaucoup d'économistes la question est obscure :

« Some peculiarity of French character; an unparalleled love of home and country; the influence of the Civil Code and especially of the provision for an equal division of land among heirs; the fact that the absolute necessities of life may be obtained without great difficulty, have been suggested in explanation by various writers. Doubtless all these things have been of influence. But the full and sufficient explanation should include a statement of the absence of the economic motive for emigration that was so strongly felt in the other countries mentioned above. For nowhere was political and religious discontent stronger than in France at various epochs during the nineteenth century; her natural resources were not greater, nor the people more willing to labor, than those of Southern Germany, and in 1847 she suffered a scarcity almost as great as that of her neighbors; she enjoyed neither the industrial development nor the accumulation of capital possessed by England. But the passing of the old regime had left a clear field and almost equal opportunity for men of all classes; the *legetimate* monarchy

[illegible]

important, but it does not concern us here (p. 680).

[illegible]

l'émigration qu'elle provoquait :

[illegible]

tutions. By such men conditions and institutions in America were

[illegible]

[illegible]

[illegible] repute » (p. 485).

[illegible] champ illimité au développement industriel :

[illegible]

know how to prosecute. Thus German lockmakers, imported for the purpose to New Britain, Conn., taught the workmen there better methods and processes. Englishmen from Sheffield and Birmingham were brought over to render a like service to the industries of Meriden, Conn.; as also were other foreigners to Steelton, Penn.; and similar instances might be adduced in large number. Nearly half of the grown men who reached this country before 1870 were skilled workers of some sort, and they commanded high wages and ready employment. This was not altogether due to their possession of technical skill, however, unless they came as teachers of some craft not yet developed here, but in at least equal degree to the general ability that the possession of skill implied. For the European artisan usually found that in America he had to learn his trade over again. The methods and process applied in this country, and specially the rate of working were very different from what he had become familiar with at home. The simple old-word tools, the slow and painstaking methods that sought to give perfection of detail and permanence of result, were out of place in a land where work rushed to a *rough and ready* completion with a hurry and strain at which the European stood aghast Many foreign mechanics who prospered here were forced to admit that if they had worked as hard and denied themselves as much at home as they were forced to do in America they would have been as well off where they came from. It often happened that a trade learned in Europe could not be practice here, for special knowledge and technical skill were not so important as a sound, quick, adaptable, and determined body and mind. But the immigrant who possessed these qualities, though he belonged to the great class of common laborers on his arrival, not only found rough work paid, but soon picked up a sufficient knowledge of some trade to raise himself in the industrial scale » (p 686).

Le gouvernement des États-Unis resta favorable à l'immigration jusqu'en 1868. L'auteur se demande pourquoi, dans ces conditions, l'émigration n'atteignit pas, dès le début, le développement qu'elle a pris seulement de nos jours. C'est que beaucoup d'Européens n'avaient à cette époque qu'une vague idée des États-Unis et que, d'autre part, ils envisageaient cette émigration comme un mal. L'action des *trade unions*, hostiles aux étrangers, commence aussi à se faire sentir; enfin, le déplacement même offre un grand nombre de difficultés.

***

Hirsch, Dr M. — Der Geburtenrückgang. (*Archiv für Rassen- und Gesellschaftsbiologie*, September-Oktober 1911.)

Potthoff, Dr H. — Sterblichkeit und Volksreichtum. (*Die Umschau*, 21 Oktober 1911.)

Hobhouse, Prof. L. T. — The values and limitations of Eugenics. (*Sociological Review*, October 1911.)

Field, J. A. — The progress of Eugenics. (*Quart. J. of Economics*, November 1911.)

Heller. — Vergleichende Morbiditätstatistik der weiblichen kaufmännischen Angestellten und der Dienstboten. (*Archiv für soziale Hygiene*, Bd. VII, H. I, 1911.)

Dodd, F. L. — A National Medical Service. (London, The Fabian Society, November 1911.)

Generalidades sobre el Archipielago canario, en relacion con la sanidad del campo. (Généralités sur l'archipel des Canaries, notamment de l'alimentation des travailleurs agricoles.) (*Boletin de Agrucultura tecnica y economica*, 31 ottobre 1911.)

Callier. — La criminalité et la presse. (*Revue de droit pénal*, novembre 1911.)

Scarlata, F. — Elementi di sociologia criminale : opera di cultura generale. (Palermo, Fiorenza, 1911, 8 L.)

Speranza, G. C. — Crime and immigration (Report of Committee G. of the Institute). (*J. of the Amer. Inst. of Crim. Law and Criminology*, November 1911.)

Hayford, L. — Abstract of report on Immigration and crime. (Washington, 1911.)

Keedy, E. R. — Insanity and criminal responsibility (Report of the Committee B. of the Institute). (*J. of the Amer. Inst. of Crim. Law and Criminology*, November 1911.)

Kirchwey, G. W. — The future attitude toward crime. (*J. of the Amer. Inst. of Crim. Law and Criminology*, November 1911.)

Devon, J. — The Criminal and the community. (London, Lane, 1911.)

Eisenstadt, Dr H. L. — Politik und Sexualgesetz. (*Die Umschau*, 10. November 1911.)

von Sury, Dr K. — Sterilisation aus sozialen Gründen. (*Die Umschau*, 4. November 1911.)

Oberholzer, Dr E. — Kastration und Sterilisation v. Geisteskranken in der Schweiz. (Halle, Narhold, 1911, 3.40 Mk.)

Naier, Dr H. W. — Die nordamerikanischen Gesetze gegen die Vererbung v. Verbrechen und Geistesstörung und deren Anwendung. (Halle, Narhold, 1911, 8 Mk.)

Kraus, E. — Was heisst Rassenverfall ? (*Pol. anthrop. R.*)

Holle, H. G. — Biologie und Politik. Beziehungen zwischen Rasse. Volkstum und Staat. (*Grenzboten*, 1911.)

Jordan, D. S. — La moisson humaine, étude sur la décadence des races. (*Revue internationale de sociologie*, octobre 1911.)

Lannelongue, Prof. — Causes prépondérantes de la dépopulation de la France. (*Revue scientifique*, 9 décembre 1911.)

Prinzing, F. — Die Abnahme der ehelichen Fruchtbarkeit auf dem Lande in Deutschland. (*Z. für Sozialwissenschaft*, H. 12, 1911.)

Marie, A., et Macauliffe, L. — Influence du milieu social sur le développement de la taille chez la femme. (*Compte rendu de l'Académie des sciences de Paris*, 1911.)

Hourwich, I. A. — The economic aspects of immigration. (*Political Science Quarterly*, December 1911.)

Fairchild, H. P. — Immigration and crises. (*Amer. Econ. Review*, December 1911.)

Hill, A. — Abstract of report on Fecundity of immigrant women. (Washington, D. C., 1911.)

Hill, J. A. — Abstract of report on Occupations of 1st and 2d generations of immigrants in U. S. (Washington, 1911.)

Correard, J. — L'émigration écossaise au Canada. (*Canadienne, France-Canada*, septembre 1911.)

Clément, H. — Une forme d'émigration : la désertion périodique des campagnes. Etude sur les maçons de la Creuse. (Reims, *L'Action populaire*, 1911.)

Geddes, P., and Mears, F. C. — Cities and Town-planning Exhibition. Guide-Book and Outline catalogue. (Dublin, Browne and Nolan, 1911, 6 p.)

Geddes. — City Surveys for Town planning, and the greater cities. (London, Bale and Danielsson, 1911.)

Blanchard, R. — Grenoble. Etude de géographie urbaine. (Paris, Collin, 1911, 3 Fr.)

Thwing, C. — The American Family. (*Hibbert J.*, 1911.)

Woods, F. L. — The share of Vermont in the production of distinguished men. (*Amer. stat. Association*, September 1911.)

Droit.

R. Stammler, l'auteur de *Wirtschaft und Recht*, publie un nouvel ouvrage : *Theorie der Rechtswissenschaft* (Halle a. S , Buchhandlung des Waisenhauses, 1911, in-8°, 21 mk.), dont l'éditeur caractérise la nature dans les lignes suivantes :

« Dieses Lebenswerk des berühmten hallischen Rechtsphilosophen, die reifste Frucht seiner gewaltigen Denkenergie, beabsichtigt und enthält nicht mehr und nicht weniger als eine restlose Klarlegung *alles dessen, was sich auf dem Gebiete der Rechtswissenschaft als allgemeingültig feststellen lässt. Reine Rechtslehre*; alles, was in rechtlichen Erörterungen unbedingt, von Zeiten und Ländern unabhängig, bestimmt werden kann, gelangt zur Darstellung.

« Allenthalben zeigt sich zurzeit in den Wissenschaften, und nicht zuletzt neuerdings insbesondere auch in der Jurisprudenz

das ernste Bestreben, ihren letzten grundlegenden Erkenntnissen nachzugehen. Es bekundet der Drang, Grundlegungen, Grundbegriffe, Grundsätze zu entdecken und zu beschreiben, das erfreuliche Trachten nach der Vereinheitlichung unserer Erkenntnisse und der Ordnung unserer Erfahrungen in der Einheit unseres Bewusstseins. Oft genug bleibt aber gerade die Behandlung dieser Grundfragen problematisch.

« Trefflicher in seiner souveränen Handhabung der Kantischen Denkmethoden, über den Meister von Königsberg aber hinausgehend in der folgerichtigen Durchführung der eingeschlagenen Gedankengänge, führt Stammler mit zwingender Schärfe der Schlussfolgerungen sein imposantes Denkgebäude auf, dessen Ergebnisse nicht nur jetzt erstaunliche Förderung, sondern noch für späte Zeiten Ausgangspunkte wissenschaftlicher Forschungen bringen. Kurz und schlicht : *Prolegomena zu jeder künftigen Jurisprudenz, die als Wissenschaft wird auftreten können* Ein Werk, nicht voller Erfindungen, sondern voller Entdeckungen: Entdeckungen, die nur gemacht werden konnten durch einen unbeirrbar auf das Unsterbliche im Menschen gerichteten Blick.

« Die Einteilung des Bewusstseinsinhaltes in *Form* und *Stoff* ist zum Grunde des Ordnens der Rechtsgedanken genommen, die Gegenüberstellung von *bedingenden Denkarten zu den dadurch bedingten Begriffen;* und so ist es allerdings möglich, über das blosse Wissen des Rechtes und eine nur bedingt allgemeine Rechtslehre hinaus in erkenntniskritischer Methode zu einer *reinen Theorie* der Rechtswissenschaft zu gelangen. »

* * *

La société allemande « *Recht und Wirtschaft* » dont il a été question dans le *Bulletin* n° 16, p. 708, publie dans ses *Schriften* une étude du D[r] Wildhagen sur la procédure civile : « *Der Bürgerliche Rechtsstreit* » (Berlin, Heymann, 1912, in-8°, iv-139 pages, 2 marks). A raison des nombreuses observations qu'il a pu faire au cours de sa carrière, Wildhagen est persuadé qu'une réforme de la procédure s'impose. Comme le gouvernement de l'Empire ne peut actuellement s'intéresser à la chose, étant déjà occupé à la revision du droit pénal et de la procédure criminelle, il appartient aux associations professionnelles et aux sociétés savantes de préparer les voies à cette réforme. C'est dans cet esprit qu'il a écrit le livre signalé ici. L'auteur constate la tendance actuelle vers la création de tribunaux particuliers :

« Die Unzufriedenheit mit den bestehenden Zuständen hat bereits ausser der von der Reichsjustizgesetzgebung neben den ordentlichen Gerichten (Amtsgericht, Landgericht, Oberlandesgericht, Reichsgericht) teils aufrechterhaltenen, teils neugeordneten Sondergerichten (Kammer für Handelssachen) zu weiteren Sondergerichten für bürgerliche Rechtspflege (Gewerbegerichte, Kaufmannsgerichte) geführt. Die Verfahren vor den Sondergerichten weichen zum Teil sowohl von dem Verfahren vor den ordentlichen Gerichten wie auch untereinander ab. Das Streben nach Sondergerichten ist auch keineswegs zum Abschluss gelangt, sie werden für Streitigkeiten aus dem Gebiete des gewerblichen Rechtschutzes, sowie für Schiffahrtprozesse mit Nachdruck gefordert, und es ist mit der Wahrscheinlichkeit zu rechnen, dass diegleiche Forderung von anderen Gruppen des wirtschaftlichen Lebens erhoben werden wird. Sehr zu beachten ist auch die Erscheinung, dass vorwiegend kaufmännischen Korporationen auf dem Wege freier Vereinbarung ständige Schiedsgerichte eingerichtet haben, die teils aus Fachleuten und juristen, teils nur aus Fachleuten gebildet sind » (p. 42).

Les règles actuelles de la procédure ne sont plus adaptées aux nécessités sociales :

« Die bestehenden Mängel erklären sich zu einem guten Teile daraus, dass die Einrichtungen unseres bürgerlichen Rechtsstreites vorwiegend noch auf den überkommenen Grundlagen und Anschauungen längst überholter Zeiten beruhen und dass die Errungenschaften der Neuzeit auf anderen Gebieten des menschlichen Wissens und Erkennens bislang einen bestimmenden Einflus auf sie nicht erlangten. Die Welt, das Leben da draussen haben sich geändert. Raum und Zeit haben eine andere Bedeutung gewonnen. Ueberall wohin wir blicken in Handel und Wandel — in Fabriken und Werkstätten, auf dem Hofe und Felde des Landmanns, in Haus und Schule, in den Arbeitsräumen gelehrter Forscher auf den Gebieten exakter Wissenschaften — überall rastloses Vorwärtsstreben, neues Leben, neue Arbeitsmittel und Arbeitsmethoden. Draussen rasen die Eisenbahnen durch die Länder, die Dampfer durchqueren den Ozean, sie mischen die Völker durcheinander und ermöglichen einen Austausch der Güter, wie ihn früher niemand ahnte. Maschinen surren und sausen in Stadt und Land und erzeugen spielend Güter in märchenhaften Mengen, die einst nur mit grossen Aufwand an Zeit und Mühe geschaffen werden konnten. Der elektrische Strom verbindet die fernsten

Teile des Erdballs, er trägt die Stimme der Menschen über Länder und Meere, er erhellt die Nacht bis das entlegenste Gebirgsdorf und nimmt des Menschen Hand viel Arbeit ab. Der elektrische Funke gestattet eine Verständigung durch den Aether hindurch auf Tausenden von Kilometern. Es faucht das Auto und schleppt Menschen und Lasten spielend über Berge und Täler. In den Lüften knattern die Motoren des lenkbaren Luftschiffes. Und die bürgerliche Rechtspflege, die all diesen neu geschaffenen Verhältnissen verständnisvoll Rechnung tragen soll? Hat sie gleichen Schritt gehalten? Ich möchte die Frage gern freudig bejahen. Aber ich kann es nicht. Dann und wann hat man zwar versucht, bei ihr die eine und andere Neuerung einzuführen, aber der Flug ging nie sehr hoch. Es wird doch wohl notwendig werden, auch ihr ein neues Haus zu bauen mit luftigen Räumen und mit weiten Fenstern, durch die Licht und Klarheit in jeden Winkel dringen kann. Und es wird sich nicht vermeiden lassen, manches Stück ehrwürdigen Urväter-Hausrats zu beseitigen, nicht aus Mangel an Pietät, sondern unter den zwingenden Gebote der Notwendigkeit, Arbeitsgerät zu schaffen, mit dem die bürgerliche Rechtspflege ihre Aufgabe möglichst sicher und schnell erfüllen kann » (p. 38).

***

Le serment et la formule de serment usités à différentes époques dans les différents pays se trouvent en rapport direct avec la conception qu'on s'y fait de la divinité. Telle est la thèse qui sert de base à l'ouvrage de F. Thudichum, professeur à l'Université de Tubingen, intitulé *Geschichte des Eides* (Tubingen, Laupp, 1911, in-8°, 150 pages. L'auteur y expose, en même temps, les différents buts auxquels le serment peut convenir et parcourt toute l'histoire de la civilisation depuis les Grecs jusqu'à l'époque contemporaine.

***

C'est une nouvelle théorie de la faute en droit pénal que le Dr A. Hold von Ferneck, professeur à l'Université de Vienne, expose dans son étude : *Die Idee der Schuld*. (Leipzig, Duncker und Humblot, 1911, in-8°, IV-99 pages, 2 mk. 60.) Les notions courantes sur la faute ont retardé les progrès de la science pénale dans ce domaine :

« Zwei Dogmen sind es, welche den Fortschritt der Strafrechtswissenschaft auf dem Gebiete der Schuldlehre hemmen. Das eine lautet : *Schuld ist eine subjektive Beziehung des Taters* zur Tat

oder zum Erfolg) ; das andere besagt : Vorsatz und Fahrlässigkeit sind die beiden Schuldformen des Strafrechts.

« Die Lehrmeinung, dass Schuld eine subjektive Beziehung des Täters zu Tat oder Erfolg sei, wird als eine *Nominaldefinition*. als ein *analytischer Satz* bezeichnet, an dessen Richtigkeit *nicht gezweifelt* werden könne. In Wahrheit enthält sie eine *petitio principii*. Die Frage nach der Schuld muss, wie schon die unbewusste Fahrlässigkeit zeigt, gerade dahin formuliert werden, ob denn die Schuld im Rechte wirklich etwas subjectives bedeutet.

« Die Erfassung der Schuld als einer *subjektiven Beziehung* versperrt den Weg zur Erkenntnis ; denn sie verleitet dazu, die Schuld im Täter zu suchen und sich geradezu ausschliesslich mit der Psyche des Täters zu beschäftigen : daher das unablässige Schwelgen in psychologischen Fragen ; daher die Geneigtheit, den Vorsatz als die zentrale, primäre, oder gar als die einzige Schuldform anzusehen ; daher das mangelnde Verständnis für die Bedeutung des äusseren Geschehens ; daher die Schwierigkeit, die Gefährdungsdelikte zu erfassen ; daher die Unmöglichkeit, die unbewusste Kulpa und die sogenannten Ungehorsamdelikte als schuldhaft aufzuweisen ; daber das Arbeiten mit den subjektiven Masstäben. Bis zur völligen Abkehr vom Rechte und vom Leben steigert sich dieser Subjektivismus, wenn die Schuld von der Psyche des Täters in den Charakter, in die Persönlichkeit des Täters verlegt wird.

« Fragen wir, woher denn dieser subjektive Schuldbegriff stammt, so können wir antworten : Wer das Wort *Schuld* in den Mund nimmt, ohne sich zuvor über Provenienz, Sinn und Tragweite dieses Wortes Rechenschaft zu geben, und insbesondere, ohne sich zu vergegenwärtigen, dass es sich im Strafrechte doch um die rechtliche Schuld handelt, der legt dem Wort eben jene Bedeutung zugrunde, die es im gewöhnlichen Leben hat. In diesem Sinne ist aber Schuld nichts anders als moralische Schuld. Dass diese Schuld mit der rechtlichen Schuld aber keineswegs identisch ist, ja sogar vielfach im Gegensatz zu ihr steht, habe ich an anderer Stelle zu zeigen versucht (S. xxxii, 255 ff.). Ich habe daselbst an der Hand der Tatsachen, welch grossen Einfluss der Strafgesetzgeber dem zufälligen Umstand einräumt, ob der verpönte Erfolg eingetreten ist oder nicht, dargelegt, dass sowohl im Bereiche der Fahrlässigkeit als auch im jenen des Vorsatzes amoralische Gesichtspunkte eine sehr bedeutsame Rolle spielen : « Man « darf daher nicht, wie es so oft geschieht, den strafrechtlichen « Schuldbegriff der Moral entlehnen, d. h. in der Jurisprudenz

« kurzerhand von Schuld sprechen, als wäre der Begriff der « Schuld ein von vornherein feststehender. Vielmehr ist es Auf- « gabe der Rechtswissenschaft, den Begriff der rechtlichen Schuld « zu fixieren. » Zu welch unheilvollen Konsequenzen die moralisierende Betrachtungsweise führt, dass sie insbesondere dazu verleitet, individualistische Gesichtspunkte in den Vordergrund zu stellen, soll in einem anderen Zusammenhange dargetan werden. Hier sei nur soviel bemerkt, dass die Frage nach der Schuld im Rechte ein juristisches Problem darstellt, dem nur mit einer juristischen Methode beizukommen ist. Wir stehen daher vor der Aufgabe, den Begriff der Schuld aus dem Begriffe des Rechtes zu deduzieren » (pp. 1-3).

L'auteur conclut ainsi :

« Nun sind alle von uns aufgestellten Schuldformen als Verkörperungen einer einheitlichen Idee, der allgemeinen Voraussehbarkeit, aufgewiesen. Diese Idee haben wir aus den Grundbegriffen des Rechtes entwickelt, und die Schuldformen die sich uns ergeben, haben wir aus ihr an der Hand der Bedürfnisse der Gesetzgebung abgeleitet. Wir dürfen nunmehr die allgemeine Voraussehbarkeit der Norm als die rechtliche Schuld, und die Schuldformen der Absicht, der Fahrlässigkeit und der Willkür als die einzigen und als die notwendigen Verkörperungen der rechtlichen Schuld betrachten.

« Schuld im Rechtssinne liegt also auch in solchen Fällen vor, wo eine *subjektive Beziehung des Täters* zu Tat oder Erfolg nicht gegeben ist, wo also von Schuld im moralischen Sinne nicht gesprochen werden kann. Besinnen wir uns darauf, dass das Wort Schuld dem Gebiete der Moral entstammt, so können wir sagen : Schuld ist jene der Vorstellungsweise der Moral entlehnte Idee, von welcher wir ausgehen wenn wir fragen, ob — damit Rechtsstrafe eintreten könne — in jedem einzelnen Falle eine subjektive Beziehung des Täters vorliegen, ob dem Täter die Norm in jedem einzelnen Fall bewusst geworden sein müsse. Und diese Frage können wir nur in verneinendem Sinne beantworten Das Recht kann den individuellen Masstab der Moral nicht übernehmen ; es muss sich mit einem generellen Gesichtspunkte, mit der allgemeinen Voraussehbarkeit begnügen » (pp 96-97).

* * *

Le Dr P. Koschaker est un des premiers qui ait tenté d'écrire la monographie d'une institution du droit assyro-babylonien. Son

ouvrage est intitulé : *Babylonisch-assyrisches Bürgschaftsrecht. Ein Beitrag zur Lehre von Schuld und Haftung.* (Leipzig, Teubner, 1911, in-8°, xviii-263 pages, 8 mk.) L'auteur est arrivé aux conclusions suivantes :

« Die Ergebnisse der bisherigen Untersuchung zusammenfassend gelangen wir also zu folgendem Bild der ältesten Bürgenhaftung :

« *Der Bürge garantiert dem Gläubiger für die Exekutionsbereitschaft des Schuldners zur Personalexekution.* Er ist gewissermassen *Vollstreckungsorgan* des Gläubigers, dem er bei normalem Gang der Dinge die Leistung des Schuldners übermitteln kann. Leistet der Schuldner rechtzeitig weder dem Gläubiger, noch dem Bürgen, so ist dieser dem Schuldner gegenüber *berechtigt* und wenigstens bei der Gestellungsbürgschaft dem Gläubiger gegenüber auch *verpflichtet*, den Schuldner als Exekutionsobjekt bereit zu stellen. *Vermag er dies nicht, so ist er mit Leib und Leben dem Gläubiger verfallen*, oder vielleicht exakter : er ist nunmehr verpflichtet, sich selbst als Ersatzobjekt für den Schuldner dem Gläubiger auszuliefern. Jedoch steht ihm in der Regel die Befugnis zu, diese Rechtsfolge durch rechtzeitig dem Gläubiger angebotene Erfüllung von sich abzuwenden.

« Es ist aber begreiflich, dass dieses ursprüngliche *Recht* des Bürgen, sich durch Erfüllung zu befreien, die Tendenz in sich tragen musste, sich allmählich in eine *Pflicht* zu verwandeln. In dieser Richtung wirkte namentlich das Interesse des Gläubigers, dem in vielen Fällen mehr daran liegen musste, *Erfüllung* seiner Forderung zu erhalten, als die Person des Bürgen in seine Gewalt zu bekommen. So mag schon frühzeitig die Anschauung Raum gewonnen haben, dass der Bürge, der im Haftungsfalle dem Gläubiger Erfüllung anbot, hierbei in Ausübung einer *Pflicht* handle, was dann weiter zur Folge haben musste, dass nunmehr eine auf die Erfüllung des Bürgen bezügliche Klausel in das Bürgenversprechen aufgenommen wurde. Vielleicht darf man auch einen Zusammenhang des Erfüllungs*versprechens* — denn so dürfen wir es jetzt nennen — mit der Aufnahme der Zahlungsgarantie in die Bürgenobligation annehmen, insofern nämlich sich logisch beide einander entsprechen. Denn wenn es richtig ist, dass die Anlage der Verbürgungserklärung eine symmetrische war, wenn also ursprünglich zur Verpflichtung des Bürgen, den Schuldner zur persönlichen Exekution bereit zu stellen, vielleicht ein Versprechen gehörte, sich selbst als Exekutionsobjekt darzu-

bieten, so war das Korrelat zur Zahlungsgarantie das persönliche Erfüllungsversprechen. Damit ist natürlich nicht behauptet, dass das Erfüllungsversprechen erst in die Bürgenobligation aufgenommen werden konnte, seitdem diese die Zahlungsgarantie enthielt — das Gegenteil beweisen ja die uns erhaltenen Bürgschaftsurkunden —, wohl aber, dass die Zahlungsgarantie erst recht verständlich wird auf Grundlage des Erfüllungsversprechens, zugleich ein weiteres Argument dafür, dass sie eine jüngere Bildung ist. »

* * *

Le Dr G. Calogiros étudie, dans un ouvrage intitulé *Die Arrha und Vermögensrecht, in Berücksichtigung der Ostraka und Papyri* (Leipzig, Duncker und Humblot, 1911, in-8°, xiv-204 pages, 5 marks), la question des arrhes en droit romain, à partir du moment où cette institution juridique a reçu une forme définitive dans le droit classique comme répondant à des situations bien délimitées. Il en suit les destinées dans la période postclassique en montrant ses origines et sa nature dans le droit grec et son développement dans le droit byzantin. Il est intéressant de noter ce que l'auteur dit de l'adaptation de cette institution au milieu social :

« Juristischer Begriff des römischen Rechts ist nichts weiter als das Wesen und das Charakteristikum einer einzelnen Gruppierung von *Lebenserscheinungen*, welche positive *römische* Rechtsregeln aus der Gesamtheit der Lebensvorgänge abgegrenzt haben, um für diese Gruppe gleichartige rechtliche Behandlung zu erheischen. Also um Sammelvorstellungen von *Lebensvorgangen*, nicht von Rechtsregeln (vom Recht), handelt es sich. Die rechtliene Normierung ist eine einheitliche für eine Masse von mannigfaltigen Tatbeständen, deren Abgrenzung *vom Gesetzgeber* vorgenommen worden ist. (« Der Begriff ist ja *künstliche Schöpfung* und nicht Naturgewordenes », sagt treffend E. Jung in seiner Abhandlung : *Von der logischen Geschlossenheit des Rechts*, S. 7.) Und es fragt sich, was eben bei allen diesen positiv-rechtlich *ad hoc* gruppierten Lebenserscheinungen *das Gemeinsame* was mit andren Worten deren *Begriff* ist.

« Dieser Begriff ist dann einer des *römischen* Rechts.

« Ist die bezeichnete Abgrenzung in einem anderen Rechte, etwa im griechischen, dieselbe wie im römischen,sind mit andren Worten genau dieselben Lebensercheinungen von den Regeln eines anderen

Rechts zwecks *einheitlicher* Handhabung gleichfalls gruppiert worden, so wird der Begriff derselben Lebensvorgänge natürlich derselbe sein, und infolgedessen wird auch die Beherrschung des im römischen Rechte statuierten Begriffes zugleich die Beherrschung des griechischen sein. Ist jedoch diese wegen der Eigenartigkeit des römischen Rechts allzu seltene Kongruenz nicht vorhanden, ist z. B. im griechischen Rechte die Zusammenstellung der Lebensvorgänge anders als im römischen geordnet, so wird man dann hier mit dem Begriffe der römischen Gruppe offenbar *gar nichts* anzufangen imstande sein » (p. 191).

C'est sur ces considérations que l'auteur appuie ses conclusions en ce qui concerne certaines formes d'arrhes propres au droit grec :

« Das Rechtsinstitut der Arrha besteht darin, dass eine Sache oder eine Geldsumme zur Bestätigung der Willensübereinstimmung (*Comprobandi causa*) ins Eigentum gegeben wird.

« Die Klage ist ausschliesslich die *conditio causa data, causa finita.*

« Die sogenannten *arrha pœnalis*, *arrha pœnitentialis* und *arrha pacto imperfecto data* sind doktrinäre Gebilde des Mittelalters. Sie sind vom Standpunkte des römischen Rechts der klassischen Zeit aus begriffswidrig und deshalb mit dem Begriff der römischen Arrha unvereinbar.

« Infolgedessen haben sie im System des römischen Rechts keinen Platz.

« Sie beziehen sich auf ein vierkanntes und missverstandenes, nicht romanisiertes und auch nicht zu romanisierendes griechisches Rechtsinstitut » (pp. 190-191).

* * *

L'accusation publique et les délateurs chez les Romains font l'objet d'un ouvrage que G. Boissier fait paraître à la librairie Clouzot (Niort, 1911, in-8°, XXVIII-IV-575 pages) et dans lequel l'auteur, sans s'arrêter plutôt à une période déterminée, fait l'histoire de la délation chez les Romains depuis la plus haute antiquité jusqu'à la publication des codes de Justinien et à la disparition de cette institution. Il y a là une évolution intéressante à la fois au point de vue politique et social :

« Depuis longtemps déjà la critique et l'histoire se sont occupées des *délateurs*. Depuis longtemps on a montré leur intervention néfaste dans les débats politiques et la littérature ; stigmatisé leur éloquence de lucre et de sang ; signalé leur influence délétère sur la

société. Il ne reste plus de foudres à lancer contre ces auxiliaires complaisants des vengeances privées et des rancunes secrètes ou avouées d'un despote sanguinaire. Il est donc bien osé de prétendre apporter de l'inédit dans un sujet aussi connu : il semblerait plus légitime de répéter avec La Bruyère : *Tout est dit*, et l'on vient trop tard depuis plus de 7,000 ans qu'il y a des hommes qui pensent Sur ce qui concerne les *délateurs*, le plus beau et le meilleur est enlevé ; on ne fait que glaner après les anciens et les habiles d'entre les modernes ». Nous allons essayer cependant, sinon d'exposer quelque chose d'entièrement nouveau, de faire au moins une étude plus générale et plus précise à la fois, en consacrant à la *délation* chez les Romains un développement proportionné à son importance et à ses effets.

« On a jusqu'ici limité l'existence des délateurs à la période impériale, oubliant qu'originairement *délateur* et *accusateur* étaient synonymes et que *deferre* et *accusare* désignaient le même acte juridique. Notre travail sera plus vaste. Nous remonterons aux origines de Rome, pour ne nous arrêter qu'après la chute de l'Empire d'Occident et la publication des codes de Justinien. Nous assisterons ainsi à la genèse de la délation et nous pourrons l'accompagner pas à pas jusqu'à son épanouissement, alors qu'elle devient une sorte d'institution d'État ; puis à sa disparition réclamée par l'opinion publique, réalisée par les bons princes et rendue définitive, plus tard, par l'omnipotence du souverain, la nullité du Sénat comme de la magistrature, et l'établissement d'une police secrète rapidement organisée, entièrement sous la main du pouvoir central (pp. II-III).

La délation, procédure juridique nécessaire dans une organisation qui ignore le ministère public, ne tarde pas à prendre un caractère spécial et à devenir enfin un fléau :

« C'est qu'aussi l'absence d'un *ministère public* légitimait en partie la *délation* ; la loi de *majesté*, qui someillait parfois, mais sans être abolie, l'autorisait ; enfin, le désœuvrement de toute une classe de citoyens, joint aux habitudes d'éducation de la société ; l'appât du gain, le danger même à courir, tous ces motifs, et bien d'autres moins avouables, rendaient la *délation* plus forte que la volonté des meilleurs empereurs. Quand luisaient les mauvais jours pour les *délateurs*, ils se cachaient, puis reparaissaient à la première éclaircie et prenaient leur revanche.

« De plus, le *mariage* et le *divorce*, l'*adoption* et l'*abrogation*, le *célibat* et le *veuvage*, les *testaments* et les *legs*, les *fidéicommis*

et les *codicilles* étaient régis par des lois, dont la violation pouvait apporter une perturbation plus ou moins profonde dans la famille et dans l'État et qui, pour ce motif, étaient parfois l'objet de poursuites intentées par des délateurs plus ou moins patriotes et désintéressés.

« Enfin pour éviter les fraudes préjudiciables au *trésor* et, par suite, à la fortune publique, des *espions* guettaient ceux qui cherchaient à voler le *fisc*, et des accusations spéciales, de véritables *délations* visaient les manquements de cette nature, sans compter les dénonciations de toute espèce, source abondante de revenus, par les confiscations qui suivaient d'ordinaire toute contravention.

« En somme, les *délateurs*, utiles, indispensables même à l'origine, devinrent plus tard un fléau, par l'abus qu'en firent les tyrans et la cupidité qu'excitèrent les récompenses promises. De quelque façon qu'on les juge, on ne saurait nier qu'ils ont joué un très grand rôle et que leur influence a été considérable dans le droit, la littérature et la société. Ils méritaient qu'on s'y arrêtât » (p. 339).

***

Il convient de signaler aussi une autre étude juridique due au Dr A. Heusler, qui a recherché la constitution du droit pénal dans les sagas islandaises (*Das Strafrecht der Isländersagas*, Leipzig, Duncker und Humblot, 1911, in-8º, 246 pages, 6 marks). Jusqu'à présent, les sagas n'avaient été utilisées qu'en partie dans ce but (travaux de Grimm, Brunner, Binding, Dahn, etc.). Le point de vue auquel l'auteur s'est placé est aussi sociologique que juridique :

« Man kann auch anders verfahren : sich mitten in die Sagas hineinstellen und ihre Angaben zunächst einmal als Selbstzweck vornehmen. Welche Kräfte bewegen das Strafrecht dieser kleinen abgeschlossenen Welt ? Welche Mittel der Gegenwehr sind möglich, sind erlaubt, werden gebilligt ? Wie verkörpern diese Menschen, die so überzeugend vor uns wandeln, die abstrakten Begriffe von Rache, Friedlosigkeit, Rechtsordnung ?

» Die Antwort auf diese und ähnliche Fragen hätte ihren Wert : auch wenn es keine Graugans gäbe. So vieles in diesen stoffreichen Geschichten berührt sich mit Rechtsbüchern überhaupt nicht, ohne doch unsrer strafrechtlichen Wissbegier gleichgültig zu sein ; für die ganze Psychologie der Missetat und ihrer Folgen bietet uns das Rechtsbuch nur Abgeleitetes und künstlich Verdünntes, wo in den Sagas das blutwarme Leben quilt. Dann aber die äussern Ein-

richtungen, der technische Aufwand von Gerichtsgang und schiedlicher Sühne alle die Dinge, die zur Vergleichung mit der Sagas auffordern : auch da verdienen die Erzählungen eine Betrachtung aus sich selbst heraus, mit statistischer Vollständigkeit, wo es fördern kann, und ohne den steten Hintergedanken : im besten Falle gibt es eine Randglosse zur Graugans.

» Dieses Verfahren wird, wenn ich nicht irre, den Beweis erbringen, dass die Isländergeschichten in ihrem Wert als strafrechtliche Quellen immer noch tief unterschätzt worden sind. Ihre Auskünfte gehen weit hinaus über einzelne Streiflichter; sie fügen sich zusammen zu einem Ganzen, das man nicht gerade ein *System* nennen wird, das aber mit all seinen unlogischen Stellen lebenswahr wirkt und in seiner innern Geschlossenheit von uns nacherlebt werden kann » (pp. 3-4).

L'auteur étudie successivement les sagas comme sources juridiques, la civilisation à l'époque des sagas, la religion païenne dans le droit pénal, la vengeance, la composition, la procédure judiciaire. L'idée qui prévaut à l'époque étudiée, dans le droit germanique, est celle de l'individualisme dans le sens que lui attribue Heusler :

« Der Staat und die Gerechtigkeit, wie das Vaterland und die Religion, das waren die abstrakteren Grössen, die es erst auf späterer Entwicklungsstufe aufnehmen konnte mit den älteren, körperhafteren Mächten der persönlichen Ehre und des Sippegefühls. Man hat wirklich die Gewalt unter Umständen für *Recht* d. h. für das bessere Recht, gehalten, und die *Unterordnung der Willkür* fand ihre Schranke im Ehrgefühl.

« Dabei wollen wir den Freiheitsbegriff und Individualismus der germanischen Heiden nicht überschätzen. Das Staatsgefühl war nicht deshalb schwach, weil das Individuum titanenhaft frei und selbstherrlich war. In dem Ehrgefühl des vorchristlichen Isländers liegt viel Herdenhaftes. Man ist im hohem Grade abhängig von dem Urteil der Menschen und insofern gebunden, unfrei. Zugleich aber ist die Persönlichkeit nicht so weit differenziert, dass sich eine fühlbare und dauernde *Spaltung* hätte bilden können zwischen der Meinung der Andern und dem eigenen sittlichen Selbstbewusstsein. Den Standpunkt : *mögen sie mich für feige halten, ich weiss es besser*! hielt der Mensch nicht fest; über kurz oder lang verschmolz seine eigene Schätzung mit der *communis opinio* : wenn er dann in deren Sinne handelte, war es nicht aus moralischem Zwang, gegen die bessere Ueberzeugung, sondern weil sein Inneres die Anklage der Menge bejahte.

Gleichwohl hatte der heidnische Germane seinen starken sittlichen Idealismus; das war die schon besprochene Fähigkeit : Besitz, Lebensbehagen, das Leben selbst einer Idee, der Ehre aufzuopfern Diese hochgespannte Stimmung, die über die ewigen Raufereien der Saga den Schimmer des Heroischen breitet, war aber nur denkbar da, wo die Selbsthilfe die Leistungen des Staates überwog. Der selbe Staat, der viel Freiheit liess und wenig Pflichten aufzwang, gewährte wenig Schutz und stellte an die wachsame Wehrhaftigkeit des Mannes die höchsten Ansprüche. Wo die Gerichte mit dem Schwert in der Hand erstritten werden mussten und ihr Urteil erst Wert gewann durch die eigene, tatkräftige Vollstreckung, da hatte der Kampf ums Recht einen anderen Inhalt als im geordneten Staatswesen, in der domestizierten Gesellschaft. In dem Staate der öffentlichen Strafen, des öffentlichen Anklägers und der Polizei kann jedes wahrhafte Ehrgefühl, das Kriegerehrgefühl, nicht mehr gedeihen. Dem alten Germanen hätte das Abtreten der Vergeltung an den Staat und damit die Verneinung des Rachewillens keine erstrebenswerte Sittigung bedeutet, sondern ein Erschlaffen des Edelsten im Manne » (pp. 241-242).

* * *

Le Dr Schwabe a écrit un ouvrage sur la personnalité juridique sous le titre *Das Rechtsgebilde als Person* Basel, Schwabe, 1911, in-8°, 185-III pages), où il examine la nature de cette personnalité, sa constitution et ses limites, la place qu'elle occupe dans un système juridique.

* * *

Grouber, A. — Une théorie psychologique du droit. (*Revue trim. de droit civil*, 1911.)

Stammler, R. — Theorie der Rechtswissenschaft. (Halle, 1911, 24 Mk.)

Kelsen, Dr H. — Grenzen zwischen juristischer und soziologischer Methode. (Tübingen, Mohr, 1911.)

Del Vecchio, G. — Il progreso giuridico. (*Rivista ital. di sociol.*, 1911.)

Boucaud, Ch. — Le respect de l'ordre et le droit naturel. (*Revue de philosophie*, décembre 1911.)

Perreau, E. H. — Du rôle de l'habitude dans la formation du droit privé. (*Revue trim. de droit civil*, 1911.)

Jovanovic, M. P. — Etude sur la naissance et le développement du droit et des institutions au Monténégro. (*Revue Inst. de droit comparé*, 1911.)

Hellwig, Dr A. — Strafrichter und Strafrechtspflege. (*Z. [illegible] senschaft*, Bd. XXXIII, H. I, 1911.)

De Visscher, Ch. — Le contrat collectif de travail. Théories juridiques et projets législatifs. (Gand, Siffer, 1911.)

Crouzel, J. — De l'ingérence dans les affaires d'autrui : 1° en matière ordinaire ; 2° en matière de grèves et de coalitions. (Toulouse, Privat, 1911.)

Hazeltine, H. D. — The Law of the air. (London, Hodder, 1911.)

Politique.

Le *Manuel de sociologie catholique* du P. A. Belliot (Paris, Lethielleux, 1911, in-8°, 690 pages est surtout un traité de politique sociale. Le dernier chapitre est intitulé : « Comment réorganiser le monde? » C'est d'abord par des institutions réorganisatrices écoles, patronages, mutualités, coopératives, syndicats, etc.), puis par la *corporation* :

« C'est en faisant la synthèse de ces principales œuvres sociales et en les réunissant dans un organisme unique et compréhensif, qui se nommerait la *corporation*, que l'on pourrait réaliser l'association chrétienne parfaite consistant à la fois dans l'union des intérêts matériels et dans celle des âmes. Reconstituer l'ancienne *corporation* à l'aide de *la synthèse d'œuvres* indiquée plus haut, la refaire, non d'après le même moule qu'au temps d'Etienne Boileau, mais d'après le même esprit, en la faisant profiter de tous les perfectionnements de la civilisation moderne (soit matériels, soit intellectuels), la rendre bien homogène, unie, vivante, active et riche, la constituer comme une *famille de familles*, c'est-à-dire comme un groupement de familles ouvrières unies par le lien commun d'un même travail, et la prendre comme l'élément fondamental d'un groupe plus large, mais uni et homogénisé exactement d'après le même esprit — qui s'appellerait la *paroisse*, — puis coordonner semblablement, dans une fraternelle fédération d'intérêts et de sentiments harmoniques, les paroisses avec les paroisses, de manière à constituer une vaste famille régionale appelée *province*, et enfin, avec toutes ces provinces ou agglomérations de familles professionnelles, composer l'*Etat chrétien*, c'est-à-dire la *famille nationale*, et donner à cette dernière le même esprit, la même vie, par conséquent la même moralité et la même prospérité qu'aux organismes élémentaires dont il serait la synthèse » (p. 632).

* * *

Le petit volume que J. Novicow fait paraître à la librairie Giard et Brière sous le titre : *Mécanisme et limites de l'Association*

humaine. (Paris, 1911, in-8°, 105 pages, 2 francs) défend l'idée d'une organisation internationale des États, d'une « fédération humaine » sur la base des échanges de toute espèce et expose en même temps une théorie de l'échange, au point de vue social, par opposition à la spoliation.

***

Dans un petit ouvrage publié en 1900 sous le titre *Das Meer als Quelle der Völkergrösse*, F. Ratzel s'était efforcé de préciser les bases géographiques de la puissance maritime et déclarait que l'Allemagne devait être forte aussi sur mer, si elle voulait exercer une action mondiale. H. Helmolt vient de publier une deuxième édition de cet ouvrage, qui était épuisé. (München, Oldenbourg, 1911, in-8°, v 91 pages.) Il y a ajouté les données nécessaires à une exacte compréhension de l'œuvre accomplie pendant les dix dernières années, sans cependant toucher au cadre même dressé par Ratzel.

***

L'ouvrage d'Olphe Galliard sur *L'organisation des forces ouvrières* (Paris, Giard et Brière, 1911, in-8°, xv-584 pages, 8 fr.) pose, dit P. de Rousiers dans la préface, avec beaucoup de clarté et de précision scientifique, un problème auquel personne ne peut rester indifférent :

« Il s'agit de savoir dans quelles conditions nouvelles se crée aujourd'hui le lien qui unit les uns les autres, les patrons et les ouvriers, les employeurs et les employés. Partout où il y a contrat de travail, c'est-à-dire dans tous les cas où une personne travaille au compte d'une autre, lui loue ses services, le problème étudié par M. Olphe-Gaillard doit être résolu. Il l'est, d'ailleurs, dans les conditions les plus diverses : avec une harmonie réelle, ou bien avec une arrière-pensée de la part des parties contractantes ; pour une période durable, ou bien d'une façon tout à fait éphémère ; à la suite de négociations pacifiques ou pour mettre un terme à une lutte prolongée. Toujours est-il que du moment qu'un travail s'exécute moyennant le paiement d'un salaire, un contrat formel ou tacite est nécessairement intervenu pour en régler les conditions. Dans nos sociétés modernes, cette situation est beaucoup plus fréquente qu'elle ne l'était avant l'application de la vapeur à l'industrie et les transformations profondes qui en ont résulté. Dans les formes d'activité matérielle, la concentration s'affirme de plus

en plus et le travail isolé de l'artisan, du patron ouvrier, disparaît au fur et à mesure que les conditions de la production exigent plus impérieusement la division du travail, la production par grandes masses et l'usine puissante à nombreux personnel » (pp. v-vi).

« M. Olphe-Galliard ne s'est pas contenté de dégager avec beaucoup de sagacité les éléments essentiels de succès que met en relief l'étude de l'organisation ouvrière. Il a montré aussi la vanité des procédés divers imaginés pour y suppléer : conciliation, arbitrage, intervention de l'autorité publique, solutions paternalistes, solutions révolutionnaires. Toutes celles de ces solutions qui méconnaissent les conditions du problème, qui tendent de le faire résoudre en dehors du concours des intéressés sont franchement à rejeter. Toutes celles qui supposent ce concours valent précisément ce que vaut ce concours. Elles peuvent être efficaces, quand il est lui-même efficace. Elles restent sans valeur dans le cas contraire. La constitution moderne de l'atelier de travail requiert une représentation des forces ouvrières et patronales de la même manière que la constitution des États modernes requiert une représentation des intérêts généraux de chacun d'eux. Ceux qui ne parviennent pas à organiser normalement cette représentation y suppléent par des coups d'État ou des révolutions, c'est-à-dire par des artifices dangereux et oppressifs; mais personne ne songe à voir dans ces procédés autre chose que des pis-aller » (pp. xiv-xv).

Olphe-Galliard remarque que l'évolution du mouvement ouvrier n'obéit à aucun principe abstrait :

« Les théories qui ont pu être formulées relativement à l'aboutissement éventuel de cette évolution, soit dans la suppression du patronat, soit dans son association avec le salarié, sont de pures conceptions logiques, dépassant visiblement l'appui que leur prêtent les faits; comme tous les systèmes abstraits, elles manquent de fondement scientifique. L'évolution dont il s'agit n'est qu'une question de fait, uniquement contingente, et obéissant à des nécessités actuelles. Elle ne vise aucunement à remplacer les organismes sociaux, mais seulement à en rendre le fonctionnement plus normal et plus favorable à la prospérité générale de la société : les résultats auxquels elle aboutit effectivement sont l'harmonie entre les divers facteurs de la production et une meilleure utilisation, par chacun d'eux, des forces qui lui permettent de travailler à son développement propre et à l'accroissement du bien-être général.

« Les défectuosités même que l'observation rencontre dans cette voie ne doivent pas l'arrêter : ce sont les crises qui soumettent cet

organisme à l'épreuve salutaire d'où il sort plus sain et plus vigoureux. L'humanité étant composée surtout d'éléments très imparfaits, on ne peut espérer qu'elle atteigne la stabilité et le progrès sans à-coups ; elle s'y achemine par des montées et des descentes successives qui sont les étapes de tout progrès humain (p. 375).

« Ce que l'observation scientifique nous montre dans l'analyse des faits sociaux, ce sont donc des forces et des organisations contingentes, variables suivant les époques et les circonstances, et un progrès continu de la société d'autant plus rapide et normal qu'elles seront adaptées aux tendances et aux besoins du moment. Cette adaptation se reconnaît aux résultats obtenus, et ceux-ci ne doivent pas être jugés d'une façon absolue et indépendamment des conditions dans lesquelles ils se produisent : la coalition, exercée par des éléments incapables ou d'une formation morale défectueuse, aboutit à la désorganisation et à la lutte de classes ; ce fait ne contre balancera jamais l'harmonie et la paix qui sont la conséquence des coalitions mises en œuvre par les travailleurs progressifs et capables.

« L'analyse des faits sociaux, ainsi dirigée, aboutit à distinguer parmi les phénomènes divers et en apparence contradictoires, ceux qui sont conformes à l'évolution normale de la société et qui sont favorables à son progrès de ceux qui peuvent l'entraver ; de plus, n'étant arrêtée par aucune conception *a priori* pouvant être en désaccord avec la réalité, elle permet de reconnaître les premiers avec sûreté et de s'en remettre à eux avec confiance du progrès de l'humanité (p. 376.) »

***

Le livre de G. S. Lee : *Inspired millionnaires. A study of the man of genius in business* (London, Grant Richards, 1911, in 8°, 248 pages, 3 sh. 6 d.) est consacré à l'étude du rôle que pourrait jouer la richesse dans la société si elle s'alliait à certaines conditions intellectuelles. L'auteur oppose l'œuvre possible des millionnaires idéaux à celle du socialisme au point de vue de l'amélioration des conditions sociales. Il pense que la société peut reposer tout entière sur l'initiative éclairée de certains hommes (*a noble individualism can produce a noble society*, p. 240), en reconnaissant que cette manière de voir s'applique surtout aux Anglo-Saxons (p. 242). Il étudie spécialement la question des rapports entre le capital et le travail :

« In our more complex recent business conditions, where so

many different kinds of things have to be put together, men who are without imagination cannot be efficient. To be without imagination is unbusiness-like. Men who have no imagination abouto ther men's minds quarel with instead of working with them. They keep stopping the mills to fight. Men who have no imagination about other men's work are inefficient because they cannot lay out work that the men could do. Men who have no imagination about their own work and who stop imagining or seeing how their work is being done, and how it might be done, only half do it. They die at forty. Men who stop imagining or trying to keep alive in their work and who die at forty, and yet who keep on looking as if they were living, make a great business nation impossible. The million naires and labourers who are efficient in this country are the men who keep putting themselves into each other's places and making the most of each other. This is an act of the imagination. In the Bible, imagination is called the holy ghost. In literature and the fine arts it is called genius or perhaps the artistic temperament. In business it is called common-sense, the sense of putting common things together so that they are shown to be extraordinary and full of power and surprise. Imagination applied to iron means steel, applied to manufacturing steel it means putting a strong draught on the creative powers of the men who are helping to make the steel, and bringing out utmost glow and help in each of them. Applied imagination — imagination applied to being a labourer to being a millionnaire are the two magnetic forces that run the dynamo of the business world. All of the best men are full of it. The labouring man who is a little inspired and is creating values and the millionnaire who is a little inspired and is creating values are moved by the same spirit. The really inspired is not begrudging the really inspired millionnaire his automobile. He looks at it as it whirls by, thinks how the man earned it and how he will earn one, too. The two men at bottom feel that they are alike. They are the last men to hate each and not to work together. The real enemy of the labourer is not the man in the automobile who works as hard as he can, but the labourer next to him who works as little as possible. The trouble with the labourers today is not that the millionnaire is against them, but that they are against each other, and that the men who cannot do things are in a vast conspiracy of keeping them from being done by the men who can. The real tragedy of labour — the oppression of the poor — is the mob of weak men intimidating the strong. The natural division of partes

in the business world has come to be not between rich and poor or even between right and wrong or selfish and unselfish, but between men who are creating values and men who are not » (pp. 156-158 .

L'œuvre du millionnaire éclairé (*inspired*) doit surtout consister à intéresser la masse dans les combinaisons économiques, à organiser l'application des découvertes :

« The special need in the industrial world for the inspired millionnaire is that he is the man who puts all the other men's imaginations together. He has creative power in getting, holding and discovering for the things that these men invent, the people who can finish them for them, and who can give them their real value in the world. The special function of the inspired millionnaire as he looks over the field of invention, is inventing people. People are the most necessary of the inventions. They make and use the others.

« Nearly all our great millionnaires were invented by some other millionnaire who saw what was in them and saw how it could be combined and released and put in action. We look to our millionnaires in each generation to invent our new ones. Carnegie and Krupp and Marshall Field and hundreds of others succeeded largely by discovering and inventing men to be rich with them, men who could be fellow-millionnaires and partners in creating the great values of the world. For every single thing that a creative millionnaire thinks and does, he sees ten things he might do, ten fortunes that he might make, if he could invent or discover ten more people to have them. Sometimes it seems as if there were getting to be today but one really serious industrial problem, and that is the inefficiency of labour. Thousands of new and unprecedented positions created by modern organization, worth from two thousand to ten thousand average a yaer, are vacant because men cannot be found to fill them. The man who can earn a thousand a year, that is, who can do a thousand pounds' worth of labour, who can literally save all the men of the world, poor and rich, many times that sum by the way he fills his position, and by the things he thinks of in it and is creative enough to carry through — is almost impossible to find. Most of the men who apply for such positions have not the efficiency or imagination to fill them and overflow them and make not only themselves but their positions a new thing in the world. The creative millionnaire is hedgedin on every side either by the inefficiency of labour among the rich or the inefficiency of labour among the poor. He has things for people to do and he wants men

at a pound a day, ten pounds a day, or a hundred pounds a day, and he cannot find men who seem to be interested in the things enough to do them. He can only find men who are interested in the pound, or the ten pounds, or the hundred pounds a day. Nine men out of ten in the factories are not interested in working. They are working as little as possible for their money. They do not seem to be interested hour by hour, or day by day, as they work, in creating values.

« They are merely interested in getting all the values they can that other people a have created. We are seeing one by one every industry we have honeycombed with labour unions or vast organizations for higher wages, conspiracies of poor men for not working so hard, and for intimidating men who want to work harder, and we are seeing it honeycombed with trusts, vast organizations of rich men for higher wages, for not working so hard and for intimidating the creative millionnaires who want to work harder » (pp. 177-179).

* * *

Seems so! A working class view of politics (London, Macmillan and C°, 1911, in 8°, xxvii-321 pages), tel est le titre d'un ouvrage dû à la collaboration de S. Reynolds, B. et T. Wolley (les deux derniers sont des pêcheurs). Voici comment le livre a été écrit :

« Our usual method has been, first to pick up a subject that interested us, perhaps a subject we had been talking about for a long while, then to discuss it and argue over it, a shore and a floot, in company and by ourselves, till we came to our joint conclusion. Then on a rough day, in a set to discussion, I would take down notes, which frequently amounted in length to more than half the finished article. From the notes I would make a rough draft, which, after more discussion, would be re-written, and again, after revision, typewritten. We would go through the printer's proofs together, and finally, after reading the matter in print, we have once more revised it for book publication. Collaboration could not very well be more thorough. In writing books — unless, to be sure, they are copy-books — the mere act of writing with a pen and spelling conventionally is not the chief part. It is the words themselves, the feeling, the ideas, which count. If I had a secretary, and never touched a pen myself nor banged away at a typewriter, I should not be expected to say that my secretary wrote my books. Similarly, my own share in *Seems so!* is precisely this : I am one of three collaborators, and secretary to the three » (p. x-xi).

Les trois collaborateurs ont examiné les sujets les plus variés mais présentant tous un intérêt général susceptible d'attirer l'attention de tout homme qui réfléchit quelque peu. Ils se sont efforcés de dégager le *point de vue ouvrier* sur ces matières :

« We have aimed at expressing a point of view — the working-man's. Especially have we tried to express the working-man's *feeling* about things, because we recognize as HERBERT SPENCER pointed out so long ago, that it is a man's feelings rather than his opinions, his emotions rather than his intellectual ideas, which make him what he is, and ultimately govern his actions : because, in short, the opinion a man swallows out of the general mass of opinions are those which his feelings render palatable to him. To this day, working people seem to be better aware than the educated of that fact. They always reckon up a man, finally, by what his feeling is Only incidentally, and mainly in Part II, have we attempted directly to compare different points of view, to trace their causes, and to estimate their rightness Our aim was rather to contrast them, nor, in the dialogues, have we tried to search out the very best arguments which could be produced by the exceptional men on either side. Our concern was more with the arguments commonly used » (p. XIII).

Il importe de noter ce que les auteurs pensent de la cause des conflits entre le capital et le travail et du rôle funeste des intermédiaires dans toute l'organisation industrielle et commerciale :

« A great deal of trouble between Capital and Labour is really caused by the reckless multiplication of non-productive middlemen, brought about both by modern competition and by new commercial facilities. Called into being as often as not to serve a temporary purpose, the middleman occupies a favourable position at the centre of the exchange — midway between production and consumption supply and demand — for regulating prices to his own advantage, for speculating to his own profit, and for continuing to live on production whether he is still useful or not. The creation of unnecessary middlemen, in order to gain a temporary advantage on the markets or in competition, is like running lead into seven league boots in order to kick a rival It is on a par with that piling up of armaments which leaves nations pretty well where they were relatively, and collectively much poorer than they would have been — a process very exactly repeated in, for instance, the advertising world » (pp. XXII-XXIII).

* * *

C. Vérecque a composé un *Dictionnaire du socialisme* que publie la librairie Giard et Brière à Paris (1911, in-8°, 502 pages, 5 fr). Ce dictionnaire renferme des expressions fréquemment employées dans l'examen des questions où le socialisme est intéressé (par exemple « grève générale », « temps extra »), puis des titres d'ouvrages, de brochures, de conférences, des notices biographiques, des notes sur les partis et groupements politiques et les événements saillants du mouvement socialiste.

* * *

Le Rév J. B. Haldane a rédigé à l'usage des hommes d'œuvres un manuel qui se présente sous la forme d'un dictionnaire et a pour titre *The social workers Guide*. (Londres, J. Pitman and sons, 1911, in-8°, xv 484 pages, 3 sh. 6 d.) C'est surtout un recueil de faits et de méthodes tirés de l'expérience acquise à ce jour dans le domaine de la philanthropie. Il donne les renseignements sur un grand nombre d'œuvres en Grande-Bretagne.

* * *

La fondation Russel Sage de New-York possède une section consacrée à l'organisation de la philanthropie (*Charity Organization Department*) qui vient de publier, à l'usage des hommes d'œuvres (*social workers*), un memento de ce qu'il est indispensable de connaître au sujet des communautés où ces personnes exercent leur action. (M. F. Byington, *What social workers should know about their own communities*, in-8°, 32 pages, New-York, 1911, 5 cents.) C'est un relevé de toutes les forces qu'elles peuvent être amenées à utiliser au cours de leur travail ; c'est en même temps un sommaire méthodologique, une esquisse des points sur lesquels leur attention doit se porter et des indications qu'il importe de noter dans toute enquête sociale. Par exemple, pourquoi faut il étudier les conditions du travail des familles qu'on visite ? Parce que ces conditions donnent à ces familles un caractère particulier suivant que les salaires sont élevés ou médiocres, suivant que le travail est régulier ou saisonnier, suivant que les unions accordent des secours de maladie ou d'autres allocations. Ensuite, parce que l'étude de ces conditions permet de donner des conseils aux enfants sur le choix d'une profession et sur la manière d'arriver à des situations régulières et lucratives. Enfin, parce que sur la base des renseignements obtenus, il est permis de proposer le remède le plus adéquat aux

conditions existantes ou de mettre en œuvre les institutions déjà créées à cet effet (pp. 10-12).

***

Granger, F. — Historical sociology. A Text-book of Politics. (London, Methuen, 1911.)

Struve, P. — Politique, nature, religion, socialisme (en russe). (Saint-Pétersbourg, 1911, 3 Rbl.)

Reussner. — L'Etat. I. Bases historiques (en russe). (Moscou, 1911, 1.50 Rbl.)

Kenilworth, W. W. — Negro influences in American life. (*Forum*, August 1911.)

de Beauport, W. H. — De groote Illusie. (*De Gids*, 1e November 1911.)

Parodi, E. G. — Nazionalismo. (Fironzo, Lastrucci, 1911, 15 Cent.)

Grand, G. G. — La philosophie nationaliste. (Paris, Grasset, 1911, 2 Fr.)

Renié, F. — Le nationalisme australien. (*Revue crit. des idées*, juillet 1911.)

Straffer, J. — Kapitalismus und Kriegsrecht. (*Ergänzungshefte zur neuen Zeit*, Nr 11, 1911-1912.)

Del Vecchio, G. — Il Fenomeno della Guerra e l'Idea della Pace. (Roma, Bocca, 1911.)

Irvine, D. — The metaphysical rudiments of liberalism. (London, Watts, 1911.)

Weber, A. — Neue Einführungen in die Sozialpolitik. (*Z. für Sozialwissenschaft*, H. II, 1911.)

von Schmoller, G. — Das erwachsende Verständnis für Aristokratie und Bureaukratie in der radikalen und sozialistischen Literatur. (*Internat. Monatsschrift*, Oktober 1911.)

Pirou, G. — A propos du syndicalisme révolutionnaire. Théoriciens et militants. (*Revue politique et parlementaire*, octobre 1911.)

Hoxie, R. F. — « The rising tide of Socialism » : a study. (*Journal of political Economy*, October 1911.)

Cernesson. — Les associations ouvrières de production et le collectivisme. (*Académie des sciences morales et politiques*, novembre 1911.)

Herbett, L. — Le rôle des Français pour l'expansion et l'union de la civilisation humaine. (*Bull. de l'Institut général psychol.*, juin-octobre 1911.)

Cammaerts, E. — L'impérialisme allemand en Afrique centrale. (*Revue économique internationale*, novembre 1911.)

Baldacci, A. — L'expansion coloniale italienne. Son origine, ses progrès, ses difficultés. (*Le monde*, novembre 1911.)

Gullett, H. S. — The Empty Places. (*United Empire*, November 1911.)

Löhnis, F. B. — De Agrarische partij in Duitschland, « Bund der Landwirten » en « Deutscher Bauernbund ». (*De Economist*, 15 November 1911.)

Fusz, P. — Das kommunale Leben der Groszstadt. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 1911.)

Béchaux, A. — Le rôle économique des municipalités et les libertés communales. (*J. des économistes*, 15 décembre 1911.)

Letourneux, G. — L'action sociale des municipalités allemandes. (Paris, Rousseau, 1911.)

Tricoche, G. H. — La municipalisation des services publics aux Etats-Unis. (*Annales de la régie directe*, septembre 1911.)

Grand, G. G. — La philosophie syndicaliste. (Paris, Grasset, 1911, 2 Fr.)

Schmidt-Gibinfels. — Das Problem der staatsbürgerlichen Erziehung der Jugend. (*Pol. anthrop. R.*, November 1911.)

Escott, T. H. S. — Masters of English journalism : a study of personal forces. (London, Unwin, 1911.)

Vocational Guidance. (*Bull. of New York School of Philanthropy*, November 1911.)

Littérature et Art.

Le volume que G. Chinard, maître de conferences à Brown University, consacre à « L'exotisme américain dans la littérature française au xvie siècle d'après Rabelais, Ronsard, Montaigne, etc. », (Paris, Hachette, 1911, in-8°, xvii-247 pages, 5 fr. 50) est intéressant au point de vue de l'influence exercée par les éléments nouveaux que la découverte de l'Amérique devait introduire dans la culture européenne à l'époque de la renaissance et surtout au point de vue de la forme sous laquelle ces éléments ont pénétré dans cette culture :

« Mon attention vient d'être attirée vers l'Amérique par les travaux de M. Bédier sur Chateaubriand et c'est au cours de recherches sur les sources d'Atala et des Natchez ; c'est en voyant de près les difficultés considérables qu'une étude de ce genre soulevait que j'ai été amené à considérer le sujet de façon plus large. Quand on a démontré en effet que Chateaubriand a trouvé chez Lafitau ou chez Charlevoix une conception romantique et idéalisée des sauvages américains, on n'a résolu qu'une partie du problème. Loin d'être des écrivains originaux, la plupart de ces voyageurs du xviiie siècle que Chateaubriand a quelquefois copiés sans aucun scrupule, n'étaient eux-mêmes que des compilateurs et n'ont fait que recueillir sur les Indiens une tradition établie bien longtemps avant eux. La nécessité de remonter plus haut que le xviiie siècle pour établir les origines françaises de la théorie de la bonté des sauvages n'a pas tardé à m'apparaître. Sans vouloir trouver des ancètres lointains et improbables à J.-J. Rousseau, il m'a cependant semblé qu'il était utile de définir avec plus de précision qu'on ne l'avait encore fait les éléments nouveaux introduits dans notre littérature par la découverte de l'Amérique » (pp. v-vi).

« Ces hommes bons par nature dont on admettait l'existence, même dans un siècle de foi, sans paraître se douter de ce qu'une

telle hypothèse avait de hardi et d'antichrétien, le XVIe siècle les retrouvera partout en Amérique. On voit que si l'on entreprenait de rechercher les origines françaises de J.-J. ROUSSEAU, il faudrait remonter loin dans notre littérature » (p. X).

Les notions régnant en Europe au moment de la découverte du nouveau monde contribuent à déformer les éléments nouvellement acquis :

« Malgré leur soif de science, les gens du XVIe siècle mettront longtemps à se débarrasser de l'héritage d'erreurs et de préjugés qu'ils avaient reçu de l'antiquité et du moyen âge. Dès l'origine une confusion entre l'Amérique et la contrée fabuleuse du Cathay, visitée autrefois par MANDEVILLE et par MARCO POLO, allait s'établir, et loin de chercher à explorer méthodiquement l'Amérique comme une terre nouvelle, les premiers voyageurs ne songeront qu'à y retrouver les traits déjà observés dans l'Inde par les deux grands voyageurs du moyen âge. COLOMB lui même croira fermement lors de son premier voyage être arrivé près du royaume du Grand Kan et enverra un de ses matelots, porteur d'une lettre pour ce potentat, dans l'intérieur des terres. Cette confusion eut des conséquences extrêmement importantes et transféra dès l'abord à l'Amérique le caractère de contrée fabuleusement riche et peuplée par des monstres, qui fut attribué au Cathay dans tout le moyen âge » (p. VIII).

« Jusque là, en effet, les hommes avaient eu, à l'égard des pays lointains, l'attitude mêlée de crainte et d'étonnement d'un enfant devant une ménagerie : l'imagination était attirée par les récits merveilleux sur le Cathay et sur le royaume du prêtre Jean et, malgré tout, ne pouvait les considérer comme très réels. Pour beaucoup jusqu'à la fin du siècle, l'Amérique gardera ce caractère de contrée mystérieuse attribué à l'Inde pendant tout le moyen âge et jamais on n'en parlera sans un certain effroi. D'autres, au contraire, par désir de faire la leçon à leurs contemporains se plairont à peindre l'existence des sauvages américains sous un jour idéal. De même que TACITE sous l'empire avait opposé la corruption romaine aux rudes vertus des Germains, les Floridiens et les Brésiliens seront représentés comme vivant d'une vie simple et innocente, éloignée de notre raffinement et de nos vices compliqués. A la curiosité craintive du moyen âge succédera un sentiment d'admiration et presque d'envie qui, après une évolution de près de deux siècles, deviendra l'exotisme moderne. Dans tout le cours du XVe siècle nous assisterons à la lutte de ces deux senti-

ments qui, parfois, du reste, se rencontrent curieusement juxtaposés chez un même écrivain, et nous verrons le dernier triompher avec MONTAIGNE. Des préoccupations morales et politiques viendront ainsi fausser dès l'origine la conception littéraire de l'Amérique. Au lieu du chercher à étudier les Indiens en eux-mêmes et pour eux mêmes, on voudra dès le début trouver dans leurs mœurs la confirmation ou la réputation des théories déjà existantes Peu importe au fond, pour un homme du XVIe siècle, de savoir comment vivent les sauvages de la Floride et du Brésil ; il est bien plus intéressant de rechercher si l'on peut trouver chez eux des analogies avec la civilisation de la Grèce, de Rome et même de la Judée, d'une part, et la légende du paradis terrestre ou le tableau de l'âge d'or, d'autre part. Les sauvages américains qui vivent sans religion et sans prêtre doivent-ils être considérés comme des barbares, des impies et des hérétiques, ou ont ils, au contraire, conservé des mœurs et une innocence digne des premiers temps de l'humanité Tel est le point qui va intéresser avant tout les esprits du XVIe siècle.

Selon leurs opinions philosophiques ou religieuses, voyageurs, compilateurs et moralistes répondront à cette question en peignant les sauvages comme des gens heureux et dignes d'envie ou, au contraire, comme des barbares qui méritent à peine le nom d'homme.

« Nous constaterons ainsi que dès l'origine la littérature américaniste a eu pour caractéristique principale d'être une littérature exclusivement intéressée et par là elle se distingue très nettement de l'orientalisme. Son influence dès le XVIe siècle s'exerce sur les conceptions morales, religieuses et politiques des contemporains, et, comme j'espère le montrer bientôt dans un autre ouvrage, ne cessera de grandir jusqu'au romantisme » (pp. XV-XVII).

Dans le chapitre VIII de son ouvrage, CHINARD examine spécialement « les théories philosophiques et théologiques du XVIe siècle, sur les sauvages américains ».

« Deux théories radicalement opposées s'étaient établies : l'une considérant des habitants du nouveau monde comme des animaux à peine supérieurs, l'autre au contraire voyant en eux des êtres plus heureux, plus vertueux, et aussi plus raisonnables que les Européens. Dès cette date se pose le problème qui devait diviser pendant plus de deux siècles nos écrivains et nos philosophes, c'est le procès de la civilisation qui commence.

« La renaissance de l'antiquité avait contribué pour une grande

part à la formation de cet état d'esprit, mais sans la découverte de l'Amérique qui vint mettre le feu aux esprits jamais il n'aurait pu subsister et se développer à un tel point qu'il mettra un jour toute la société en péril avec J.-J. ROUSSEAU et ses trop ardents disciples. Pour nous en tenir au XVI[e] siècle il suffirait de comparer la cosmographie de PIERRE D'AILLY au chapitre des « Cannibales » pour mesurer le chemin parcouru entre 1480 et 1588.

« Tout d'abord l'état d'esprit mythologique a presque entièrement disparu. Je n'oserais dire qu'il n'en restait point de traces. Au XVIII[e] siècle encore, nous retrouverons la croyance au démon qui tourmente les pauvres sauvages, et J.-J. ROUSSEAU n'osera se prononcer sur l'existence des géants de la Terre de Feu.

« Pendant bien des années encore, l'Amérique restera une région mystérieuse et attirante et il s'en faut de beaucoup que les voiles féeriques qui l'entouraient aient été enlevés ; mais, dès cette date, elle n'est déjà plus un monde chimérique, une terre enchantée comme l'île de Merlin. Si difforme et étrange que soit sa forme, elle l'est pourtant moins qu'on ne se l'était imaginé, et les hommes eux-mêmes, quelque bizarres que fussent leur caractères, n'étaient ni les acéphales, ni les monopèdes, ni les hyperboréens de la légende.

« La géographie s'est libérée de la théologie, l'âme s'est échappée de sa prison scolastique et joyeusement s'élance à la conquête du vaste univers. L'homme, plein de confiance dans les seules forces de sa raison et de son génie, sent devant lui un avenir infini d'explorations et de découvertes : de là les livres de BACON, en Angleterre, le système philosophique de DESCARTES, en France, et le goût général pour l'astronomie que l'on constate au commencement du XVII[e] siècle. Après la conquête du monde, l'homme veut tenter la conquête du ciel et donner de l'univers une explication qui satisfasse sa raison. Le monde terrestre, agrandi par les explorations, se trouvait en même temps diminué ; à la fin du XVI[e] siècle on ne peut plus faire de la terre le centre de tout l'univers : on en a reconnu exactement les limites, on sait qu'on en peut faire le tour en quelques mois et si, plus tard, des savants comme PASCAL ont frissonné d'épouvante devant l'infini des cieux, un tel sentiment ne pouvait se manifester qu'à une époque où l'homme, ayant exploré tout son domaine, en avait mesuré la petitesse » (pp. 242-244).



Les manifestations de l'art musical étant soumises comme les

autres productions artistiques à l'influence du milieu social. Il y a lieu de signaler ici l'ouvrage que M. Emmanuel, docteur ès lettres, professeur au Conservatoire national de musique, vient d'écrire sur l'*Histoire de la langue musicale* (Paris, Laurens, 1911, 2 vol. in-8°, 678 pages). C'est un ouvrage de haute vulgarisation :

« Il ne s'adresse point aux érudits, mais aux amis d'un art qui n'est plus aujourd'hui seulement le plaisir de l'oreille et qui prend, dans les préoccupations intellectuelles des Français, une place grandissante. L'auteur souhaiterait que les élèves des écoles musicales et les amateurs sérieux trouvassent ici la réponse aux questions que soulève pour tout le monde la pratique de l'art : tout le monde, en effet, joue des sonates, entend des symphonies, des drames lyriques. La musique des anciens, dont de précieux restes ont été récemment mis au jour par l'École française d'Athènes, s'impose d'autant plus à l'attention que le plain-chant, qui en dérive, est en voie de restauration et s'épure. Les chœurs de la renaissance ressuscitent. Des éditions magnifiques des maîtres du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle rendent accessibles des ouvrages jusqu'ici en sommeil. Une activité merveilleuse règne dans la musique et autour d'elle.

« J'essaie de répondre au désir des amateurs, de plus en plus nombreux, qui souhaitent de coordonner leurs sensations auditives et d'ajouter au plaisir de leurs oreilles et de leur imagination des satisfactions intellectuelles capables de l'affiner » (p. 5).

Plus loin, l'auteur précise la nature même du sujet étudié par lui et montre qu'il y a une évolution dans la « vie des sons » comme, par exemple, dans la « vie des mots » :

« La langue musicale est, dans ses fondements, fournie par la nature : il semblerait qu'elle dût être universelle et parlée de la même manière par tous les peuples. S'il n'en est rien, cela tient à ce que ses éléments naturels sont, suivant les époques et les pays, plus ou moins complètement connus et employés ; d'autre part, à ce que leur coordination varie. De sorte que le langage sonore, issu de phénomènes constants, éprouve des fluctuations perpétuelles, dont il est certain que l'ère ne sera jamais close : les échelles mélodiques et les formules harmoniques se comportent comme si elles étaient des organismes vivants. Il y a la *vie des sons* comme il y a la *vie des mots*, en ce sens que l'on assiste à l'éclosion, au développement et à la transformation des uns aussi bien que des autres. L'objet de ce livre est l'histoire de cette genèse progressive.

« Le régime musical moderne, est l'aboutissement provisoire des

systèmes antérieurs : il doit donc servir d'étalon pour les comparer. Il y a lieu d'établir ici brièvement, mais avec solidité, les principes de la musique occidentale, qui, polyphone par essence, est soumise aux lois mi-partie naturelles, mi-partie conventionnelles de l'harmonie » (p. 21).

***

Counson, A. — Public et modèles en littérature. (*Revue du mois*, 10 novembre 1911.)

F[illegible] K. — Die K[illegible] in [illegible] Beurteilung. (*Deutsche Literaturzeitung*, 25. November 1911.)

Finzi, C. — Histoire de la littérature italienne des origines à nos jours. (Paris, Perrin et Cie, 1911. 3.50 Fr.)

Breuil, H. — Sur l'origine de quelques motifs ornementaux de la céramique peinte d'Aragon. (*Bull. hispanique*, juillet-septembre 1911.)

Fougères, G. — Les origines du Parthénon et l'influence de l'ionisme sur l'architecture dorique à Athènes. (Dans *Hommage à Louis Olivier*, Paris, 1911.)

Schmidkunz, Dr H. — Psychologisches zur christlichen Kunst. (*Z. für Religionspsychologie*, Bd. 5, H. 9, 1911.)

Walters, H. B. — The art of the romans. (London, Methuen, 1911.)

Iwanow, W. — L. Tolstoj und die Kultur. (*Logos*, Bd. 2, H. 2, 1911-1912.)

Gunn, Prof. S. — Science and Literature. (*Science*, 27 October 1911.)

Goldschmidt, R. H. — Beitrage zur Frage nach dem Ursprung und der Entwicklung der Kunst. (*Archiv für gesamte Psychologie*, Bd. XXII, H. I, 1911.)

Volkelt, J. — Teleologie der Kunst. (*Z. für Aesthetik*, Bd. 6, H. 4, 1911.)

[illegible] H. — K[illegible] *Literaturzeitung*, 4. November 1911.)

Unold, J. — Massenherrschaft und Massen-Aesthetiker. (*Die Tat*, 1911.)

Berlage, H. P. — Kunst en Gemeenschap. (*De Beweging*, December 1911.)

Morale et Philosophie.

Il vient de paraître dans les *Beiträge zur Kultur- und Universalgeschichte* une étude de J. Freyer intitulée : *Geschichte der Geschichte der Philosophie* (Leipzig, Voigtländer, 1912, in-8, 152 pages) où l'auteur étudie les relations existant entre la philosophie et l'histoire de la philosophie. Nous lui empruntons le passage suivant :

« Ein drittes in der Idee der Philosophiegeschichte enthaltene Moment wird herausgestellt, wenn wir uns auf das Verhältnis zwischen der Geschichte einer Wissenschaft und dieser Wissenschaft selbst besinnen; welche Bestimmung, allgemeiner gefasst, auf den

Gegensatz zwischen der historischen und der systematischen Haltung überhaupt führt.

« Werden nämlich in der Geschichte einer Wissenschaft alle je entstandenen Erkenntnissysteme, jedes einzelne in seiner Individualität, die ganze Reihe in der Gliederung ihres Aufbaues historisch verstanden, so kann und muss die historische Haltung auch dem gegenwärtigen, dem eigenen System gegenüber eingenommen werden. Hierbei kann entweder (wie oft geschehen ist) das eigene System als letztes Wort und Endziel der Geschichte angesehen, oder es kann, wie jedes frühere, als historisch bedingt, als überwindbar und als überwindend erkannt werden. In beiden Fällen ist das eigene System in die Geschichte einbezogen; dem Erkennenden ist sein eigenes Erkennen historisch geworden. Das ist das eine.

« Dieser Sachverhalt wird aber nun, wenn er schon für alle Wissenschaften starke Beziehungen zwischen System und Geschichte begründet, für die Philosophie und ihre Geschichte in besonderer Richtung wichtig. Minder abhängig als andere Wissenschaften von dem stetig sich ändernden Stande des blossen Wissens und in ihrem Wesen mehr als jene reines Denken, autonomes Wirken des selbstbewussten Geistes, erkennt die Philosophie leichter durch die Mannigfaltigkeit ihrer Erscheinungsformen hindurch deren essentielle Verwandtschaft. Dies Bewusstsein, alle Philosophien seien in der Tiefe ihres Wesens verwandt, reines Denken sei ihre Substanz, disponiert von vornherein zu einer solchen Auffassung der Geschichte der Philosophie, die die folgenden Systeme als ein Weiterdenken der früheren, ihren Zusammenhang also als wesentlich logischen versteht: HEGELS Lehre liegt, der Tendenz nach, im Wesen der Geschichte der Philosophie. Wird nun, was oben als notwendig erwiesen wurde, die gegenwärtige, eigene Philosophie in die Geschichte einbezogen, so erscheint auch sie als logische Vollendung der philosophischen Vergangenheit. Allgemeiner gesagt : die Bedeutung des historischen Verständnisses fremder Philosophien erschöpft sich nicht in blossen Wissenswert, sondern schlägt in direkten Erkenntniswert um. Denn die historischen Wirklichkeiten der Geschichte der Philosophie sind für die Philosophie selbst logische Möglichkeiten. Zunächst gewusste Tatsachenreihen, fungieren die verstandenen Systeme zugleich als logische Gedankenreihen und werden systematisch wirksam; gleichviel ob sie, in Widersprüchen endend oder in Leerheit versandend, sich im systematischen Bewusstsein selbst widerlegen, oder ob sie, indem

sie fortgedacht werden, ein Anliegen der Vernunft positiv erledigen.

« So erwächst aus der Reflexion auf das Verhältnis der Philosophie zu ihrer Geschichte die unabweisbare Forderung : Das Bewusstsein von der essentiellen Gleichheit der fremden Systeme und des eigenen Philosophierens zu klaren Begriffen zu erheben und damit den überhistorischen, systematischen Wert, die philosophische Funktion der Philosophiegeschichte zu ermitteln. Also eine Philosophie der Geschichte der Philosophie » (pp. 11-12).

L'auteur étudie ensuite l'histoire de la philosophie de Wolff à Kant et notamment l'histoire de la philosophie sous l'influence décisive de l'idée de progrès, puis cette même histoire sous l'influence de Kant. Il conclut que tout le mouvement d'idées qui s'est fait jour en ce sens jusqu'à présent n'est que préparatoire :

« So charakterisiert sich die Entwicklung, die wir verfolgten, als eine Vorbereitung. Sie trägt alle Züge einer solchen. Sie vollzieht sich in den Köpfen Unbedeutender und in Werken, die keinen Wert mehr haben. Die Idee braucht gewissermassen vorläufig keine Genies, oder stellt das einzige, Kant, an den einzigen entschiedenen Wendepunkt, den wir aufzudecken haben » (p. 152).

***

E. Borel, professeur à la Sorbonne, a fait paraître dans la « Nouvelle collection scientifique » qu'il dirige, un volume de J. Tannery intitulé *Science et philosophie*. (Paris, Alcan, 1911, in-8°, xvi-336 pages, 3 fr. 50.) Dans la préface qu'il consacre à Tannery (décédé en 1910), Borel expose que ce volume est une réunion d'articles dispersés dans différents recueils et qu'on a classés sous les rubriques « Philosophie » et « Enseignement et Méthode ». Il importe de relever particulièrement les chapitres suivants : La continuité et la discontinuité dans les sciences et dans l'esprit. — Le rôle du nombre dans les sciences. — L'adaptation de la pensée. — La psychophysique. — Une enquête sur la méthode de travail des mathématiciens. — L'économie politique et les mathématiques.

***

Lipps, Th. — Die Zukunft der Philosophie. (*Internat. Monatsschrift*, Oktober 1911.)

Groos, K. — Untersuchungen über den Aufbau der Systeme. (*Z. für Psychologie*, Bd. 60, H. 1 und 2, 1911.)

Florence, J. — Le pragmatisme de Kant. (*Revue des idées*, décembre 1911.)

Bouyssonie, A. — A propos des conditions philosophiques de l'évolution. (*Revue néo-scolastique de philosophie*, novembre 1911.)

Münsterberg, H. — Das Problem der Freiheit. (*Internat. Monatsschrift*, Oktober 1911.)

Rescher, O. — Ueber fatalistische Tendenzen in den Anschauungen der Araber. (*Der Islam*, Bd. 2, H. 4, 1911.)

Bergson, H. — L'intuition philosophique. (*Revue de métaphysique et de morale*, novembre 1911.)

Milhaud, G. — Cournot et le pragmatisme scientifique contemporain. (*Scientia*, octobre 1911.)

Cianician, C. — La coopération des sciences. (*Revue scientifique*, 11 novembre 1911.)

Sociologie et Philosophie sociale.

Une édition allemande de la première partie du traité de sociologie de G. F. Steffen, professeur à l'Université de Stockholm, a paru dans la *Politische Bibliothek*. (cf. *Bulletin* de mai 1911, p. 460), sous le titre : « Der Weg zur sozialen Erkenntnis. » (Iéna, E. Diederichs, 1911, in-8°, VIII-220 pages.) Le traité de Steffen a déjà fait l'objet d'articles dans les « Archives » (n° 82, *Bulletin* de mai 1910, et n° 217, *Bulletin* d'avril 1911). Dans la préface de cette édition, Steffen montre que la théorie de la sociologie constitue elle-même une adaptation aux conditions démographiques, politiques et économiques du XIXe siècle :

« Zwei Perioden sind in der eigenen Entwicklungsgeschichte der Sozialwissenschaft zu unterscheiden : die Periode, in welcher alle Gesellschaftsforschung in dem Rahmen der theoretischen und historischen Staatswissenschaft enthalten oder wenigstens in ihn hineingepresst worden ist, und die mit dem Ende des 18. Jahrhunderts beginnende Periode, welche zu der Gruppierung aller Sozialwissenschaften in einen organischen Zusammenhang um die allgemeine Sozialtheorie, die Soziologie hinführt.

« Dank den wirtschaftlichen und politischen Umwälzungen des 19. Jahrhunderts üben die grossen sozialen Massen stärkeren Einfluss auf die immerwährend fortschreitende Gesellschaftsumgestaltung aus als es vielleicht seit den primitiv-demokratischen Gesellschaftsverhältnissen der Urzeit der Fall gewesen ist. Parlamentarische und kommunale Wählermassen, Arbeitermassen, Arbeitgebermassen und Mittelstandsmassen sind entscheidende Faktoren des heutigen Gesellschaftslebens neben den offen oder im Verborgenen leitenden und regierenden Individuen. Ohne Zweifel ist die Entwicklung der Gesellschaftswissenschaft stark durch diese zunehmende soziale Selbsttätigkeit von Seiten der Massen beeinflusst worden.

« Die Möglichkeit sozialer Wissenschaft scheint sich vergrössert zu haben seitdem man immer mehr mit sozialen Massenerscheinungen als den Verlauf des Gesellschaftslebens entscheidend rechnen muss. Die ältere, der Entstehung einer sozialen Wissenschaft so hinderliche Anschauung, dass nur einige wenig grosse Männer der Tat und des Geistes die Formen und den Inhalt des Gesellschaftslebens erschaffen, hat man aufzugeben angefangen, nicht zum wenigsten deshalb, weil uns gerade die gegenwärtige soziale Wirklichkeit eine ganz andre Auffassung der Faktoren des Gesellschaftslebens eingibt.

« Der Gedanke an eine allgemeine, eine zugleich grundlegende und vollendende Sozialwissenschaft, der Gedanke an die Möglichkeit der Soziologie ist erst unter dem Einflusse der sozialen Massenaktivität hervorgetreten, die mit der grossen französischen Revolution am Ende des 18. Jahrhunderts die älteren, ein freies soziales Massenwirken hindernden Gesellschaftsformen zu durchbrechen beginnt, um neue zu erschaffen.

« Tiefgehende Veränderungen im Gesellschaftsleben und in den sozialen Anschauungen der Menschen liegen ganz gewiss hinter diesen Wandlungen in der Geschichte der Gesellschaftswissenschaft. Im 20. Jahrhundert wird es ohne Zweifel klarer werden, als es bereits während des neunzehnten möglich war, dass das Hervortreten der Soziologie in der Geschichte unserer intellektuell Kultur Epoche macht » (pp. VI-VII).

* * *

E. C. HAYES, de l'Université de l'Illinois, étudie dans *The American Journal of Sociology* (1911, vol. XVII, nos 1, 2 et 3) les bases d'une classification des phénomènes sociaux. Il passe d'abord en revue les classifications proposées par TARDE, SPENCER, DE GREEF, FAIRBANKS, ROSS et GIDDINGS. La classification proposée par HAYES repose sur les bases suivantes :

« Classification is based upon discrimination. First, must be made the discrimination just insisted upon between social activities and all other phenomena in the world besides, especially those most closely related to them, and therefore most likely to be confused with them. To disentangle the social activities from these closely related conditioning phenomena is essential if we are to observe the relations between the two, and these relations are the essentials of sociological explanation.

« Second, follows discrimination between various kinds of social

activity, which affords the classification of the social phenomena themselves.

« Third, we must distinguish men or variations, such as increase or diminution in quantity, from variations in kind, and discern the different sorts of minor variation to which social phenomena are subject; it is important that they be enumerated but they should not be mingled and confused in the list of kinds of social activities.

« Fourth, there should be a classified list of the various kinds of phenomena which may be related to social phenomena as conditions, including the observed types of conditioning relations between the social activities themselves.

« Fifth, those phenomena should be discriminated which may be related to social phenomena as consequences, in so far as these consequences are the manifestations of social phenomena by reference to which the latter are described and evaluated. Attempting now to apply these principles it becomes necessary to venture upon a classification of our own » (p. 118).

Voici la classification que propose HAYES sans lui donner, d'ailleurs, un caractère définitif :

« *A*) Social Activities. — *B*) Modes of Change in Social Activities. — *C*) Conditions which determine social Activities.

« The outline of the analysis is a as follows :

« *A*) THE SOCIAL ACTIVITIES : I. — *Prevalent activities in which feeling predominates :* 1. Likes and dislikes : *a*) economic wants; *b*) artistic tastes; *c*) likings for plays and recreations; *d*) tastes in etiquette and ceremony. — 2. Standards of success. Appreciation of : *a*) physical prowess; *b*) gratification of appetites and tastes; *c*) wealth; *d*) power over men including; *e*) personal charm and influence due to : (1) other forms of success; (2) fascination; (3) intellectual influence; (4) moral attraction; *f*) domestic efficiency; *g*) achievement in art or play; *h*) literary achievement; *i*) scientific achievement; *j*) military achievement; *k*) achievement in politics or other organisation; *l*) « Sanctity »; *m*) goodness : (1) instinctive goodness; (2) rational goodness and usefulness

« II. — *Sciences and creeds :* 1. Relating to material phenomena. — 2. Relating to psychic (including social) phenomena.— 3. Relating to that which is beyond the sphere of observation.

III. — *The arts of life :* 1. In the acquisition and manipulation of material things : *a*) extraction; *b*) transformation; *c*) transportation; *d*) communication; *e*) personal service; *f*) personal agression; *g*) theft; *h*) giving. — 2. In the acquisition and manipulation

of psychic possessions : *a*) methods of thought and proof : (1) animism : (2) authority ; (3) system ; (4) science ; *b*) arts of communication and dissemination, including : (1) language ; (2) literary and rhetorical arts ; (3) arts of secrecy and of deception ; (4) pedagogy ; (5) arts of selfculture ; *c*) fine arts and play : (1) music ; (2) painting ; (3) sculpture ; (4) architecture ; (5) art crafts and decoration ; (6) ceremony and etiquette ; (7) theater and other exhibitions ; (8) amateur athletics ; (9) games of mind and chance ; (10) outdoor locomotion as play ; (11) primitive industries as play ; (12) gambling ; (13) drinking and other drugging ; (14) feasting ; (15) dancing ; (16) social reunion ; (17) sex indulgence. — 3. Arts of organization and administration : *a*) political organization ; (*b*) domestic organization ; *c*) religious organization : (1) creed and teaching (2) Ritual and observance ; (3) polity ; *d*) economic organization ; *e*) organization of public opinion.

« *B*) Modes of types of change in social activity : I. — *Sociophysical phenomena* : 1. Variations in strength : *a*) of faith in creeds or rules of practice ; *b*) of sentiments. — 2. Variations in extent. — 3. Variation in degree of uniformity. — 4. Variations in phase : *a*) innovation ; *b*) fashion ; *c*) custom ; *d*) institution ; *e*) rational eclecticism ; *f*) organization.

« *C*) Conditions of social activities : I. — *Geographic* : 1. Aspect. — 2. Climat. — 3. Soil. — 4. Minerals. — 5. Flora. — 6. Fauna. — 7. Topography. — 8. Internal and external distances.

« II. — *Technic conditions* : 1. Wealth ; *a*) its forms ; *b*) its amount ; *c*) its distribution. — 2. Population : *a*) numbers ; *b*) distribution in space.

« III. — *Physiologic conditions* : 1. Heredity : *a*) age ; *b*) sex ; *c*) race ; *d*) congenital health, disease, and defects ; *e*) psychic predispositions (temperament and endowment). — 2. Acquired : *a*) disease and defect ; *b*) special strength and skill ; *c*) psychic dispositions (second nature, habits).

« IV. — *Psychological conditions* : 1. The presence or absence of specific social activities of every kind. — 2. Conditions inherent in the psychic process generally considered. — 3. Recurrent forms of relationship between the activities of associates : *a*) suggestion : (1) direct suggestion ; (2) counter-suggestion ; (3) irrational suggestion ; (4) rational suggestion ; (5) secondary suggestion : (*a*) corroborating previous ideas ; (*b*) discrediting previous ideas ; (*c*) fertile combination with previous ideas.

« *b*) Relations affecting feelings and desires : (1) incitation and

deterrence; (2) sympathy; (3) social liking and dislikes; (4) admiration and contempt; (5) envy and competition; (6) hostility and conflict; (7) tolerance; (8) reciprocity; (9) altruism.

« c) Imitation : (1) imitation proper; (2) contrariness.

« d) The inclusive social relation : (1, social fascination; (2) prestige : (a) adventious prestige (physical prestige, prestige of contrast); (b) emotional prestige; (c) rational prestige; (d) quasi-rational prestige. — Prestige of antiquity. — Prestige of modernity. — Prestige of numbers. — Transferred prestige. — Prestige of wealth. — Prestige of metropolis; (e) prestige of desire.

* * *

Le D[r] P. Barth, professeur à l'Université de Leipzig, a rassemblé une série d'articles publiés par lui dans la *Vierteljahrsschrift für wissenschaftliche Philosophie und Soziologie*, de 1903 à 1911, sur l'histoire de l'éducation, dans un volume qu'il publie à Leipzig, chez Reisland, sous le titre *Die Geschichte der Erziehung in soziologischer und geistesgeschichtlicher Bedeutung* (1911, in-8°, viii-620 pages). Le premier chapitre est consacré à « la nature de la sociologie et ses rapports avec la pédagogie ». Il y développe la thèse que la sociologie se confond avec la philosophie de l'histoire et examine, à ce point de vue, les définitions de la sociologie proposées par Comte, Spencer, Schleffler, Tönnies, Waxweiler et Simmel. Il résume ainsi l'importance qu'il attache à sa méthode :

« Wie dieser Aufriss zeigt, kann die Wissenschaft der Gesellschaft nur entstehen aus den Erscheinungen, die sich an den in der Geschichte aufgetretenen Gesellschaften in ihrem Entstehen, Gedeihen und Untergehen beobachten lassen. Die Soziologie ist darum identisch mit der Philosophie der Geschichte, wenn diese empirisch, also wissenschaftlich sein soll, und muss mit ihr identisch sein. Denn geschichtlich is nur das, was sozial ist oder werden kann. Der einzelne Mensch (wie das einzelne Ereignis) hat nur so weit geschichtliche Bedeutung, als er führend (bezüglich nachwirkend) oder typisch ist. Die Philosophie der Geschichte aber ist die eigentliche Wissenschaft der Geschichte. Die Geschichtschreibung, die in den meisten geschichtlichen Werken enthalten ist, gehört mehr zu der Kunst, der anschaulichen Darstellung des einzelnen, als zur Wissenschaft, der Ergründung des Allgemeinen.

« Eine solche Soziologie, die den Gang des *kollektiven Willens* bei den einzelnen Völkern beschreibend verfolgt und daraus, so-

weit als möglich, Gleichförmigkeiten, allgemeine Gesetze ableitet, ist die einzige, die auf dem festen Boden der Erfahrung beruht und darum Frucht bringt, indem sie imstande ist, auf Lebensfragen Antwort zu geben. Diese Lebensfragen, d. h. die Fragen des kollektiven Lebens, sind alt. Da, wie oben bemerkt, die Soziologie ihrer Aufgabe nach identisch ist mit der Philosophie der Geschichte, so haben schon alle Versuche dieser Wissenschaft darauf eine Antwort zu geben unternommen » (pp. 37-38).

« Es bleibt also bei der Aufgabe der Soziologie, die dem oben gegebenen, äusserst skizzenhaften Aufriss derselben zugrunde liegt. Sie hat die grossen, wesentlichen Willensbewegungen, wie sie geschichtlich auftreten, darzustellen und daraus zunächst *Gleichförmigkeiten*, oder Aehnlichkeiten, Analogien zu gewinnen, die sich zu *empirischen Gesetzen* formulieren lassen. Auch solche bescheidenen, bloss empirischen Gesetze sind von grossem Werte für die Praxis. Denn sie lassen mit grosser Wahrscheinlichkeit die zukünftige Entwicklung voraussehen. Sie machen die Geschichte zur *Lehrmeisterin der Völker*. Auch tiefere *kausale* Gesetze lassen sich dabei gewinnen, wenn auch nur wenige, z. B. dass im westeuropäischen Kulturkreise seit den Zeiten Homers bis zur Gegenwart — mit einer langen Unterbrechung durch das Mittelalter — der gereifte Mensch an Rechtsgütern, die er besitzt, und an äusserer wie innerer Selbständigkeit beständig gewachsen ist Denn hier scheint eine der menschlichen Seele wesentliche Tendenz, also eine dauernde Ursache zugrunde zu liegen » (pp. 44-45).

Barth montre ensuite l'importance de la sociologie, telle qu'il la conçoit, pour la pédagogie :

« Es ist ganz offenbar, dass der Erzieher einer solchen Soziologie, die mit der Philosophie der Geschichte gleichbedeutend ist, nicht entbehren kann. Die oben gegebene Definition der Erziehung als der Fortpflanzung der Gesellschaft weist gebieterisch darauf hin. Der Erzieher muss vor allem für die *sittliche* Erziehung wissen, welche Ideen die wichtigsten, die lebenserhaltenden sind für die Gesellschaft, die er fortpflanzen soll, und für ihre friedliche Weiterbildung. Z. B. waren für das Mittelalter mit seiner strengen ständischen Verfassung, seiner Regulierung des Lebens von oben die Tugenden des Gehorsams, der Verordnung von anderer Bedeutung als heute. (Sie waren damals die Tugend schlechtin, wie die Demut die erste christliche Tugend war, für den Katholiken noch heute ist.) Auch in unserer Gesellschaft sind Gehorsam und Unterordnung noch vital, aber sie sind nicht ausreichend. In der

heutigen Gesellschaft besteht freier Wettgewerb; jeder muss, um zu gedeihen, auch Selbständigkeit des Urteils und des Willens besitzen. Beides hat der moderne Erzieher in seinem Zögling zu pflegen. Die Tugend des Gehorsams und der Unterordnung wird dieser nicht verlieren, er wird nur geneigt sein, sie auch den selbstgewählten Autoritäten gegenüber zu bestätigen. Und dass der Zögling dazu die Möglichkeit haben wird, lehrt den Lehrer eben die Soziologie. Wie wir oben S. 30 gesehen haben, besteht Ueberall die Tendenz, an Stelle der zwangsmässigen die *freie* Organisation, frei gewählte Verbände zu setzen. Die wachsende Selbständigkeit des freien, mündigen Menschen ist überhaupt, wie eben bemerkt, ein Gesetz der Geschichte. In ihr wesentlich besteht der sittliche Fortschritt. Und der soziologisch denkende Lehrer wird stets sein Augenmerk darauf richten, schon im Kinde die sittliche Selbständigkeit zu fördern (p. 48).

Vielmehr hat die Erziehung als Fortpflanzung der Gesellschaft zweierlei der neuen Generation mitgegeben : 1. den sozialen *Willen*, wie er von Ideen (im oben entwickelten Sinne) beherrscht ist; 2. das *Wissen* der alten Generation, aus dem, wie oben erwiesen, Ideen und Technik hervorgehen Das erste ist die Erziehung im engeren Sinne, das zweite der Unterricht. Der Wille aber steht in näheren Verhältnis zur sozialen Umgebung als das Wissen. Dieses hat, wie der Geist überhaupt von den Schranken der Zeit und des Raumes bis zu einem gewissen Grade frei ist, eine gewisse Unabhängigkeit von der Gegenwart; es wird vielfach bestimmt durch die Ueberlieferung und durch die Konsequenzen aus der Vergangenheit. Das Wissen trägt viel bei zur Bildung der *Ideen*, die sozial wichtig sind, also zur sozialen Willensschichtung, und gehört soweit schon in die Soziologie. Aber sein rein theoretischer Teil ist nicht, wie der Wille, gebunden an die jeweilige Gegenwart, sondern vielmehr der Bereicherung fähig durch Tradition, oft aus der fernen Vergangenheit, aber gerade durch diesen Zuwachs auf den Geist der Gegenwart einwirkend. »

Barth entre ensuite dans son sujet. Il décrit successivement l'éducation dans l'antiquité, y compris l'antiquité américaine, au moyen âge, à l'époque de la renaissance et de la réforme et pendant celle de l'absolutisme, jusqu'au XIXe siècle. L'ouvrage se termine par une « Histoire externe des écoles au XIXe siècle. »

Les conclusions (pp. 581-605) sont importantes :

« Wesentlich drei Kräfte sind es, die wir zurückblickend, wenn

man von den völlig Stationären absieht, in der heutigen Erziehung wirksam finden : 1. die Weltanschauung der Aufklärung, die als Ganzes noch nicht ersetzt und überhaupt nicht leicht ersetzbar ist : 2. die Idee der Entwicklung, en 3. die Idee der sozialen Solidarität, welche beiden zur Aufklärung nie als Widerspruch, sondern als Ergänzung hinzukamen. Diese drei Gedanken beherrschen das ganze Feld der Erziehung. Sie bestimmen die *Richtung* und den *Inhalt* derselben, inbezug auf die *Methode* aber ist die moderne, induktive und darum exakte Wissenschaft fruchtbringend geworden (und ihre Tochter, die industrielle Technik.) Sie mussten den Blick auf sich lenken, da sie Weltwunder verrichtet haben. Und zwar ist die wichtigste Frucht der Wissenschaft diejenige, die der ganzen Methodik eine sichere Grundlage geben kann und immer mehr geben wird, nämlich die Anwendung der neueren, oft experimentell, immer jedenfalls induktiv forschenden *Psychologie*; das wichtigste aber, was von der Technik in die Pädagogik ausstrahlt, ist das Prinzip der Arbeitsschule. »

Barth recherche ensuite dans quelle mesure les institutions actuelles se conforment à l'esprit nouveau et quel est l'avenir qu'on peut leur supposer.

* * *

Le Dr J. G. Wilson, qui étudie la question du mélange des races dans un article de *Popular Science Monthly* de novembre 1911 (« The crossing of the races », pp. 486-495), constate que l'intérêt du problème réside non dans la *possibilité* de ces mélanges, mais dans leur *opportunité* :

« There are those who profess to believe that the incoming hordes of southern Europeans and the Alpine races will never mix their blood with us to any appreciable extent, and will always remain foreign in race as well as in ideals. Judged in the light of history, such an opinion is without firm foundation. It is not conceivable that the modern Greek, who is himself such a mixture of Serbo-croatian, Slav and ancient Greek stock, can have any irrevocably inborn tendencies which will prevent him from eventually mating with our own people if given the opportunity. The German will marry any woman of any white race. The Italian will do the same. The Alpine races have intermarried to the North and South of them until their mental traits shade off almost imperceptibly into those of the German and Italian. As a general rule, marriage between different branches of the white races is not governed by laws essentially different from those governing

individuals of the same branch. It is chiefly a question of proximity of the sexes and the lapse of sufficient time to make the mutual desires mutually understood.

« The vital question in whether this inevitable amalgamation is worth the fostering care and regulation of our government » (pp. 486-487).

Ce mélange étant inévitable, doit-il être encouragé et réglementé par le gouvernement? Ici interviennent des facteurs d'ordre physiologique et social :

« The answer to this question depends altogether upon what will be the results of this immigrants' blood upon our own individual selves and upon our social and political institutions.

« In regard to the influence upon the individual physical type, we often hear it said that we are becoming a smaller and darker race; that our average stature is less than it used to be, and that we are becoming dark eyed and dark haired, instead of the race of tall blonde we once were; and there is a tendency to blame the immigration of the last half century for this alleged change in physical characteristics. If such a change is taking place, it should be attributed to the influence of our climate rather than to the effect of blood admixture. The stature and complexion of a people seem to be determined, in the long run, more by the locality and climate in which they live than by any other influences, although it takes many generations for that physical type to be, finally, evolved which is best fitted to the climatic conditions of its particular locality. Once evolved, the type remains fairly constant for the given region. Judging the future by the past, we should not expect the tall blonds of northwestern Europe to permanently survive in the United States. There is scarcely a trace of the physical traits of the conquering northern hordes left upon the general mass of the population of Italy or the Alpine regions of Europe. The colony of Swedes which settled along the Delaware in our country have entirely disappeared. The Scandinavian, according to Dr. KARLSEN, who has made the subject a matter of special study, rapidly deteriorate, physically and mentally, under the changed climatic conditions which he accounters in his new home in the northwest of our own country, and no less an authority than WOODRUFF, believes that he will soon die out in the United States unless active measures are taken to off set the baneful influences of a climate to which he is temperamentally and physically unsuited.

« In involving the type of man physically fitted to best survive in a given locality, nature seems to work according to some mysterious laws entirely beyond human control. This is exemplified in the population of modern Egypt, where the mass of the people as represented by the villagers along the Nile and in the country districts, conform almost exactly in physical appearance to the colored portraits of the ancients Egyptians on the walls of the tombs of the kings of Thebes. In other words, 4,000 years of changing religions, evershifting political conditions, and the inroads of commerce and war with their continual introduction of alien blood have not served to materially alter that physical type, which, during the countless ages of prehistoric time, had been gradually evolved as best adapted to the climatic conditions of the valley of the Nile. It may then be concluded that the influence of immigration upon our physical type will, in the long run, be nil. *That type of man best adapted physically to the climate and soil will, in the point of numbers, eventually predominate in spite of all restrictive legislation or man-made laws of any kind.*

« When we come to consider the question of the influence of racial amalgamation upon our *habits* of *thought*, upon *our morals*, and upon *our institutions* — upon our spiritual selves, we are confronted with a much graver problem, and one over which we have at least some little power of control. This is really the serious problem which we have to solve, for, after all, it is not so much difference of blood relations that produces enmity among the component peoples of a nation, as it is the difference of political and social ideals, and history is replete with instances where nations have lost their own peculiar form of civilization and political institutions on account of overwhelming alien influence. That the influence of the alien in the United States is enormous, and that it is becoming yearly more important, is an almost self-evident proposition » (p. 487).

Pour se faire une opinion en cette matière, il convient de rechercher si, dans l'histoire des pays qui fournissent des immigrants aux États-Unis, il y a des faits qui permettent de croire qu'ils sont susceptibes de se conformer un jour aux institutions et aux croyances dont les Américains exigent le respect de tout « bon citoyen ». WILSON examine successivement le cas des Italiens, des Slaves, des Hongrois, des Juifs. L'Italien se fondra complètement dans la population des États-Unis et il ne restera que son nom pour le distinguer des autres citoyens. Il en sera de même des

Slaves (surtout des Polonais) et des Hongrois. Le Juif est beaucoup plus rebelle au mélange, bien que certains signes dénotent que ce mélange est possible. Le fond du problème n'est donc pas la question d'adaptation, mais celle de savoir en quelle quantité les immigrants entreront aux États-Unis :

« Whatever the race of people from which the immigrant comes, the final result is not to be feared so long as he does not come in overwhelming numbers. If he trickles in slowly we shall take care of him. Let him be what he will when he comes, the amalgamation will finally be complete. On the other hand, if we continue to let him come in what is practically unlimited members, we cannot take care of him. He will take care of us. We shall lose our inherited Anglo-Saxon ideals. and instead of a perfect amalgamation, we shall confront the danger of a complete racial substitution » (p. 495).

* * *

La question des rapports entre les races de couleur et la race blanche devient toujours plus pressante à mesure que la dernière étend son empire sur le monde par la conquête et la colonisation. Peut-on établir dès maintenant les « sphères d'influence » qui reviendront un jour à chacune de ces races? M. G. Weatherly, professeur à l'Université de l'Indiana, essaie de déterminer les éléments de la solution de ce problème dans un article de *Popular Science Monthly*, de novembre 1911 (pp. 474-485 : « A word-wide color line »). Il commence par montrer qu'il n'y a pas lieu de craindre que les blancs ne soient submergés par les peuples de couleur à raison de la diminution du taux de la natalité chez les premiers. Il critique à ce sujet les vues de Weale (*The conflict of color*, London, 1910) et pense que les causes qui agissent sur la natalité des blancs agiront aussi sur celle des peuples de couleur quand ils auront atteint un taux démographique déterminé. De grands espaces vides (Amérique du Sud, Sibérie, Afrique du Sud) sont réservés à la colonisation blanche. Les peuples de couleur ne sont pas destinés non plus à s'opposer aux blancs *qualitate qua ;* ils se diviseront un jour aussi à raison de causes économiques et politiques. Le véritable problème consiste plutôt dans la coexistence de peuples représentant des stades différents de culture :

« The real kernel of the color problem, then, is likely to continue to be what it is at present, the question of social contact among peoples of different racial stocks, and particularly of different

cultural levels, living together within given political areas, rather than a struggle of independent racial masses against each other. In America there is a wide-spread belief that our color problem is one particular to ourselves. As a matter of fact, the race struggle covers the whole world wherever whites and blacks are brought together under common political and social forms. It is the struggle of a highly differentiated, efficient civilization with one more simple and primitive: This struggle results from the differing powers of adaptation of the two races. Racial characteristics are the accompaniments rather than the cause of lack of adjustment.

« Since the elements of the problem are simple and fundamental and since they are everywhere essentially the same, it is to be expected that the color struggle should follow similar lines in various parts of the world. The antipathy between the whites and Indians in America from the earliest period of colonization to the present, the very terms in which this antipathy was expressed and the methods of conflict on each side, have been duplicated in the struggle between the English colonists and the natives of Australia, Tasmania and New Zealand. And at the present moment the political and social elements of the race problem in the Southern States of America are almost identical with those in the South African colonies » (p. 478).

Weatherly note que les éléments qui ont été jusqu'à ce jour en présence étaient plutôt inférieurs du côté des blancs, de telle sorte que dans le travail d'assimilation et d'adaptation les Européens n'ont pu fournir que des individus de second ordre :

« It has been the misfortune of white civilization in its contact with the colored races in America, Africa, and Australia that both its worst products and its least desirable representatives were the ones first in the field. This has been important factor in shaping the early relations of the races. It is the rover, the outlaw and the irresponsible trader who come first, and it is too often the contraband goods of civilization that they carry. It has been the rougher type of white also who has intermarried with native woman and become the father of a hybrid progeny. Curiously enough, it is among this rougher class of whites that the worst type of race animosity exists. Where the cultural rank has been more nearly equal and where the contact has been of the organized rather than sporadic type, the mingling of the races has generally been accompanied by little confusion or social disintegration » (p. 479).

Sir J. Olivier, gouverneur de la Jamaïque, pense (*White capital*

and colored Labor, 1906) que l'agent le plus actif de l'assimilation doit être cherché dans le métis, le produit du croisement entre blancs et négresses. WEATHERLY conteste cette appréciation, surtout en ce qui concerne les États-Unis, où les métis sont assimilés aux nègres purs. Le nègre est essentiellement et purement imitatif et se modèle sur les éléments avec lesquels il est en contact :

« In other words, the negro reflects by imitation the civilization of the society in which he lives. His character in any mixed society depends largely on the social standards which others set. Originally brought into thouch with European civilization without any fixed cultural equipment of his own, he develops in social capacity along the lines of least resistance, reacting to such stimuly as the social environment offers. But while lacking in positive cultural achievement he possesses certain well-developed temperamental traits which enable him to fit into some social environments better than others. He is sensuous, and his esthetic nature is richer on some sides than that of the North European. It can hardly be questioned that the latin temperament is better adapted to harmonize with the negro than is the less volatile Teuton. Just as the American negro feels an instinctive admiration for southern white people, in preference to unemotional northerners, so the race has in the course of generations reacted more spontaneously, and perhaps more wholesomely, to the vivacious Latin temperament than to the sterner Teuton type. The smaller degree of race friction in the Latin colonies may point to a possible modification of world policy in the white man's growing problem of dealing with black races in Africa and Australasia » (p. 481).

Incidemment, WEATHERLY est amené à examiner la nature du préjugé de race. Il exprime à ce sujet des idées qui ont été défendues ici-même (« Archives » n° 110, *Bulletin* de juillet 1910, et n° 178, *Bulletin* de janvier 1911).

« In the last analysis color prejudice is based on cultural difference more than on the degree of pigmentation. Because extremes of physical difference to actually in large measure accompany difference in culture rank, the most radical race antagonismus are those between the extreme whites and the extreme blacks. A black skin is everywhere associated in thought with cultural inferiority. Back of this may lie a subsensious suggestion of the historical fact that the negroid races have achieved few of the cultural values that are to the white man the marks of superior mental and social efficiency. To the extent that the blacks live down this stigma of

cultural inefficiency prejudice against them will lose its force. There are abundant evidences of color aversion on the part of the white towards the yellow, brown and red races, but it nowhere reaches the intensity of that directed against the blacks, nor is it of sufficient depth to constitute a fundamental social problem » (p. 484).

Quelle est l'évolution possible de cet antagonisme de races? Elle dépend de l'attitude même des blancs :

« It is therefore by narrowing the gap between the actual cultural status of the races that he worst aspects of race animosity are eliminated. Whether, as BOAS and WARD hold, the total mental capacity of all races is essentially equal, is not here the question. Achievement of any valid kind, whether by individuals or by racial groups, is bound ultimately to command respect. World contacts are rapidly increasing and a higher deg ee of intergroup cooperation is making possible a wide diffusion and sharing of the achievements of each of the great racial groups. When this process shall have gone for enough much of the asperity which has characterized the periods of isolation will be materially softened.

« It is an unquestionable fact that the yellow as well as the negroid peoples possess many desirable qualities in which the whites are deficient. From this it has been argued that it would be advantageous if all races were blended into a universal type embodying the excellence of each. But scientific breeders have long ago demonstrated that the most desirable results are secured by specializing types rather than by merging them The perfection of individual qualities insures a high degree of general efficiency in case those qualities can be coordinated in a systematic organization. This is particularly true of human types. The doctrine of racial Darwinism no longer implies a struggle in which the defeated type is exterminated. Under conditions prevaling in modern civilized association it implies rather an application of the selective principle through a combination of competition and cooperation, by which the superior qualities of each race are sifted out and brought to efficiency. It implies also a rough sort of interracial division of labor » (pp. 484-485).

***

L'ouvrage récent de J. MAXWELL *Psychologie sociale contemporaine* (Paris, ALCAN, 1911, in-8°, VIII-365 pages, 6 francs) a pour

but d'étudier le milieu social actuel, les éléments dont il se compose et les directions principales du mouvement contemporain :

« Nous vivons dans une époque extrêmement intéressante, nous ne comprenons probablement pas nous-mêmes tout l'intérêt qu'elle présente; nos arrière-petits-neveux, en étudiant notre histoire, y découvriront des merveilles dont nous n'avons pas la moindre idée, parce que nous ne savons pas quels seront les développements futurs des germes fermentant autour de nous.

« Tant de faits surviennent, tant d'idées surgissent et se heurtent dans notre vieux monde qui se disloque! Ces faits ne sont pas agréables à tout le monde, qu'importe! Ces idées paraissent quelquefois choquantes, abominables même, qu'importe encore! Pourquoi ne pas les examiner, sans parti pris, sans émotion, avec une intelligence aussi libre de tout préjugé terrestre que pourrait l'être celle d'un habitant de Vénus ou de Mars voyageant sur notre planète tourmentée » (pp. VI-VII).

Maxwell montre que les changements sociaux ne modifiaient pas autrefois la manière de vivre des individus, tandis que les progrès modernes l'ont au contraire profondément altérée, de telle sorte que le monde contemporain est caractérisé par l'instabilité et l'incertitude. Il examine successivement l'instabilité religieuse et morale et l'instabilité économique, les forces en conflit, les valeurs sociales (l'individu, le gouvernement), enfin les tendances sociales.

L'auteur conclut que l'importance mondiale des nations européennes tend à diminuer :

« Qu'est-ce aujourd'hui, dans le monde, que l'Europe occidentale? Beaucoup sans doute, mais moins qu'il y a vingt-cinq ans, surtout moins qu'il y a un siècle. Nos petites nationalités de 40 à 60 millions d'hommes se trouveront bientôt en présence de sociétés formidables, comme les États-Unis qui comptent déjà plus de 93 millions d'habitants. Les grands États de l'Amérique se peupleront; à cinquante habitants par kilomètre carré, ce qui est une densité inférieure à celle de la France (73), de la Prusse (107), ou de l'Angleterre (215). La République Argentine comptera 150 millions d'habitants, le Brésil 420 millions, les États-Unis 470 millions, l'Afrique méridionale anglaise 150 millions, le Canada 450 millions, l'Australie 400 millions; avec une densité égale à celle de la Prusse, ces chiffres devraient être plus que doublés. Quel sera le poids des sociétés européennes en présence de ces groupes énormes? Elles seront réduites au rôle que jouent la Belgique ou la Suisse en Europe » (p. 350).

*
* *

Dans son discours d'ouverture aux exercices pratiques de « Rush Medical College », C. R. Bardeen a étudié les rapports entre la sociologie et la médecine. Ce discours est publié par *Science* dans son fascicule du 20 octobre 1911 (pp. 497-507). L'auteur estime que la médecine ne peut se passer de la sociologie et qu'elle en aura besoin de plus en plus. Les problèmes médicaux sont au fond des problèmes sociaux. D'autre part, la complication de la vie sociale (concentration industrielle, machinisme, formation de grands centres de population, etc.) soulève des problèmes qui nécessitent l'intervention de personnes ayant des connaissances médicales.

« The triumphs of civilization are due to organization, to the subordination of individual whims to broad social aims. Its failings, on the other hand, are in large part due to the too constant appeal to selfish personal interests as an inducement to social effort. Much that is weak and inefficient in the treatment of disease by physicians is due to a too narrow preliminary training, to a too restriced attitude, to a selfish, competitive, unprogressive individualism, anarchaic and out of place in modern highly organized society. Many of the worst evils of our present-day civilization, dirt, ill health, despondency, pauperism and crime, are in large part due to the failure on the part of the majority of those trained in medicine to act as leaders and public educators » (pp. 497-498).

En outre, la médecine a un rôle capital à jouer dans l'*organisation* de la société :

« The marvelous advance in industrial productivity characteristic of the past century is due, on the one hand, to the ideal of learning all that is possible about nature by observation and experiment, in a word to scientific research, and, on the other hand, to the organized application of this knowledge to human needs. It seems not improbable that during the coming century an equally earnest effort will be made to learn the truth about mankind, by observation and experiment, in order that the application of knowledge to human needs may be made more efficient. Medicine as a science occupies a unique position in that, on the one hand, it is closely bound up with the physical sciences on which industrial productivity depends, with physics, chemistry and biology, while, on the other hand, it deals directly with people in their social relations and is therefore intimately related to sociology. This latter relation has not been sufficiently recognized hitherto by either medical man or sociologists. With the application of a scientific

sociology to the needs of mankind the importance of medical science will come more and more to the fire » (p. 498).

La suite de l'article est consacrée à une esquisse de l'histoire de la médecine, à l'idée qu'on s'est faite de la maladie dans les différentes civilisations, aux causes qui ont favorisé les progrès de la médecine dans la dernière moitié du XIXe siècle, enfin aux éléments que la médecine doit emprunter à la sociologie pour s'assurer des bases plus solides encore.

* * *

D. Snedden, commissaire de l'enseignement public pour l'État de Massachusetts, a traité la question des rapports entre la théorie et la pratique dans l'enseignement des différentes professions et notamment des professions manuelles. (« Problems in the psychology of vocational education » dans *The Journal of educational psychology*, novembre 1911, pp. 481-490.) Cette question a un aspect sociologique que l'auteur expose en ces termes :

« The learning instincts of youth are commonly, in the social order, by the teaching instincts of maturity, manifested by parents and others in the social environment. The rites of initiation, while often religious or cultural in their purposes, not infrequently had an intimate bearing on some vocational capacity, like that of soldier, hunter, sailor, craftsman, tiller of the soil or house worker. It is a matter of well-established history that the vocational education of the Middle Ages — that of the professional orders (priestly, military, medical, etc.), commercial guilds and crafts guilds — was the most elaborate the world has yet seen. It was fortified and elaborated not only by the customs and ideals of the period, but by carefully worked out legislation.

« When, therefore, we discuss current problems of vocational education it should be with a full appreciation of the wide-spread historic and contemporaneous existence of more or less imperfect, inadequate and decadent forms of such education. Our discussion assumes the probable evolution of specialized agencies, viz., vocational schools, to procure training which modern social conditions demand and for which existing agencies other than schools seem adequate. We should further more recognize that for certain forms of vocational education, e. g., medical, legal, theological, normal, engineering, military, and some commercial, the usefulness of specific schools as supplanting or supplementing the clumsy, if not futile, methods of apprenticeship or educationally unsystematic

participation in the simpler stages of the employment has long been accepted » (p. 482).

L'enseignement des professions doit s'adapter aux nécessités de chaque milieu et de chaque époque :

« The most fundamental problem in vocational education is that which relates to the place in such training of actual participation in the processes of the occupation itself. The older forms of vocational education were based largely on such participation. The boy became a hunter by hunting, a weaver by taking the simpler tasks with his master, a tiller of the soil by gradually absorbing knowledge and evolving skill as a coworker with father or employer. But we now clearly recognize that certain forms of vocational power and flexibility are acquired with difficulty, if at all, under an apprenticeship system resting largely on the psychological foundations of imitation and suggestion. These limitations are more acutely felt in proportion as, on the one hand, industry becomes departmentalized, and, on the other, as art and science become more purposefully applied. Herein is found the second large problem of vocational education. The workshop alone may give the prospective machinist skill in tool manipulation, but it cannot give in any effective way the mastery of drawing, of mechanics, of mathematics, of industrial economics and of industrial hygiene, without which he has but limited capacity for growth or for playing any satisfactory role as citizen and master of his own destinies. The ordinary farm as an educational institution can give little of the science which the modern world places at the disposal of properly-taught tiller of the soil » (p. 483).

L'auteur arrive aux conclusions suivantes :

« 1. Vocational education is a distinctive type of education, especially when promoted under school conditions. It will present its distinctive problems to the educational psychologist ;

« 2. Present experience seems to demonstrate that a large — perhaps major — place must be given in vocational education to productive work, by graduated stages, in the occupation itself. Historic experience may assist in shaping the programs of this work, but ultimately careful experimental studies of the processes by which skill — flexible and capable of growth — may be developed must be made ;

« 3. Skill and other products of direct experiential contact with vocational situations constitute a considerable part of a complete vocational education, but a no less important part will be found in

the knowledge, auxiliary forms of skill and ideals which function in the larger, more flexive and more prolonged vocational efficiency. For education in these latter elements in the case of youths of thirtheen to eighteen years of age the existing pedagogic processes, whether scientific or customary, offer as yet little assistance. This is peculiarly a field for constructive effort » (p. 490).

* * *

C. Bouglé, chargé d'un cours à la Sorbonne, consacre un volume à étudier « La sociologie de Proudhon ». (Paris, Colin, 1911, in-8°, xviii-333 pages, 3 fr. 50 c.)

« On recommence à lire Proudhon. Chez les bouquinistes ses œuvres aujourd'hui font prime. *La justice dans la révolution et dans l'Eglise* et les *Contradictions économiques*, *La guerre et la paix* et *La capacité politique des classes ouvrières* deviennent sujets de cours publics, sujets de thèses juridiques ou philosophiques, sujets aussi d'articles politiques. Pendant que les hommes de science restaurent pieusement les doctrines de l'auteur, des hommes d'action impatiemment les utilisent. Ses formules deviennent des mots de ralliement. Des groupes aujourd'hui prétendent incarner son esprit.

« L'admirable est que ces groupes se trouvent dispersés aux quatre coins de l'horizon politique. Voici les théoriciens du syndicalisme révolutionnaire, les apologistes des violences régénératrices : *La capacité politique des classes ouvrières* est leur dernier évangile, un évangile guerrier. Ils y lisent que le premier devoir des producteurs exploités est de se former en corps à part, avec une âme à soi, pour faire front contre le monde bourgeois; ils révèrent en Proudhon l'inventeur de la seule philosophie dont puissent s'accommoder, suivant eux, les hommes d'action de la Confédération générale du travail. Au même moment, des réformistes nous assurent que la politique proudhonienne est au fond radicale socialiste plutôt que socialiste : *plus exactement c'est une politique d'union radicale et socialiste*. Les morcellistes vont plus loin. Proudhon est à leurs yeux l'anticollectiviste par excellence, et pour défendre le bien de famille qui leur est cher, nul plaidoyer ne leur est plus précieux que l'un de ses testaments : *La théorie de la propriété*. Marx avait donc raison? Proudhon resterait facilement le petit bourgeois typique? Pour les socialistes de la nuance guesdiste cela ne fait pas de doute. Bien plus, ils s'acharnent à

démontrer que PROUDHON fut un *grand conservateur méconnu* mais *conservateur*, est-ce assez dire? *Réactionnaire* serait plus juste. PROUDHON n'a-t il point passé à réagir avec l'énergie que l'on sait, contre l'entraînement démocratique? C'est pourquoi, sans doute, il méritait d'être réhabilité comme un des *maîtres de la contre-révolution* (pp. V-VIII).

C'est en cherchant dans l'œuvre si diverse et parfois contradictoire de PROUDHON des « centres de perspective » que BOUGLÉ est arrivé à examiner spécialement le côté sociologique de ses théories. Il en a fait l'objet propre de son ouvrage et il définit dans les lignes suivantes ce qu'il y a dans cette sociologie et la position qu'elle occupe vis-à-vis des différentes écoles :

« Nous nous sommes aperçus qu'il existe une *sociologie* de PROUDHON, qui peut-être fournit la clef de beaucoup de ses thèses.

« PROUDHON, à vrai dire, n'emploie pas lui-même le terme Il n'éprouva pas le besoin de l'emprunter à AUGUSTE COMTE, après que celui-ci l'aura lancé. Mais tel qu'il est aujourd'hui consacré par l'usage, le terme convient parfaitement à certains chapitres de *La justice dans la révolution et dans l'Eglise*, ou des *Contradictions économiques*, ou de *La guerre et la paix*. Il y convient, non pas seulement dans le sens large qu'on lui maintient souvent encore — philosophie de l'histoire, réflexions sur les rapports de la vie politique, sur les droits respectifs de l'État et de l'individu, etc , — mais dans le sens plus précis que lui réserve ceux qui s'efforcent de spécifier les théories sociologiques.

« Quelque forme qu'elles prennent, nous appelons toutes celles qui impliquent en commun un certain postulat : la réunion des unités individuelles engendre une *réalité originale, quelque chose de plus et quelque chose d'autre que leur simple somme.*

« Or de ce postulat nul penseur peut-être n'a usé plus largement que PROUDHON. Et, s'il ne nomme pas la sociologie, il ne cesse d'opposer, aux phénomènes purement individuels, la force collective, l'être collectif, la raison collective. Ne vaut-il pas la peine de chercher par quelles théories il justifie ces expressions? Ainsi l'on comprendrait mieux peut-être l'attitude, si souvent difficile à définir, qu'il adopte vis-à-vis de diverses tendances philosophiques.

« L'entreprise ne paraît pas avoir beaucoup tenté, jusqu'ici, les commentateurs. Sans doute, percevaient-ils plus ou moins nettement les difficultés spéciales qu'elle présente. Une antithèse, en particulier, devait leur barrer la route : l'opposition classique entre le postulat sociologique et l'affirmation individualiste. Celle-ci

n'implique-t-elle pas, de l'aveu commun, une philosophie sociale *atomiste*, ou tout au moins *nominaliste*, c'est-à-dire impliquant l'idée que les seules réalités dont on doit tenir compte sont les personnes distinctes?

« Or qui, plus vigoureusement que PROUDHON, a affirmé la valeur réelle de l'individu? Ne passe-t-il pas pour le père de l'anarchie même? C'est avec ce titre et sous cet aspect, semble-t-il, que la plupart de nos contemporains ont appris à le connaître. Lui-même déclarait rester tout l'homme de la liberté et de l'individualité. Et LOUIS BLANC lui reprochait de pousser ce culte jusqu'à la frénésie, jusqu'à se mettre *complètement en dehors du mouvement de ce siècle*. Inversement, PROUDHON reprochait à LOUIS BLANC de contredire les tendances manifestes de la civilisation : *le vœu de celle-ci n'est pas qu'on subordonne la personne privée à la personne publique, mais au contraire que chaque âme humaine puisse devenir un exemplaire de l'humanité tout entière*. Avec des sentiments personnalistes aussi intenses, comment un réalisme social, sous quelque forme que ce soit, peut-il logiquement s'accorder?

« Que les deux tendances puissent ou non s'accorder logiquement, une chose en attendant est sûre : dans l'œuvre de PROUDHON elles coexistent » (pp. XII-XVI).

***

Dans un travail présenté en partie comme thèse pour l'obtention du grade de docteur en philosophie à l'Université de Colombie, travail intitulé *The social factors affecting special supervision in the public schools of the United States* (Columbia University, Teachers College, 1911, in-8°, 122 pages), W. A. JESSUP, professeur de pédagogie à l'Université de l'Indiana, a étudié le processus d'adaptation des matières nouvelles dans le cycle de l'enseignement public à tous les degrés. Il a particulièrement examiné les points suivants :

« It has seemed wise to confine the investigation within the following limits : *a*) to find sanctions back of the demand for the introduction of these subjects most commonly thought of in connection with special teaching or supervision, namely, music drawing, manual training, domestic science, physical education, sewing and penmanship; *b*) to ascertain if possible whether the demand for these subjects came from within the school itself or

whether it came from the school group outside; *c*) to point out certain typical ways in which the new subject matter became a part of the curriculum; *d*) to determine the effect of the traditions of the school on the interpretation of the new subject matter; *e*) to determine certain quantitative aspects of the problem including the distribution of specialists, for subject, location, salary, sex and method » (pp. 1-2).

L'auteur passe successivement en revue ce qui a trait à l'introduction, dans les programmes, de la musique, du dessin, de l'enseignement manuel, de l'économie domestique, de l'éducation physique, etc. Il est important de noter ce qu'il écrit au sujet de l'origine des mouvements qui aboutirent à renforcer les programmes de l'enseignement public :

« The second topic in the introduction was *to ascertain if possible whether the demand for these subjects came from within the school itself, or whether it came from the social group outside.* We have seen that the pressure which brought about the introduction of music was generated by the organization of public sentiment by people outside the school. The rapid introduction of drawing was traced to the influence of the public opinion directed by the manufacturers of Massachusetts and elsewhere. Economic and humanitarian forces united in consciously creating a pressure which resulted in the introduction of manual training and domestic science. The sudden rise in interest in physical education in the early nineties was traced to the organized activities of the German Turners, the Christian Association and private munificence. While penmanship had a special value within the school-room, it did not take its place as a *sine quà non* until pressure was brought to bear from outside agitation.

« All of this is a sticking commentary on the character of the school as a public institution and on its responsiveness to public opinion and certainly points clearly to the conclusion that these modifications in the curriculum have largely come from without rather than from within the school group. The administrator who aspires to genuine leadership in school affairs surely cannot afford to neglect the conscious organization of public sentiment as one of his most powerful means of attainment of ends. The school is being constantly subjected to outside pressure and the superintendent must either yield to these forces or direct them. It is true that the factor of imitation has been operative in the later introduction, so that in many cases the desire to be *abreast of the*

times has brought about the introduction of new subject matter irrespective of the fact that there was neither a public demand for this nor a clear conception of the purpose involved. However, since this refers to the later development, it does not affect the conclusions above » (p. 112).

Il est intéressant aussi de constater comment les branches nouvelles sont traitées au début de leur introduction dans les programmes. Il y a là des faits curieux d'adaptation :

« The fourth problem was *to determine the effect of the traditions of the school on the interpretation of the subject matter.* We have seen the attempt to interpret music on the basis of its training for the general *intellectual faculty* to the detriment of the real spirit of song. Drawing was in like manner subjected to modification and the industrial phase was supplanted by emphasis on the intellectual and æsthetic values. The manual training was interpreted on the basis of an educational value quite at variance with the industrial purpose of the outside forces that were so aggressive in its behalf. Domestic science come in for a limited share of this *educational* interpretation though the practical value were so imminent that there was less of it than in the case of manual training. Physical education was to a large degree interpreted as *training for the will.* The implication in instruction in penmanship has been so clear that there has been little refraction within the school-room. All in all we are forced to the conclusion that even though the public may create a pressure sufficiently strong to place a new subject within the curriculum, there is no guarantee that this subject will be interpreted in accordance with the popular demand. The traditions of the school are so powerful that the response to the outside pressures is made in conformity with existing standards. If the new demand represents a wide variance from the existing standard the refraction is correspondingly wide. The school has been identified with purely intellectual activity for so long a time that any demand outside of this field is extremely liable to be misinterpreted. »

* * *

La *Rivista italiana di sociologia* de septembre-octobre 1911 est consacrée exclusivement à l'étude de « la conception sociologique du progrès ». Elle reproduit les rapports présentés par les savants italiens au VIIIe Congrès de l'Institut international de sociologie

qui s'est tenu à Rome en décembre 1911. Voici le titre de ces rapports :

G. Salvioli : « I problemi del progresso. » — E. Morselli : « Progresso sociale ed evoluzione. » — C. Gini : « Sui fattori demografici dell' evoluzione delle nazioni. » — R. Benini : « Le concezione sociologica del progresso. » — C. Vivante : « Il progresso nella vita sociale. » — A. L. Ria : « Che è il progresso ? » — A. Niceforo : « Il progresso. » — F. Coletti : « Le zone del progresso e le zone della stazionarietà. » — F. Savorgnan : « Il concetto di progresso. » — G. Dallari : « Il progresso sociale e i sui problemi. » — G. Marpellero : « Il concetto di progresso. » — V. Micelli : « Il concetto sociologico del progresso. » — A. Bonucci : « Le forme della valutazione di progresso. » — A. Pagano : « Il progresso intellectuale. » — G. del Vecchio : « Il progresso giuridico. » — B. Brugi : « Il diritto nella concezione sociologica del progresso. » — A. Graziani : « La sintesi del progresso economico. » — R. Garofalo : « Il progresso delle istituzioni rappresentative. » — G. Sergi : « Il progresso sociale et la vita politica. » — G. Cavaglieri : « Progresso e stato. »

* * *

Le dernier fascicule de l'année 1911 des *Archivos de psiquiatria y criminologia* (Buenos-Ayres) renferme une série d'études de J. Ingegnieros, professeur à l'Université de Buenos-Ayres, sur « l'homme médiocre », la médiocrité intellectuelle, la médiocrité morale, les caractères médiocres, l'envie, la médiocrité dans la vieillesse, les hommes de génie (pp 611 à 749). L'homme médiocre a une fonction sociale :

« S'il était complètement inutile, l'homme médiocre n'existerait pas, la sélection naturelle l'aurait exterminé. Il sert à quelque chose. Il est nécessaire à la société comme les mots sont nécessaires au style. Il ne suit pas de là qu'il suffise d'aligner des mots pour être un styliste. La médiocrité est dans le dictionnaire, le style est une création originale... La continuité de la vie sociale serait impossible sans cette masse compacte d'hommes purement imitatifs, capables d'acquérir et de conserver toute l'expérience collective que la société leur transmet par l'éducation. L'homme médiocre n'invente rien, c'est certain, il ne dérange rien, ne brise rien, ne crée rien ; mais, en revanche, il garde jalousement l'armature que la société a forgée durant des siècles sous la forme d'usages et de routines et défend ce patrimoine commun contre les entreprises des individus inadaptables » (pp. 625-626).

Ce travail fait l'objet d'un article dans les « Archives » du présent *Bulletin* (n° 274).

* * *

L'article de G. F. TRICOCHE sur « Le fonctionnement de l'*Anti-trust law* aux États-Unis » dans le *Journal des économistes* d'octobre 1911 (pp. 32-42) fournit encore un exemple des notions multiples que peut recouvrir un terme aussi général que celui d'acte raisonnable ou déraisonnable. Cette question se rattache à l'article de WAXWEILER dans les « Archives sociologiques » n° 146. Le *Sherman Act* sur la répression des monopoles (2 juillet 1890) punit toute personne qui monopolise, ou tenterait de monopoliser, ou s'unirait à d'autres personnes pour monopoliser une partie quelconque du trafic entre les États américains ou avec l'étranger :

« Si l'on considère simplement la rédaction de ce bill, il n'y entre aucune distinction. Toute restriction raisonnable ou déraisonnable de la concurrence est condamnée.

« L'union de deux corporations engagées dans la même branche de commerce, dans deux États contigus, est, par elle-même, sans autre fait contingent, une opération suspecte. On arrive ainsi à des conséquences absurdes, auxquelles s'appliquerait éminemment le fameux dicton *summum jus, summa injuria*. Strictement, lorsque deux camionneurs rivaux, faisant le transport de marchandises entre deux villages situés dans deux États différents, s'entendent pour travailler ensemble sous un tarif unique, ils *restreignent* la concurrence et tombent sous l'application de l'*Anti-trust law*.

« Ce défaut extrêmement grave, des termes du *Sherman Act* a été relevé par le président TAFT en personne dans le message cité plus haut. Le chef d'État fit remarquer que les tribunaux croyaient devoir s'en tenir à la lettre de cette loi, et que cette interprétation étroite était de nature à affaiblir la force morale de l'*Act* en faisant rentrer sous son application des combinaisons et des arrangements *ridiculement insignifiants* » (pp. 33-34).

La loi n'étant pas en rapport avec le but visé, son application fut limitée et incertaine jusqu'au jour où la Cour suprême se décida à l'appliquer *comme si* la notion *raisonnable* du délit était inscrite dans son texte : « La Cour suprême, revenant entièrement sur ses errements de 1892, a déclaré sans équivoque possible qu'*il fallait qu'une restriction de la concurrence fût déraisonnable pour tomber sous le coup du* Sherman Act ».

« La décision intervenue le 17 mai 1911 est remarquable à trois points de vue :

« 1° Le principe de l'*Anti-trust law* y est vigoureusement maintenu ;

« 2° Le jugement est rendu presque dans tous ses considérants, à l'unanimité, — un fait fort rare devant la Cour suprême en cette matière ;

« 3° La portée de la loi est établie d'une manière qui devrait empêcher à l'avenir aucune interprétation étroite et dissiper toute incertitude dans l'esprit des juges.

« Il n'est plus permis, désormais, de voir dans l'*Anti-trust law* des dispositions si draconiennes que, prises à la lettre, elles seraient de nature à faire plus de tort que de bien au commerce national » (pp. 39-40).

Cet arrêt a eu pour effet, comme le dit TRICOCHE, de rétablir « la règle de la raison » dans les relations du gouvernement avec les trusts, c'est-à-dire de permettre à la loi de s'adapter aux circonstances dans la mesure désirable.

* * *

L'ouvrage que Mme F. H. HALL consacre à l'étude des « manières » et des « usages » du monde et qui constitue un manuel de savoir-vivre pour les États-Unis (*Social Customs*, Boston, DANA ESTES, 1911, in-8°, x-541 pages) doit être signalé ici à raison des considérations dont l'auteur a fait précéder l'exposé de son sujet et à l'aide desquelles il cherche à en préciser l'origine et la portée.

Le savoir-vivre doit s'adapter au milieu social et à ses variations :

« The great improvement in mechanical contrivances and the rapid increase of wealth in our country have caused a change in our way of living. Ingenious inventions of all sorts have made life more comfortable, but also more complicated. The simplicity in which our fathers were content to dwell, has vanished from our midst, lingering only in quiet country places, in summer camps and bungalows. Here, fortunately for ourselves, we still retain it.

« The change in our mode of life has affected our manners, favorably in some respects, unfavorably in others. The hurry and bustle of the twentieth century tend to make us brusque and curt. We must learn to adapt ourselves to new conditions, and to perfect a type of courtesy suited to an age of automobiles and aeroplanes. It is possible to be swift and graceful at the same time.

The minuet went out with the stagecoach, but the art of dancing will never die.

« The improved conveniences of life have brought with them an aspiration toward greater elegance, especially in the appointments of the table. The desire for refinement is certainly a good thing in itself. We must beware, however, of allowing ourselves to become the slaves of luxurious living, lest our civilization end in the corruption that has destroyed so many nations.

« The facilities for travel have brought the Old Word into such close communication with the new, that our manners are inevitably influenced by those of foreign countries. In adopting European ways, we must choose only those suited to the genius of our people and of our national institutions. In a republic, where titles are forbidden and all men are equal before the law, the effort to copy exactly the behavior of the aristocracies of monarchical countries, is unwise. Their faults are easy to imitate — pride is natural to the heart of man. Their virtues — loyalty and unquestioning obedience to superiors, paternal responsibility for dependents — smack too much of ancient feudalism to suit our vigorous young republic. Since the conditions of our national life and government are unlike those of any other great nation, so our manners must differ from theirs in many respects » (p. VII).

* * *

Mme E. C. Dauncey expose dans un article de la *Contemporary Review* (n° 5, 1911) des vues originales sur la nature et les fonctions de la mode, notamment en ce qui concerne le vêtement. Elle aborde trois aspects différents de la question. Elle montre d'abord que la mode n'est pas, comme certains esprits le prétendent, un esclavage pour lequel le sage ne peut avoir que du dédain. La mode est une expression de la civilisation :

« The instinct of following the fashions is a great and wise one in our natures, and an indication of civilization. Of course, you must decide for yourself whether you think civilization a good or an evil; and besides that, there is the further corollary of deciding how much civilization you are willing to discard or where you draw the line — at stays or afternoon tea, motor-car or drains. However, let that pass, and assuming, at any rate, that civilization is a vital and living force, we can observe that where fashion in clothes — or in food or in anything — is stagnant, civilization, of however advanced a nature, is also in a state of

stagnation. Fashion, as we know it, began with the Renaissance, at which period complaints were first made by the older generations that the younger people wanted clothes of ever increasing variety of cut and colour and did not relish heirloom garments as in former days.

« To follow the fashions in the first duty laid upon any individual whose fortune increases above that of the vast mass of low wage-earners; and this is an instinct cultivated and followed, not by the silliest and most ignorant in the lands of progress, but by all that is best and most intelligent. This being almost a truism, it follows that the best class of women are not and never attempt to be independent of fashion. Ideas of their own they may and do have, but never unfashionable ones. »

Les changements qui se sont introduits dans les mœurs, en donnant plus de liberté à la femme, lui ont accordé un rôle prépondérant en matière de mode :

« Man alone among animals, has resigned to the females of his species the business of attracting by the eye, and is satisfied in beholding her constant changes of shape and colouring. They give him the pleasurable sense of novelty that is a food of the mind; and, generally without knowing why, he insists very clearly upon a regard for the variety afforded by the fashions of the moment. It is woman who is thus made the object of attention when human beings meet together, and it easily seen how, with all the instinct for change, men's fashions change so little; the necessary refreshment for the male eye and the male taste is gratified by the feminine changes to such an extent that the comparative sameness of male attire does not pall as it otherwise would if women kept to the same ideas for years at a time. This reversal of the adornment of the sexes is not very old as history goes, but its gradual development may be traced co-evally with the greater liberty accorded to women. In days when women were almost as much shut up in the house as the inhabitants of harems, men went very gorgeously clothed, and even so late as two hundred years ago, when fashionable and beautiful women were rarely to be seen in the public streets, men were very splendid. Now, however, as we have observed, the craving for change and novelty is being gratified, and the eye refreshed on every side, and, without knowing why or wherefore, men are parfectly content in clothes of cut and colours that would have made their great-great-grandfathers miserable. »

Enfin, il y a avantage à ce que la mode émane du grand faiseur et non d'une personnalité quelconque, comme cela se pratiquait autrefois :

« We may be ruled by the shopman in this as in many other matters, but, in dress at least, his rule is infinitely to be preferred to the tasts of any period set by an individual great personage, from Elizabeth and her hoops and ruff and stomach pillows to Victoria and her elastic-sided boots — from Henry VIII, and his absurd toes, to George IV, and his tights. The government of the shopman ensures to a very great extent that fashion must make its appeal by novelty and beauty; and if not actual and intrinsic beauty, then the curious and subtle cut and colour which produces or emphasises beauty in the wearer. The day of its appeal to snobbishness is past; and with its widened scope and myriad influences fashion works as one of the living forces, and as a guarantee of the living forces, of the greatest civilization this world has ever seen. The intelligent woman, the product of perfect culture, vitality, applied science, increased wealth, is imbued, above all other things with the spirit of her day. She is that spirit, in fact she produces it, and that spirit is progress, whose very breath is change ; and the deep note of progress and vital force is struck is this shifting, whirling kaleidoscope of fashion which no one, who wishes to weigh in the balance can really afford to ignore. »

* * *

Vauthier, M. — Essais de philosophie sociale. (Bruxelles, Lamertin, 1912.)

Cherfils, Ch. — Système de philosophie positive ou traité de sociologie d'A. Comte. (Paris, Giard et Brière, 1911, 12 Fr.)

Bouglé, C. — La sociologie de Proudhon. (Paris, Colin, 1911, 3.50 Fr.)

Batault, G. — L' « égoïsme » de M. Le Dantec. (*Revue du mois*, Décembre 1911.)

Champault, Ph. — De l'étude du groupement à partir de la fonction. (*Science sociale*, décembre 1911.)

Cappellazzi, A. — Contenuto di una sociologia razionale. (Crema, Basso, 1911.)

de Roberty, E. — Le problème sociologique et le problème philosophique. (*Revue philosophique*, septembre 1911.)

Bradley, R. M. — Latent impulse in history and politics. (London, Murray, 1911.)

Mansion, P. — La quotité de vie d'une nation comme index unique de sa situation économique et morale. (*Revue des questions scientifiques*, octobre 1911.)

Steffen, G. F. — Der Weg zur soziale Erkenntnis. (Iena, Diederichs, 1911.)

Rickert, H. — Lebenswerte und Kulturwerte. (*Logos*, Bd. 2, H. 2, 1911-1912.)

Radbruch, G. — Ueber den Begriff der Kultur. (*Logos*, Bd. 2, H. 2, 1911-1912.)

Grube, W. — Bausteine der chinesischen Kultur. (*Grenzboten*, 1911.)

Patten, S. N. — The laws of environmental influence. (*Pop. science monthly*, October 1911.)

Semple, E. C. — Influences of geographic environment. On the basis of the Ratzel's system of anthropo-geography. (London, Constable, 1911.)

Whetham, W. C. D. & C. D. — Decadence and civilization. (*The Hibbert J.*, 1911.)

Caldecott, Prof. A. — Inter-Racial Problems. (*Sociological Review*, October 1911.)

Salone, T. — Relations et sympathies entre Français et Peaux-Rouges (*Bull. de l'Inst. gén. psycholog.*, nos 3-4, 1911.)

Les distinctions de races dans la législation des Etats-Unis. Blancs et Noirs. (*Bull. de la Société belge d'études coloniales*, septembre-octobre 1911.)

Du Bois, Dr W. E. — The economics of Negro Emancipation. (*Sociological Review*, October 1911.)

Hall, F. H. — Social Customs. (Boston, Dana Estos, 1911.)

Marchesini, G. — Il formalismo nella vita morale. (*R. d'Italia*, 15 ottobre 1911.)

Statistique et Méthodologie.

Les *Nouveaux fondements de la théorie de la statistique* du Dr C. Maciejewski (Paris, Giard et Brière, 1911, in-8°, 127 pages, 5 francs) sont destinés aux médecins et basés en majeure partie sur des considérations d'ordre médical.

« De toutes les sciences, c'est la médecine qui offre la plus proche parenté avec la statistique, telle qu'elle a été à sa naissance et dans les premiers temps de son développement, c'est-à-dire, avec la statistique sociale. Les questions, comme celle de la mortalité de la population ou celle de la natalité des garçons et des filles, lesquelles questions intéressent particulièrement les statisticiens, peuvent être aussi considérées comme médicales. D'autre part, il y a des questions d'une importance vitale pour les médecins, comme celles de l'accroissement du secours médical accordé à la population, ou celles du nombre des hôpitaux ou des maternités, qui se rapportent en propre à la statistique sociale. Les régularités statistiques, qui, à l'heure actuelle, constituent l'axe de la statistique sociale, sont destinées à jouer en médecine un rôle particulièrement important. J'affirme cela vu qu'en médecine non seulement s'établissent les régularités les plus évidentes, comme la présentation de la tête du fœtus, mais encore se dévoilent d'une manière relativement facile

tant les moments qui produisent ces régularités que les moments qui influent plus ou moins fortement sur l'oscillation de la fréquence d'autres phénomènes. Les uns de ces derniers moments portent un caractère naturel, comme par exemple l'esprit humain dont l'action régulatrice se manifeste surtout, sous l'aspect des succès de la médecine, dans l'abaissement des pourcentages des maladies ou de la mortalité de la population. Les autres sont des moments artificiels, auxquels il faut apporter avant tout les erreurs de l'enregistrement et du discernement. Ces erreurs, par exemple celles du discernement des bassins rétrécis, conduisent quelquefois à une oscillation colossale des pourcents. Comme la plupart de ces erreurs sont écartées avec le temps, on peut espérer que, à l'avenir, la médecine dévoilera plus facilement non seulement les régularités, mais encore les forces régulatrices, dont l'étude aidera l'homme avec plus d'efficacité à subjuguer la nature pour sa propre prospérité » (pp. 114-115).

Rappelons qu'un vœu en faveur de l'enseignement de la statistique dans les sciences naturelles a été proposé par Waxweiler dans un rapport présenté, à la réunion de l'Institut international de statistique à Paris en 1909, sous le titre : « La statistique et les sciences de la vie ».

* * *

L. March expose dans une note préliminaire de la publication de la statistique générale de la France relative aux « Salaires et coût de l'existence à diverses époques jusqu'en 1910 » (Paris, imprimerie nationale, 1911, in-8° 527 pages), les aspects sous lesquels le problème des changements survenus dans le coût de l'existence peut être examiné. Il y a deux aspects. En se plaçant au premier, on observe que :

« Pour la masse, le *coût de l'existence* se règle en général, sauf des cas exceptionnels ou momentanés, sur la somme disponible annuellement, parce que le *genre d'existence* comporte une certaine élasticité.

« D'après cela, l'étude des différences dans le coût de l'existence à diverses époques, ou dans des circonstances diverses, s'identifie avec l'examen des différences constatées dans la masse des salaires ou dans la masse des revenus du même nombre d'individus.

« Soit une population également nombreuse en 1850 et en 1910. Si son revenu total est double en 1910 de ce qu'il était soixante ans auparavant, et si le montant de ses épargnes est également double, le coût de l'existence a exactement doublé pour cette population.

Un individu qui serait entré dans cette population, en 1850, avec un revenu de 1,000 francs et y occupait par cela même un certain rang social, ne pourrait, en 1910, occuper le même rang dans la classification des positions, s'il ne disposait à cette nouvelle époque que d'un revenu inférieur à 2,000 francs. Dans la mesure où la situation sociale dépend du revenu, l'équilibre des positions serait altéré si les revenus ne progressaient parallèlement.

« Assurément les changements survenus, durant la période de soixante ans, dans le prix des choses nécessaires ou utiles à la vie, dans les habitudes, dans les goûts, ont déterminé d'importants changements dans le genre d'existence, mais s'il en résulte un nouveau mode d'emploi du revenu, cela est sans effet sur le montant de la dépense annuelle nécessaire pour le rang que l'on occupe, sur ce que l'on entend le plus communément par cette expression : le coût de la vie » (p. 7).

Voici maintenant le second aspect :

« Le problème des conditions de l'existence peut être examiné sous un autre aspect. On peut se demander comment se modifie le genre de vie suivant les temps et suivant les milieux, quelle est la répartition des dépenses familiales et comment se modifie cette répartition.

« C'est une question que beaucoup d'auteurs ont traitée au moyen de monographies ou de budgets de famille. Pour donner aux conclusions une portée objective, il faudrait malheureusement un grand nombre de budgets, observés à chaque époque et en chaque lieu. L'étude statistique de la question serait donc très difficile.

« Cette étude permettrait en particulier de se rendre compte de l'importance relative de l'épargne dans les séries de budgets comparés. Mais on peut déterminer directement cette épargne, pour l'ensemble des familles, par les statistiques financières ; ce que les séries de budgets doivent faire connaître spécialement, ce sont des *facultés d'épargne* aux différentes époques ou en différents lieux. Or, quand les revenus augmentent, ces facultés deviennent d'autant plus grandes que le genre de vie varie moins. On obtiendra donc une mesure convenable de la faculté d'épargne en considérant la part du revenu qui est nécessaire pour un genre de vie invariable.

« On est ainsi amené à un point de vue particulier du coût de l'existence d'où se dégage avec précision, soit ce qui peut être distrait du revenu pour l'épargne, soit ce qui peut être consacré à l'amélioration du bien-être.

« La statistique des prix permet en effet de déterminer le mon-

tant des dépenses qu'exigent des consommations dont les quantités restent invariables ; elle donne par conséquent le moyen de mesurer l'écart entre le montant de ces dépenses et le revenu.

« Cette nouvelle manière d'envisager le coût de l'existence est aussi intéressante que la première. Bien qu'elle exige de longues recherches et qu'elle ne puisse être traitée qu'en partie, elle ne se heurte pourtant pas aux mêmes difficultés que l'étude comparative des consommations d'après les budgets de famille. Il suffit de choisir quelques budgets comme base de comparaison. On s'aperçoit assez vite que le mouvement des dépenses correspondant aux mêmes consommations dépend, dans une certaine mesure, beaucoup plus des variations des prix que de la composition des budgets, de la nature des dépenses qu'ils comprennent. La comparaison acquiert ainsi une valeur objective sensiblement indépendante du budget pris pour base.

« Il en est ainsi tout au moins, quand on étudie le mouvement des dépenses ménagères d'une même population à des époques successives. Entre des populations différentes, vivant tout autrement les unes que les autres, la comparaison serait beaucoup moins instructive » (pp. 9-10).

***

La note relative à la deuxième série de l'ouvrage *De la méthode dans les sciences* dans le *Bulletin* de juin-octobre, p. 675, reproduit par erreur la liste des travaux de la première série au lieu de ceux de la deuxième série. Il importe par conséquent de remplacer le sommaire qui figure en tête de la page 676 par le suivant :

De la méthode dans les sciences (2e série) : « Avant-propos », par E. Borel. — « Astronomie, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle », par B. Baillaud, de l'Institut, directeur de l'Observatoire de Paris. — « Chimie physique », par J. Perrin, professeur à la Sorbonne. — « Géologie », par L. Bertrand, professeur adjoint à la Sorbonne. — « Paléobotanique », par R. Zeiller, de l'Institut, professeur à l'École des mines. — « Botanique », par L. Blaringhem, chargé de cours à la Sorbonne. — « Archéologie », par S. Reinach, de l'Institut. — « Histoire littéraire », par G. Lanson, professeur à la Sorbonne. — « Statistique », par L. March, directeur de la statistique générale de la France. — « Linguistique », par A. Meillet, professeur au Collège de France. (1 volume, in-16, fr. 3.50.)

***

L'étude que J. Lottin consacre, dans la *Revue néo-scolastique de philosophie*, de novembre 1911, à la question du libre arbitre et des lois sociologiques d'après Quetelet, tend surtout à montrer que les théories de Quetelet ne présentent pas toutes les contradictions que ses divers critiques ont relevées dans ses travaux.

Quetelet a abordé des problèmes de nature psychologique et philosophique en pur statisticien, voire en sociologue. L'opposition que lui ont faite divers auteurs tiendrait, d'après Lottin, aux équivoques que le point de vue de Quetelet a fait naître.

Il est intéressant de noter que Lottin relève en passant la signification des vues proprement sociologiques de Quetelet : « Il est à remarquer, dit-il, que l'on retrouve dans les aphorismes de notre auteur une ébauche du réalisme social de Wagner, de Schmoller et de M. Durkheim.

« Ce sont précisément les vues de Quetelet sur l'influence prépondérante *supra-individuelle* du milieu social qui constituent, pour le savant belge, l'explication foncière des faits moraux envisagés dans la masse. »

* * *

A. van Gennep a étudié certains cas de « logique pathologique » dans un volume nouveau : *Les demi-savants*, que publie la librairie du Mercure de France (Paris 1911, in-8°, 207 pages, 3 fr. 50) :

« Mes héros sont des *demi-savants* en ce qu'ils ont chacun pris possession d'un certain groupe de faits et possèdent la théorie et le maniement d'une ou de plusieurs méthodes scientifiques, mais les appliquent par delà les limites normales.

« Les cas étudiés relèvent donc de ce qu'on pourrait appeler la logique pathologique. Mes héros ne sont pourtant pas des malades ni des anormaux au sens courant. Leurs prototypes, du moins partiel, ont vécu ou vivent dans la société sans éveiller de méfiance. Plusieurs d'entre eux ont occupé dans la science internationale ou dans leur spécialité une situation morale considérable, à laquelle s'ajoutait pour certains une position matérielle rémunératrice. Personne n'a songé à les traiter de fous.

« Car les gens de science ont négligé de classer comme folie cette déviation de l'esprit qui consiste à appliquer une méthode jusqu'au bout, sans aucune intervention de ce qu'on appelle le contrôle mental. L'absence de la faculté à contrôler chaque affirmation et chaque pas en avant différencie le demi-savant du vrai savant.

« Celui-ci ne voit dans une méthode qu'un outil imparfait, mais

perfectible. Le demi-savant lui attribue une valeur absolue et définitive de clef magique. En conséquence, il l'applique sans hésitation à toutes les séries de faits qui tombent dans l'angle de sa vision, et sans classer ces faits par ordre d'importance.

« Soient notre civilisation moderne et les théories de l'esthétique comparée : mon directeur de lycée russe, en sa qualité de pédagogue bien stylé, est persuadé qu'il importe de faire connaître à ses élèves en quoi consistent cette civilisation et cette science. Mais l'objet d'application, l'exemple choisi, lui sont indifférents, et il raisonne exactement de la même manière à propos du petit pot à lait que s'il s'agissait d'un tableau de Rembrandt ou d'un vase de Gallé.

« Je le regrette vivement : je n'ai pas d'imagination. Ce récit décrit des séances qui ont eu lieu, auxquelles j'ai assisté. Non seulement je n'ai rien inventé, mais je suis resté en deçà de toute exagération. A quoi un de mes cousins, qui est poète, et bon poète, m'a répondu que cela n'avait aucune importance que je fusse exactement véridique ou non dans ce cas particulier, puisque l'attitude intellectuelle du pédagogue en question est celle des neuf dixièmes des hommes à demi instruits » (pp. 7-10).

* * *

Mansion, P. — La quotité de vie d'une nation comme index unique de sa situation économique et morale. (*Revue des questions scientifiques*, octobre 1911.)

Maciejewski, Dr C. — Nouveaux fondements de la théorie de la statistique. (Paris, Giard et Brière, 1911.)

Anzykerov. — Cours élémentaire de statistique (en russe). (Kharkov, 1911, 2.50 Rbl.)

Bowley, A. L. — The measurement of the accuracy of an average. (*J. of the Royal Stat. Soc.*, December 1911.)

Traynard, E. — Polygones de variation et courbe normale de fréquence. (*Bull. scient. de la France et de la Belgique*, octobre 1911.)

Vobly. — Le troisième recensement industriel allemand. Etude analytique et méthodologique (en russe). (Kiew, 1911, 3 Rbl.)

Robinson, L. H. — History and organization of criminal statistics in the United States. (Boston, Houghton and Mifflin, 1911, 1 Doll.)

La question du perfectionnement de la statistique coopérative internationale. (*Bull. coopératif international*, 11 novembre 1911.)

Virgilli, J. — Censimento demografico e industriale. (*E. Antologia*, 1911.)

Nearino, S. — Wages in the United States, 1908-1910 : a study of state and federal wage statistics. (New York, Macmillan, 1911, 1.25 Doll.)

Meerwarth, R. — Betrachtungen über Methoden und Ergebnisse der deutschen Arbeitsmarktstatistik. (*Archiv für Sozialwissenschaft*, Bd. 33, H. 3, 1911.)

Agote, Dr L. — Nuevo metodo grafico para fijar la herencia. (Buenos Aires, « Penitenciaria Nacional », 1911.)

Neymarck, A. — La XIIIe session de l'Institut international de statistique (session de La Haye, 4-8 septembre 1911). (*J. de la Soc. de stat. de Paris*, décembre 1911.)

Revues d'ensemble et bibliographies.

La *Zeitschrift für angewandte Psychologie* (vol. V. nos 5-6, octobre 1911) renferme plusieurs revues d'ensemble. C'est d'abord celle de K. Wilker : « Die Analysen des Kindlichen Gedankenkreises » (pp. 516-568), qui porte sur quarante-quatre travaux; puis celles de J. H. Schultz : « Neuere Literatur zur Psychopathologie »; de Friedlender : « Kritische Bemerkungen über neuere Arbeiten Freuds und seiner Anhänger »; de Zweig : « Arbeiten aus dem Journal für Psychologie und Neurologie ».

* * *

Le fascicule du 15 octobre 1911 de *The psychological Bulletin* est consacré à des revues générales concernant l'enfant. T. L. Smith étudie les derniers travaux relatifs à l'enfance (« Childhood », pp. 333-351). B. T. Baldwin traite ceux de l'adolescence (pp. 351-362).

Le fascicule du 15 novembre renferme les revues d'ensemble sur les objets suivants :

R. S. Woodworth : « Voluntary phenomena. Experimental » (p. 375).

E. B. Delabarre : « Volition and motor consciousness. Theory » (p. 378).

R. Dodge : « Visual motor functions » (p. 382).

E. Jones : « Right- and left-handedness » (p. 385).

H. Woodrow : « Reaction times » (p. 387).

F. L. Wells : « Fatigue » (p. 390).

R. M. Yerkes : « Instinct » (p. 395).

Enfin, le fascicule du 15 décembre renferme une revue d'ensemble de E. L. Talbert intitulée : « Recent treatments of social grouping » (p. 417).

* * *

Le Prof. Dr C. Franke examine dans *Anthropos* de novembre-décembre 1911 les travaux publiés depuis 1903 sur le langage des enfants (« Referat über Kindersprachforschung und Verwandtes

seit 1903 », pp. 920-925). C'est une continuation des données bibliographiques que l'auteur a déjà rassemblées dans l'ouvrage de Rein, *Handbuch der Pädagogik*, sous la rubrique : « Sprachentwicklung der Kinder und der Menschheit ». Dans cette revue d'ensemble, il cite aussi quelques ouvrages concernant le langage des animaux et l'origine du langage.

***

The Journal of animal behavior de novembre décembre renferme différentes revues d'ensemble qu'il importe de mentionner ici :

S. J. Holmes : « Literature for 1910 on the behavior of lower invertebrates » (pp. 393-400).

C. H. Furner : « Literature for 1910 on the behavior of spiders and insects other than ants » (pp. 401-412).

W. M. Wheeler : « Literature for 1910 on the behavior of ants, their guests and parasites » (pp. 413-429).

J. B. Watson : « Literature for 1910 on the behavior of vertebrates » (pp. 430-447).

G. Bohn : « Literature on animal psychology published in France during the year 1910 » (pp. 430-447).

Les indications bibliographiques de ces revues ont été reprises pour constituer une bibliographie spéciale qui figure aux pages 465 à 470. La plupart des publications qui y sont citées sont celles qui présentent des faits nouveaux de psychologie comparée.

Coopération scientifique.

La librairie W. Rothschild, à Berlin, annonce l'apparition prochaine d'un traité de politique : *Handbuch der Politik*, publié sous la direction des Prof. P. Laband, A. Wach, K. Lamprecht, A. Wagner, F. von Liszt, G. von Schanz et du Dr F. Berolzheimer.

Le *Handbuch der Politik* se propose de décrire les forces politiques actuelles, leur fondement historique et le rôle qu'elles ont à jouer dans l'avenir. Comme il est impossible à un seul homme d'exposer l'action de nombreux facteurs aussi étroitement liés, on a dû faire appel à des spécialistes et leur demander une œuvre commune. Des savants réputés, allemands et étrangers, des juristes, des économistes, des philosophes, des historiens, des

fonctionnaires de l'État et des communes, des avocats, des médecins, des professeurs, des officiers, des industriels ont été réunis en vue de la réalisation de cette œuvre. Le premier volume est consacré aux « bases de la politique » (l'État et la société dans leurs rapports réciproques, l'État et l'administration, la législation et la justice, le parlementarisme). Le deuxième volume étudie « le domaine d'action de la politique » (les partis politiques et les grandes ligues économiques). A propos du « budget », les taxes publiques, les impôts et la question monétaire sont exposés séparément; le chapitre de l' « administration publique » traite des crédits et du problème controversé du protectionnisme et du libre-échange. L'agriculture, l'industrie, le commerce, les banques et les bourses sont étudiés ensuite. « La question sociale » y occupe une place importante avec la réforme de l'assurance sociale allemande, l'assurance des chômeurs, la question des habitations et l'assistance. Le problème de la classe moyenne est examiné en détail. Le dernier chapitre de l'ouvrage concerne les « tendances politiques actuelles des puissances » (tendances économiques et sociales des nations, traités de paix et de guerre, l'idée de la paix perpétuelle, l'arbitrage international).

L'ouvrage formera deux volumes comprenant ensemble 60 feuilles in-8° et du prix de 36 marks les deux volumes brochés. Il renfermera les articles suivants :

I. — Die grundlagen der politik.

a) *Politik als Staatskunst und Wissenschaft.*

1. Dr P. Zorn : « Politik als Staatskunst. Ihr Begriff und Wesen ». — 2. Dr H. Rehm : « Politik als Wissenschaft. Ihre Zweige ».— 3 Dr F. van Calker : « Rechtspolitik ». — 4. Dr Berolzheimer : « Methodik und Abgrenzung der Politik ». — 5. Dr K. Lamprecht : « Staatsform und Politik im Lichte der Geschichte ».

b) *Der Staat.*

6. Dr A. Menzel : « Begriff und Wesen des Staates » ; Dr H. Ritter von Frisch : « Die Aufgaben des Staates in geschichtlicher Entwicklung ». — 7. Dr S Brie : Entstehung und Untergang der Staaten ». — 8. Dr E Hubrich : « Die Staatsformen. Souveräne, halb- und nichtsouveräne Staaten, Staatenverbindungen und Staatenbündnisse ». — 9. Dr W. Kahl : « Staat und Kirche ». — 10. Dr W.

Wygodzinski : « Staat und Wirtschaft » ; Dr Oppenheimer : « Staat und Gesellschaft ». — 11. Dr J. Kohler : « Staat und Recht » ; Dr H. Ritter von Frisch : « Die Stellung der Fremden ».

c) *Herrschaft und Verwaltung.*

12. Dr W. von Calker : « Die staatlichen Herrschaftsformen. » — 13. Dr jur. A. Tecklenburg : « Allgemeine Würdigung der Herrschaftsformen » ; Dr P. Eltzbacher : « Der Anarchismus ». — 14. Dr F. W. Jerusalem : « Zentralisation und Dezentralisation der Verwaltung ». — 15. Dr H. Preuss : « Die kommunale Selbstverwaltung in Deutschland » ; Dr W. von Blume : « Autonome Körperschaften » ; Dr W. von Blume : « Kommunalpolitik ». — 16. Dr G. von Mayr : « Verwaltungsstatistik ». — 17. Dr F. Tönnies : Bürgerliche und politische Freiheit » ; Prof. E. Stutzer : « Staatsbürgerliche Bildung und Erziehung » ; Dr E. Müller Meiningen : « Vereins- und Versammlungsrecht » : Dr F. Dochow : « Freizügigkeit » ; Dr A. Koch : « Presse ».

d) *Die Gesetzgebung.*

18. Dr M. Fleischmann : « Die materielle Gesetzgebung ». — 19. Dr P. Schoen : « Die formellen Gesetze ». — 20. Dr P. Schoen : « Die Verordnungen ».

e) *Die Rechtsprechung.*

21. Dr F. Stier-Somlo : « Trennung von Justiz und Verwaltung » ; Dr G. Anschütz : « Verwaltungsgerichtsbarkeit ». — 22. Dr A. Wach : « Volksrichter und Berufsrichter ». — 23. Dr A. Mendelsshon Bartholdy : « Zivilrechtspflege » ; Dr K. Schulz : « Die Entlastung des Reichsgerichts ». — 24. Dr E. Beling : « Strafrechtspflege » ; Dr F. Oetker : « Schwurgericht und Schöffengericht ».

f) *Der Parlamentarismus.*

25. Dr W. von Blume : « Bedeutung und Aufgabe der Parlamente. Parteienbildung ». — 26. Dr W. Michael : « Geschichte des Parlamentarismus in England » ; Dr A. Wahl : « Geschichte des Parlamentarismus in Frankreich » ; Dr T. Ziegler : « Geschichte des Parlamentarismus in Deutschland ». 27. Dr A. Mendelssohn Bartholdy : « Ein- oder Zweikammersystem? ». — 28. Dr H. Rehm : « Wahlrecht ». — 29 Dr H. Rehm : « Wahlverfahren ».

II. — Die Aufgaben der Politik.

g) *Die politischen Parteien in Deutschland.*

30. Dr G. von Below : « Deutschkonservative und Reichspartei » ; D. L. Weber : « Die christlich-Sozialen ». — 31. Dr C. Bachem : « Die Zentrumspartei ». — 32. E. Bassermann : « Nationalliberale ». — 33. C. Haussmann : « Der Linksliberalismus ». — 34. P. Hirsch : « Die Sozialdemokratie » ; E. Bernstein : « Der Revisionismus in der Sozialdemokratie ». — 35. K. Freiherr von Wangenheim : « Wirtschaftliche Bünde : Bund der Landwirte » ; Dr O. Israel : « Bauernbund » ; A. Knobloch : « Hansabund ».

h) *Der Staatshaushalt.*

36. Dr J. Wolf : « Die öffentlichen Abgaben in Deutschland ». — 37. — Dr F. W. R Zimmermann : « Gerechtigkeit in der Steuerverteilung ». — 38. Dr K. Th. Ritter von Eheberg : « Steuerreformen ». — 39. Dr Wilhelm Lexis : « Währung ».

i) *Gemeinwirtschaft.*

40. Dr Otto Schwarz : « Die öffentlichen Kredite ». — 41. Dr Otto Schwarz : « Der Kurs der Deutschen Reichs- und Staatsanleihen ». — 42. Dr B. Harms : « Weltwirtschaft und Weltwirtschaftspolitik » ; Dr M. Biermer « Schutzzoll und Freihandel ». — 43. Dr F. Stegemann : « Verkehrsfragen : Eisenbahnwesen » ; O. Blum : « Norddeutsche Wasserstrassen » ; Th. Rehbock : « Süddeutsche Kanalpläne » ; Otto Blum : « Wettbswerb zwischen Eisenbahnen und Wasserstrassen » ; B. von Huldermann : « Seeschiffahrt ».

j) *Einzelwirtschaft.*

44. Dr C. Johannes Fuchs : « Die geschichtlichen Grundlagen der deutschen Wirtschaftspolitik ». — 45. Dr H. Thiel : « Die Bedeutung der Landwirtschaft im Wirtschaftsleben der Nation und die staatlichen Mittel zu ihrer Förderung ». — 46. Dr L. Stephinger : « Die Landwirtschaft samt ihren industriellen Nebenbetrieben ». — 47. Dr B. Harms : « Der Handel ». — 48. Dr K. Lehmann : « Die privaten Gesellschaftsformen des Handels ». — 49. Dr J. Breit : « Bankwesen. Notenbanken und Kreditbanken » ; Dr J. Riesser : « Bankenkonzentration in Deutschland, ihre Vorteile und Gefahren » ; Dr J. Breit : « Börsen und Börsengesetzgebung » — 50. Dr J. Grunzel : « Die Industrie ». — 51. Dr R. Liefmann : « Konzentration in der Montan-

industrie » ; Dr E. Budde : « Elektrizitätskonzerne » ; Dr R. Liefmann : « Gesetzgebungspolitik gegenüber Kartellen und Trusts ». — 52. Dr F. Dochow : « Arbeiterschutzrecht »; Dr A. Günther : « Arbeitnehmer- und Arbeitgeber-Organisation. Streik, Aussperrung und Boykott » ; P. Wölbling : « Der Tarifvertrag ».

k) *Soziale Fragen.*

53. Dr F. Zahn : « Das deutsche Volk in seinen sozialen und wirtschaftlichen Beziehungen. — 54. Dr M. Weigert : « Die liberalen Berufe im allgemeinen » ; Dr R. Lennhoff : « Die Aerzte » ; A. Weissler : « Die Rechtsanwaltschaft » ; Dr F. Stegemann, † : « Die Beamtenschaft ». — 55. Dr M. Biermer : « Die Mittelstandsfrage »; Dr M. Weigert : « Die Privatbeamtenfrage ». — 56 Dr J. J. G. Pierstoff : « Die Frau in der Wirtschaft des zwanzigsten Jahrhunderts ». — 57. Dr F. Stier-Solmo : « Die Reform der deutschen Sozialversicherung » ; Dr G. v. Schanz : « Arbeitslosenversicherung ». — 58. Dr L. Pohle : « Die Wohnungsfrage ». — 59. Dr E. von Jagemann : « Prävention und Repression gegenüber Schädlingen der Gemeinschaft : Sicherheitspolizei » ; Dr K. von Lilienthal : « Sittlichkeitspolizei » ; Dr F. Dochow : « Gesundheitspolizei » ; Dr F. von Liszt : « Strafrechtsreform » ; Dr C. J. Klumker : « Armenpolitik ».

l) *Schulwesen.*

60. Dr G. Kerschensteiner : « Die Volksschule ». — 61. Dr A. Matthias : « Höhere Schulen » ; Dr F. Stegemann : « Gewerbliches und techniches Schulwesen ». — 62. Dr T. Ziegler : « Hochschulfragen im allgemeinen » ; Dr W. Wundt : « Die Bedeutung der akademischen Seminarien für die Geisteswissenschaften » ; Dr O. Blum : « Die Weiterbildung der Technischen Hochschulen ». — 63. Dr A. Wach : « Reform des Rechtsunterrichts. Vorbildung des Juristenstandes ». — 64. Dr P. Jessen : « Kunsterziehung und Kunstpflege ».

m) *Grenzlande und Kolonien.*

65. Dr P. Laband : « Die Reform der Verfassung Elsass-Lothringens ». — 66. Dr L. Bernhard : « Die Polenfrage ». — 67. Dr F. Zadow : « Der deutsche Kolonialbestand ». — 68. Dr H. Edler von Hoffmann : « Kolonialverwaltung ». — 69. Dr G. Kleinfeller : « Kolonien und Deportation ».

n) *Die politischen Ziele der Mächte in der Gegenwart.*

70. Dr G. Egelhaaf : « Wiedergeburt des Deutschen Reiches. Der Dreibund ». — 71. W. Stavenhagen : « Das Deutsche Volksheer »; P. Koch : « Bestand und Mehrung der Kriegsmarine ». — 72. Dr A. Wirth : « Deutschlands wirtschaftliche Expansion und überseeische Bestrebungen ». — 73. Dr H. Plehn : « Grossbritanniens auswärtige Politik. England und Deutschland. Der britische Imperialismus ». — 74. Dr A. Wahl : « Das zeitgenössische Frankreich ». — 75. Dr O. Hötzsch : « Russland seit dem Krieg mit Japan. Russlands Strebungen in Asien und Europa ». — 76. Dr P. Herre : « Osterreich-Ungarn seit 1866 ». — 77. « Italien seit seinem Einheitskampfe ». — 78. « Der Kampf um die Vorherrschaft im Mittelmeer ». — 79. Dr O. Hötzsch : « Amerika wie es wurde. Seine wirtschaftlichen und sozialen Probleme. Seine Herrschaftsziele ». — 80 Dr H. Uebersberger : « Die Balkanstaaten und die Orientkrisis ». — 81. Dr A. Wirth : « Das Erwachen des Orients ». — 82. Dr R. Schachner : « Japans wirtschaftliche und soziale Probleme samt seinen Expansionsbestrebungen ». — 83. Dr P. Rohrbach : « Kulturfortschritte in China ». — 84. Dr P. Zorn : « Friedens- und Kriegsbündnisse. Die internationale Schiedsgerichtsbarkeit. Die Idee des ewigen Friedens ».

Voyages et explorations.

On lit dans les *Petermann's Mitteilungen* de novembre 1911 (p. 272) que le comité pour l'administration de la succession Treitl a accordé au Dr R. Stigler, de Vienne, 5,000 couronnes, pour un voyage d'études sur la physiologie des races dans l'Afrique orientale anglaise.

* * *

M. de Gironcourt, ingénieur agronome et d'agriculture coloniale, qui a déjà accompli une mission agricole et agronomique en Afrique occidentale, en 1908-1909, vient de partir pour une nouvelle mission au Soudan, au cours de laquelle il a le projet de relever des estampages d'inscriptions qui avaient fixé son attention à son précédent voyage et dont il avait signalé déjà l'existence.

Il compte se rendre à Tombouctou, puis dans la boucle du Niger, à Bentia, l'ancienne ville de Koukia, à Kidal et à Es-souk, dans

l'Adrar. Il se propose de fouiller certaines nécropoles. (*La quinzaine coloniale*, 25 novembre 1911, p. 786.)

* * *

La revue *Athaeneum* annonce que le Prof. B. Spencer a entrepris de nouvelles recherches chez les indigènes australiens. D'après une lettre adressée par lui le 13 novembre au Dr Frazer, il a été mis par le gouvernement australien à la tête d'une commission chargée d'études préliminaires dans la région du Nord en vue du peuplement de cette région.

« Chez toutes les tribus rencontrées, dit-il, la croyance à la réincarnation des morts est universelle ; il en est de même en ce qui concerne la notion que les rapports sexuels n'ont pas nécessairement un rôle à jouer dans la procréation des enfants. C'est un fait important, parce que nous savons maintenant que cette croyance est commune aux tribus du sud au nord de l'Australie en passant par le centre.

D'autre part, le Prof. Spencer n'a pas trouvé chez les tribus du nord les *intichiuma* ou cérémonies magiques pour la multiplication des totems qui jouent un rôle si important dans le totémisme des tribus centrales ; il n'a constaté non plus aucune interdiction de manger les animaux ou les plantes totémiques. Spencer attribue ces particularités aux conditions du milieu. Dans les régions du nord, les tribus n'ont jamais à souffrir de la sécheresse ou du manque de nourriture. Chez quelques tribus vivant au bord du fleuve Roper, il a constaté l'existence d'un système totémique curieux. Chez elles, un homme doit épouser une femme d'un totem déterminé, mais les enfants ont un totem différent de ceux de leurs parents. Chaque classe exogamique a certains totems qui lui sont associés et les indigènes sont convaincus que les esprits-enfants savent dans quelle femme ils doivent entrer pour que l'enfant ait le totem qui lui convient. A part quelques autres particularités de peu d'importance, Spencer estime que, dans les traits généraux de l'organisation, ces tribus sont semblables à celles qu'il a déjà étudiées.

Spencer se proposait de partir le 1er novembre pour l'île Melville dont il est particulièrement curieux d'étudier la population, celle-ci n'ayant eu pour ainsi dire aucun contact avec les Européens. Il compte rester là jusqu'en février 1912. L'ancien collaborateur de Spencer, F. J. Gillen, n'a pu prendre part à l'expédition à

raison de son mauvais état de santé. (*The Journal of philosophy, psychology and scientific methods*, 23 novembre 1911, p. 671.)

***

Le Dr P. Hambruch décrit, dans un article de *Die Umschau* du 25 novembre 1911, l'expédition organisée par la Fondation scientifique de Hambourg dans les îles Carolines et Marshall.

Préparée en silence pendant plusieurs années, elle commença ses travaux en juillet 1908.

A cette époque, le vaisseau *Peiho* (de la ligne Hamburg-Amerika), affrété par la fondation et commandé par le capitaine Vahsel, partit de Hong-Kong pour l'archipel Bismarck, afin d'explorer et d'étudier au point de vue ethnographique ces groupes d'îles, en même temps que le « Kaiser-Wilhelmsland ».

C'était la première fois qu'on tentait d'employer un grand navire de mer, jaugeant 900 tonnes, dans un but d'exploration *purement ethnographique*. L'essai répondit à l'attente générale et garantit aux explorateurs un voyage sûr et confortable dans un domaine inconnu et dans des parages malsains. Hambruch, qui faisait partie de l'expédition, expose les péripéties du voyage.

Au point de vue des résultats ethnographiques, il y a lieu de noter ce qui suit, en attendant la publication des observations recueillies :

La Micronésie a été considérée jusqu'à présent comme constituant un domaine propre au point de vue ethnologique. On pourrait cependant démontrer de différentes manières que les habitants des îles Gilbert, Marshall et Carolines jusqu'aux Yap appartiennent à une seule et même famille. Les histoires des familles et de leurs légendes concernant les migrations en sont une preuve. Toutes viennent d'un même point de départ : Tonga et Samoa. Ainsi les îles ont été occupées de l'est vers l'ouest, et non en sens inverse, comme on l'a cru jusque maintenant. Il est vrai que certaines techniques, comme le métier à tisser, sont d'importation indonésique et viennent de l'ouest. Il faut noter aussi les deux anciennes civilisations de Yap et de Palau qui, à titre de colonies indonésiques, ont une situation spéciale dans les Carolines et se rattachent moins étroitement au groupe précité. Dans les îles les plus occidentales (Tobi, etc.), il s'agit encore d'établissements originaires des Carolines, bien que parfois l'influence indonésique ne puisse être niée.

Les explorateurs ont spécialement étudié les croyances religieuses. Ils ont trouvé dans toutes les îles les mêmes noms de

divinités, mais leur signification change avec leur pouvoir. C'est dans les îles de Corail que le culte est le plus caractérisé. On y parle d'un dieu cyclope, dormant dans le ciel, dans une grande maison, et qui décide de la vie et de la mort des hommes. Parmi les divinités secondaires, à noter deux femmes, dont l'une file le fil de la vie de l'homme, tandis que l'autre le coupe sur l'ordre du *grand esprit*.

La détermination des *connaissances astronomiques et nautiques* des indigènes fut très intéressante aussi. Ces connaissances sont étonnantes. Le vent et l'eau ont été étudiés par eux avec précision. Les étoiles portent des noms, et quelques-unes sont choisies spécialement comme point de repère dans les voyages.

Les collections réunies comprennent entre autres choses environ 2,500 chansons, légendes et contes, en partie dans leur texte original, de nombreuses notes sur le langage, 6,000 objets, 3,500 reproductions photographiques, 700 dessins et aquarelles, 100 phonogrammes et 500 reproductions anthropologiques.

Sociétés et institutions.

En vue de créer un service d'études de la criminologie, une commission d'anthropologie criminelle vient d'être nommée, composée de savants et de légistes, sous la présidence de M. Léon Bourgeois. La science est représentée dans cette commission par les Prof. Landouzy, Thoinot, Gilbert-Ballet, de la Faculté de médecine, Dastre, de la Faculté des sciences, et Papillault, de l'École d'anthropologie. (*Revue scientifique*, 11 novembre 1911, p. 632.)

* * *

La Société italienne de psychologie s'est réunie en conférence amicale, du 15 au 17 octobre 1911, à Turin. D'après le compte rendu de la *Rivista di psicologia applicata* (1911, n° 6, pp 521-529), il y aurait lieu de noter particulièrement les travaux suivants et les discussions auxquelles ils ont donné lieu :

De Sanctis : « Les méthodes de la psychologie moderne. Présentation du *suggestimètre*. » — Lecture d'un travail de Maccagno : « Introduction expérimentale à l'étude des types de travail mental ». Il s'agit dans ce dernier rapport d'une modification à la « méthode additionnelle » de Kræpelin.

MASINI : « Les manifestations paradoxales de la sexualité chez les abstinents. »

G. C. FERRARI : « Le mécanisme des émotions et la vie du subconscient. »

D'ERCOLE : « Rapports entre la philosophie et les sciences expérimentales. »

La prochaine réunion de la société aura lieu à Rome en 1912. Trois objets sont mis dès à présent à l'ordre du jour : « Les phénomènes psychiques et le système nerveux » (DE SANCTIS); « Classification des états psychiques » (DE SARTO et VILLA); « Problèmes psychologiques de la psychothérapie » (A. STAZIOLI).

Les travaux de la conférence seront publiés dans la *Rivista di psicologia applicata.*

* * *

Lors des fêtes du centenaire de l'Université de Breslau, le Prof. W. STERN a proposé de créer à cette université un « Institut pour l'étude de l'adolescence ».

« Actuellement, écrit-il, un nouveau type d'institut psychologique est en formation, et les travaux de notre séminaire de Breslau se sont, pendant les dernières années, et autant que ses moyens l'ont permis, déjà dirigés dans cette voie. La psychologie devient une science appliquée; elle se met au service des intérêts les plus importants de la civilisation ; on reconnaît que des problèmes de la pathologie, de la jurisprudence, et avant tout de la pédagogie ont besoin, dans le sens le plus large, d'une base scientifique psychologique. A raison même de l'importance qu'on attache aujourd'hui à la formation et à la protection de l'adolescence, le besoin de fonder cette action sociale sur une connaissance scientifique de la jeunesse, sur une science naturelle, particulièrement sur la connaissance des dispositions morales de l'enfant et de l'adolescent, se fait toujours sentir davantage. Des problèmes importants, tels que le développement moral à différents âges, les différences de talent et d'intelligence, l'intérêt chez les enfants, les capacités physiques et intellectuelles, la fatigue, la récréation, le surmenage, la méthode d'enseignement et d'apprentissage, les différences sexuelles et, comme conséquence, les différences de programmes et de méthodes d'enseignement, attendent également une solution. La pédagogie pratique exige tous les jours davantage de la psychologie, mais jusqu'ici la centralisation de ces efforts a fait défaut. » (*Zeitschrift für pädagogische Psychologie*, 1911, nº 11, p. 586.)

* * *

Les *Blätter für die gesamten Sozialwissenschaften* annoncent (nº 11-12, 1911, p. 73) la création d'un Institut international de bibliographie militaire (*Institut für internationale Militärbibliographie*) dont l'initiative revient au général saxon Müller. Cet institut, auquel le ministère prussien de la guerre a promis son appui moral et financier, sera rattaché directement à l'Institut de bibliographie technique, qui publie déjà la littérature technique relative à l'armée et à la marine dans les différents pays. L'institut nouveau aura un organe particulier, qui paraîtra mensuellement sous le titre *Internationales Repertorium der gesamten Militärwissenschaften.*

Périodiques nouveaux.

La librairie G. Fischer, à Iéna, publie le premier volume des *Ergebnisse der Neurologie und Psychiatrie* qui paraissent sous la direction du Prof. H. Vogt et du Dr R. Bing. Parmi les collaborateurs, on cite : Babinski (Paris), von Bechterew (Saint-Pétersbourg), Marie (Paris), Edinger (Francfort), Winkler (Amsterdam), Ziehen (Berlin). La raison d'être de cet organe est exposée ainsi par l'éditeur :

« Die Neurologie ist in den letzten drei Dezennien allmählich zu einem grossen selbständigen Wissensgebiete erstarkt, ihre Literatur ist nach Extensität und Intensität so umfassend geworden, dass selbst der Nächstbeteiligte sie kaum zu überblicken vermag. Das Bedürfnis nach grossen Revuen ist unabweislich. Die riesige Detailarbeit hat hierzu bisher keine Zeit gelassen. Die vielfache Berührung mit Grenzgebieten, die zur Neurologie allmählich in einen befruchtenden Konnex treten und von ihr selbst bereichert worden sind — genannt seien speziell die Serumfrage, die innere Sekretion, chirurgische Teilgebiete zahlreicher Art — erfordert eine besonders konzise Fassung der faktisch errungenen Tatsachen. Innerhalb ihrer eigenen Mauern bedarf an manchen Punkten die Neurologie heute der schärferen Pointierung. Die reiche wissenschaftliche Arbeit legt die Forderung nahe, ihre Ergebnisse in vollem Masse praktisch nutzbar zu machen. Die vielfältigen Erfahrungen des Praktikers, des am Krankenbette beobachtenden und behandelnden Arztes geben neue Zielpunkte und Fragestellungen für die Laboratoriumsforschung. Nirgends stehen Experiment und Erfahrung, Wissenschaft und Praxis in so nahem Konnex wie in der Neurologie.

« Die grossen Revuen des Gebietes sollen allen diesen Fragen gerecht zu werden suchen. Sie sind wie diese durch Zeit, Fortschritt des Wissens und Empirie bedingt und es sollen daher die Hefte der Ergebnisse nicht in bestimmter Periodizität, sondern nach den Bedürfnissen erscheinen, die sich aus dem Stand von Praxis und Wissenschaft für die Erörterung grosser Fragen ergeben.

« Es lag nahe, die Neurologie mit der ihr enge verwandten Psychiatrie zu verbinden. Als selbständiger Wissens- und Tätigkeitszweig älter, ist sie in ihren naturwissenschaftlichen Fragestellungen, in ihren grossen praktischen, völlig umgestaltenden Reformbewegungen, in ihren zahllosen bedeutungsvollen Beziehungen zur Rechtspflege, Erziehungslehre, Geschichtsschreibung, Kunst und Literatur, als Lehrmeisterin so vieler Fragen des Lebens doch eine junge Wissenschaft und vom Licht und Schatten gebenden Subjektivismus durchsetzt. Gelten für sie daher in vollem Masse alle Begründungen, die der Neurologie zukommen, so muss das eben Gesagte der Berechtigung des Erscheinens grosser psychiatrischer Referate noch besondere Betonung verleihen. »

Les *Ergebnisse* paraîtront par fascicules. Le prix est fixé à 20 marks par volume de quarante feuilles d'impression.

* * *

La librairie Marcel Rivière et Cie annonce la publication d'une *Encyclopédie du mouvement syndicaliste* paraissant tous les mois, sous la direction de V. Griffuelhes et L. Joutraux, au prix de 12 francs par an pour l'union postale. Nous extrayons ce qui suit du présent programme :

« Le syndicalisme a une histoire assez longue et assez riche, il représente des idées suffisamment précisées, il a des méthodes de combat et de lutte définies, il possède en un mot les matériaux et les éléments pour dresser l'œuvre que nous vous présentons.

« L'*Encyclopédie du mouvement syndicaliste* sera cette œuvre, sorte de bazar où chacun pourra puiser.

« Pour connaître ce qui est relatif à son organisation, le lecteur cherchera au mot désignant la fédération dont elle relève.

« Pour connaître ce qui a trait à la marche générale du mouvement syndical, il cherchera à *confédération*.

« Pour savoir ce que signifient les mots : syndicalisme, socialisme, anarchisme, coopérativisme, grève, grève générale, action

directe, premier mai, huit heures, repos hebdomadaire, semaine anglaise, travail à la tâche, accident du travail, contrat de travail, marchandage, travail de nuit, etc., il ira à la place que ce mot doit occuper selon l'ordre alphabétique.

« Pour juger de la situation syndicale propre à la ville qui le touche de près ou l'intéresse, il jettera un coup d'œil sur le mot désignant ladite ville.

« Un grand événement dont une ville ou un village aura été le théâtre sera exposé dans l'*Encyclopédie* à la place lui revenant. Exemple : Aubin, La Ricamarie, Fourmies, Chalon, Raon-l'Étape, etc.

« Pour l'exécution de ce travail nous irons aux meilleures sources, nous nous adresserons aux militants intéressés, quelles que soient leurs tendances.

« Notre but est d'établir une œuvre impartiale où chacun devra exposer ce qui est et non ce qu'il désire.

« L'*Encyclopédie* est et doit être à tous. Elle n'est d'aucune chapelle, ni d'aucune secte. Elle est un organe enregistrant la réalité dans ses aspects mouvants et divers.

« L'*Encyclopédie du mouvement syndicaliste* comprendra deux parties distinctes : d'une part, un répertoire général des idées et du mouvement qui aura la forme essentiellement pratique du dictionnaire; d'autre part, une revue mensuelle du mouvement syndicaliste international. »



Le service de la statistique générale de la France au ministère du travail et de la prévoyance sociale, à Paris, publie un *Bulletin de la statistique générale de la France*, dont le premier fascicule porte la date d'octobre 1911. Levasseur avait déjà signalé l'importance d'un organe de l'espèce et tracé le programme qu'il pourrait être appelé à remplir :

« Il semblerait désirable que la statistique générale de la France eût les moyens de publier un recueil à périodicité plus courte que l'année, un bulletin mensuel par exemple, ou tout au moins un bulletin trimestriel. Ce vœu est sans doute difficile à réaliser, vu la modicité des ressources, et en raison du coût très élevé des ouvrages cités plus haut. Toutefois, comme l'administration a reçu des propositions d'éditeurs qui se chargeraient de la publication, il sera peut-être possible de réaliser à peu de frais un bulletin trimestriel, où seraient groupés, et rapidement mis au jour, des ren-

seignements dont on peut concevoir la répartition de la façon suivante :

« D'abord les résultats principaux et caractéristiques, dont le développement prend place dans l'*Annuaire statistique*, pourraient être signalés au public sous forme succincte, dès que les administrations compétentes les font connaître.

« On signalerait de même les résultats généraux des statistiques étrangères au fur et à mesure de la réception des documents.

« On tiendrait à jour les données qui rentrent plus particulièrement dans le cadre des travaux de la statistique générale de la France : recensement de la population, mouvement semestriel de la population, statistique des familles, des industries, des forces motrices, des salaires, des prix des denrées, etc., en comparant ces données à celles qu'il est possible de rassembler pour les pays étrangers.

« Mais un rôle très important pourrait être rempli par le bulletin en projet quant au développement des statistiques locales. Actuellement, les villes qui publient des comptes rendus imprimés de leur état démographique, économique, financier, sont bien peu nombreuses. A part la ville de Paris dont l'*Annuaire* remonte à l'année 1880, aucune autre administration municipale ne publie d'annuaire statistique, tandis que plusieurs grandes villes étrangères ont des annuaires très riches en données statistiques. »

Le *Bulletin* nouveau s'efforcera de remplir ce programme. Il paraîtra tous les trois mois à la librairie Alcan, à Paris. Le prix de l'abonnement est de 14 francs l'an.

Réunions et congrès.

« C'est à Paris que s'est tenue, récemment, sous les auspices de la Société nationale d'horticulture de France, et la présidence d'Yves Delage, membre de l'Institut, la IVe Conférence internationale de génétique. Par les nombreuses communications sur les recherches nouvelles qu'elle a provoquées, cette conférence internationale a apporté une importante part contributive à la solution du problème encore peu connu de l'hérédité dans le règne animal et le règne végétal. On sait, en effet, que la génétique est une science étudiant l'hérédité, les variations apparentes dans les espèces animales et végétales et les lois suivant lesquelles ces variations peuvent se perpétuer dans

la descendance; elle a aussi pour objet de rechercher les causes pouvant les provoquer.

On conçoit donc très bien tout l'intérêt que cette science offre à l'agriculteur et à l'éleveur, en leur facilitant l'amélioration des plantes et des animaux par la production de types nouveaux capables de transmettre leurs caractères à leurs descendants. L'avenir de cette science, en quelque sorte nouvelle, est lié, en grande partie, aux observations sagaces des théoriciens et des praticiens, et l'on peut dire que la génétique est une union étroite de la botanique, de la zoologie, de la paléontologie et de la biologie.

Les travaux de la IVe Conférence internationale ont porté pour une large part sur l'hérédité mendélienne, étudiée dès 1865 par un moine autrichien Gregor-Johann Mendel, et ensuite par Hugo de Vries, d'Amsterdam, Correns, de Tübingen, et Tschermak, de Vienne. Grâce à ce mode d'hérédité, on peut souvent expliquer le phénomène observé par les hybrideurs : le manque d'homogénéité dans les descendants des produits en apparence homogènes d'un croisement, c'est-à-dire l'affolement ou la variation désordonnée pour la variété issue du croisement. L'hérédité mendélienne permet, en outre, de prévoir cette variation et d'en tirer parti pour créer de nouveaux types.

D'après Mendel, certains caractères que présentent les êtres vivants peuvent être groupés par paires, chacune renfermant deux caractères diamétralement opposés (exemple : couleur et absence de coloration). Chaque cellule sexuelle, chacune des gamètes que ces êtres organisent pour se reproduire, renferme l'un ou l'autre de ces caractères diamétralement opposés, mais non les deux simultanément. Si ces caractères se trouvent en conflit, l'un peut s'effacer devant l'autre, se montrant ainsi récessif par rapport à ce dernier dominant. Si les parents transmettent leurs caractères à leurs descendants, c'est par l'intermédiaire des gamètes. Or, chez la plupart des êtres, deux gamètes, l'une mâle, l'autre femelle, doivent se conjuguer pour assurer la perpétuation de l'espèce; si les deux gamètes se conjuguant, présentent le même caractère, celui-ci se trouve transmis, et l'individu engendré est *pur* au point de vue de ce caractère. Si les gamètes sont différentes, l'individu engendré présentera le caractère dominant mais il sera *impur*, *hybride* au point de vue de ce caractère, car il renfermera en lui, masqué, le caractère récessif opposé. Au moment de la reproduction, cet hybride produira des gamètes dont les unes renfermeront le caractère dominant, les autres le caractère récessif, de sorte que

son auto-fécondation ou son croisement avec un individu identique donnera des individus à caractère dominant et d'autres à caractère récessif, suivant la nature des gamètes qui se conjugueront. (*Revue internationale des sciences pures et appliquées*, 15 novembre 1911, p. 824.)

***

Le Dr G Courty, délégué par la Société d'anthropologie de Paris au Congrès scientifique international américain à Buenos-Ayres (1910), donne dans les *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1910, nº 6, paru en novembre 1911, une liste des sujets traités dans la section d'anthropologie. Nous en extrayons ce qui suit :

Dr C. Jacob : « Aperçus sur la philogénie du cerveau humain. » — Prof. R. Senet : « La question des précurseurs de l'homme en Argentine : homme pampéen, prothomo, diprothomo, tétraprothomo, homo neogæus, homunculidés. » — Dr T. Weschler : « Anthropologie linguistique. » — Dr L. Montané, délégué de Cuba et de l'Académie des sciences médicales physiques et naturelles de la Havane : « L'état actuel des sciences anthropologiques à Cuba. » — Dr M. A. Bertoni, délégué du Paraguay : « L'origine probable des races américaines. » — Dr A. Matteuzzi : « Influence du milieu physique et tellurique et de l'hérédité des caractères acquis dans l'évolution et la dissolution des peuples. » — Prof. V. Mercante, délégué de l'Université nationale de La Plata : « Variation de l'indice céphalique suivant le sexe et l'âge. » — Dr R. Dabenne : « Usages, coutumes et industries des Indiens fuégiens. » — Dr R. Lehmann Nitsche : « Le problème indigène ; nécessité de réserver des territoires pour les indigènes de la Patagonie, Terre de Feu et Chaco, selon la méthode des Nord-Américains. » — J.-B. Ambrosetti : « Relations entre la civilisation calchaqui, celle du Pérou et celle des peuples du Nord-Amérique. » — Dr E. Larrabure y Unanue, délégué de la Société géographique de Lima : « Sur les anciennes civilisations du Pérou et autres. La civilisation calchaqui n'en serait qu'un pâle reflet. » — Dr C. Spegazzini : « Études sur les langues patagoniennes et fuégiennes. » — Dr T. Weschler : « Le castillan comme idiome universel. » — Prof. Pedro Scalabrini : « L'esperanto comme idiome auxiliaire international. » — Dr T. Weschler : « Sociologie anthropologique. »

***

K. von Lewinski publie dans les *Blätter für vergleichende Rechtswissenschaft und Volkswirtschaftslehre* d'octobre 1911, un compte rendu de la réunion de la Société allemande de législation comparée et d'économie sociale, tenue à Heidelberg en septembre. Les considérations suivantes, qui intéressent spécialement la sociologie, sont empruntées à ce compte rendu.

L'explorateur des îles du Pacifique, le Dr R. Thurnwald, de Berlin, parla de l' « Ethnographie appliquée à la politique coloniale ». Sa thèse est que l'éducation des indigènes n'est possible que dans les cas où, grâce à l'ethnologie, on parvient à connaître leur vie intellectuelle, leurs formes de civilisation, leurs représentations des forces de la nature et des causalités vitales. Il y a là un domaine où l'ethnologie et la politique coloniale doivent travailler en commun. Le fonctionnaire qui veut arriver à des résultats efficaces dans l'administration coloniale, doit connaître à fond la vie intérieure des primitifs, leurs idées du bien et du mal, leur règle de conduite dans la famille et dans les rapports politiques, et c'est à l'ethnologie qu'il appartient de préparer ces éléments.

Gerstmeyer, du ministère des colonies, fit un rapport sur les résultats de l'enquête effectuée par ce ministère pour la détermination du droit indigène. C'est l'Association internationale de droit comparé qui a le mérite d'avoir signalé l'importance des recueils de coutumes juridiques des indigènes. C'est à son initiative que le Reichstag résolut, en 1907, de demander au chancelier de l'empire de rassembler les éléments disponibles concernant le droit indigène dans les colonies allemandes. Le secrétaire d'État Dernburg institua, en vue de l'exécution de cette décision, une commission, qui rédigea un questionnaire dont plusieurs centaines d'exemplaires furent envoyés aux gouvernements des colonies, pour être distribués aux employés, missionnaires, médecins, etc. Jusqu'ici on n'a reçu qu'un petit nombre de réponses, principalement des colonies du Pacifique et du Cameroun. La commission ne sera en état de faire des propositions sur l'utilisation des renseignements réunis que lorsque les matériaux seront complets.

Une vive discussion s'engagea sur le point de savoir si la collection des coutumes juridiques des indigènes a une valeur pratique. Une forte majorité d'orateurs répondirent affirmativement. A l'objection qu'il s'agit le plus souvent d'un droit en décadence, le Dr Thurnwald répondit qu'il incombait à l'avenir d'établir un compromis entre le droit européen et les mœurs et coutumes des indigènes, en tant que celles-ci ne sont pas contraires aux exigences

de la civilisation. Ce compromis ne pourra être trouvé que lorsqu'on aura réussi à déterminer l'organisation juridique actuelle des indigènes. Le Dr F. ERDRICH, juge du Congo belge (Stanleyville), déclara qu'actuellement les lois en vigueur dans le Congo sont empreintes des principes du droit belge et qu'il n'y est généralement pas tenu compte du droit indigène. Cependant on a proposé une revision, dans laquelle le droit indigène sera pris en considération.

Le Dr THURNWALD avait, dans son discours, posé en principe que le code des droits indigènes devait être appliqué par le juge comme norme obligatoire. ZACHE, qui n'accorde à un code de l'espèce qu'une valeur purement scientifique, répondit qu'on ne peut arriver à une réelle certitude juridique à cause du changement rapide des mœurs de ces peuples, de la difficulté de la constatation du droit, du grand nombre d'erreurs possibles et de l'imperfection des renseignements obtenus. Le président de la section, VON KÖNIG, de Berlin, abonda dans le même sens.

Dans une autre section, le Prof. Dr VON WIESE UND KAISERSWALDAU de Hanovre, parla du problème de la sélection au point de vue de la politique sociale. La base du progrès moderne en matière de politique sociale est l'éthique sociale. Elle est dominée par l'intérêt de masse; son caractère propre est l'égalitarisme. Cette éthique sociale, née de la politique sociale, a pris possession de toute la culture européenne. Récemment elle a trouvé un adversaire dans la théorie de la sélection. Celle-ci exige une élite, une sélection de ceux qui ont le plus de dispositions, de ceux qui sont le mieux doués. Elle fait une différence considérable entre les hommes et désapprouve les sacrifices consentis au profit des faibles quand ceux-ci peuvent nuire aux forts. L'orateur est loin de défendre une politique sociale sélectionniste, mais il demande qu'on tienne compte davantage de cette tendance dans toutes les questions de politique sociale. Si l'on doit toujours être conscient des rapports étroits qui existent entre le bonheur de la masse et le bonheur des individus, il y a lieu cependant de ne pas entraver l'action de la sélection, de ne pas faire obstacle au développement des forces personnelles particulièrement prononcées et d'attendre le progrès non des masses, mais bien des initiateurs mieux doués

*
* *

Une conférence nationale sur la prévention du paupérisme a été

tenue à Londres les 30 et 31 mai, 1er et 2 juin 1911. La conférence était divisée en cinq sections avec le programme suivant :

1. The work of the Public Health Authorities in preventing destitution due to sickness or infirmity or infantile mortality.

2. The work of the Education Authorities in preventing child destitution or child neglect in any of its manifestations.

3. The work of the Lunacy Authorities in controlling all forms of mental deficiency.

4. The work of the Labour Exchanges and Distress Committees and the Trade Union and other insurance agencies in dealing with Unemployment; and

5. Financial Responsibility, including the work of the various authorities in determining and enforcing payements for maintenance, and the sharing of the net cost between the National Exchequer and the Local Authorities.

Les rapports de cette conférence viennent d'être publiés (London, King and Son, 2 sh. 6 p., par section) Les sujets traités dans chaque section ont une portée générale et méritent d'être relevés ici :

Public Health section : *Presidential Address by Sir T.* Clifford Allbutt. — The Administrative Control of Tuberculosis. — The Work of the Public Health Authority in Relation to Birth and Infancy. — Joint Meeting with the Unemployment Section. — Sickness and Invalidity Insurance. — The Need for a Unified Public Medical Service.

Education section : *Presidential Address by Professor* Sadler. — The Medical Inspection of School Children. — The Medical Treatment of School Children. — Public Organization and Control of Juvenile Employment. — The Work of the Education Authority in relation to the Prevention of Unemployment. — The Physical Basis of Education and the Work of Care Committees. — The Function of the Boarding School (Day or Residential).

Unemployment section : *Presidential Address by Sir* Alfred Mond. — Labour Exchanges. — Joint Meetings with the Education Section. — The Physical Bar to Employment. — Labour Colonies and Provision for the Unemployed. — Elimination of Seasonal and Cyclical Fluctuations in the National Demand for Labour.

Mental Deficiency section : *Presidential Address by Sir* William Chance. — The Problem of Defining Mental Deficiency. — Heredity in relation to Mental Deficiency.— Social and Economic Evils resulting from Mental Deficiency. — The Work of Public Authorities and

Voluntary Agencies in securing Permanent Care of Mental Defectives. — The Education of Mentally Defective Children.

LEGAL AND FINANCIAL SECTION : *Presidential address by Mr.* JUSTICE PHILLIMORE. — Charge and Recovery of Cost of Services rendered by Local Authorities.

The Estimation of " Ability to Pay ". — Evidence of " Ability to Pay " and Modes of Recovery. — Grants in Aid.

***

Le IVe Congrès international d'hygiène scolaire se tiendra à Buffalo (États-Unis d'Amérique), en 1913. Parmi les questions inscrites au programme du congrès, nous citerons les suivantes :

Importance du problème de l'hérédité pour l'hygiène scolaire.

L'état actuel de la question des relations qui existent entre les dimensions du crâne, le volume du cerveau et les capacités intellectuelles pendant l'âge scolaire.

A quelle époque faut-il commencer l'étude des langues étrangères ?

La valeur attribuée à la réthorique comme moyen d'éducation n'est-elle pas excessive?

La valeur attribuée au théâtre comme moyen d'éducation n'est-elle pas excessive?

Erreurs dans l'éducation esthétique.

Hygiène de l'enseignement en rapport avec les phénomènes d'inattention.

L'âge de puberté et l'école.

Développement méthodique du corps pendant l'âge scolaire.

Fatigue de l'esprit et fatigue des yeux.

Le secrétaire général du congrès est le Dr T. A. STOREY, professeur et directeur du département d'éducation physique et d'hygiène, à New-York.

Concours. J. DENIKER, dans son rapport sur l'attribution du prix BROCA (*Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1910, no 6, paru en novembre 1911), s'exprime comme suit au sujet des travaux du Dr A. O. LEGENDRE, auquel un prix de 1,000 francs a été attribué :

« Les travaux de ce savant explorateur, qui a consacré, à deux reprises, plusieurs années à séjourner et à parcourir l'ouest de la

Chine vous sont connus. Cet infatigable travailleur, aussi ardent que modeste, vous a exposé, ici-même, les résultats de ses recherches ethnographiques et anthropologiques qui se trouvent consignées dans les ouvrages cités plus haut (*Les Lolos*; *Deux années au Se-Tchouen*, etc.). Son étude détaillée (plusieurs dizaines de mensurations) d'une série de cent Chinois de la province de Se tchouen, est le premier document qui nous fasse connaître la somatologie des Chinois occidentaux, car tous les renseignements qu'on possédait jusqu'à présent sur les Chinois, se rapportent aux habitants des provinces méridionales (le Kouang-toung et le Kouang-si) ou des provinces du nord-est (Pe-tchi-li et Chan-toung). Quant aux Lolos, cette peuplade que l'on ne connaissait hier encore que par quelques renseignements fragmentaires fournis par les missionnaires et les rares voyageurs ou bien par des citations tirées des sources chinoises, toujours vagues et peu sûres, cette population, dis-je, est décrite dans tous les détails de sa morphologie et de son existence. Pour ne nous en tenir qu'à la partie somatologique, il suffira de dire que notre distingué collègue donne une liste fort longue de mensurations opérées sur une série de vingt-neuf Lolos, et qu'avant lui on ne possédait aucune donnée anthropométrique sur cette peuplade, d'accès si difficile. M. Legendre est reparti en Chine, où, en ce moment même, il cherche à pénétrer dans les régions encore inconnues de la province de Yun-nan » (p. 529).

***

Le prix W. M. Baldwin (100 dollars), dont l'attribution est confiée à la Société américaine « The national municipal league », en faveur des étudiants des collèges et universités américains qui ont un cours d'administration municipale, a pour objet, pour la prochaine période : « La nomination par voie de mérite des fonctionnaires municipaux supérieurs. »

Les travaux présentés doivent étudier spécialement les points ci-après :

1° Les raisons qui rendent nécessaires l'emploi de personnes compétentes dans l'administration locale;

2° La situation à faire aux spécialistes au service des villes;

3° La mesure dans laquelle le système du mérite est applicable à la nomination des spécialistes dans les services municipaux;

4° Une application pratique à une municipalité déterminée (projet) montrant les changements qu'il y aurait lieu d'introduire

dans le système actuel. (*The American political Science Review*, novembre 1911, p. 624.)

Travaux projetés.

La *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (septembre-octobre 1911, p. 253) annonce la publication d'une nouvelle entreprise biographique dans les termes suivants :

« La nécessité de posséder un dictionnaire de biographie nationale a été maintes fois signalée par des érudits. Quiconque a travaillé et a eu besoin de se renseigner rapidement sur un personnage de notre histoire, a constaté l'insuffisance des dictionnaires que nous avons à notre disposition et leurs lacunes. Les biographies universelles, comme celle de Michaud et celle d'Hoefer, les dictionnaires encyclopédiques, comme la *Grande encyclopédie*, renferment certes de bonnes notices, mais mêlées à de médiocres ou de mauvaises, et surtout ces répertoires ont trop souvent éliminé les personnages secondaires, réservant toute la place aux individus illustres. Quant aux publications spéciales, consacrées à des régions particulières ou à des groupes déterminés, elles ont le défaut d'être peu accessibles et d'obliger le chercheur à de longs et parfois inutiles tâtonnements. Les pays étrangers possèdent désormais, pour la plupart, des répertoires nationaux ; il existe des biographies nationales pour l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Belgique, l'Angleterre, le dictionnaire anglais étant considéré comme un modèle.

« Plusieurs érudits viennent de se grouper pour essayer de nous donner bientôt l'œuvre qui nous manque. Sous la direction de MM. Louis Didier, agrégé à l'Université, Albert Isnard, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, et Eugène Gabriel Ledos, conservateur adjoint à la même bibliothèque, se prépare un *Dictionnaire de biographie française*, devant paraître chez les éditeurs Letouzey et Ané. Le programme que nous avons sous les yeux paraît excellent. « Il ne s'agit ici, disent les directeurs, d'une œuvre ni de « rhétorique ni de polémique. Le premier mérite d'un dictionnaire « est d'être un organe d'informations précises, exactes et impar- « tiales. Le désir de rendre celui-ci plus utile, en y faisant rentrer « le plus grand nombre possible de notices, exige dans la rédaction « une grande sobriété, dans le fond ; pour les faits et pour les « dates, une précision rigoureuse ». On ne saurait mieux dire et il

faut espérer que les collaborateurs sauront s'inspirer de ces principes. On a surtout recours à un dictionnaire pour vérifier les dates de vie, un titre, la chronologie des événements, non pour y puiser des appréciations artistiques et littéraires ou des jugements historiques et moraux. Un *curriculum vitæ* très complet des personnages nous paraît devoir être la base des notices pour les hommes d'action ou de gouvernement, et nous espérons que les auteurs sauront faire place aux fonctionnaires, aux administrateurs, surtout à ceux de l'ancien régime, qui sont si rarement représentés dans ce genre d'ouvrages et qu'il importe aux érudits de connaître. Pour les écrivains et les artistes, la notice comprendra, sous la rubrique *œuvres*, la liste chronologique de leurs principaux écrits, à moins qu'il ne soit possible de renvoyer à des bibliographies ou catalogues déjà établis. Chaque notice se terminera par une *bibliographie* formant un paragraphe spécial et divisé en deux sections, l'une pour les sources, l'autre pour les ouvrages à consulter ; les sources manuscrites seront mentionnées le cas échéant » (p. 105).

* * *

Une enquête sur les effets éducateurs du conte a été entreprise par la section littéraire de l'Association des professeurs de Stettin. Un grand nombre d'expériences et d'observations personnelles seront bientôt réunies grâce à un questionnaire qui a été envoyé à des personnes choisies dans toutes les professions. Les questions suivantes ont été posées :

1° Quelle attitude avez-vous eue pendant votre jeunesse vis-à-vis des contes ?

2° Comment se comportaient vos enfants, ou d'autres enfants que vous avez eu l'occasion d'observer, vis-à-vis des contes ?

3° Quels effets les contes ont-ils exercé sur leur développement intellectuel et sur le vôtre ?

4° Avez-vous observé que, d'une manière quelconque, les contes pouvaient produire des manifestations maladives ?

On espère qu'une étude scientifique des renseignements reçus permettra de résoudre la question tant discutée des effets psychiques du conte sur l'enfant. (*Zeitschrift für pädagogische Psychologie*, 1911, n° 11, p. 586.)

* * *

Une des dernières créations de Carnegie a été la « Carnegie

endowment for international peace ». Cette fondation a pour but :

a) d'organiser une enquête scientifique et complète sur les causes de la guerre et sur les moyens pratiques de les prévenir ;

b) d'aider au développement d'un droit des gens et de s'efforcer de le faire accepter par toutes les nations ;

c) de répandre les informations ainsi recueillies afin de faire l'éducation de l'opinion publique sur les causes, la nature et les effets de la guerre ;

d) de développer une connaissance plus exacte des droits et des devoirs des nations des unes vis-à-vis des autres et un sentiment plus vif de la justice internationale chez les citoyens de tous les pays civilisés ;

e) de cultiver les sentiments amicaux entre les citoyens des différents pays et leur apprendre à se mieux comprendre et à se mieux connaître les uns les autres ;

f) d'habituer les peuples à accepter de plus en plus les modes pacifiques pour la solution des conflits internationaux ;

g) de maintenir, aider et propager toutes institutions ou organisations qui semblent nécessaires ou utiles pour assurer l'accomplissement de l'un quelconque des buts de l'association

La fondation a été divisée en trois sections : 1. Droit international. — 2. Économie politique et histoire. — 3. Relations internationales et éducation. La deuxième section est organisée Un de ses premiers actes a été de réunir à Berne une vingtaine d'économistes et d'historiens :

« La session de ce petit Congrès international a été occupée tout entière par la rédaction d'un programme d'études La conférence s'est divisée à cette fin en trois commissions : l'une pour s'occuper de l'état de guerre, l'autre de la paix armée, la troisième des institutions et tendances unificatrices entre les peuples. Il s'agit de rechercher dans cette dernière section, dont le cadre paraît au premier abord moins déterminé, si les forces économiques qui sont en travail dans le monde conspirent dans le sens de la guerre ou dans celui de la paix. La réponse n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire, car, pour prendre comme exemple le commerce international, si MONTESQUIEU a dit : « L'effet naturel du commerce est de porter à la paix », d'autres peuvent croire que les rivalités commerciales créent un danger de guerre grandissant. Comme le disait un des membres de la conférence, « certaines causes de guerre disparaissent, mais d'autres nouvelles surgissent ».

« Ce programme est très étendu puisqu'on s'est efforcé d'y faire

rentrer tout ce qui peut concerner les rapports entre l'économie politique et la guerre, tant comme causes que comme effets. » (C. Gide, *Revue d'économie politique*, 1911, n° 5, p. 554.)

Nous reproduisons ce programme en partie, d'après la *Revue d'économie politique* :

I. — Première commission : 1. *Etude historique des causes des guerres modernes.*

2. *Conflits d'intérêts économiques à l'époque actuelle* : *a*) influence du mouvement de la population et du développement industriel sur la politique d'expansion des États; *b*) politique protectionniste, son origine et ses bases, ses modes d'application et son influence sur la situation réciproque des nations; primes d'exportations (ouvertes ou déguisées, d'origine publique ou privée); traitement de la nation la plus favorisée, attitude à l'égard des produits étrangers en général, du capital étranger, boycottage, entraves apportées à l'immigration : *c*) emprunts internationaux et leurs garanties; situation réciproque de l'État créancier et de l'État débiteur; utilisation des emprunts pour acquérir de l'influence sur des États tiers; *d*) rivalités des États, soit pour le placement des capitaux à l'étranger, soit pour s'assurer une situation privilégiée dans l'établissement de banques, dans la concession et l'exploitation de mines, dans l'exécution de grands travaux, dans la construction de chemins de fer (lignes de Sibérie, de Mandchourie, de Perse, de Bagdad, de l'Adriatique); *e*) entraves conventionnelles mises à la réalisation par des États, sur leur propre territoire, d'entreprises lucratives, en général à la construction de chemins de fer.

3. *Mouvement antimilitariste au point de vue politique et religieux.*

4. *Attitude des organisations ouvrières et des socialistes*, dans les divers États, à l'égard de la guerre et des armements.

5. Peut-on constater des *intérêts de classes* pour ou contre la guerre, pour ou contre les armées permanentes?

6. Influence *des femmes* et du suffrage féminin par rapport aux armements et à la guerre.

7. Obligation du *service militaire* en temps de paix et en temps de guerre dans les divers États : *a*) modalités diverses du service militaire (système des mercenaires, service obligatoire, situation des étrangers); *b*) proportion entre les hommes astreints à servir, en temps de paix et en temps de guerre, et l'ensemble de la population; *c*) influence du service actuel, en temps de paix et de guerre,

et de l'organisation des armées sur les guerres et la durée des guerres.

8 Conséquences économiques du *droit de prise* et leur influence sur le développement des marines de guerre.

9. *Effets des guerres*:

10. *Les pertes humaines pendant la guerre et par suite de la guerre* : influence sur les facteurs de la population (natalité, proportion des sexes, répartition des âges, état sanitaire).

11. Influence des guerres et des possibilités de guerre sur *la politique protectionniste*, sur la politique *des banques* (en particulier des banques d'émission) et sur la situation monétaire des États.

12 Influence des *annexions* sur le développement économique des peuples, tant de celui qui a annexé que de celui qui a été annexé.

13. Annexion de pays *semi-civilisés* ou entièrement sauvages ; en particulier au point de vue des intérêts économiques qui y poussent et des méthodes par lesquelles des entreprises privées prennent pied dans ces pays et exercent une influence sur le gouvernement de leur propre pays : effets de telles annexions sur le développement du commerce avec la puissance annexante et avec les autres puissances, sur la vie économique et sociale des indigènes. Monographies aussi spécialisées et approfondies que possible.

14. Progrès constatés en ce qui concerne l'idée de sauvegarder, en cas de guerre, les *relations commerciales et industrielles entre les États et les particuliers*.

15. Influence de la politique de la *porte ouverte* sur la guerre et sur la paix.

II — Deuxième commission : 1. *Définition du terme d'armement*.

2. *Causes des armements*.

3. *Rivalités et compétitions en matière d'armements*.

4. *Histoire moderne des armements* tout spécialement à partir de 1872.

5. *Budgets militaires depuis 1872*.

6. *Charges résultant des armements* à l'époque contemporaine.

7. Effets des armements sur la *vie économique et sociale* des peuples.

8 Effets économiques résultant du fait que les *jeunes gens sont enlevés à l'industrie* pour servir dans les armées ou les flottes.

9. Influence exercée sur la composition et l'efficacité des armées par les déplacements qui se produisent dans *la répartition de la*

population entre les différentes professions, et réciproquement, influence exercée sur la vie économique par les modifications que subit ainsi la représentation des diverses professions dans l'armée.

10. *Emprunts* contractés en vue de buts militaires : participation du capital indigène et du capital étranger.

11. *Industries relatives à la guerre.*

12. *Matériel de guerre.*

III. — Troisième commission : La commission est d'avis que, malgré l'élévation des barrières douanières, l'économie des différents pays a cessé d'avoir un caractère purement national pour acquérir de plus en plus un caractère mondial.

Elle désire donc qu'il soit procédé à une étude qui aurait pour but de déterminer l'étendue de cette transformation, ses causes : si et dans quelle mesure l'augmentation de la population dans les différents pays, ainsi que l'insuffisance des ressources naturelles nationales y ont contribué; si et dans quelle mesure cette transformation est la cause ou le résultat de l'augmentation des besoins du bien-être; dans quelle proportion elle provient de l'obligation où se trouvent les différents pays du monde de se procurer des matériaux et d'ouvrir des débouchés pour leur production nationale.

Elle voudrait qu'il fut entrepris des enquêtes sur la contribution de chaque pays à la production générale des principaux articles d'alimentation et de matières premières; dans quelle proportion les articles produits par chaque pays sont consommés dans le pays même où ils sont exportés, ainsi que sur les quantités de produits étrangers, articles manufacturés et produits bruts, importés dans chaque pays, et *où sont consommés les produits indigènes de chaque pays et par qui ils sont importés.*

Le développement de l'économie mondiale s'est accompli en grande partie grâce au placement des capitaux des pays riches dans les pays moins développés. Ces placements créent des relations plus étroites entre les différents pays et provoquent une augmentation de richesses non seulement au profit des pays qui prêtent ou qui empruntent, mais encore au profit de tous les peuples qui se trouvent en relations directes ou indirectes avec eux. La commission estime qu'il sera utile de faire des recherches précises sur les rapports de dépendance mutuelle que cet état de choses a créés dans les différents pays.

Il paraît également désirable à la commission que des recherches soient faites afin d'établir si et dans quelle mesure *les différents centres financiers du monde* sont dépendants les uns des autres.

Feront enfin l'objet d'une étude les influences unificatrices qu'ont exercées sur la vie des peuples *le commerce international*, *la construction des voies de communication*, le développement des marines marchandes, l'amélioration du matériel de transport et le progrès des inventions.

La commission souhaite qu'il soit entrepris des études complètes sur les *unions et associations internationales* existantes ou en voie de formation, qui ont pour objet d'organiser les intérêts sociaux et économiques de toutes les classes de la société par une action officielle ou privée.

En somme, on voit qu'il s'agit simplement de faire une enquête, mais l'enquête la plus colossale qui ait jamais été faite, tant par l'ampleur de ses proportions que par l'importance formidable du fait qui en fera l'objet. Comme l'écrivait un des membres de la conférence, M Paish, dans une communication aux journaux :

« Pour la première fois les problèmes de la guerre pourront être étudiés scientifiquement par les penseurs de tous les pays et rien ne sera épargné, ni travail, ni temps, ni argent, pour mener cette enquête à bonne fin. Toutes les causes possibles des guerres dans les temps modernes, et plus spécialement dans le dernier siècle, directes ou indirectes, légitimes ou injustifiables, politiques ou économiques, créatrices ou destructives, stimulantes ou déprimantes, pourront être étudiées par les historiens les plus compétents. Les effets politiques, économiques et sociaux des guerres, tant au point de vue général qu'au point de vue particulier de chaque nation, pourront être déterminés et expliqués par des hommes dont l'autorité sera universellement reconnue.

« Mais l'étude des causes et des conséquences de la guerre ne constitue qu'une partie de l'œuvre grandiose qui va être entreprise. La paix aussi sera étudiée dans le même esprit et avec la même méthode ; on s'efforcera de déterminer et de mesurer avec la même précision scientifique l'action des forces qui travaillent à l'unité de l'espèce humaine et qui vont s'intensifiant chaque jour.

« Quelle pourra être l'influence de ces études sur l'opinion publique ? C'est ce que l'on ne peut prévoir, mais il paraît pourtant évident que lorsque les constatations de la science et de l'expérience seront accessibles à tous, la lumière se fera et qu'elle pourra dissiper, au moins en partie, les erreurs et les préjugés qui, dans le passé, sont responsables dans une si large mesure des conflits internationaux. » (C. Gide dans la *Revue d'économie politique*, 1911, n° 5.)

* * *

Une loi américaine (fédérale), du 24 juin 1910, a mis à la disposition du président de la république la somme de 175,000 dollars en vue de lui permettre de faire examiner par des comptables et d'autres personnes compétentes les méthodes d'administration publique suivies par les différents départements exécutifs et autres établissements de l'État, dans le but d'introduire des méthodes nouvelles ou de modifier les anciennes, de façon à obtenir une plus grande productivité et une meilleure économie et dans le but aussi de proposer les mesures législatives nécessaires à cet effet, si les modifications possibles dans l'administration étaient insuffisantes.

S'autorisant de ce texte, le président des États Unis a nommé une commission (*The President's Commission on Economy and Efficiency*) dont le président est le Dr F. A. Cleveland, un des directeurs du « New York Bureau of Municipal Research »; les membres sont : W. P. Willoughby, du « Census Office », le juge W. W. Warwick, le Prof. F. J. Goodnow, de « Columbia University », H. S. Chase, président d'une grande société de comptables. M O. Chance, vérificateur au département des postes, remplira les fonctions de secrétaire. Le travail de la commission couvre quatre domaines : la comptabilité, l'organisation, le personnel, les méthodes. Toutes les méthodes de comptabilité du gouvernement ont déjà été soumises à un examen détaillé. Un système de comptabilité uniforme a été proposé et le président a ordonné son application immédiate dans tous les départements. La commission semble avoir voulu introduire un système de spécialisation des comptes (chaque rapport comptable doit être rapproché de l'objet qu'il vise : travail effectué ou services rendus). En matière d'organisation, la commission veut introduire un système de coopération entre les différents services, de façon à éviter tout double emploi. D'autre part, elle étudie les procédés nouveaux d'écritures et de travail, les méthodes d'achats, de correspondance, d'enregistrement des pièces, qui ont pour but de simplifier le fonctionnement des services et de leur épargner un travail inutile (*Labor-saving Devices*) Il en est de même de la question du personnel (rémunération, retraite, congés, etc) Il a été pourvu aux besoins de la commission jusqu'au 30 juin 1912, mais il est douteux qu'elle ait terminé sa tâche à cette date. (*The American political Science Review*, novembre 1911, pp. 626-628.)

***

La Société allemande d'éducation civique, qui a déjà publié des ouvrages sur l'éducation civique en Suisse, en Danemark et en Hollande, prépare des études sur les objets suivants, qui seront également publiées dans les *Schriften der Vereinigung für staatsbürgerliche Bildung und Erziehung :*

SEIDENBERGER : « Staatsbürgerliche Erziehung im Geschichtsunterrich der höheren Schulen. »

H WOLF : « Staatsbürgerliche Erziehung auf den höheren Schulen hesonders auf dem Gymnasium. »

A. FICKERT : « Staatsbürgerliche Erziehung insbesondere in Lehrerbildungsanstalten. »

P. THIEME : « Der Weg zum Staatsbürger durch die Volksschule in Fühlung mit der Mittel- und Fortbildungsschule. »

B. ROSENTHAL : « Unser tägliches Brot. Ein Beitrag zur Wirtschafts- und Bürgerkunde. »

Enseignement.

O. L. MANCHESTER expose, dans *The Journal of political economy*, de novembre 1911, la raison d'être et le contenu d'un cours supérieur d'économie politique (*A high school cours in economics*, pp. 750-759). MANCHESTER constate que la société actuelle est surtout économique et que c'est par l'économie politique qu'elle peut s'expliquer le plus aisément. Dans ces conditions, l'enseignement de l'économie politique est une nécessité :

« If all this is true, if the social environment is so important and is fundamentally economic, then it would seem that one must know something of economics if he is understand this environment and get the most out of life. A few generations ago there was little need for any social science in the schools, for there was little social life. Such simple social relations as existed were easily comprehended by the growing children Now social relations have become wonderfully complex, but we have inherited the educational system that belonged to the simpler industrial state. Our educational development has lagged behind that of the life of the people.

« What constitutes a good citizen changes with the mission of the age. He was once the tough-headed old Puritan who could listen to sermons that lasted all day, in a cold church with nothing to keep him warm but the dog he used for a footstall. In the

time of the Revolution he was the man who could shoot straight and in whose head the idea of liberty was so big that he couldn't turn it over to examine both sides. When it was our chief task to make the conquest of a continent the good citizen was the hardy pioneer. The good citizen today is the man who can help to solve the innumerable problems that spring out of complex social environment. The mission of the coming generations is to solve the social problem. No school subject promises so much aid here as does economics » (p. 751).

Manchester donne le plan d'un cours supérieur d'économie politique, tel qu'il le comprend (pp. 752-757).

***

Lors d'une conférence sur l'enseignement de l'économie politique tenue à l'Université de Chicago en 1911, L. C. Marshall, R. C. Chapin et F. R. Fairchild présentèrent un rapport sur la mission qui leur avait été confiée dans une conférence précédente et qui consistait en une enquête statistique sur l'enseignement actuel de l'économie politique aux États-Unis. Ce rapport est publié dans *The Journal of political economy* de novembre 1911 (« The teaching of economics in the United States », pp. 760-789). Les auteurs du rapport y exposent les difficultés qu'ils ont rencontrées dans l'exécution de leur tâche et les résultats partiels et provisoires auxquels ils sont arrivés. Il est intéressant de relever ici certaines conclusions relatives à la méthode employée et à l'esprit régnant dans cet enseignement :

« Unmistakably there exists today a widespread dissatisfaction with the way in which the subject is presented, a dissatisfaction which is even stronger among the teachers than among the taught. In part this is due to the fact that we do not yet know what to teach, do not yet know what the facts and principles really are. For this no remedy save that of productive scholarship can suffice. In part, however, the current dissatisfaction is due to other causes. In a time when old social values are being discredited, or at least seriously questioned, it is inevitable that the drift should be away (often too far away) from what seems dogmatic and doctrinaire and toward that which promises to make students problem-solvers with independent habits of thought More than ever before, instructors are experimenting with inductive methods of various kinds from the use of newspapers as collateral readings to the preparation of case readings and collections of problems. More and

more it is felt that students must above all go out with a method rather than with formulæ which may fit but ill the rapidly changing phenomena they must face. In this movement there are dangers. Properly guided, however, to the goal of making students problem-solvers and not more problem-staters, this movement has much of hope both for the science and for the teaching of the science.

« In this new educational movement another step must be taken — that of educating college authorities to the real nature of work in the social sciences. We are asked to interpret the life around us, asked to interpret it out of books which are antiquated before their ink is dry. We must demand greater opportunity to study our phenomena at first hand. No laboratory can be *bought* for the social scientist, but we can change our attitude toward his needs. Why should it be unheard of for a social scientist to have leave of absence on full pay to do laboratory work? Why should it be unreasonable for him to have as ample allowance for his laboratory as does the physical scientist? Research professorships are good as far as they go, but every social scientist should have some opportunity to study society at first hand and he should not be expected to do this out of his meager salary. The precise method which should be used is not in question here. That would probably vary according to circumstances, but laboratory work of some kind is the right of every social scientist, and if the colleges are really seeking to serve society, it is their duty to face the question of ways and means. Scientific diagnosis of present social ills is not less pressing than scientific classification of paleolithic fossils » (pp. 775-776).

***

E. Morel publie, au nom de l'Association des bibliothécaires français, un recueil des conférences faites à l'Ecole des hautes études sociales, à Paris, sur les « bibliothèques, livres et librairies ». (Paris, Rivière, 1912, in-8°, 275 pages, 5 francs.)

« Ces conférences s'adressaient :

« 1° *Au public.* — Malgré un mouvement réel, tout récent, le public ignore encore le parti qu'il peut tirer des bibliothèques à tous points de vue : technique scientifique, renseignements courants, distraction même. Il ne sait d'abord à quelle bibliothèque s'adresser, et le sait-il, il ne sait y trouver ce qu'elle possède et qu'il cherche. Pour ces raisons, dans un pays où l'opinion publique fait loi, l'argent est mesuré avec parcimonie aux bibliothèques, et les pouvoirs publics s'en désintéressent.

« 2° *Aux étudiants.* — Les étudiants ont non seulement à étudier dans les bibliothèques, mais à documenter sérieusement des travaux. De plus en plus, quelque connaissance de la bibliographie leur est nécessaire, et si l'attirail moderne de fiches et références rebute quelques esprits, c'est que, faute de méthode et faute de conseils, ils se sont perdus dans les recherches indispensables et n'ont pas su tirer parti de leurs travaux préparatoires. Rappelons qu'à l'étranger non seulement les étudiants en état de rédiger une thèse, mais les élèves des classes les plus petites de l'enseignement secondaire sont initiés, dans les bibliothèques, et par les bibliothécaires eux-mêmes, à manier les répertoires et à choisir les livres » (p. 1).

J. Gautier a fait une conférence sur « les bibliothèques de droit et de sciences sociales », à Paris. Il constate le petit nombre de ces bibliothèques et leur insuffisance :

« Tandis que les bibliothèques de droit sont nombreuses et ont des budgets assez élevés, les bibliothèques de sciences sociales, au contraire, sont rares et très maigrement dotées. La raison en est qu'elles sont toutes de création relativement récente et aussi qu'à budget d'acquisition égal une bibliothèque de sciences juridiques est plus riche qu'une bibliothèque de sciences sociales. J'ai signalé l'insuffisance des crédits de la Bibliothèque de la faculté de droit; la situation est la même en ce qui concerne la Bibliothèque du musée social. Cette bibliothèque, qui fut riche autrefois, ne l'est plus aujourd'hui; le comte de Chambrun est mort depuis longtemps et avec lui s'en sont allés les dons généreux. Presque tous les accroissements de cette bibliothèque sont dus à des échanges ou à des dons à fin de comptes rendus; on peut en dire autant de la Bibliothèque de la société d'économie sociale; d'ailleurs, celle-ci est une bibliothèque privée. Pour nous borner à quelques exemples, indiquons que des revues, comme la *Revue internationale du commerce et de l'industrie*, le *Mouvement socialiste*. les *Documents du progrès* ne se trouvent que dans une seule bibliothèque; d'autres, comme *L'action nationale*, *L'aide sociale*, les *Annales de la régie directe*, *La vie ouvrière*, ne se trouvent nulle part. Une seule de ces bibliothèques possède l'ouvrage de Sorel : *Réflexions sur la violence*, qui fit pourtant quelque bruit » (p. 127).

* * *

L'Institut Böttinger, créé récemment à Berlin, Universitätsstrasse, 8, a pour but de fournir aux étrangers l'occasion d'ap-

prendre la langue allemande, de s'y perfectionner et de connaître la civilisation allemande sous ses principaux aspects. Le programme de la deuxième série de cours vient d'être publié. Ils auront lieu du 8 janvier au 2 mars 1912. En outre des cours de langue, il y aura des soirées de discussion, des excursions dans les musées et les institutions sociales et des leçons (*Vorlesungen*) dont voici la liste :

Direktor Dr. W. Böhm : « Philosophische Grundlagen der neueren deutschen Literatur ». — Prof. Dr. Baesecke : « Gœthes und Schillers Dramen ». — Dr. E. Milan : « Uebungen im Vortrage deutscher Dichtungen ». — Dr. M. Moller : « Neuere deutsche Romantik ». — Dr L. Sevin : « Das moderne Deutschland, wirtschaftsgeschichtlich und wirtschaftsgeographisch ». — Prof. Dr. Paszkowski : « Deutsches Leben und deutsche Einrichtungen ».

Personalia.

A l'École pratique des hautes études, le Dr Gautrelet a été nommé directeur du laboratoire de biologie expérimentale, Courtier, chef des travaux du laboratoire de physiologie des sensations, a été nommé directeur adjoint. (*Revue scientifique*, 11 novembre 1911, p. 633.)

N. C. Nelson, professeur d'anthropologie à l'Université de Californie, a été nommé conservateur adjoint à la section d'anthropologie du Musée américain d'histoire naturelle. Il s'occupera particulièrement de l'archéologie de l'Amérique du Nord. (*Science*, 15 décembre 1911, p. 837.)

Le Prof. G. F. Lipps, de l'Université de Leipzig, passe à l'Université de Zurich, où il occupera les chaires de philosophie systématique, de pédagogie générale et de psychologie expérimentale. (*Deutsche Literatur-Zeitung*, 1911, n° 38, col. 2395.)

D. S. Hill a été nommé professeur de psychologie et de pédagogie à l'Université du Tennessee. (*The psychological Bulletin*, 15 octobre 1911, p. 374.)

Le Dr S. Smith a été chargé d'établir une clinique psychologique à l'Université Washington, à Seattle. (*The psychological Bulletin*, 15 octobre 1911, p. 374.)

L'Université de l'Utah a créé une chaire de psychologie qui sera occupée par le Dr J. Peterson. (*The psychological Bulletin*, 15 octobre 1911, p. 373.)

Le Dr E. Diehl, professeur extraordinaire de philologie classique à l'Université de Iéna, passe à l'Université d'Innsbruck, où il succède au Prof. A. Zingerles. (*Deutsche Literatur-Zeitung*, 1911, nº 40, col. 2529.)

Le Dr W. Wilcken, professeur d'histoire ancienne à l'Université de Leipzig, passe à l'Université de Bonn, où il succède au Prof. Nissen. (*Deutsche Literatur-Zeitung*, 1911, nº 41, col. 2610.)

G. E. Barnett, professeur-adjoint d'économie politique à l'Université J. Hopkin, a été nommé professeur de statistique. (*The American economic Review*, décembre 1911, p 978).

Le Dr K. Lamprecht, professeur ordinaire d'histoire à l'Université de Leipzig, a été nommé professeur honoraire de l'Université de Christiania. (*Deutsche Literatur-Zeitung*, 1911, nº 38, col. 2417.)

Notices nécrologiques.

Les *Petermann's Mitteilungen* de novembre 1911 annoncent (p. 271) le décès de l'anthropologiste Sir Herbert Hope Risley. Né en 1851, Risley fit ses études à l'Université d'Oxford, puis entra au service de la Justice aux Indes à l'âge de 20 ans. Il resta longtemps au Bengale, où, comme assistant de W. Hunter, directeur général de la statistique, il collabora à la réunion des matériaux pour le grand *Indian Gazetteer*. En 1884, il devint directeur du *Survey* de Ghatwali (Manbhum), puis il fut officiellement chargé d'études ethnographiques dans l'Inde. Dans leur ensemble, ces études se prolongèrent durant trente-sept ans. On a eu de lui les ouvrages suivants : *Ethnographic glossary* et *Anthropometric data* dans *Tribes and castes of Bengal* (1891) ; *Widow and infant marriage; Manual of ethnography for India; Tribe caste and race* republié dans *The people of India* (1908). Risley était en dernier lieu président de l'Institut anthropologique de la Grande-Bretagne. (*Man*, janvier 1912, p. 1-4.)

***

La *Deutsche Literatur-Zeitung* du 14 octobre 1911 (col 2584) annonce le décès de Wilhelm Dilthey, professeur de philosophie à l'Université de Berlin. Né en 1833, Dilthey fit ses études à Heidelberg et à Berlin. En 1866, il fut nommé professeur à Bâle, en 1868

à Kiel, en 1871 à Breslau, en 1882 à Berlin. Il laisse de nombreux écrits philosophiques, notamment : *Einleitung in die Geisteswissenschaften* (1883); *Das Schaffen des Dichters. Bausteine zu einer Poetik* (1887); *Ueber die Möglichkeit einer allgemein gültigen pädagogischen Wissenschaft* (1888); *Ideen über eine beschreibende und zergliedernde Psychologie* (1894); *Beiträge zum Studium der Individualität* (1896); *Die Funktion der Anthropologie in der Kultur des 16. und 17. Jahrhunderts* (1904); *Studien zur Grundlegung der Geisteswissenschaft* (1905).

Réunions

des Groupes d'études.

Réunions des groupes d'études.

Groupe d'études sociologiques

Réunion du 30 novembre.

M. de Selys Longchamps donne une communication sur un travail de E.-S. Breed, *The development and certain habits in chicks.* (Voir « Archives », nº 253, *Bulletin* de juin-octobre 1911.)

M. Petrucci rappelle ses propres observations, rapportées dans « Syllabus des communications à l'Institut de sociologie ». (Séance du 25 janvier 1908 : « L'éducation des jeunes poussins par la mère poule. »)

M. Menzerath dit qu'il ne croit pas aux coups de bec de la poule donnés sur le grain dans le but d'apprendre aux poussins à saisir le grain. MM. Willems, de Sélys et Petrucci disent que leurs observations sont en contradiction formelle avec les affirmations de M. Menzerath.

Sur des faits cités par M. Petrucci relatifs aux cris lancés par la poule pour prévenir les poussins ou par le coq pour prévenir les poules et qui prennent le caractère d'un signal, M. Waxweiler objecte que ces cris peuvent ne provoquer certaines réactions données que par leur valeur purement organique et non par habitude ou éducation.

Le Dr Bouché donne une communication sur « La résistance des acquisitions littéraires et musicales à la démence». (Voir les « Archives », nº 255, *Bulletin* de juin-octobre 1911.)

M. Menzerath est d'accord avec M. Bouché pour ce qui concerne la paranoïa de J.-J. Rousseau ; mais il tient à faire quelques observations sur le cas de Schumann.

Le Dr Richardt, de Endenich, près de Bonn, maison où Schumann fut interné, a écrit un rapport sur son malade en 1856. D'autres études ont été faites sur la maladie de Schumann en 1906 (Moebius) et 1908 (Dupré et Nathau, Pascal). Il faut noter que l'observation microscopique du cerveau de Schumann n'a pas été faite ; et les opinions émises sur sa maladie ont été plus ou moins divergentes.

Schumann a eu, en somme, six crises dépressives mélancoliques — suivant d'autres, dix —, avec excitation dans l'intervalle. A 40 ans, il fut atteint par une dernière maladie mentale suivie de paralysie générale. Pendant ses accès de souffrance, le génie musical disparaissait et il était réduit à l'inaction; ce qui indique bien que ses facultés musicales n'ont pas résisté à la maladie. M. Menzerath dit qu'il pourrait ajouter à celui-ci d'autres exemples analogues.

Le Dr Ley fait remarquer qu'il y a un très grand danger à se lancer dans ces observations posthumes. Même lorsqu'on a le malade sous la main, qu'on peut interroger sa famille, avoir des informations précises sur lui-même et ses ascendants, il est difficile de faire l'histoire de la maladie. A bien plus forte raison lorsqu'on ne dispose que de renseignements lointains. Cette tendance lui paraît relever davantage de la littérature que de la science. Du reste, il est certain que dans la paralysie générale, il y a des périodes de rémission pendant lesquelles l'intelligence revient. Il faut bien se dire aussi que la paralysie générale est un accident syphilitique du système nerveux; il n'est pas certain que le cerveau d'un paralytique général ait comporté la moindre tare et dès lors les arguments qu'on fait valoir perdent de leur valeur.

M. Bouché reconnaît que les observations posthumes sont dangereuses; on en a beaucoup abusé, mais ce n'est pas une raison pour rejeter celles qui sont sérieuses Il n'admet pas l'objection de principe et estime qu'il convient d'apprécier chaque travail en particulier. Pour ce qui concerne Schumann, on a des données plus précises que pour beaucoup de malades vivants. On pourrait montrer que les divergences des diagnostics ne sont pas inconciliables. Il en est un, certain, en tous cas: c'est celui de méningo-encéphalite fait à l'autopsie. La persistance des capacités de composition musicale longtemps après le début de la maladie — les dates sont là — n'est pas douteuse non plus. Ces capacités ne s'éteignirent qu'en dernier lieu. C'est là le point intéressant, en dehors de la question du diagnostic psychiatrique précis, qui est évidemment discutable. Le fait est que cette affection discutée aboutit à la démence complète.

M. Wodon a relevé dans *L'Opinion* du 16 novembre 1911, dans un article de Poincaré, le passage suivant :

« On m'a dit que la langue chinoise (peut-être parce qu'elle est monosyllabique et n'a, par conséquent, pas de grammaire) est incapable d'exprimer certaines nuances délicates, celles que nous rendons par des flexions, et que faute d'un instrument leur permet-

tant de raisonner avec précision, les Célestes sont et resteront fermés aux mathématiques. Pour ceux de nos compatriotes qui ne comprennent pas le français par le menu, mais seulement comme le fait l'enfant ou l'homme sans culture, le français n'est qu'un chinois. »

Il propose de mettre à l'étude la question de savoir si l'écriture chinoise a arrêté l'évolution de la pensée scientifique et s'il est exact que, d'une façon générale, l'imperfection de l'outil linguistique ait pu arrêter l'essor de la civilisation dans un milieu donné.

M Petrucci a réuni quelques éléments et il en donne l'exposé suivant :

Pour ce qui concerne le point de vue linguistique auquel Poincaré fait allusion, on peut se demander pourquoi, en principe, une langue monosyllabique ne pourrait rendre les mêmes nuances de pensée que toute autre langue agglutinative ou à flexion. Ensuite, c'est une erreur que de dire que la langue chinoise n'a pas de grammaire. La vérité est que, jusqu'à ces dernières années, la langue chinoise était dans le même état que la langue française, par exemple, avant le xvii[e] siècle. Parce que la grammaire n'était pas écrite et constituée en un corps de doctrine, il ne s'ensuit point qu'elle n'existait pas. Elle était éparse dans l'œuvre des écrivains, dans les traditions de la langue écrite ou parlée. De plus, elle était formulée dans les commentaires que les lettrés chinois ont ajoutés depuis une période très reculée à leurs livres classiques et qui abordent souvent, pour établir une interprétation, des questions purement grammaticales. Il faut ajouter que, à la suite des sinologues européens qui ont écrit des grammaires chinoises pour faciliter l'étude de la langue, les Chinois se sont mis à rédiger des grammaires et, depuis quelques années, on les trouve dans les mains de leurs écoliers.

Passons maintenant à la soi-disant incapacité mathématique des Chinois.

Une semblable affirmation étonne lorsqu'on songe que l'une des préoccupations les plus essentielles avec laquelle les Chinois nous apparaissent au début de leur histoire est celle d'un calendrier. Comme ils n'ont point mêlé à l'observation du ciel et à la division du temps des idées mystiques de nature à les engager hors de la voie de l'observation, leur astronomie est et reste mathématique dès les origines Elle est si bien établie que, sans parler de la chronologie des temps fabuleux dans laquelle nous trouvons néanmoins, par des observations d'éclipses, des points de repère exacts, nous

possédons une chronologie précise, que nous pouvons faire correspondre jour pour jour, avec une erreur possible d'un jour, aux mesures de notre propre calendrier depuis l'an 841 avant J.-C. D'autre part, l'astronomie chinoise comporte une période antique qui va jusqu'au IIIe siècle avant l'ère chrétienne et une période moderne qui commence à cette même époque. Pour la période antique, nous avons les passages des livres classiques qui font mention d'un texte astronomique ou qui font allusion à l'astronomie, et les éléments sont suffisants pour que nous puissions analyser scientifiquement ses institutions. Pour la période moderne, nous avons, dès le temps des premiers Han au IIe siècle avant l'ère) des traités didactiques et techniques qui ne nous laissent aucun doute sur les facultés mathématiques des anciens Chinois.

On peut penser que cela suffirait à montrer que la langue chinoise n'a nullement arrêté le développement des mathématiques chez les Chinois. On peut aller plus loin et montrer que, dans certains domaines, les connaissances mathématiques ont été plus étudiées et se sont constituées plus tôt en Chine qu'en Europe.

L'algèbre était connue des Chinois. Elle apparaît toute constituée au Xe siècle et on en ignore encore l'origine. M. PETRUCCI en donne des exemples tirés des trente-quatre problèmes du 2e degré de LI TCHE-CHHANG dont VANHÉE a publié les énoncés dans le *T'oung Pao*. Tous ces problèmes se rapportent au triangle rectangle. Le fait qu'ils ont pu être posés suppose la connaissance des cas d'égalité des triangles quelconques et des triangles rectangles; des cas de similitude des triangles quelconques et des triangles rectangles et, par conséquent, l'étude des lignes proportionnelles et des figures semblables.

On sait, d'autre part, qu'au XIIe siècle les tables de multiplication chinoises furent introduites au Japon avec l'abaque M. VISSIÈRE a démontré que l'abaque provient des anciennes fiches à calcul. Dans ce système, la numération est décimale; le nombre circulaire est 4 au lieu de 3. La $\sqrt{2}$ est égale à 7/5, ce qui est une approximation suffisante. Au XVIe siècle, l'algèbre traite de la résolution numérique des équations par approximations successives, des problèmes de maxima et de minima, du binôme de Newton pour les indices entiers et fractionnaires. Dans l'analyse infinitésimale, le calcul est ramené à des sommations de séries infinies. La méthode est appliquée au calcul du cercle au XVIIe siècle par le Japonais SÉKI. Elle est ensuite étendue à l'ellipse et à l'étude de l'intersection de deux surfaces (rectification, quadrature, cubature). On traite des séries

doublement infinies dans les problèmes de longueur, de surface et de volume.

Ceci suffira à montrer que la langue et l'écriture chinoises n'ont nullement empêché les peuples qui les ont employées d'avoir l'esprit mathématique dans le passé et ne les empêcheront nullement de le conserver et de le développer dans l'avenir. Il n'est même pas besoin de rappeler que des mathématiciens et ingénieurs chinois se sont brillamment formés dans les universités européennes ou américaines.

M Menzerath rappelle une précédente communication de M. Petrucci sur l'écriture chinoise. Tout en se déclarant incompétent en langue chinoise, il revient cependant sur les objections qu'il avait présentées à ce moment. Il cite des passages d'un article de Legrand sur l'écriture chinoise, tendant à démontrer que celle-ci constitue un embarras et un moyen imparfait de nature à limiter l'exercice de l'intelligence et à l'absorber par l'étude d'un grand nombre de caractères.

M. Petrucci répond que, sans doute, l'étude du chinois est une étude difficile, mais que les objections faites par M. Menzerath ne lui semblent pas fondées. On a posé la question des mathématiques. Si l'on posait la question de l'histoire, de la littérature, de la poésie, de la musique, de la médecine, des sciences naturelles, de la philosophie, il serait en mesure d'apporter des documents tout aussi probants. En résumé, ni l'écriture ni la langue ne paraissent être à aucun moment une entrave.

M. Dupréel. Le langage n'est pas un élément tout fait, un outil que celui qui s'en sert ne peut plus améliorer, comme l'est un fusil dans les mains d'une recrue. C'est un instrument qu'on peut refaçonner et adapter toujours à l'effet qu'on veut en obtenir, et il peut paraître superflu *a priori* de se demander si une langue ou une écriture ont pu paralyser la marche d'une civilisation. L'activité sociale se crée la langue qu'elle a besoin d'avoir.

M. Wodon termine la discussion en disant qu'elle a, en somme, éclairci la question posée et il se félicite de l'avoir provoquée.

R. P.

***

Réunion du 14 décembre.

M. Waxweiler développe à propos du livre de Dennett : *West African Categories*, une communication sur « les rapports de la

philosophie des primitifs avec leur organisation sociale ». (Cette communication fera l'objet d'un prochain article dans les « Archives ».)

M. DE CALONNE-BEAUFAICT appuie les critiques que M. WAXWEILER a présentées au sujet du terme « catégorie » dont DENNETT s'est servi pour désigner les orients de classification des tribus de l'Ouest africain.

Les dialectes « bantu » possèdent des classes grammaticales, mais il est fort difficile d'affirmer qu'il y ait des relations entre elles et les classes logiques. En effet, il arrive fréquemment que des mots passent d'une classe à l'autre, pour une cause tout occasionnelle. Il faudrait pouvoir remonter jusqu'à l' « Urbantu », pour parler à coup sûr; or, nous en sommes loin : il existe actuellement plus de 500 dialectes dérivés.

M. DUPRÉEL partage cette opinion et ajoute qu'il importe de tenir compte des explications *a postiori* que les indigènes viennent greffer sur les classes existantes.

M. WILLEMS. Il existe,dans le champ de l'esprit,des domaines qui appartiennent à la logique fonctionnelle de l'individu et dont les manifestations sont étroitement conditionnées par elle. Tout ce qui se trouve en dehors constitue des domaines blancs où l'imagination peut s'exercer librement. Les féticheurs se sont ainsi transmis des fantaisies dont il est vain de rechercher les lois.

M. WAXWEILER confirme cette manière de voir. Les adaptations essentielles de l'individu exigent des solutions déterminées; si l'on se trompe, les conséquences pour le groupe peuvent être graves.

Mais en dehors de ces limites, il est indifférent, par exemple, que l'indigène affirme que tel ou tel arbre est sacré.

Revenant sur les divergences fondamentales que révèlent les différentes interprétations des « catégories » de DENNETT, M. WAXWEILER entre dans quelques développements sur la tendance de DURKHEIM et de son École, en commentant l'article publié en 1901-02 dans l'*Année sociologique* sur les formes primitives de classification.

Mlle IVANITZKY. La répartition des objets en classes ne peut-elle pas avoir une répercussion sur les rapports sociaux ?

M. WAXWEILER Oui, mais seulement dans la mesure où une telle répercussion serait exercée par l'intermédiaire des magiciens sur l'organisation sociale : ce problème n'a pas encore été étudié.

M. DE CALONNE-BEAUFAICT, qui a été initié au Congo à une société secrète, dit que cette influence ne peut pas être négligée.

M. Menzerath. La question de la sexualisation des substantifs dans le langage n'est pas résolue : bien des raisons, toutes insuffisantes, ont été apportées pour expliquer que l'on peut ranger des objets dans tel genre plutôt que dans tel autre.

M. Dedecker fait remarquer qu'en latin tous les noms d'arbres sont masculins sans qu'il y ait une exception. Il semble bien qu'ici la distinction réponde à la conception du sexe.

M. de Calonne-Beaufaict. Certains dialectes africains n'ont pas de classification sexuelle. Pour exprimer la distinction entre les sexes, on recourt aux vocables qui répondent à l'idée de père et de mère. Par contre, il existe des classes grammaticales pour les parties du corps, les semences, les objets inanimés, les animaux (en *fulbé* et en *sandé* par exemple). Mais ici encore, la classification se différencie de la nôtre. Une étoile, par exemple, figure parmi les animaux ; dans l'esprit de l'indigène, elle est une luciole.

Au sujet des relations entre la masse des individus primitifs et la minorité de ceux qui détiennent les connaissances, une discussion s'engage sur l'importance qu'il faut attribuer à la curiosité explicative du primitif adulte. M. Waxweiler se demande si l'assimilation qui se fait, dans beaucoup d'esprits, entre l'enfant civilisé et le primitif adulte n'a pas contribué à exagérer cette curiosité

M. de Calonne-Beaufaict a fréquemment entendu des primitifs adultes demander des explications aux vieillards. Il faut attirer l'attention sur ce fait que leur éducation se prolonge durant toute leur vie.

M. Dupréel montre comment tout enseignement est accompagné de « parce que », justification de la chose enseignée.

M. Smets. Si le nombre des questions diminue chez le civilisé adulte, cela tient sans doute à ce que son « pourquoi trouve une large satisfaction dans les livres, les journaux et les autres moyens d'information.

M. Dupréel ajoute que l'habitude de poser des questions se perd peu à peu, à mesure que l'enfant grandit, parce qu'on le décourage, soit en laissant ces questions sans réponse, soit en se moquant de leur naïveté.

F. V. L.

Groupe d'études de la Sociologie de l'enfant.

(Section de la Société belge de Pédotechnie.)

Réunion du 28 novembre.

M. Herlin fait une communication sur les jeux des enfants sourds-muets. Ceux-ci se livrent à un grand nombre de jeux qui ne diffèrent de ceux des enfants normalement constitués que par quelques aspects spéciaux ; le côté spécifique en est déterminé par l'anomalie sensorielle de l'individu.

Le jeu mental auquel le sourd-muet se livre de préférence consiste à mimer la manière d'agir d'une personne de son entourage, à reproduire des scènes dans lesquelles interviennent plusieurs personnages : la guerre anglo-boer, le procès Dreyfus, ou des scènes quelconques, telles que le vol du hanneton ou autres.

Il fait remarquer, en passant, que les inter-relations que les sourds-muets établissent entre eux sont extériorisées par des gestes représentant quelque particularité du sujet à mimer ; ils ne se servent jamais, dans ces cas, des signes représentatifs du langage parlé qu'on leur a enseignés.

L'exemple d'un élève de l'Institut des sourds-muets de Berchem, qui reproduit les façons de se comporter de son professeur de gymnastique, est topique pour montrer avec quelle exactitude le sourd-muet parvient à reproduire des scènes auxquelles il a assisté et comment son esprit d'observation enregistre les faits jusque dans leurs moindres détails. Le professeur descend l'escalier d'une manière spéciale que personne n'a encore remarquée, et l'élève mime cette descente d'une façon parfaite. Le même élève, fait encore observer M Herlin, mime d'une manière rigoureusement fidèle les gestes représentant les commandements que le professeur de gymnastique a dû inventer par le fait de la surdité de ses élèves.

Le rôle que joue le « leader » chez les sourds-muets est très important. Au commencement de chaque année, un élève de la classe supérieure se hausse à la fonction de « chef ». Parmi les qualités requises pour conduire les autres, il faut que l'on soit très habile dans l'art de mimer.

Une fois reconnu, le chef jouit d'une autorité absolue. Non seulement ses condisciples lui obéissent passivement et ne manifestent pas d'esprit d'initiative, mais ils sont encore d'une crédulité très grande.

Il est arrivé que le leader abusât de son pouvoir et qu'il entraînât la « masse » au mécontentement, voire à la révolte. Il a suffi au directeur de l'établissement d'éloigner la « tête » dans ces circonstances spéciales, pour que l'apaisement se produisît aussitôt.

Les allures du sourd-muet, dit encore M. Herlin, attestent de la violence dans les mouvements et le font apparaître comme un individu « brutal ». Le langage articulé faisant défaut pour établir des relations inter-individuelles, les sourds-muets se trouvent dans la nécessité de recourir à des moyens de relation qui sont moins propres à exprimer des activités psychiques affinées. Ils se servent de gestes. La gamme de variabilité de ces mouvements extérieurs est généralement moins étendue que celle des variations quasi infinies des formes du langage parlé, et les sourds-muets augmentent leurs moyens de relations inter-individuelles par un usage fréquent des expressions du visage. Surtout pour communiquer les émotions fortes, telles que la colère, le jeu de la très riche structure musculaire du visage augmente puissamment l'intensité de l'expression des gestes. Mais la fréquence de l'extériorisation de ces sentiments intenses entraîne une continuelle contraction musculaire, et ces mouvements violents sont bientôt gravés dans les allures de l'individu.

M Menzerath, reprenant un des cas observés par M. Herlin dit qu'un enfant normalement constitué jouant « au hanneton » imiterait probablement le bruit — bien caractéristique — que fait ce coléoptère pendant le vol et non pas les mouvements, comme le font les sourds-muets.

Ce fait confirme les conclusions de la théorie biologique du jeu, car, par la mimique, le sourd-muet satisfait le côté spécial de son activité vitale, qui est inhérent à son anomalie mentale. Sa gesticulation dans le jeu cité apparaît comme une nécessité biologique, en tant que le jeu mental représente une activité nécessaire de la structure cérébrale.

M. Menzerath ne peut pas admettre que, par un grand développement du sens de la vue, le sourd-muet jouit d'une puissance d'observation spécialement développée ; la contribution des autres sens dans l'élaboration mentale n'est pas du tout à négliger et fait que les enfants autres que les sourds muets ne se rendent pas bien compte des réalités objectives.

M. De Croly, tout en admettant que le sourd-muet n'a pas autant d'éléments sensoriels à sa disposition pour connaître la réalité que les enfants normalement constitués, estime cependant que les sen-

sations visuelles qui sont particulièrement importantes pour eux sont aussi celles qui contribuent le plus puissamment dans l'élaboration mentale.

M[lle] Ivanitzky fait observer que la soumission aveugle au chef, telle que M. Herlin l'a dépeinte pour le sourd-muet, existe aussi chez le primitif. Celui-ci a également une grande tendance à imiter « l'autorité ».

M. De Croly dit que l'adresse dans la mimique chez les sourds-muets est le résultat de leur adaptation au milieu. Ils se font une joie de créer par des gestes, comme l'individu normal aime à créer par la parole.

Des échanges de vues ont encore lieu entre MM. Abbeloos, Van Hoof et Herlin.

M. Waxweiler fait une communication sur *Un livre nouveau sur l'objet social de l'éducation*. (Voir « Archives sociologiques », n° 264, *Bulletin* de juin-octobre 1911.) La discussion sur les conclusions de M. Waxweiler est renvoyée à une séance prochaine.

Th. J.

***

Réunion du 12 décembre.

M. Menzerath fait une communication sur le rythme. Cet exposé sert d'introduction à l'étude du problème de la discipline à l'atelier, à l'armée et à l'école, qui sera mis à l'étude sous peu.

Avant que l'ouvrier ne soit entraîné à une tâche, il met inutilement beaucoup de muscles en jeu et dépense sans profit une grande quantité d'énergie. Petit à petit les activités se coordonnent, le travail se déroule suivant un certain ordre dans les mouvements. Cette *systématisation automatique* de l'activité peut être considérée comme l'expression de ce que l'on appelle *le rythme*.

M. Menzerath montre ensuite le résultat des mensurations du rythme qu'il a faites au moyen de l'ergographe en astreignant un certain nombre d'individus à un travail régulier et continu. L'allure du rythme de chacun d'eux constitue un élément personnel dans la manière d'exécuter des mouvements.

M. Menzerath fait remarquer que l'individu soumis plusieurs fois à la même expérience coordonne bien vite les mouvements et arrive à les exécuter très régulièrement dès la quatrième expérience. Il suffit d'alléger un tant soit peu la besogne à fournir pour qu'il se produise une certaine accélération dans l'allure du rythme. La

fatigue ou encore le renforcement de la difficulté de la tâche entraine une certaine perturbation dans l'allure régulière de la marche rythmique des mouvements.

M. Menzerath est amené à faire la critique de la théorie du rythme de Bücher, d'après laquelle l'individu exécute les mouvements avec rythme pour pouvoir résister plus longtemps à la fatigue, et lui attribue ainsi un *rôle économique.*

D'après M. Menzerath, le rythme ne réside pas dans la facilité de résistance à la fatigue. L'activité psychique étant une réalité objective, il y a dans celle-ci une continuité, et c'est dans ce déroulement incompressible qu'il faut chercher l'origine du rythme.

Il conteste là théorie de Bücher non seulement en ce qu'elle attribue un caractère économique au rythme, mais aussi quand elle y voit un phénomène d'origine *réactionnelle* qui consisterait dans les efforts que l'individu fait pour exécuter des mouvements à l'imitation de ceux de ses voisins. Le travail purement individuel serait, d'après Bücher, arythmique!

Quand les individus agissent en commun, le rythme ne résulte pas des rapports sociaux qu'ils ont entre eux, mais trouve son point de départ dans le fait psychologique individuel, qui résulte de l'activité comme telle. Dans un travail en commun, le rythme de l'individu s'adapte à celui des co-acteurs; la coordination collective des mouvements du groupe constitue ce que l'on appelle *la discipline.*

Dans les industries modernes, le travailleur doit adapter son rythme, non seulement à celui des co-travailleurs, mais encore aux contingences des mouvements des machines. Les ouvriers, dit M. Menzerath, ne se font que difficilement à cette « hyperrythmisation », ce qui entraîne pour eux fréquemment des conséquences graves.

Les nombreux cas de neurasthénie ne trouvent-ils pas souvent leur point de départ dans la difficulté de cadencer le rythme des mouvements avec ceux des combinaisons compliquées du monde extérieur.

M. Marquebreucq est d'avis que M. Menzerath n'a pas distingué dans son exposé le rythme de la cadence. Ces deux termes représentent cependant une notion bien différente; la cadence dans une marche gymnastique, par exemple, ne peut être confondue avec le rythme dans les mouvements de la marche.

M. Waxweiler trouve que la critique de M. Marquebreucq est à retenir. Le *rythme* est inscrit dans la manière personnelle de faire des mouvements, en cela il est un phénomène *subjectif*, tandis que

la *cadence* dépend de circonstances extérieures qui entourent l'exécution des mouvements et est un phénomène *objectif*

Mlle Monchamps distingue aussi le rythme de la cadence et cite le cas d'une enfant présentant des anomalies mentales à qui elle a appris à tricoter d'une certaine façon. Dans la suite, elle n'est plus jamais parvenue à adapter le rythme de cette enfant à une cadence autre que celle qu'elle lui avait enseignée.

M. Waxweiler appuie la critique que M. Menzerath a faite de la théorie de Bücher qui voudrait expliquer le rythme par le travail en commun et aussi le faire résulter directement de l'utilité qu'éprouve l'individu à exécuter les mouvements d'après une façon déterminée. Le besoin qu'éprouve l'individu à coordonner ses mouvements ne peut être confondu avec la manière de dépenser de l'énergie quand il agit dans un milieu social afin de réaliser le but qu'il s'est tracé.

Mlle Monchamps se demande si l'adaptation de l'individu à une cadence établie n'implique point le commencement de la discipline collective.

M. Waxweiler fait encore observer que dans l'industrie l'individu est souvent astreint à assujettir l'allure des mouvements à la marche des machines et celle-ci tue en quelque sorte le rythme de l'ouvrier Le tout est de savoir dans quelle mesure il parvient à s'adapter à ces modes de travail. La sélection dans l'atelier est-elle autre chose que l'engrènement progressif des mouvements de l'ouvrier à la marche de la machine? Il faudrait que l'on connût le processus de cette adaptation.

Un échange de vues a lieu entre Mlle Monchamps, MM. Menzerath et Waxweiler sur l'importance de l'éducation au point de vue de l'adaptation du jeune ouvrier au travail de l'industrie mécanisée.

Th. J.

Groupe d'études psychologiques.

Réunion du 2 novembre.

M. MENZERATH donne le compte rendu d'un article de M. SIKORSKI : « Les corrélations psychophysiques » (*Revue philosophique*, août 1911).

L'étude des corrélations est à l'ordre du jour, et, en effet, même sans connaître le déterminisme des corrélations, il reste *a priori* vrai que tout phénomène est, en dernier lieu, individuel. SIKORSKI établit trois corrélations : le tempérament et le caractère d'un côté, la circulation du sang, la respiration et la mimique, de l'autre.

Le professeur de l'Université de Kiew a étudié près de 7.000 sphygmogrammes, nombre qui lui a permis de constater trois types : le type tonique, le type dépressif et un type intermédiaire ou équilibré. « Le pouls, avec ses caractères particuliers, est propre à l'individu : il forme un trait psychophysique de la personne qu'il caractérise à titre d'expression et de corrélatif de ses qualités psychiques » (p. 119).

Quant à la respiration, le phénomène est semblable. Un trait général est à noter : plus le caractère est prononcé et plus les sphygmogrammes et les pneumogrammes sont constants. « A la constance du pouls et de la respiration répond entièrement, chez les hommes supérieurs, la ferme tenue de leur mimique. » SIKORSKI a, d'après l'heureuse initiative de DARWIN et de SANTE DE SANCTIS, étudié la mimique à l'aide de la photographie instantanée (la cinématographie aura ici une application pour l'avenir) ; il a étudié notamment la mimique en rapport avec les différentes formes de l'attention (attention interne, attention externe ou sensorielle). « Quel que soit le mode de l'attention, qu'elle soit interne ou externe, il est un point que l'on constate toujours : c'est une tension générale de toute la musculature du corps, qui donne au sujet attentif un cachet d'immobilité active » (p. 132). Chez l'anormal, chez l'idiot, cette tension (*tonus*) manque ; c'est ce qui, précisément, est caractéristique pour lui.

D'un autre côté, l'exagération de la mimique est également un signe d'infériorité, une mimique exagérée excluant une attention intense. Nous pouvons être d'accord avec SIKORSKI jusqu'ici, mais non en ce qui concerne l'idée suivante : « Que l'on compare... l'homme et l'animal, ou l'homme primitif et l'homme de haute

culture. Plus le degré que l'animal occupe sur l'échelle biologique est bas, moins on le voit capable d'attention; de même, plus l'homme est rapproché de l'état primitif, moins on le trouve capable d'une attention intérieure bien disciplinée, moins aussi l'est-il de se posséder et de dominer ses impressions » (p 154).

M. Menzerath critique l'anthropomorphisme de la première moitié de la phrase, qui n'est justifié par aucune observation; quant à la deuxième moitié, elle est certainement erronée : tous les explorateurs sont unanimes à admirer le grand développement de l'attention chez les primitifs, *dans leur domaine bien entendu* (notamment les nomades, les chasseurs et les pêcheurs), et quant à l'impassibilité, M. von Luschan nous a dernièrement écrit ses impressions sur le récent « Congrès des races », à Londres. Il dit à peu près ceci : « Plus de cent hommes de couleurs variées ont écouté les louanges que des blancs emballés ont adressées à leurs races et à leurs peuples; les blancs faisaient beaucoup de gestes, les primitifs écoutaient, — sans donner le moindre signe. »

Si nous sommes d'accord avec M. Sikorski en ce qui concerne l'idée fondamentale de son article, nous ne le sommes plus dans beaucoup de détails.

M. De Croly fait ensuite une communication à propos d'un travail de M. W. Bechterew : « Recherches objectives sur l'évolution du dessin chez l'enfant ». (*Journal de psychologie normale et pathologique*, septembre-octobre 1911.) L'origine des recherches de M. Bechterew remonte à une vingtaine d'années; il a observé notamment ses cinq enfants et un petit-fils. Un point a été spécialement souligné par M. De Croly, c'est le passage suivant : « On a tort de s'imaginer que l'enfant commence par tracer les figures embrouillées qu'on désigne sous le nom de gribouillis. Ses toutes premières expériences ne donnent que de simples lignes. Sitôt qu'il a appris à tenir le crayon dans la main, il essaye de le faire marcher dans un sens ou dans l'autre et produit des lignes légèrement arrondies » (pp. 390 et ss.). Bechterew introduit donc une nouvelle période dans l'évolution du dessin chez l'enfant. Cette période, que l'on peut dénommer « un simple graphique de mouvements », dure en général quelques semaines, temps où commence la période des « gribouillis ». « Les gribouillis semblent dénués de toute signification. mais si on questionne l'enfant au sujet de ce qu'il a fait, on apprend presque toujours qu'il a voulu exprimer quelque chose » (p. 391). C'est une erreur capitale; la signification du dessin n'a pas été représentée avant le dessin, celui-ci est tout simple-

ment « interprété » *a posteriori*. Bechterew lui-même était très près d'entrevoir cela quand il écrivit : « Les petits cercles irréguliers signifient tantôt un chien, tantôt la bonne, la mère, lui-même ou les enfants en général » (p. 392).

Quant au choix des sujets de ses dessins, l'enfant les trouve en général dans son milieu ; s'il passe l'été à la campagne, il représente des arbres fruitiers ou des animaux domestiques ; s'il a vécu près de l'eau, il dessinera des barques ou des bateaux. Mais son dessin n'est nullement une copie du modèle, il est plutôt symbolique et schématique. « *Le dessin de l'enfant est plutôt expressif qu'imitatif*. Il s'attache plutôt au sens qu'aux détails du modèle. C'est ce qui le rapproche de l'art des peuples primitifs et aussi, d'un autre côté, du dessin des aliénés (p. 401). Bechterew apporte ici une observation intéressante : c'est que les objets aimés sont dessinés avec plus de détails et surtout avec plus de couleurs que les autres. « Ainsi, par exemple, chez notre fillette, la *maman* était souvent représentée avec une plume qui traînait derrière elle, tandis que les autres femmes étaient sans plume » (p. 404).

Les rapprochements des dessins d'enfant avec l'art des primitifs et celui des aliénés, que fait M. Bechterew, ne sont justes que sous beaucoup de conditions.

Notamment, si nous étudions les peuples les plus primitifs, nous voyons que ce sont justement eux qui sont les meilleurs dessinateurs, et qu'au contraire les peuples avancés dessinent moins bien. Verworn en a donné une explication qui a été, du reste, attaquée par Doehlemann. Bref, à ce point de vue, il y a encore de nombreux problèmes à résoudre.

M. De Croly analyse le livre de M. C. Karrenberg : *Der Mensch als Zeichenobject* (Leipzig, 1910). L'auteur, instituteur à Bremen, critique l'idée de Kerschensteiner, de Munich, qui prétend que « la figure humaine étant trop difficile pour le dessin de l'enfant, il faut l'éliminer ».

Mais l'enfant commence justement ses dessins avec l'homme et fait suivre les animaux et les plantes; il reste donc à se demander si le dessin n'est pas éducable, c'est-à-dire si l'on ne peut pas arriver à une représentation convenable de l'homme. C'est ce que Karrenberg a recherché au cours de l'année chez des enfants âgés de 10 ans environ, et pendant douze leçons.

Il donne un problème : « La représentation du père et de la mère qui font une promenade avec leur enfant. » Douze fois, ce même sujet a été dessiné, chaque fois une analyse d'un point spé-

cial (taille, partie du corps, proportion, profil et face, perspective, etc.) précédait l'exécution pratique.

Les résultats, que l'auteur nous présente dans son livre au moyen de nombreuses illustrations, sont des plus concluants : la figure humaine n'est nullement trop difficile pour l'enfant et l'introduction obligatoire de son dessin à l'école s'impose.

M. Menzerath donne enfin communication d'un article du lieut[t] G. Huber (de Würzburg) : « Assoziationsversuche an Soldaten. » (*Zeitschrift für Psychologie*, t. 5 9, n° 4) L'auteur, élève du Prof. Marbe, répète ici les expériences que M. Reinhold avait entreprises sur des jeunes filles d'école moyenne à Francfort; le problème qu'il se pose, est : « *Quelle est l'influence du milieu — ici, la caserne — sur les associations d'idées*, et en quoi les réponses des soldats diffèrent-elles de celles des écoliers? »

Cent cinquante-neuf soldats de la garnison de Würzbourg servirent de sujets, leur âge moyen est de 21 ans. Douze mots inducteurs ont été choisis dans la liste de Reinhold; les différences entre les réponses des soldats et celles des jeunes filles sont assez marquées : les soldats ont moins de réactions préférées — dans le sens de Thumb-Marbe — que les écoliers, leurs réactions étant plus individuelles. En outre, ils répondent plus par un qualificatif (adjectif).

L'auteur explique le premier point par l'instruction inférieure des soldats par rapport aux jeunes filles; le deuxième point lui semble indiquer des « associations de paresseux » (*Trägheits- oder Bequemlichkeitsassoziationen*), surtout parce qu'ils se trouvent de préférence chez les soldats de la deuxième année. Cette dernière explication n'est certainement pas complète : le point principal reste le manque d'instruction, ce sont moins des réactions de paresseux que des associations de gens non instruits.

Cette explication suffira à tous les points de vue, car l'auteur remarque quelque part que les meilleurs éléments de la deuxième année ne font pas le service ordinaire, mais qu'ils sont employés comme ordonnances, garçons, etc., en d'autres termes : *dans l'armée allemande, les meilleurs soldats ne sont pas des soldats.*

Les réactions préférées apparaissent, d'un autre côté, quand on présente aux soldats des mots qui toucheront de plus près et le plus directement le « complexus militaire ». Ces expériences individuelles ont été faites sur huit soldats.

Le résultat général de l'enquête, à savoir que le milieu a une influence considérable sur la façon de réagir, est à retenir; certes, il n'était pas inattendu.

M. Ley ajoute que si ce résultat n'était pas inattendu, il est cependant de haute valeur, car il prouve de nouveau quel instrument subtil la méthode des associations constitue.

P. M.

* * *

Réunion du 5 décembre.

M. Ley donne une communication à propos du travail de L. Radecki, *Recherches expérimentales sur les phénomènes psycho-électriques*, en soulignant surtout les points originaux de ce travail important.

L'étude du phénomène, dit « réflexe psycho-galvanique », a déjà son histoire : en 1888, Ch. Féré constata des changements dans la perméabilité du corps pour le passage d'un faible courant. Mais, et ici il s'est trompé, il prétendit que c'est uniquement sur des sujets malades — il expérimentait sur des hystériques — que ces changements se constatent. Indépendamment de Féré, et en même temps que lui, Tarchanoff entreprit des études semblables. Contrairement à l'avis émis par Féré, cet auteur prouva que les phénomènes psycho-électriques sont généraux et nullement spécifiques aux maladies mentales.

La technique, employée par les deux savants cités, était des plus simples : deux électrodes sont appliqués sur les mains du sujet et en communication « directe » avec un galvanomètre. N'importe quelle excitation sensorielle ou émotive provoquait des déviations plus ou moins fortes dans le galvanomètre.

Tarchanoff explique celles-ci par une activité plus ou moins intense des « glandes sudoripares » (*Sekretionsstrom*). Cette idée fut combattue par Sticker qui introduit l'explication par le système capillaire de la peau, Sommer enfin provoqua des déviations du galvanomètre simplement par une pression différente des membres sur les électrodes et il en conclut que l'innervation des muscles doit tenir une grande part dans l'explication. Sommer fit également cette constatation curieuse : le phénomène électrique est plus intense sur les doigts que sur la paume de la main.

Fürstenau, élève de Sommer, introduisit une innovation dans le dispositif en faisant poser les mains sur deux électrodes de nature différente (zinc, cuivre, fer, etc.). Pour cet auteur, c'est surtout la peau qui entre en considération comme conducteur de première classe.

Knauer, également élève de Sommer, considère la peau comme une membrane semi-perméable, placée entre deux électrolytes : le liquide du corps d'un côté et la sueur de l'autre.

En 1909, Veraguth, de Zurich, publia son traité sur le réflexe psycho-galvanique qui a obtenu un grand succès ; la constatation que les excitants associatifs donnent les résultats les plus marqués était de haute importance pour la recherche et la détermination des « complexus », aussi bien dans le « Tatbestandsdiagnostik » que dans la « Psychoanalyse ».

De nombreux auteurs de l'école de Sigmund Freud se sont emparés de ce dispositif pour leurs recherches (Jung, Peterson, Binswanger, Nunberg). Certains de ces expérimentateurs (Veraguth, par exemple) modifièrent la vieille technique en intercalant entre le galvanomètre et le corps humain une source électrique (deux piles Leclanché).

En 1910, Albrecht fit une découverte importante en trouvant que dans l'ensemble du phénomène rentrent deux facteurs principaux : 1° la variation de la force électromotrice, et 2° la variation de la résistance.

Ici, Radecki commence ses recherches personnelles et — ceci est un des points originaux — il ajoute au galvanomètre (Milli-Ampèremètre) un voltmètre (l'électromètre capillaire de Lippmann). Les points de vue « physique », « physiologique » et « psychologique » sont traités séparément.

Au point de vue « physique », l'auteur tire les conclusions suivantes : « Pendant certaines excitations psychiques, la conducti-
« bilité d'ensemble du corps humain vis-à-vis d'un courant exoso-
« matique change, et les excitations psychiques de différents
« genres provoquent aussi les changements statiques des potentiels
« électriques à la surface de la peau humaine. »

Quant à la nature « physiologique », l'auteur insiste, et avec raison, sur la complexité du phémonène, et il étudie séparément les processus physiologiques qui provoquent l'un ou l'autre des phénomènes physiques, cités plus haut. Radecki décrit deux espèces d'expériences pour déterminer les variations de conductibilité, les unes recherchent l'influence des modifications volontaires de la respiration sur la déviation du galvanomètre, les autres précisent la différence entre la résistance du corps normal et la résistance au moment d'une modification de la circulation provoquée par un travail musculaire, course, etc.

Le résultat général est le suivant : « les modifications vasomotrices, qui sont intimement liées aux rythmes cardiaque et respi-

ratoire, sont la cause principale des modifications circulatoires provoquant les phénomènes psycho-électriques », et la conductibilité du corps humain dépend directement de l'état de l'échange gazeux dans l'organisme.

Les changements de potentiel de la peau humaine sont la conséquence immédiate d'une mise en liberté de l'électricité qui a lieu pendant l'activité glandulaire ; ils dépendent, par conséquent, directement des processus sécrétoires et excrétoires.

Mais la question aura sa plus grande importance dans le domaine « psychologique ». Quelles espèces de processus psychiques déterminent des réactions psycho-galvaniques ?

Ce sont, en somme, *uniquement des états affectifs ou émotifs* (conscients ou inconscients) *qui produisent des réactions psycho-électriques.*

Cette constatation est importante, elle servira, comme il est bien aisé de le voir, pour la « psychoanalyse » (le problème de la dissimulation y entre encore spécialement, car à l'aide du galvanomètre, il est facile de vérifier si un mot contient pour le sujet une note émotive, et la particularité la plus précieuse du galvanomètre est qu'il enregistre les émotions les plus légères, ce qu'aucune autre méthode classique (cardio-pneumographie, inscriptions des mouvements involontaires, photographie, etc.) ne permet.

M. Menzerath présente quelques observations de critique sur la technique expérimentale de la recherche. Il y a, d'abord, une petite faute à mentionner : c'est l'inscription ; du moment où l'excitant est appliqué, le simple interrupteur de Morse n'y suffit pas, l'inscription n'étant pas mécanique présente des irrégularités qui sont difficiles à éviter. De même, la règle transparente sur laquelle le rayon lumineux, réfléchi par le miroir du galvanomètre, indique les variations de la résistance électrique a une forme qui ne correspond guère à la marche du rayon, celui-ci décrit un cercle, la règle est rectiligne. L'auteur n'indique pas s'il a corrigé cette faute.

La fixation des électrodes est également discutable, tout changement volontaire ou involontaire de la surface, touchée par les électrodes, doit être évité. A ce propos, l'électrode de Sollier convient le mieux.

Enfin, quant à l'inscription des mouvements insconscients, M. Menzerath prétend ne pas encore avoir trouvé le moyen d'y arriver, et il se réserve une critique plus approfondie.

M. Willems voit dans ce procédé un vrai « émotivomètre », et peut-être arrivera-t-on un jour à distinguer nettement l'émotivité

de l'affectivité. M. De Croly y voit surtout un côté pratique, celui du diagnostic judiciaire, et M. Ley fait observer que ce procédé aura peut-être encore un autre côté pratique, celui du diagnostic de la démence précoce qui a précisément cette particularité de réduire l'émotivité à un minimum, et ceci dès le commencement.

M. Menzerath donne ensuite communication d'un rapport sur le travail du Dr Peters, de Wurzbourg, sur *Gefühl und Erinnerung*.

Ce travail modifie d'une façon heureuse les méthodes employées pour l'étude des associations d'idées : au lieu de demander une association verbale, on prie le sujet d'« évoquer un souvenir personnel ». Comme le titre l'indique, le problème consiste maintenant dans la recherche de l'influence émotive sur les souvenirs.

Huit personnes servirent de sujets : d'abord l'auteur lui-même (ce qui n'est pas très heureux), ensuite cinq psychiâtres, un médecin-spécialiste et un étudiant en médecine. L'âge des sujets varie entre 20 et 52 ans. Mais, en vue des résultats, une observation s'impose : un sujet se déclare atteint de la folie circulaire, un autre avait déjà séjourné dans un sanatorium et un troisième présentait encore, au début des expériences, des états anxieux et suivait un traitement spécial, ce qui réduit le nombre des sujets « valables » à quatre.

Huit cent soixante-dix-neuf expériences ont réussi, 65 p. c. des cas se rapportent à des souvenirs agréables. (L'optimisme connu de la mémoire!)

Le problème comme tel a été souvent l'objet de controverses : Gordon, Külpe, Aschaffenburg, Ebbinghaus, Kowalewski et notamment Freud ont recherché dans quelle mesure la mémoire dépend de l'affectivité. Le mécanisme du « refoulement » (*Verdrängung*) surtout a été défendu par l'école de Vienne et combattu entre autres par Aschaffenburg. Peters le critique également, et il ne répète que la critique d'Otto Lipmann, en prétendant que la psychoanalyse peut évoquer des associations affectives qui au mot initial n'ont joué aucun rôle. Cette critique est bien justifiée, mais des recherches expérimentales n'ont pas encore été publiées. (En réalité, si l'on pousse la psychoanalyse assez loin, n'importe quel mot initial finira par provoquer un complexus. Ceci d'après des expériences récentes. M.)

Toutefois, le mécanisme du refoulement est « tout à fait probable », dit Peters. Pourquoi ne pas admettre qu'il est absolument certain? Tout le monde connaît ces choses « auxquelles on ne peut pas toucher », et surtout quand elles sont vraies.

Quant à l'« âge » des souvenirs, les plus reculés se présentent de préférence. Nous constatons, par conséquent, deux particularités de la mémoire : d'abord elle ne dispose pas des souvenirs de la même façon : on vit plus dans le passé que l'on ne le croit généralement : ensuite, elle choisit les souvenirs agréables pour « refouler » ceux qui ne lui plaisent pas. En d'autres termes : nous avons une « tendance à diminuer le déplaisir », et ceci nous semble être une fonction de la volonté (FREUD) plutôt que de l'attention (GORDON, KÜLPE) : nous oublions, parce que nous voulons oublier.

Mais il y a des différences individuelles innées : on connaît des gens qui ne sont nullement heureux mais qui sont toujours de bonne humeur, et d'autres qui ne sont pas malheureux en réalité mais qui n'aperçoivent que les choses tristes. Les uns sont les optimistes, les autres les pessimistes, ou pour employer une formule psychologique : les uns ont une forte tendance à diminuer les déplaisirs, les autres en ont une très minime. Ce sont là deux types congénitaux, et un fait primaire qui ne change jamais.

M. WILLEMS voit une difficulté d'ordre psychologique dans ces expériences : la gène d'évoquer des souvenirs, dit-il, est souvent très grande, notamment quand il s'agit de souvenirs intimes et pénibles, et, avant tout, quand on doit les confesser à un psychiâtre.

P. M.

Groupe d'études historiques.

Réunion du 11 novembre.

Mlle VAN VOLSEM parle du quatrième volume de l'*Histoire de Belgique* de PIRENNE ; ce volume, attendu avec impatience, parce qu'il devait comprendre la révolution politique et religieuse du XVIe siècle et le règne d'Albert et d'Isabelle, a paru récemment et a déjà donné lieu à quelques controverses.

Mlle VAN VOLSEM en fait une analyse consciencieuse et la plupart du temps objective, dont je ne puis signaler ici que les points principaux ; elle montre surtout comment PIRENNE ne se borne pas à raconter les faits, mais les *explique :* il les classe d'une manière telle que dans le fouillis des événements, qui semblent souvent indépendants les uns des autres, le lecteur retrouve le fil conducteur de l'*évolution* historique.

La révolution du XVIe siècle n'est pas, comme on a été tenté de le croire, un soulèvement primordialement religieux. Déjà dans son troisième volume, PIRENNE avait signalé l'existence des *gueux d'État* à côté des *gueux de religion*, et il avait montré que la crise qui éclata sous Philippe II eut pour cause une opposition foncière entre deux États différents de mœurs, de traditions, d'idées et d'intérêts. Dans le nouveau volume, cette opposition se manifeste beaucoup plus nettement ; c'est bien la population libre et indépendante des Pays-Bas qui se soulève contre le despotisme espagnol ; le conflit religieux s'est greffé sur le conflit politique, et nous voyons alors les royalistes catholiques s'opposer aux républicains calvinistes. Ce qui soulève la vraie révolte, c'est le régime de terreur instauré par le duc d'Albe et puis l'imposition du 10e et du 20e denier.

Guillaume d'Orange, la plus grande figure de l'histoire de la révolution, a d'abord agi comme les autres nobles, se montrant mécontent de la façon dont le roi gouvernait ses États du Nord ; c'est pressé par les événements qu'il est devenu, quoique assez indifférent au point de vue religieux, le chef du mouvement calviniste ; c'est sous l'action des circonstances qu'il a été amené plus tard à prononcer la déchéance du roi, pour être enfin lui-même le chef héréditaire de la Hollande et de la Zélande. L'étude de la vie du chef même de la révolution aboutit en dernière analyse à un antagonisme irréductible entre le *milieu* politique espagnol et le *milieu* politique des Pays-Bas.

Mlle VAN VOLSEM pense que PIRENNE, séduit par une évolution un peu trop systématisée, a été amené à diminuer l'importance du Taciturne; il le montre souvent le jouet des événements et des foules; ce sont les foules, d'après PIRENNE, qui vont chercher le prince d'Orange comme unique recours; mais c'est surtout le prince, dit Mlle VAN VOLSEM, qui s'est imposé aux foules; son influence morale sur nos populations a été considérable; le rôle de l'*individu en lui-même* quand il s'agit d'une puissante personnalité comme celle du Taciturne, ne doit pas être trop diminué.

Précisément, le seul qui ait compris toute la valeur de l'union des Pays-Bas, toute l'importance de l'*idée nationale*, si chère à PIRENNE, c'est Guillaume d'Orange; ni les populations ni les autres dirigeants de la révolution n'ont travaillé avec ardeur pour la « commune patrie ». Cette commune patrie était loin d'être réalisée, et le Taciturne semble bien être ici, comme en d'autres points, le représentant d'une idée capitale. Sans doute, les placards et les impôts, qui avaient frappé uniformément les dix-sept provinces, avaient amené peu à peu celles-ci à admettre qu'elles formaient un tout, et la communauté des souffrances et des aspirations avait fait avancer l'idée d'une patrie unique. Mais il n'en est pas moins vrai que le groupe des provinces et des villes des Pays-Bas au XVIe siècle ne constituait pas réellement une *nation*. Si le plan unificateur du prince d'Orange a échoué, cela ne prouve pas nécessairement que son rôle ait été plutôt passif qu'actif.

Mlle VAN VOLSEM retrace ensuite, d'après PIRENNE, le règne d'Albert et d'Isabelle, règne de souverains fantômes, qui n'ont d'autre volonté que celle du roi d'Espagne et des jésuites; l'œuvre du despotisme espagnol était accomplie; la liberté et l'esprit d'indépendance, du moins dans les provinces du Sud, étaient étouffés par la réaction catholique. Mlle VAN VOLSEM apprécie brièvement ces faits du passé au point de vue de leur répercussion dans le temps présent.

Elle insiste sur ce fait, que le règne d'Albert et d'Isabelle commence pour nous une ère nouvelle dans l'organisation politique; le rétablissement du catholicisme dut nécessairement amener ici, comme ailleurs, un progrès des idées monarchiques; mais si l'absolutisme s'introduisit dans nos provinces, ce ne fut que d'une façon modérée, et PIRENNE définit la Belgique du XVIIe siècle comme étant une « monarchie absolue tempérée par les autonomies locales », ainsi, dans la lutte entre le *milieu* espagnol et le *milieu* des Pays-Bas, ce dernier, malgré de très fortes atteintes, n'avait pas entièrement succombé.

L'histoire de nos institutions au XVIIe siècle présente d'ailleurs un curieux amalgame de prérogatives locales en décadence et de prérogatives despotiques graduellement en progrès. PIRENNE montre par quelle habile adaptation, Albert et les rois d'Espagne surent échapper aux exigences des États-Généraux, et comment le *Conseil privé* devint le rouage le plus important de l'administration en notre pays; c'est le *Conseil privé*, avec sa tendance éminemment centralisatrice, qui, selon Mlle VAN VOLSEM, a contribué le plus puissamment à la formation de notre unité nationale PIRENNE aurait, dit-elle, accentué davantage ce fait, s'il n'était pas convaincu, à tort ou à raison, que la nation belge existait déjà dans l'État bourguignon.

Comme pour les volumes précédents, les pages que PIRENNE consacre à la situation économique et sociale de notre pays sont du plus haut intérêt; le tableau qu'il nous fait de la décadence de notre prospérité est vigoureusement tracé. A vrai dire, pendant la trêve de douze ans, notre activité économique s'est réveillée; mais bientôt après, les guerres, la fermeture de l'Escaut, l'absence de protection contre les Provinces-Unies et contre la France, le peu d'intérêt que nous témoignait l'Espagne devaient porter un coup fatal au bien-être de notre pays.

Mlle VAN VOLSEM parle spécialement de la décadence des anciens métiers urbains au XVIIe siècle et du développement de l'industrie dans les campagnes. Les villes, en conservant leurs anciennes traditions corporatives, ne peuvent plus soutenir la concurrence que leur fait l'industrie rurale, et l'on voit alors cette scission se faire de plus en plus grande entre l'artisan urbain confiné dans ses privilèges et le travailleur rural qui produit pour le grand marchand. PIRENNE n'a donné d'autre explication de l'exode de l'ancienne industrie urbaine vers la campagne que les restrictions apportées aux métiers par la protection à outrance exercée sur eux. Mlle VAN VOLSEM croit qu'on pourrait y ajouter peut-être la cherté des matières premières, à cause des droits d'entrée prélevés dans les villes. Quant aux industries nouvelles, elles s'introduisent librement dans les villes; les métiers ne cherchent pas à les en empêcher, parce qu'ils n'ont à craindre aucune concurrence, et l'on verra ainsi à côté de l'organisation médiévale se créer une organisation récente et naître la fabrique.

Mlle VAN VOLSEM, tout en louant notre historien national de sa grande objectivité, conclut en disant que, personnellement, elle aurait souhaité, pour le tableau de la période espagnole, une impar-

tialité qui n'ait pas l'air de friser la bienveillance; elle cite cette parole de son maître VANDERKINDERE : « Toute atteinte à la liberté morale d'un peuple le mène droit au tombeau. »

Dans la discussion qui a suivi la communication de Mlle VAN VOLSEM, M BIGWOOD, à propos du rôle joué par le prince d'Orange, a approuvé l'exposé de PIRENNE; l'historien, dit-il, n'a fait que réagir contre cette conception traditionnelle qui veut que les révolutions germent dans le cerveau de quelques hommes. Quant à l'existence de cet *État bourguignon*, qui, d'après PIRENNE, a été la première réalisation de la nation belge, M. BIGWOOD n'admet pas les réserves faites par Mlle VAN VOLSEM : la Belgique, avec ses caractères essentiels, est née bien avant la centralisation opérée par le *Conseil privé*.

M DUPRÉEL ajoute que la centralisation est un phénomène qui s'est accompli assez rapidement dans des pays autonomes comme la France, mais que, chez nous, elle a été rendue plus difficile à cause de la domination ininterrompue de l'étranger. M. DUPRÉEL développe, d'autre part, ses idées personnelles sur l'activité du Taciturne : celui-ci aurait été en quelque sorte le *tyrannos* (sens grec) des classes moyennes dans nos provinces, le mouvement protestant ayant été essentiellement un mouvement bourgeois. M DUPREEL se demande si derrière le mouvement religieux dans notre pays au XVIe siècle, il ne faut pas chercher un conflit social et économique, plutôt qu'un conflit purement politique; on peut dire en général qu'à la Réforme correspond l'avènement de la classe bourgeoise en Europe.

M. VERRIEST pense que, même si protestants et catholiques ignoraient le sens exact des antagonismes dogmatiques, la révolution du XVIe siècle peut avoir eu un caractère essentiellement religieux; de nos jours, dans un autre domaine sentimental, le différend entre Wallons et Flamands pourrait tendre à devenir profond, alors que la masse en ignore la vraie portée.

Mlle COOREMAN estime avec M. VERRIEST, que l'hypothèse d'une lutte des classes, à l'arrière-plan du mouvement religieux au XVIe siècle, devrait être soigneusement contrôlée; PIRENNE, qui s'est toujours intéressé de très près aux problèmes économiques, a sans doute entrevu cette hypothèse, mais ne lui a pas trouvé de confirmation probante; la révolution des Pays-Bas est d'abord anti espagnole, donc politique, puis anti-catholique, donc religieuse.

M. VERRIEST concède à M. DUPRÉEL que les questions économiques au XVIe siècle ont été jusqu'ici trop peu étudiées et que PIRENNE a peut-être pâti de cette lacune dans notre historiographie.

Le problème des conversions, dit M. Dupréel, est un problème général; au début, elles se font souvent par imitation; les petits singent les grands; mais les avantages matériels ne tardent pas à peser dans la balance, et ainsi, dans tous les conflits religieux, il faudrait envisager le côté économico-social.

J. D. D.

***

Réunion du 2 décembre

M. Verriest parle du *point de vue historique en anthropogéographie.*

Il s'attache d'abord à montrer l'origine et les progrès de cette science récente qu'est l'anthropogéographie, fondée, peut-on dire, par Ratzel (*Anthropogeographie*, 1882-1891). Il passe en revue les travaux de Blanchard (*La Flandre*), Demangeon (*La Picardie et les régions voisines*), Levainville (*Le Morvan*), de Félice (*La Basse-Normandie*), Chantriot (*La Champagne*). Sion (*Les paysans de la Normandie orientale*), travaux qui représentent actuellement la nouvelle branche du savoir, déterminée par Ratzel.

Malgré les succès rapides de l'anthropogéographie, il s'en faut que les limites de cette science soient définitivement tracées et que la théorie en soit faite d'une manière méthodique. Le point le plus contesté est celui de l'importance relative ou dominante de l'*histoire* dans les études anthropogéographiques.

Le livre récent de J. Brunhes (*La géographie humaine, essai de classification positive, principes et exemples*, Paris, Alcan, 1910, 843 pages), qui, comme son titre l'indique, vise à une théorie générale de l'anthropogéographie, a posé nettement le problème et a voulu le résoudre dans le sens antihistorique.

M. Verriest analyse longuement le livre de Brunhes, en montrant que, même si on adopte les principes *actualistes* de l'auteur, le point de vue historique est inévitable.

D'après la théorie de Brunhes, un vaste champ de recherches est ouvert à l'anthropogéographie. « Si, dit-il (p. 4), l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur la terre, on aperçoit une riche série de *phénomènes de surface* : ici ce sont des villes et là ce sont des voies ferrées; ici ce sont des cultures et là ce sont des carrières; ici ce sont des canaux et là, des marais salants; ici et là, par-dessus tout, ce sont des masses, des groupements d'êtres humains. Ces êtres humains en eux-mêmes et par eux-mêmes, sont des *faits de surface*

et partant des faits géographiques. » Ainsi envisagée, l'anthropogéographie tendrait à devenir une sorte de science universelle, si BRUNHES ne nous avertissait qu'il s'agit uniquement de *l'étude des traces et des traits superposés par lesquels s'inscrit, sur l'épiderme de notre planète, l'ingéniosité active de notre espèce*; en d'autres termes, la géographie humaine est, d'après lui, une science de *pure observation directe et positive*, capable de se suffire à elle-même, sans devenir ni psychologie, ni sociologie, ni histoire.

La classification positive de BRUNHES aboutit à trois groupes et six types de faits anthropogéographiques essentiels :

GROUPE I. — Faits d'occupation stérile du sol :	*a*) les maisons, *b*) les chemins.
GROUPE II. — Faits de conquète végétale et animale:	*a*) champs cultivés, *b*) animaux domestiques.
GROUPE III. — Faits d'économie destructive :	*a*) exploitations minérales, *b*) dévastations végétales et animales.

On aperçoit aussitôt, dit M. VERRIEST, que, si ces types de « faits essentiels » sont susceptibles d'appartenir au domaine de l'anthropogéographie, qui, selon le vœu de BRUNHES, les observe *dans l'espace*, ils appartiennent non moins au domaine de l'histoire, qui les observe *dans le temps*.

Qui nierait, par exemple, qu'une influence *historique* peut apparaître dans l'analyse des éléments de la maison humaine ? Et n'est-il pas évident que des causes d'ordre économique, d'ordre social, d'ordre juridique ou même psychologique peuvent avoir agi pour déterminer, dans un milieu donné, l'agencement de l'habitation? La méthode géographico-historique s'impose et a d'ailleurs été appliquée avec succès par BLANCHARD pour la Flandre et par SION pour la Normandie orientale.

La route aussi peut, certes, être considérée comme un fait de géographie humaine, puisque, œuvre des hommes, elle est une des traces par lesquelles leur activité s'inscrit sur la croûte terrestre. Mais, du moment qu'on l'envisage comme moyen de communication — point de vue presque inévitable même pour l'anthropogéographe — , la route appartient à l'histoire économique, sociale, politique, parfois même, comme c'est le cas pour les chaussées romaines, à l'histoire militaire. La route est avant tout un *moyen* et non pas un *but*; elle est un fait social, donc essentiellement historique. Le rôle historique de la route a été très bien mis en

lumière dans le dernier travail de Blanchard : *Grenoble, Étude de géographie urbaine* (1911); Blanchard a étudié le développement historique de la ville de Grenoble en fonction des conditions géographiques, et c'est là la vraie méthode à suivre.

M. Verriest poursuit l'analyse du livre de Brunhes, en en faisant ressortir les grands mérites, mais en regrettant que l'auteur ait trop négligé l'évolution, dans le temps, des phénomènes anthropogéographiques. Il serait dangereux, dit-il, pour l'anthropogéographe de vouloir se borner à observer, dans leur réalité actuelle, les faits qui l'intéressent, sans regarder en arrière, sans interroger l'histoire. L'interprétation d'une *carte archéologique* peut être de la plus haute importance pour l'étude de la population actuelle d'une contrée : Sion l'a prouvé pour la Normandie orientale.

C'est surtout pour le groupe III de « faits anthropogéographiques essentiels » (v. ci-avant), que M. Verriest montre la nécessité du point de vue historique et économique; une fois qu'est formulé ce truisme, disant que l'exploitation minière a pour résultat de fixer le travail de l'homme en un point précis, de faire surgir plus ou moins brusquement des agglomérations humaines compactes et de provoquer la concentration industrielle, on ne voit pas bien ce qui pourrait encore appartenir, en propre, au domaine de l'anthropogéographie, conçue comme une science d'observation directe et positive. Cette observation, d'après Brunhes, doit porter non seulement sur les mines en elles-mêmes, mais aussi sur le transport des matières minérales à la surface des continents et des mers; or, si elle devient ici quelque peu approfondie, elle envahira inévitablement le domaine du technicien industriel et de l'économiste. D'autre part, faire abstraction des antécédents historiques, c'est s'exposer à de graves erreurs. Si Blanchard a pu faire, dans son volume sur *La Flandre*, une belle étude de la région industrielle de Roubaix-Tourcoing, c'est que précisément il n'a pas craint de recourir aux cartes historiques et de faire voir ainsi que l'anthropogéographie tient de l'évolution autant et peut-être plus que de la simple constatation.

Brunhes a donc tort, d'après M. Verriest, de mettre l'anthropogéographe en garde contre les envahissements des sciences voisines, et de redouter particulièrement l'envahissement de l'histoire. Il ne serait pas difficile de démontrer, dit M. Verriest, que certains faits géographiques, certains phénomènes *actuels* de surface, ne peuvent trouver d'explication vraiment scientifique si l'on écarte toute considération historique, et qu'ainsi l'anthropogéo-

graphe devra ou bien renoncer à exprimer une interprétation rationnelle des faits qu'il observe, ou bien s'exposer à tomber dans des erreurs considérables.

Certes, l'anthropogéographie a un domaine propre ; le mot lui-même résume un aspect déterminé du savoir humain; mais à vouloir trop priver cette science nouvelle du secours des doctrines déjà anciennes, on risque de la réduire en quelque sorte à néant; les vieilles doctrines elles-mêmes se confondent de plus en plus et les cloisons étanches, artificiellement établies entre les compartiments scientifiques, tendent aujourd'hui à disparaître.

La discussion a surtout porté sur la valeur de la science historique vis-à-vis des autres siences.

M. Smets fait observer que c'est mal poser la question que d'opposer à des explications *géographiques* des explications *historiques*. En réalité, on se demande si, à côté des explications proprement géographiques, il ne faut pas faire une place à des explications d'ordre *sociologique*. On dira, par exemple, que la répartition topographique des propriétés foncières dans certains cantons ne se comprend que si l'on tient compte du régime d'occupations plus ou moins temporaires en vigueur autrefois et de la transformation de ces occupations en pleine propriété par une loi subséquente. Est ce parce qu'elle est *historique* que cette explication se distingue d'une explication purement géographique? C'est plutôt parce qu'elle fait intervenir, non pas la constitution du sol, mais des considérations d'ordre économique et juridique. Elle n'eût pas eu un autre caractère si elle avait été proposée au moment où se produisaient les occupations ou au moment où était promulguée la loi transformant les occupations en pleine propriété. Par contre, on peut envisager la possibilité d'une explication qui, pour être *historique*, n'en serait pas moins *géographique* : si, par exemple, pour rendre compte de la situation d'un port, on faisait état du régime des vents ou des courants qui existait au moment où le port s'est développé et qui se serait modifié depuis.

M. Smets constate à ce propos que la notion d'histoire reste trop souvent confuse. Qui fait de l'histoire fait nécessairement autre chose en même temps : il étudie des phénomènes qui ne sont pas dans le passé d'une autre nature que les phénomènes analogues du présent : les conditions de leur apparition et de leur enchaînement ne sont pas hétérogènes; s'il en était autrement, il n'y aurait pour toute activité historique d'autre alternative que l'impuissance

absolue ou la fantaisie sans règle. Les historiens qui étudient la vie sociale du passé sont des sociologistes au même titre que ceux qui étudient la vie sociale du présent; comme les géologues ou les paléontologistes (qui sont aussi des historiens) sont en même temps des géographes ou des biologistes. L'histoire se ramène toujours à quelque autre discipline qui est une science; elle-même n'est qu'une technique qui peut être utile à diverses sciences, comme la technique microscopique peut servir tantôt l'histologie animale ou végétale, tantôt la bactériologie, tantôt même la minéralogie ou la physique.

M. Dupréel reprend quelques considérations qu'il a déjà développées dans les « Archives », sur les frontières entre sciences et parties de sciences. Il insiste à la fois sur la souplesse et l'importance du point de vue général de la sociologie vers lequel tendent confusément tant de spécialistes.

M De Decker montre par quelques exemples que sans aucun doute les sciences s'interpénètrent de plus en plus, de manière à rendre difficile une classification rigide; mais il trouve la solution de M. Dupréel trop radicale, parce que, dans une science, il y a toujours, à côté des aspects secondaires, un point de vue essentiel qui est du domaine de la spécialisation. L'*historien* notamment est un *type* scientifique bien déterminé, malgré les rapports multiples de l'histoire avec les autres sciences; il lui faut la connaissance technique de la documentation des archives et de plus l'imagination créatrice, qui, basée sur la documentation, fait revivre les sociétés humaines, spécialement celles qui ont joué un grand rôle dans notre civilisation.

M. Dupréel est d'avis que l'étude du passé doit tendre à un classement des phénomènes sociaux et à retrouver des genres et des espèces à travers la diversité des phénomènes particuliers.

M. Rigwood pense qu'il est dangereux de vouloir arriver à des solutions immuables, les travaux des spécialistes devant toujours sinon modifier, du moins contrôler les résultats acquis.

M. De Decker signale les excès non seulement des *futuristes* qui voudraient supprimer les bibliothèques et les musées, mais aussi des *actualistes* qui, dans le domaine de la sémantique, par exemple, voudraient étudier les nuances de signification des mots, en ne tenant aucun compte de l'histoire du langage et de l'étymologie. Un article récent de J. Feller (voir *Revue de l'instruction publique*, 1911, n° 4, pp. 219 241) a mis en lumière les dangers d'un pareil actualisme linguistique. J. D. D.

* * *

Réunion du 23 décembre.

M. Smets fait une communication à propos du livre récent de J. Noack, *Zur Entstehung des Adelsfideikommisses in Unteritalien (eine sozialgeschichtliche Untersuchung)*.

Après avoir exposé le sujet dans son ensemble, M. Smets développe les divers points traités dans son article du présent *Bulletin* (voir « Archives », n° 280).

M. Verriest fait observer que le renouvellement de la noblesse, après la décadence de la noblesse féodale à la fin du XVIe siècle, est un phénomène général, et que l'auteur d'une monographie sur la noblesse au sud de l'Italie aurait dû, dans une *Introduction* ou dans une *Conclusion*, montrer l'intérêt majeur de son étude. Le sujet mérite d'ailleurs d'être repris, par exemple pour les Pays-Bas ; un travail de statistique sur l'évolution de la noblesse aux Pays-Bas, analogue au travail de statistique fait par Noack pour l'Italie méridionale, serait possible et pourrait aboutir à des conclusions de valeur à la fois historique et sociologique.

M. Dupréel. La communication de M. Smets attire l'attention sur les rapports entre la noblesse et la royauté. De quelle façon, dans l'Italie méridionale comme en France, la noblesse, antagoniste de la royauté, est-elle devenue l'instrument de cette royauté? En France, sous Louis XIV, ce mouvement s'est produit assez brusquement. Il vaudrait la peine de rechercher le mécanisme de ce changement. L'influence d'une administration fortement organisée peut avoir été considérable.

M. Smets pense que ce revirement de la noblesse, en France, est un phénomène qui n'est brusque qu'en apparence; nous ne voyons que le résultat d'un long *processus* ; la noblesse a pu se modifier profondément quant à sa composition et quant à sa puissance de fait sans renoncer tout de suite à son ancien idéal politique. Mais il faudra peu de chose alors pour que cet idéal change en très peu de temps.

Mlle Cooreman confirme l'opinion de M. Smets et rappelle les pensions et bienfaits par lesquels les rois ont tenu à récompenser la noblesse.

Quant aux vestiges actuels de la noblesse féodale, MM. Dupréel, Verriest et De Decker donnent, pour des régions de la Belgique qui leur sont spécialement connues, quelques renseignements montrant que la société féodale, en Flandre notamment, laisse encore aujourd'hui des traces profondes : les relations entre les paysans et le grand châtelain *à notre époque*, mériteraient une étude particulière.

J. D.-D.

Groupe d'études coloniales.

Réunion du 6 novembre.

M. C. JANSSEN, président, annonce que le comité du groupe s'est réuni pour préparer le programme des questions à mettre à l'étude. Sur la proposition du président, le groupe décide de placer en tête de l'ordre du jour la question de la revision de la loi coloniale.

Un échange de vues se produit entre MM. VANDERVELDE, HYMANS, DRYEPONDT et TIBBAUT au sujet du problème des transports. M. le président annonce que M. GOFFIN s'est chargé de présenter un rapport sur la question des chemins de fer aux colonies. Suivant le désir qui en est exprimé par plusieurs membres, il est décidé d'étendre le débat aux questions de routes et de voies navigables ainsi qu'au rôle de l'intervention de l'État: La question ainsi élargie sera traitée sous le titre : « La politique des transports au Congo ». Des rapporteurs sont désignés pour s'occuper des diverses parties spéciales.

M. DE LICHTERVELDE suggère la question des langues indigènes. On a commencé à établir des écoles, mais on n'a pas encore traité le point de savoir quelles langues il faudrait enseigner. On dit aux fonctionnaires qu'ils doivent apprendre des langues, mais ils ignorent lesquelles. Des indications générales devraient être fournies sur ce point.

M. TOUCHARD signale que la question de l'utilisation et de l'exploitation des forces hydrauliques au Congo va sous peu se présenter. Il serait intéressant d'étudier les principes qui régiront cette matière.

M. le Lieut[t] G[l] DONNY propose de traiter la question de la protection de la femme et de l'enfant indigènes. Leur situation actuelle est lamentable. MM. DRYEPONDT et GOHR abondent dans le même sens en précisant la question.

M. le président mentionne le problème de la prophylaxie de la malaria dont le comité a été saisi.

M. DRYEPONDT croit qu'il serait utile de discuter le point de savoir si les Européens condamnés au Congo doivent subir leur peine dans la colonie ou s'il ne serait pas préférable qu'ils la subissent dans la métropole.

La séance est levée après fixation définitive de l'ordre des travaux proposés. G. D.

***

Réunion du 20 novembre.

M. Speyer donne lecture d'un rapport intitulé : « Y a-t-il lieu de reviser la loi coloniale ? » (Le texte de ce rapport sera publié *in extenso* dans les *Travaux du groupe d'études coloniales.*)

M. de Lichtervelde ajoute qu'à son avis une légère modification devrait être apportée aussi à l'article 4 de la loi coloniale. Cet article est ainsi conçu : « Les Belges, les Congolais immatriculés dans la colonie et les étrangers jouissent de tous les droits civils reconnus par la législation du Congo belge. Leur statut personnel est régi par leurs lois nationales en tant qu'elles ne sont pas contraires à l'ordre public ». L'application de cette disposition a donné lieu à des difficultés pour les Congolais immatriculés qui retournent dans leur chefferie d'origine. L'existence des chefferies est ainsi compromise. C'est pourquoi une modification à la loi coloniale s'imposerait à ce sujet.

M. de Lichtervelde fait encore remarquer que l'article 32 confère au gouverneur général le pouvoir de suspendre temporairement les décrets en cas d'urgence et de rendre des ordonnances ayant force de loi. Il n'a cependant pas encore été fait usage de ce droit, bien que dans certains cas le gouverneur général ait été dans l'obligation d'appliquer des décrets en opposition avec l'avis qu'il avait fait valoir à la demande du gouvernement.

M. Hymans ayant demandé quelle est la portée du rapport de M. Speyer, celui-ci répond qu'il a voulu rencontrer des tendances qui se sont manifestées au sujet de projets de revision de la loi coloniale.

M. Ingenbleek demande s'il ne serait pas utile de créer à Boma une espèce de commission de gouvernement. M. Speyer répond qu'une telle commission sera instituée à partir du 1er janvier prochain. Un décret prévoit la création d'un conseil consultatif de fonctionnaires auquel le gouverneur général pourra adjoindre quelques notables en vue de la discussion de certaines questions.

M. Ingenbleek attire l'attention sur l'allusion que M. Speyer a faite à la consultation du gouverneur général, pour la préparation du budget. Pour assurer une intervention efficace du gouverneur général, il conviendrait que celui-ci soumette d'abord le projet de budget à une commission de gouvernement, puis vienne le défendre à Bruxelles.

M. Speyer estime inutile le concours d'une telle commission. Un échange de vues se produit entre MM. Ingenbleek, Hymans et Speyer

sur le choix des gouverneurs généraux dans la colonie belge et les colonies étrangères. L'utilité de la commission préconisée dépend des capacités du gouverneur général.

M. Orts rappelle le texte de l'article 22 déjà discuté par M. de Lichtervelde. M. Speyer, dans son rapport, considère qu'en vertu de ce texte le gouvernement disposerait du droit de créer des centres législatifs dans différentes parties de la colonie. C'est peut-être exagérer la portée du texte de l'article 22. Mais ne vaudrait-il pas mieux modifier ce texte dans le but de stimuler l'activité législative du gouvernement local?

M. C. Janssen ne pense pas que pour le moment il soit possible de transférer le pouvoir législatif à Boma, quoiqu'on puisse en avoir le désir. Il faudra cependant que cette solution soit réalisée. à l'aide d'un conseil législatif comme dans les colonies anglaises. M. Janssen voudrait que les projets de décrets préparés à Bruxelles soient soumis à l'avis du gouverneur général au Congo. Il est désirable que cette consultation soit prescrite dans la loi. M. Hymans appuie cette manière de voir.

M. Speyer, répondant à l'observation présentée par M. Orts, croit qu'il faut conserver à l'autorité siégeant à Bruxelles le pouvoir législatif ordinaire, sinon, le danger de confusion sera grand. Ce serait déjà beaucoup si l'article 22 était appliqué. Il ne tient qu'au gouvernement qu'il en soit ainsi. M. Hymans corrobore cette opinion.

M. Hymans ne partage pas l'opinion de M. Speyer au sujet de l'inutilité actuelle de modifications à la loi coloniale. Il voudrait que les partisans de la revision formulent un projet d'après lequel il pourrait juger.

M. Speyer soutient à nouveau que la loi coloniale actuelle ne réclame aucun changement pour permettre la décentralisation que l'on réclame.

Sur la proposition du président, une commission est désignée pour examiner la question de savoir s'il y a lieu de reviser la loi coloniale en vue d'assurer la décentralisation.

G. D.

* * *

Réunion du 4 décembre.

M. Goffin donne lecture d'un rapport sur les chemins de fer au Congo. (Le texte sera reproduit dans les *Travaux du groupe d'études coloniales.*)

M. Goffin ayant fait allusion à un *pool* constitué entre les sociétés de chemins de fer aboutissant au Katanga, MM. C. Janssen, Ingenbleek et De Leener présentent des objections au sujet de cette organisation. M. Goffin pense que le *pool* a été justifié par la nécessité d'éviter une concurrence désastreuse entre trois lignes qui auront le même trafic pour objet. Il est d'avis que, quelle que puisse être cette concurrence, la ligne de Lobito-Bay s'imposera de toutes façons.

M. Vandervelde classe en deux catégories les arguments que M. Goffin a fait valoir en faveur du régime des concessions des chemins de fer coloniaux. La première catégorie comprend les arguments d'ordre général; ce sont ceux que l'on oppose dans tous les pays à la construction et à l'exploitation des chemins de fer par l'État. La seconde catégorie, ce sont les arguments spéciaux pour les chemins de fer coloniaux. Il faut reconnaître que la question se pose donc autrement dans les colonies que dans d'autres pays; mais on remarque d'emblée que dans les colonies, plus encore que dans les pays civilisés, celui qui est maître des chemins de fer est maître du pays. C'est, sous réserve d'un examen plus approfondi des conditions propres aux chemins de fer coloniaux, un argument considérable en faveur de l'exploitation par l'État.

M. Speyer revenant sur un argument invoqué par M. Goffin ne croit pas que dans l'éventualité fort peu probable d'une annexion étrangère du Congo, la Belgique ne serait pas indemnisée pour la valeur des chemins de fer si ceux-ci appartenaient à l'État. Il fait observer, à l'appui de la thèse de l'exploitation par l'État, que l'Angleterre exploite en régie ses lignes ferrées dans les colonies africaines

M Vandervelde se range à la manière de voir de M. Speyer en ce qui concerne l'indemnité due aux chemins de fer en cas d'annexion étrangère. Il ajoute qu'entre l'exploitation par des particuliers et l'exploitation en régie directe par l'État, il conçoit une formule mixte comme celle appliquée en Belgique pour les chemins de fer vicinaux.

M. Wauters conteste que l'Angleterre pratique de préférence la construction et l'exploitation en régie des chemins de fer coloniaux.

M. Hymans, rappelant l'expérience de l'exploitation des chemins de fer en Belgique, ne doute pas, en ce qui la concerne, de la supériorité de l'exploitation par l'État; mais il voudrait être éclairé au sujet des conditions particulières du problème tel qu'il se pose au Congo.

M. Vandervelde réfute l'argument d'une exploitation plus économique invoqué en faveur du système d'exploitation par les compagnies. Cet argument n'est pas probant, parce que l'exploitation par l'État et l'exploitation par les compagnies ne peuvent être comparées. M. Vandervelde a entendu affirmer que le personnel du chemin de fer du Bas-Congo est moins bien traité que celui employé, avec le concours de l'État, à la construction des chemins de fer des Grands Lacs, et que les salaires en nature payés au premier sont moindres que ceux payés au second. Quant aux tarifs, on peut invoquer des études récentes tendant à prouver que la politique des tarifs du chemin de fer du Bas-Congo est particulièrement favorable aux actionnaires de la société. Une solution analogue à celle réalisée en Belgique pour les chemins de fer vicinaux semble devoir se recommander pour les chemins de fer du Congo.

M. Goffin répond aux objections présentées par M. Vandervelde. Traduits en argent, les salaires payés au personnel des chemins de fer des Grands Lacs sont inférieurs à ceux du personnel du Bas-Congo. Il en est de même pour les rations. Les tarifs élevés appliqués sur le chemin de fer du Bas-Congo se justifient par les risques que les premiers actionnaires ont accepté de supporter au début. Néanmoins, la compagnie n'a cessé de pratiquer des réductions progressives des tarifs. M. Goffin insiste sur l'utilité d'intérêt général que présentent pour la colonie la construction et l'exploitation des chemins de fer coloniaux par l'État, à la condition que la garantie d'intérêt soit très modérée. Il attire aussi à nouveau l'attention sur le droit d'intervention que l'Acte de Berlin a donné aux puissances signataires, en matière de transports dans le bassin du Congo. L'éventualité d'une intervention étrangère est plus à craindre, à cet égard, pour l'État exploitant des chemins de fer que si elle se manifestait au sujet d'un chemin de fer exploité par une compagnie privée. MM. Touchard et Vandervelde discutent ce dernier argument.

M. Waxweiler voudrait que l'on considérât l'intérêt pour la colonie à posséder une voie ferrée qui permît de se rendre au Katanga et d'en revenir par la voie la plus courte sans passage sur un territoire étranger. Il ne faut pas seulement considérer les voies de transport au point de vue des marchandises. Le point de vue du trafic des voyageurs n'est pas moins important. La considération de longueur et de durée du trajet est donc essentielle. Il est indispensable qu'une ligne avec un bon service permette de se rendre de l'embouchure du Congo au Katanga. Est-il possible de

réaliser ce projet sans engager des capitaux exagérés? Voilà le problème à résoudre.

M. Goffin répond que c'est dans cet ordre d'idées qu'il a indiqué le projet de chemin de fer de Thysville au Katanga. Il croit que le trafic marchandises suivrait en grande partie le trafic voyageurs.

Après un échange de vues sur la concurrence des chemins de fer des colonies allemandes de l'Afrique orientale, il est décidé de remettre la suite de la discussion à quinzaine et de reprendre immédiatement la discussion de la revision de la charte coloniale.

M. Speyer présente diverses observations au sujet du projet de revision que le gouvernement vient de déposer. Il fait remarquer la concordance entre les conclusions auxquelles il a abouti dans la dernière réunion et les modifications proposées dans ce projet. M. Speyer commente ces diverses modifications. En ce qui concerne la disposition permettant à l'administration de céder ou de concéder des biens domaniaux sans devoir recourir au législateur, il croit que l'on pourrait, au lieu de porter le maximum de 10 à 100 hectares, le porter jusqu'à 500 hectares même. Toutefois, des conditions restrictives s'imposent : c'est qu'il ne s'agisse que de concessions à titre onéreux et qu'il ne s'agisse pas de terrains urbains. M. Speyer critique la modification présentée au sujet de l'inamovibilité des magistrats. Le gouvernement propose que les membres du parquet, tout en restant inamovibles, puissent être déplacés. Cette modification paraît dangereuse parce que, sous le régime des juridictions établi au Congo, les membres du parquet sont des magistrats rendant des sentences. M. Speyer préconise, à l'occasion de la revision de la charte coloniale, la suppression du Conseil supérieur du Congo et la substitution, soit de la Cour de cassation de Belgique, soit de la Cour d'appel de Bruxelles, pour l'exercice des pouvoirs juridictionnels qui appartiennent actuellement au Conseil supérieur.

G. D.

*
* *

Réunion du 16 décembre.

M. Ingenbleek donne lecture d'un rapport sur la question de la revision de la charte coloniale. (Le texte sera reproduit dans les *Travaux du groupe d'études coloniales*.)

M. Speyer estime que la centralisation que l'on déplore aujourd'hui dans l'administration du Congo n'est pas le résultat de la charte coloniale. Faut-il cependant modifier cette loi? Quelques

solutions sont déjà acquises. Aucune revision n'est nécessaire pour permettre au gouverneur général de faire les nominations, ni pour lui conférer, ainsi qu'aux vice-gouverneurs généraux des droits en matière financière. L'article 12 actuel suffit à cet effet. M. Speyer regrette que le gouvernement local ne soit pas consulté pour la préparation des décrets et du budget. Une question délicate se pose sur le point de savoir si cette collaboration peut être et doit être publique.

Plusieurs membres signalent à cet égard la pratique des colonies anglaises. M. Speyer y répond en montrant que le problème n'est pas le même pour la Belgique, parce que celle-ci se trouve vis-à-vis d'un domaine colonial extrêmement important relativement à l'étendue de la métropole.

M. Ingenbleek précise quelques points de détail de l'intervention éventuelle d'un conseil administratif siégeant dans la colonie.

M. Hymans ne voit pas d'inconvénient à l'intervention d'un tel conseil, quant à la responsabilité et à l'autorité ministérielles. La consultation d'un conseil administratif n'offrirait que des avantages. Il convient toutefois d'examiner le point de savoir si le ministre serait obligé de transmettre les projets du conseil administratif au Conseil colonial.

M. Ingenbleek pense que si le ministre n'est pas obligé de saisir le Conseil colonial, il laissera sans suite des projets présentés par le conseil administratif.

M. Tibbaut est d'avis que l'obligation que l'on voudrait imposer au ministre présenterait des inconvénients : on empiéterait en réalité sur le pouvoir exécutif. Il importe cependant d'accorder la plus grande attention aux avis émanant de la colonie. Même la revision de la loi coloniale avec la réorganisation complète des cadres administratifs devrait être précédée d'une enquête en Afrique. M. Tibbaut insiste sur la nécessité d'assurer la décentralisation que la loi actuelle permettrait déjà dans une très large mesure.

M. Wangermée montre que, dans les conditions présentes, le fonctionnement des conseils consultatifs dont on propose la constitution dans la colonie serait rendu impossible par manque de temps des fonctionnaires. Ceux-ci sont constamment absorbés par une besogne administrative excessive. Il faudrait aussi, pour que l'organisation projetée donne de bons résultats, que les fonctionnaires occupent plus longtemps les mêmes postes et puissent ainsi se mettre mieux au courant des nécessités des régions dans lesquelles ils résident.

M. C. Janssen apporte, à l'appui de ces derniers *desiderata*, des faits empruntés à son expérience personnelle de l'administration coloniale.

MM. Ed. Janssens, Hymans et Ingenbleek reviennent sur la question de savoir si le ministre des colonies serait obligé de saisir le Conseil colonial des propositions présentées par un conseil administratif. MM. Hymans et Ingenbleek reconnaissent qu'il suffirait de prescrire, à titre de garantie vis-à-vis du parlement, que les propositions émanant de conseils administratifs soient renseignés dans le rapport présenté aux Chambres en vertu de l'article 37 de la loi coloniale.

G. D

***

Réunion du 23 décembre.

M. C. Janssen présente une observation préliminaire au sujet des textes proposés pour la revision de la charte coloniale par la commission spéciale qui a été désignée à cette fin dans une précédente séance. (Pour les textes proposés, voir les *Travaux du groupe d'études coloniales.*) La commission a divisé la colonie du Congo en provinces; mais, il doit être entendu qu'il sera fait exception pour le Katanga jusqu'au jour où cette province sera reliée à Boma par un chemin de fer. Dans la situation actuelle, une autonomie spéciale est nécessaire pour le Katanga. M. C. Janssen montre que les colonies hollandaises méritent qu'il soit pris exemple sur elles aussi bien que sur n'importe quelle autre colonie; elles sont administrées d'une façon absolument pratique. Il expose le système législatif appliqué à la colonie néerlandaise de Surinam. On retiendra notamment que le gouverneur de Surinam a le droit de nommer, de suspendre et de révoquer les fonctionnaires dont la nomination n'a pas été réservée au roi. M. C. Janssen rappelle des faits empruntés à son expérience du gouvernement des colonies pour montrer la nécessité de conférer ce droit aux gouverneurs.

M. Wangermée exprime l'avis que, sous réserve de quelques points de détail, les textes proposés pour la revision de la charte coloniale semblent répondre aux nécessités. Il discute avec M. Ingenbleek sur la question de savoir si l'adjonction par le gouverneur général d'un ou de plusieurs notables coloniaux au conseil du gouvernement doit être obligatoire ou facultative. M. Wangermée présente une observation au sujet de l'article 21 stipulant que les gouver-

neurs provinciaux présents au siège du gouvernement feront partie du conseil; or, en fait, ils seront presque toujours absents ; on devrait donc prescrire l'obligation pour ces gouverneurs provinciaux d'assister aux séances du Conseil.

M. Ingenbleek critique la rédaction du § 5 de l'article 22*bis*. Elle aurait pour conséquence de supprimer toute initiative et toute intervention du Conseil colonial. M. Rolin propose une autre rédaction.

M. Tibbaut donne lecture du texte nouveau adopté par la commission parlementaire après modification du projet de loi de revision de la charte coloniale déposé le 24 novembre 1911. MM. Speyer et Ingenbleek presentent à ce sujet diverses observations.

M. Rolin revenant sur la question de la délégation du pouvoir législatif au gouverneur général estime qu'il ne faut pas se contenter d'obliger le gouverneur à transmettre à Bruxelles les ordonnances prises en application de ce pouvoir; il faut aussi imposer au ministre l'obligation de soumettre ces ordonnances au Conseil colonial avec un projet de décret.

M. Ingenbleek insiste sur l'utilité de l'attribution au conseil de gouvernement d'un droit de préparation des projets de décret. Dans le cas d'une telle attribution, M. Speyer montre que deux systèmes sont possibles. Le premier, sur lequel MM. Ingenbleek et Rolin sont d'accord avec lui, implique l'obligation de soumettre tout décret, qu'il soit fait en Belgique ou dans la colonie, au Conseil colonial, soit avant, soit après sa mise en vigueur. Dans le deuxième système, qui est celui de MM. Janssen et Tibbaut, le décret peut être pris dans la colonie par le gouverneur général et être mis définitivement en vigueur, sans qu'il soit soumis au Conseil colonial. M. Speyer insiste sur la garantie que donne le premier système spécialement à l'égard du sort des indigènes.

M. de Lichtervelde donne lecture d'une note.

M. Tibbaut considère l'article 22 nouveau comme devant réaliser de suite le principe du déplacement du centre d'action du pouvoir législatif, qui est dans les vœux de tout le monde. On peut craindre qu'en faisant intervenir le Conseil colonial dans la discussion de toutes les ordonnances prises par le gouverneur général, on diminue l'initiative de ce dernier. Il n'oserait peut-être plus recourir même aux mesures d'urgence. Un contrôle suffisant serait assuré par la communication au Conseil colonial de toutes les ordonnances du gouverneur général.

M. Ingenbleek revient à l'article 25, § 2, et insiste sur la réserve

« sauf en cas d'urgence », parce qu'il trouve les mêmes mots à l'article 22. L'urgence ne doit pas s'appliquer seulement aux décisions du roi ou des ministres, mais aussi à celles du gouverneur général. Dans ces conditions, la règle générale serait que tous les projets de décrets soient soumis au Conseil colonial, ainsi que les ordonnances prises en cas d'urgence.

M. C. Janssen objecte que le gouverneur général ne pourra pas défendre ses ordonnances devant le Conseil colonial. M. Speyer répond que le ministre pourra présenter cette défense et il ajoute que le système qu'il préconise consacre l'application aux actes du gouverneur général des principes actuellement appliqués aux actes du ministre.

M. Vauthier rapporte que les membres du Conseil colonial ont constaté les graves inconvénients du système actuel. Ils sont souvent obligés de discuter sans être suffisamment éclairés. M. Vauthier se rallie à la formule présentée par MM. Ingenbleek, Rolin et Speyer.

M. Rolin propose l'introduction dans la charte coloniale d'une disposition relative au respect des réserves indigènes.

M. C. Janssen est d'avis qu'un décret suffirait à ce sujet.

M. Speyer appuie la proposition de M. Rolin, tandis que M. Tibbaut fait observer qu'en Rhodésie on n'est pas satisfait de ces réserves et que M. Ingenbleek signale que les articles 6 et 7 de la loi prévoient déjà la protection des noirs.

G. D.

Groupe d'études économiques.

(SECTION POUR L'ÉTUDE DE L'ÉCONOMIE AGRAIRE DE LA BELGIQUE.)

Réunion du 18 novembre.

M. GASPART rappelle et résume les discussions des séances antérieures qui ont surtout porté sur les avantages et les inconvénients respectifs de la grande et de la petite culture.

La supériorité économique de la grande culture n'est pas contestable, et le rôle des pouvoirs publics est d'encourager la constitution de cette forme d'exploitation. Cependant, la coexistence de grandes et de petites exploitations est inévitable, tant pour des raisons économiques que pour des raisons de fait.

On doit s'inspirer de cette situation pour étudier le régime légal, économique et administratif qui doit être appliqué à l'industrie agricole.

Le groupe peut aborder maintenant l'étude des questions qui se rattachent à l'établissement d'un régime normal.

Plusieurs membres acceptent de présenter un rapport sur l'une ou l'autre de ces questions.

M. GRÉGOIRE étudiera la fertilité du sol au point de vue de son maintien et de son développement; M. GRAFTIAU examinera la formation professionnelle du cultivateur; M. DE RAET fera rapport sur la représentation officielle de l'agriculture; M. RYZIGER traitera de l'amélioration des conditions de transport des produits agricoles; M. VERNIEUWE étudiera la question du crédit agricole hypothécaire, et M. GASPART a préparé un travail sur la question du bail à ferme.

La réunion aborde immédiatement l'étude de cette dernière question.

M. GASPART examine successivement tous les articles du code civil qui régissent actuellement la location des biens ruraux, signale les abus qu'ils permettent et montre qu'ils sont fréquemment en opposition avec les nécessités de la culture moderne. Il cite également un grand nombre de clauses particulières insérées dans la plupart des baux et dont le caractère abusif est odieux ou ridicule.

L'examen d'ensemble de la situation actuelle permet de conclure que dans le contrat de location des biens ruraux, l'une des parties (le propriétaire) a des droits presque sans charges, tandis que l'autre partie n'a que des charges : celle de payer un intérêt souvent largement calculé pour le capital qu'on lui prête, celle de veiller à la

conservation en bon état de ce capital et celle, trop fréquente, de se conformer aux fantaisies du bailleur.

Une pareille situation appelle des remèdes urgents.

M. Gaspart signale, parmi les mesures qui s'imposent :

a) L'obligation de passer des baux écrits et de les faire enregistrer pour que l'on puisse s'assurer qu'ils ne contiennent pas de stipulations contraires aux dispositions légales;

b) L'obligation de dresser un état des lieux à l'entrée en ferme;

c) La fixation d'une durée minima de quinze années pour les baux à ferme, avec faculté pour le preneur de résilier tous les trois ans;

d) L'obligation du préavis d'un an pour donner congé à l'une ou à l'autre partie;

e) La fixation d'un mode de paiement d'indemnité pour les améliorations, foncières et autres, exécutées par le fermier sortant pendant la durée de son bail;

f) La nécessité de déclarer de nul effet toutes les clauses particulières comportant une restriction à la liberté de culture :

g) La suppression pure et simple du privilège du propriétaire.

La discussion s'engage au sujet de chacun de ces points et notamment sur la fixation d'une durée minima du bail.

MM. Raeymaeckers et Ryziger estiment qu'il faut laisser aux parties le soin de régler ce point et que le législateur ne peut pas intervenir en cette matière. M. Raeymaeckers se déclare partisan de baux à longue durée, mais il prétend que l'on peut atteindre ce résultat en réglant la question des indemnités à la sortie du bail.

M. de Raet pense qu'il n'est pas utile d'imposer une durée aussi longue pour les petites cultures et il signale que cette mesure immobilisant la propriété est de nature à entraver l'acquisition des terres par de petits exploitants.

D'accord avec MM. Graftiau et Grégoire, M. Gaspart soutient que l'intérêt de la collectivité justifie l'intervention du législateur dans ce domaine; il faut assurer la plus grande production agricole possible, ce qui ne peut s'obtenir qu'avec des baux de longue durée. L'intérêt des parties elles-mêmes exige une grande stabilité, et il faut d'ailleurs aussi mettre fin aux abus qui se commettent à l'abri du code civil.

M. Gaspart signale encore qu'il y a lieu évidemment de garantir la bonne conservation du capital du bailleur et que des mesures doivent être prévues pour permettre l'expulsion du locataire qui contreviendrait à ses devoirs à ce point de vue.

Il propose de présenter à la prochaine réunion un projet complet de code du bail à ferme, ce qui est accepté.

E. G.

***

Réunion du 2 décembre.

L'assemblée aborde l'examen du projet de code du bail à ferme rédigé par M. Gaspart. Celui-ci propose d'abord de définir le bien rural.

A la suite d'observations de MM. Buysse, de Raet et Van Autgaerden, le texte est amendé et admis sous la forme suivante :

« Est considérée comme bien rural toute partie de terres, accompagnée ou non de bâtiments servant à la production agricole ou horticole, ainsi que les immeubles occupés par les ouvriers agricoles.

« Les bâtiments accompagnés d'une parcelle de terre à l'usage de jardin d'agrément ou de jardin potager servant exclusivement à produire les légumes destinés à la consommation de l'occupant ne sont pas considérés comme biens ruraux ».

M. Buysse exprime le vœu qu'il soit donné au commentaire une bonne définition de l'ouvrier agricole.

Après discussion, l'article premier du projet de code du bail à ferme est rédigé comme suit :

« Article premier. — Le bail des biens ruraux doit être fait par écrit. Le taux de location des terres doit être stipulé par hectare et l'étendue des terres exprimée en mesures métriques.

« Le bail doit être enregistré dans les deux mois de l'occupation par le preneur.

« Les frais d'enregistrement sont à la charge du bailleur. Celui-ci sera passible d'une amende égale au double des droits d'enregistrement si cette formalité n'est pas remplie. La constatation de la contravention entraînera de plein droit l'enregistrement de l'acte. »

La réunion exprime le vœu que les droits d'enregistrement soient réduits au strict minimum.

L'article 2 est ensuite soumis à l'examen et approuvé dans les termes suivants :

« Art. 2. — Lors de l'occupation des biens, il est dressé contradictoirement, entre le propriétaire et le locataire, un état des lieux spécifiant notamment l'état d'entretien des bâtiments occupés,

l'état des plantations, les quantités de paille, fourrages et fumiers mises à la disposition du fermier entrant, l'état de culture des terres, l'indication des servitudes et autres charges dont la propriété est grevée.

Cet état des lieux, signé par les parties, doit être joint au bail pour l'enregistrement.

Après examen de la situation respective des parties pour procéder à cette opération, la réunion estime qu'il est indispensable que l'État crée un corps d'experts compétents pour assister les contractants. Ces experts rendraient aussi les plus grands services dans tous les cas où il y aurait lieu à indemnité.

Les articles suivants sont ainsi rédigés :

« Art. 3.—Le preneur a le droit de sous-louer et même de céder son bail à un autre, si cette faculté ne lui a pas été interdite.

« Elle peut être interdite pour le tout ou partie.

« Art. 4. — En cas de mort du preneur, la veuve ou les héritiers et le bailleur auront la faculté de résilier le bail, moyennant préavis d'un an. En aucun cas, le bail ne peut prendre fin avant la date fixée dans la région pour l'entrée en ferme.

« Art. 5. — Le bailleur est obligé :

« 1° De délivrer au preneur la chose louée;

« 2° D'entretenir cette chose en état de servir à l'usage pour lequel elle a été louée;

« 3° D'en faire jouir paisiblement le preneur pendant la durée du bail.

« Art. 6. – Les réparations locatives sont à la charge du preneur. Les grosses réparations sont à la charge du propriétaire. Si celui-ci refuse de les exécuter, le preneur aura droit à une indemnité égale au préjudice subi de ce chef et pourra les exécuter à ses frais moyennant une indemnité à fixer suivant les règles établies à l'article 27.

« Art. 7. — Il est dû garantie au preneur pour tous les vices ou défauts de la chose louée qui en empêchent l'usage, quand même le bailleur ne les aurait pas connus lors du bail.

« S'il résulte de ces vices ou défauts quelque perte pour le preneur, le bailleur est tenu de l'indemniser. »

L'assemblée décide d'examiner les articles suivants dans une prochaine réunion.

E. G.

* * *

Réunion du 16 décembre.

M. Vernieuwe expose ses vues concernant l'organisation d'un crédit hypothécaire rural.

Dans le livre intitulé « Comment diminuer la misère », M. Seebohm Rowntree publie, dit-il, les résultats d'une enquête sur l'endettement hypothécaire du paysan belge. L'enquête a porté sur 2,251 propriétaires dont les biens sont situés dans la Flandre orientale les Ardennes et le Hainaut; sur ce nombre, 699, soit 31 p. c., ont leurs terres grevées d'hypothèques.

Le nombre de propriétés sur lesquelles a porté l'enquête est évidemment trop restreint, surtout pour certaines catégories, pour qu'on puisse en généraliser la conclusion; M. Rowntree le reconnaît, d'ailleurs, lui-même.

Frère-Orban, en 1850, évaluait la dette hypothécaire en Belgique à 800 millions de francs environ, dont 56 p. c., soit 440 millions de francs, grevaient la terre. Emile de Laveleye publia une nouvelle évaluation en 1878. Prenant pour base le taux d'accroissement constaté de 1850 à 1878, H. Denis évaluait la dette hypothécaire en 1902 à 1,690 millions dont 945 millions à charge de la culture.

Ces chiffres sont approximatifs sans doute, mais il est certain toutefois que le montant des dettes hypothécaires grevant les biens ruraux est très élevé, et qu'il y aurait le plus grand intérêt économique et social à en assurer l'extinction progressive.

Les prêts hypothécaires consentis aux petits cultivateurs sont généralement à un taux d'intérêt trop élevé pour que l'emprunteur puisse réaliser des économies suffisantes pour en faire le remboursement. Ce remboursement ne peut, d'ailleurs, pas se faire par annuités, ce qui est souvent une raison suffisante pour que l'endettement s'accentue. Cette disposition du remboursement global prend parfois ainsi un caractère immoral.

Il faut ajouter à ces causes défavorables le fait que l'emprunteur reste grevé de toutes les charges, impositions et autres, d'une propriété qui ne lui appartient plus en fait.

Le cultivateur, propriétaire endetté, perd toute indépendance, ne peut obtenir du crédit auprès de ses fournisseurs et devient fatalement un mauvais exploitant du sol.

M. H. Denis a déposé, au cours de la session parlementaire de 1902-1903, un projet de loi organisant un crédit hypothécaire spécial permettant d'acquérir, par cession avec subrogation, des

créances hypothécaires ou privilégiées et de les rendre remboursables par amortissement.

Ce serait chose utile de reprendre l'étude de cette question, et d'examiner s'il ne conviendrait pas de créer, pour poursuivre l'œuvre d'extinction des dettes hypothécaires rurales, des organismes analogues aux comités de patronage des habitations ouvrières.

La Caisse générale d'épargne pourrait être autorisée à mettre une partie de ses fonds à la disposition de ces comités, ou bien il y aurait lieu pour l'État de créer un fonds spécial affecté au même usage.

M. Buysse demande pour quelles raisons on limiterait aux seules hypothèques rurales le système de remboursement proposé et il ne voit pas nettement non plus l'avantage de remplacer un prêteur hypothécaire par un autre. Il pense qu'il serait plus utile d'organiser le crédit agricole général de manière à le rendre accessible à tous les exploitants, propriétaires ou non.

M. Ryziger expose la situation actuelle du crédit agricole, organisé par les comptoirs agricoles et par les « Caisses Raiffeisen ». Les comptoirs agricoles ont manqué leur but parce qu'ils opèrent sur une trop grande circonscription.

Il faudrait leur donner un autre rôle, établir une hiérarchie; les comptoirs pourraient prêter à des caisses locales, dirigées et inspectées par des agents de l'État. Aucun système n'est en tout cas valable s'il n'est basé sur le principe de la mutualité.

M. Graftiau constate aussi que les comptoirs agricoles n'ont pas rempli la mission qui leur était assignée. Ils ne prêtent qu'aux propriétaires fonciers; les membres des comptoirs sont des financiers qui cherchent à réaliser un bénéfice sans exposer leur responsabilité.

L'organisation actuelle du crédit agricole immobilise deux puissances de crédit, les comptoirs, comme on vient de le voir, et les « Caisses Raiffeisen », qui sont bien plus des caisses d'épargne que des caisses de prêts.

Pour le surplus, M. Graftiau estime que l'organisation d'un crédit hypothécaire rural serait très utile; aucun prêt sans amortissement ne devrait plus être autorisé.

M. Tasiaux estime que l'on ne peut organiser rationnellement le crédit tant que le privilège du propriétaire subsiste et que le cultivateur ne sera pas assimilé aux commerçants. A l'heure actuelle, le commerce accorde déjà un crédit considérable à la culture pour

le paiement des engrais, des semences, des machines, mais ce crédit serait décuplé si tous les créanciers du cultivateur avaient les mêmes droits.

M. Tasiaux esquisse un projet d'organisation du crédit agricole qu'il accepte de formuler d'une façon complète pour une prochaine réunion.

E. G.
